



REGION REUNION

www.regionreunion.com



PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2024

Présenté par Madame Huguette BELLO

Présidente du Conseil Régional

MOT DE LA PRESIDENTE

Le budget primitif 2024 s'inscrit dans le droit fil des orientations budgétaires débattues en novembre dernier.

Il traduit la mise en œuvre des priorités de notre mandature, organisées autour des 3 axes fondateurs : le développement humain et solidaire, le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons, le développement durable et la transition écologique.

Dans un contexte d'incertitudes, nous devons plus que jamais garder le cap et opérer les arbitrages nécessaires afin garantir la réalisation de notre projet de mandature.

Ces incertitudes sont en effet de plusieurs ordres et nous devons en tenir compte :

- C'est d'abord l'instabilité de la situation internationale, dont les impacts des guerres en Ukraine et au Proche orient. On peut d'ores et déjà observer un renchérissement des taux d'intérêts sur les marchés, des perturbations dans les circuits d'approvisionnement et un retour de l'inflation ;
- Ce sont ensuite les interrogations quant au maintien de la dynamique de nos recettes fiscales : tentative de réforme de l'octroi de mer, électrification progressive du parc automobile menaçant à terme le produit de la taxe sur la consommation des carburants ;
- En matière de niveau de subvention attendu, nous élaborons notre budget sans pouvoir connaître précisément les montants qui seront arbitrés par l'Etat dans le Contrat de convergence et de transformation 2024-2027, en cours de négociation ;
- Enfin, la collectivité régionale doit composer avec l'incertitude liée aux contentieux de la Nouvelle Route du Littoral, qui constituent un lourd héritage de la gestion passée. Elle doit affronter cette difficulté avec esprit de responsabilité, en conciliant le principe de précaution et la protection des intérêts de la collectivité et de nos concitoyens.

Ce contexte de contraintes aggravées nous dicte l'obligation d'inscrire notre budget dans une trajectoire pluriannuelle compatible avec le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPI-PPF) 2023-2030. Il est bien évident que ce document de programmation pluriannuelle a un caractère évolutif et qu'il a vocation à être actualisé lorsque les incertitudes seront levées.

Les arbitrages budgétaires que nous réalisons permettent la mise en œuvre du projet de mandature dans le respect des ratios financiers d'une saine gestion. Il s'agit de préserver, pour l'avenir, notre capacité d'investissement, qui devra être mobilisée notamment pour la construction de nos lycées, la réhabilitation de nos centres de formation, l'achèvement de la NRL, le programme des routes et des déplacements... L'épargne brute ressort à 23,6% au stade de ce budget primitif 2024, et la capacité de désendettement à 7,9 ans alors qu'elle s'élevait en 2020 à 11,7 ans au-delà du plafond national fixé pour les régions à 9 ans.

Notre stratégie financière se traduit ainsi par la priorité que nous souhaitons donner à l'investissement. Hors dette, le niveau d'investissement est de plus 437 M€. Ce sont des chantiers qui alimenteront l'activité économique et qui permettront la création d'emplois.

Enfin, conformément à nos orientations qui placent l'humain au cœur de notre projet, et en dépit des contraintes budgétaires, nous avons fait le choix de ne pas toucher à la fiscalité afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur la population durement éprouvée par l'inflation. C'est dans le même esprit que nous reconduisons, en partenariat avec le Département, le dispositif de prise en charge du gel du prix de la bouteille de gaz à 15€.

D'un montant de près de plus de 1 milliard d'euros, le budget de la Région contribue au développement économique, à la cohésion sociale et à l'aménagement de notre territoire.

Huguette Bello
Présidente du Conseil Régional

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER.....	6
A-LE BUDGET PRINCIPAL	9
I. LA STRUCTURE DU BUDGET PRINCIPAL.....	9
II. LES RECETTES ATTENDUES.....	12
II.1 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14
II.2 DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	20
III. LES DEPENSES PREVUES	24
Axe 1 : Le développement humain et solidaire.....	28
Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	31
Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique	34
Les missions transversales	36
B-LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE.....	38
I. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT	38
II. LE BUDGET ANNEXE ENERGIE.....	40
III. LE BUDGET ANNEXE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MUSEES	41
C- BALANCE CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	43
D- BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : PERIODE DE PROGRAMMATION EUROPEENNE 2014-2020.....	44
I. BUDGET AUTONOME FEDER.....	44
II. BUDGET AUTONOME POCT.....	46
E- BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : PERIODE DE PROGRAMMATION EUROPEENNE 2021-2027.....	48
I. BUDGET AUTONOME FEDER/FSE 2021-2027.....	48
II. BUDGET AUTONOME INTERREG OI 2021-2027.....	50
ANNEXES.....	51
RAPPORTS SECTORIELS.....	49
AXE 1	
LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE	70
ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE EDUCATIVE AMBITIEUSE	72
S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITE DES ETUDIANTS	77
DEPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION	82
PARVENIR A UNE EXCELLENCE CULTURELLE.....	92
SOUTENIR L'EXCELLENCE SPORTIVE.....	100
SOUTENIR LA COHESION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITES	103
CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS	113

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION 117

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS	119
L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES	125
INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR.....	128
LA RELANCE DU TOURISME	139
UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.....	143
SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL	147
FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	150
PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS	155
LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES	161

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE 164

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES	166
UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS.....	171
MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE.....	178
POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	184
POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN.....	191
ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE.....	197

LES MISSIONS TRANSVERSALES..... 204

LES RESSOURCES HUMAINES	206
LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE	210
LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION.....	213
LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER.....	217
LES MOYENS GÉNÉRAUX.....	223

BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORT FINANCIER



INTRODUCTION

Le budget primitif (BP) de la Région pour l'année 2024 s'inscrit dans une dynamique de développement économique, social et environnemental pour le territoire réunionnais.

Le BP 2024 fait suite aux Orientations Budgétaires présentées en novembre dernier.

Il permettra de décliner pleinement le plan d'action de la nouvelle mandature avec ses 3 axes prioritaires :

- Le développement humain et solidaire ;
- Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons ;
- Le développement durable et la transition écologique.

Le cadrage budgétaire 2024 de la collectivité doit tenir compte du contexte national mais aussi local afin d'appréhender l'environnement économique et législatif qui conditionnera les interventions régionales à venir.

Ce contexte impactera en effet les charges de la collectivité.

Le cadre financier de la collectivité s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle, déclinée dans le Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPI-PPF) 2023-2030. Il s'agit d'un document d'importance pour notre collectivité. Indicatif et évolutif, il décrit une projection des dépenses et des recettes de notre collectivité jusqu'à 2030.

La construction du budget primitif 2024 (budget principal) de la Région Réunion est marquée par les éléments suivants :

- des recettes de fonctionnement qui stagnent par rapport au BP 2023 ;
- des charges de fonctionnement en augmentation (+) 3 % compte tenu de la gestion du dispositif du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences, de la nouvelle programmation du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) et des dépenses exceptionnelles, notamment un complément apporté au provisionnement pour risques et charges initié à partir de 2022 pour les contentieux relatifs aux travaux de la NRL. L'évolution des charges de fonctionnement est mesurée à (+) 2,1% hors intérêts de la dette ;
- des recettes d'investissement qui augmentent de (+) 27% (hors cessions et emprunt) ;
- des investissements du budget principal en augmentation de (+) 1,1 % par rapport au BP 2023, soit (+)1,9 % hors remboursement de la dette et SEMATRA.

Le budget de la Région Réunion 2024 est composé d'un budget principal et de trois budgets annexes ne disposant pas d'autonomie juridique et financière :

En M€ avec dette	BP 2023	BP 2024	EVOLUTION %
Budget Principal	1 047 074 955	1 029 475 000	2 %
Budget Annexe Transport	37 511 855	38 412 000	2 %
Budget Annexe Energie	291 000	126 000	-57 %
Budget Annexe DSP	346 100	150 100	-57 %
Total	1 047 074 955	1 068 163 100	2 %

En consolidé, il s'élève ainsi en mouvements réels à **1 068 163 100 €** dont **437 366 000 €** de dépenses d'investissement hors dette.

La répartition des dépenses et des recettes réelles entre les deux sections s'établit comme suit :

En €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	683 226 100	384 937 000	1 068 163 100
DEPENSES	552 625 100	515 538 000	1 068 163 100

Il a été valorisé, pour la première fois, au stade du budget primitif, les crédits de paiements prévisionnels 2024 des fonds européens (opérations hors maîtrise d'ouvrage Région) qui sont estimés à **279 M€**.

Ce montant particulièrement élevé, compte tenu notamment du solde du volet cohésion du plan de relance, montre l'effet additionnel très important des crédits des fonds européens dans la mise en œuvre des politiques publiques soutenues par la Région.

A-LE BUDGET PRINCIPAL

La présentation du budget principal est articulée en trois parties :

- I. La structure du budget principal
- II. Les recettes attendues
- III. Les dépenses prévues

I. LA STRUCTURE DU BUDGET PRINCIPAL

Notre collectivité disposera en 2024 d'un budget principal de **1 029 475 000 €** (en mouvements réels), se répartissant comme suit :

- **Budget de fonctionnement** : 514 000 000 € (49,9 %) soit (+) 3 % par rapport au BP 2023 et (+) 2,1 % hors intérêts de la dette ;
- **Budget d'investissement** : 515 475 000 € (50,1 %) soit (+) 1,1 % par rapport au BP 2023 et (+) 1,9 % hors capital de la dette et SEMATRA.

Le budget de la Région Réunion se caractérise par des dépenses d'investissement légèrement supérieures aux charges de fonctionnement. L'objectif de cette mandature est de consacrer une part plus importante des investissements dans le budget général.

En €	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL
	Montant	%	Montant	%	
RECETTES REELLES	644 538 000	62,6%	384 937 000	37,4%	1 029 475 000
DEPENSES REELLES	514 000 000 <i>(dont intérêts de la dette : 30 245 500)</i>	49,9%	515 475 000 <i>(dont capital de la dette : 78 172 000)</i>	50,1%	1 029 475 000

Le projet de budget primitif 2024 de la Région Réunion (budget principal) se décline comme suit, en crédits de paiement :

- le développement humain et solidaire : **263 361 062 €** ;
- le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons : **92 904 574 €** ;
- le développement durable et la transition écologique : **333 930 835 €** ;
- les missions transversales : **339 278 529 €**.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES 514 000 000 <i>Dépenses hors intérêt de la dette:</i> 483 754 500	RECETTES RÉELLES 644 538 000
DÉPENSES D'ORDRE 246 050 000	RECETTES D'ORDRE 115 512 000
760 050 000	760 050 000

Epargne brute* : 152 038 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

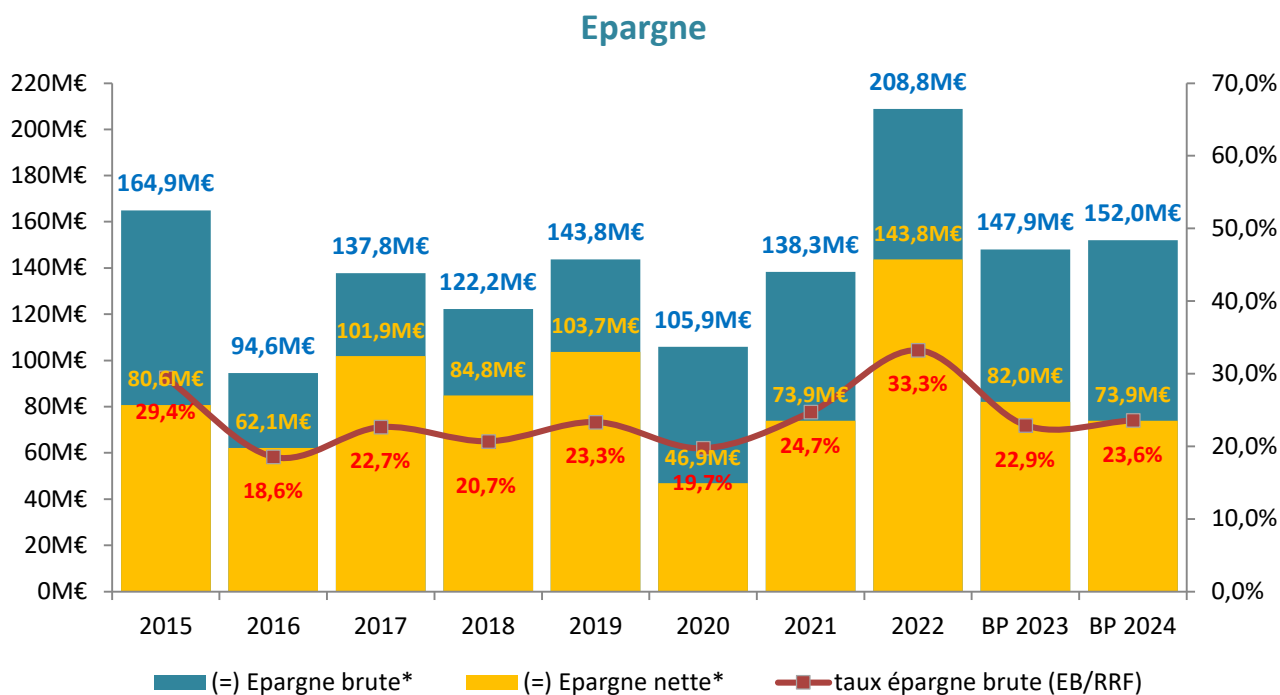
DÉPENSES RÉELLES 515 475 000 <i>Dépenses hors rembt capital de la dette:</i> 437 303 000	RECETTES RÉELLES 384 937 000 <i>Recettes hors dette :</i> 295 405 000
DÉPENSES D'ORDRE 530 512 000	RECETTES D'ORDRE 661 050 000
1 045 987 000	1 045 987 000

Epargne nette* : 73 866 000

*Hors provisions

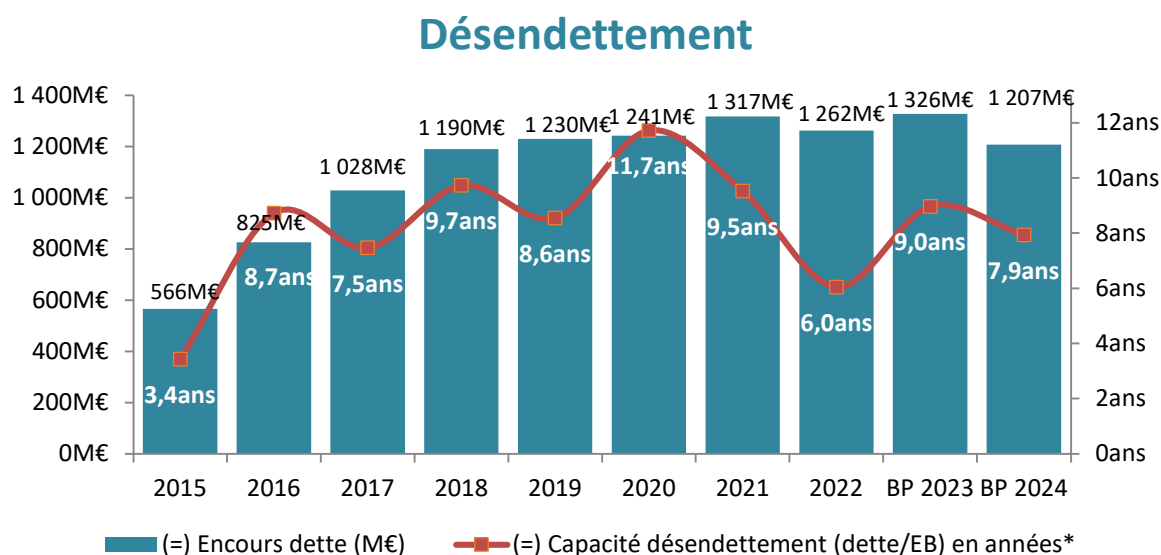
LES RATIOS 2024

UN NIVEAU D'ÉPARGNE CONFORTE :



Dans le cadre de sa stratégie financière, la Région cible un taux d'épargne brute supérieur à 20 %. Pour 2024, le taux d'épargne brute s'établit à **23,6 %**.

UN INFLECHISSEMENT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE



Depuis 2021, la Région poursuit son processus de maîtrise de sa dette avec une limitation du recours à l'emprunt. Le ratio dynamique de désendettement s'établit à **7,9 ans** pour 2024.

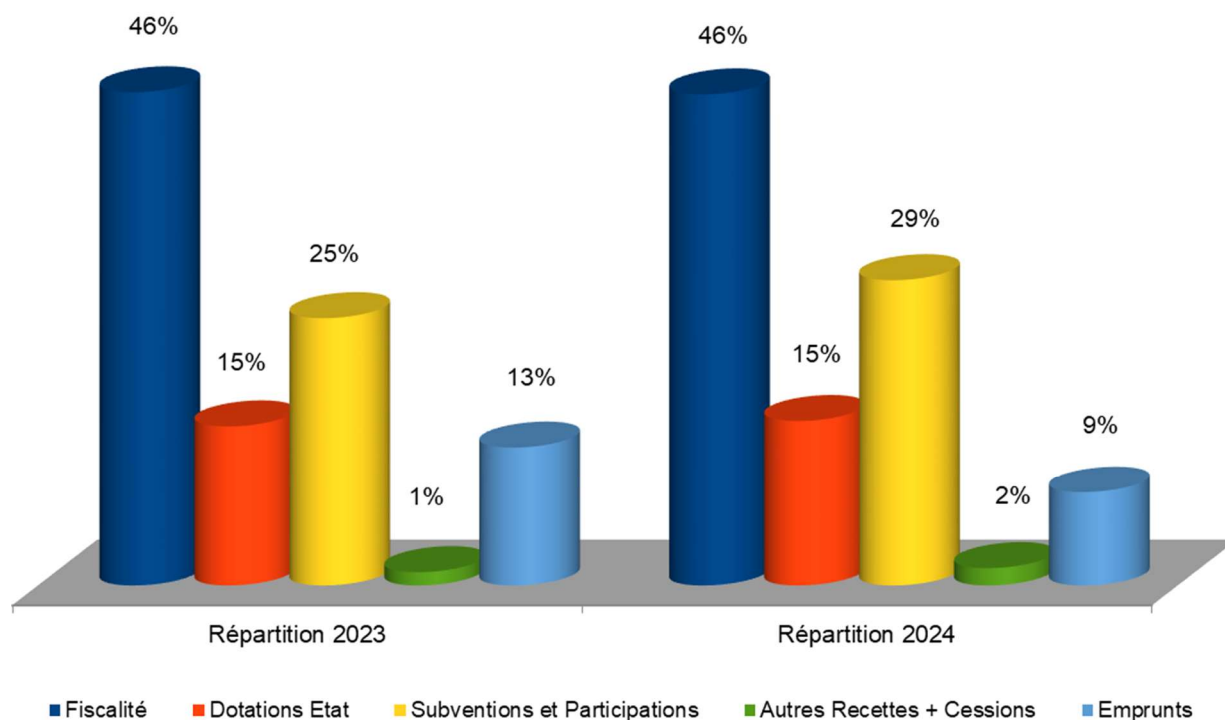
II. LES RECETTES ATTENDUES

NATURE	CA 2023 Prévisionnel *	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
Fiscalité	468 264 258	464 025 000	471 500 000	2%
Dotations Etat	154 579 756	150 224 270	158 450 160	5%
Subventions et Participations	184 275 306	251 896 650	293 426 140	16%
Autres Recettes	10 538 200	10 952 480	15 066 700	38%
Cessions	158 200	1 500 600	1 500 000	0%
Emprunts	-	130 327 000	89 532 000	-31%
TOTAL	817 815 720	1 008 926 000	1 029 475 000	2%
TOTAL hors cessions et hors emprunts	817 657 520	877 098 400	938 443 000	7%

* estimations au 25/11/2023

Globalement, les recettes 2024 (hors cessions et emprunts) sont en augmentation de 7 % par rapport au BP 2023. L'équilibre est obtenu en recettes à hauteur de **1 029 475 000 €** dont 46 % de ressources fiscales, 15 % de dotations de l'Etat, 29 % de subventions et participations, 9 % d'emprunt et 2 % d'autres recettes.

Origine des ressources de la Région



Hors emprunts, PACTE et cessions, la fiscalité demeure la principale ressource de notre collectivité (53 %).

Les subventions sont en diminution de (-) 15,1 % en fonctionnement et en forte augmentation de (+) 38,2 % en investissement avec les subventions attendues du FEDER et de celle de l'Etat en provenance de l'AFITF pour la NRL.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECETTES REELLES

	CA 2023 Prévisionnel *	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	617 682 696	645 734 000	644 538 000	-0,2%
FISCALITE	461 236 339	461 125 000	471 500 000	2,2%
<i>Fiscalité directe :</i>	<i>156 134 339</i>	<i>156 100 000</i>	<i>161 500 000</i>	<i>3,5%</i>
Fraction TVA ex CVAE	88 101 399	90 000 000	92 800 000	
Fraction TVA ex DGF	19 304 920	19 000 000	20 100 000	
TICPE Frais de Gestion	14 400 000	17 200 000	16 700 000	
Etat - Compensation exonération de TH et frais de gestion	14 534 948	10 600 000	11 100 000	
Fonds de solidarité régional (péréquation ex CVAE)	6 667 604	7 000 000	8 400 000	
Neutralisation ressource apprentissage	6 205 803	6 500 000	6 300 000	
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 333 729	3 200 000	3 500 000	
Autres TICPE	2 533 232	2 600 000	2 600 000	
TICPE IFSI	1 052 704	-	-	
<i>Fiscalité indirecte :</i>	<i>305 102 000</i>	<i>305 025 000</i>	<i>310 000 000</i>	<i>1,6%</i>
Octroi de Mer Régional	135 000 000	138 825 000	138 000 000	
Taxe sur les Carburants	135 500 000	131 000 000	136 000 000	
TSCC – Fonds compensation transporteurs	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
Carte Grise	27 061 000	27 000 000	27 800 000	
Taxe sur les transports public aériens et maritimes	3 500 000	4 000 000	4 000 000	
Taxe sur les Rhums	2 041 000	2 200 000	2 200 000	
DOTATIONS ETAT	76 202 107	76 337 770	76 450 160	0,1%
Dotation Générale de Décentralisation	69 801 364	69 688 670	69 801 060	
Fonds de Compensation de la TVA	141 902	300 000	300 000	
Prélèvement sur recettes - réforme de l'apprentissage	3 009 741	3 100 000	3 100 000	
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100	3 249 100	3 249 100	
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	75 286 050	102 565 350	87 041 140	-15,1%
Europe (FSE,)	53 710 000	87 486 000	59 494 140	
Etat	15 718 700	12 422 000	25 207 000	
Autres	5 857 350	2 657 350	2 340 000	
PRODUITS / AUTRES	4 958 200	5 705 880	9 546 700	67,3%
Produits de Gestion	4 800 000	5 705 880	9 546 700	
Produits de Cession	158 200	-	-	

	CA 2023 Prévisionnel *	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
RECETTES D'INVESTISSEMENT	199 974 824	363 192 000	384 937 000	6,0%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors cessions et emprunts	199 974 824	231 364 400	293 905 000	27,0%
FISCALITE	7 027 919	2 900 000	-	-100,0%
OM - FRDE	7 027 919	2 900 000	-	
DOTATIONS ETAT	78 377 649	73 886 500	82 000 000	11,0%
Dotation Régionale d'Equipe ment Scolaire	46 911 036	46 911 000	46 911 000	
Fonds de Compensation de la TVA	29 491 113	25 000 000	33 113 500	
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500	1 975 500	1 975 500	
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	108 989 256	149 331 300	206 385 000	38,2%
Europe	78 414 256	96 400 000	141 085 000	
Etat	29 000 000	49 805 300	61 647 500	
Autres (Energie)	1 575 000	3 126 000	3 652 500	
AUTRES RECETTES	5 580 000	5 246 600	5 520 000	5,2%
Remboursement régie THD	980 000	870 000	981 000	
Amendes radars automatiques et amendes de police	100 000	100 000	100 000	
Produits Financiers	4 500 000	4 276 600	4 439 000	
EMPRUNTS	-	130 327 000	89 532 000	-31,3%
Emprunts pour financement des investissements	-	130 327 000	89 532 000	
PRODUITS DE CESSI ON	-	1 500 600	1 500 000	0,0%
TOTAL GENERAL DES RECETTES (hors cessions et emprunts)	817 657 520	877 098 400	938 443 000	7,0%
TOTAL GENERAL DES RECETTES	817 657 520	1 008 926 000	1 029 475 000	2,0%

* estimations au 25/11/2023

II.1 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, les prévisions de recettes s'élèvent à **644 538 000 €** soit une diminution de (-) 0,2 % par rapport au BP 2023.

	CA 2023 Prévisionnel	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	617 840 896	645 734 000	644 538 000	-0,2%
Fiscalité	461 236 339	461 125 000	471 500 000	2,2%
Dotations Etat	76 202 107	76 337 770	76 450 160	0,1%
Subventions et Participations	75 286 050	102 565 350	87 041 140	-15,1%
Produits / Autres	4 958 200	5 705 880	9 546 700	67,3%
Cessions	158 200	-	-	

1. Des produits de fiscalité en augmentation (+) 2,2 %

Le produit total attendu par la Région au titre des recettes fiscales et compensations pour l'exercice 2024 est de **471 500 000 €**, soit en augmentation de (+) 2,2 % par rapport au BP 2023.

Le budget Primitif 2024 est construit sans augmentation des taux de la fiscalité locale indirecte.

Fiscalité	Taux
Cartes grises	51 €/cv
Taxe carburants	
essence	58,24 €/hl
gazole	36,13 €/hl
Octroi de mer régional	2,50%
Taxe sur les transports aériens et maritimes	4,57 €/passager
Taxe sur les rhums	106,71 €/hlap

Les recettes fiscales directes représentent 34 % contre 66 % pour les recettes fiscales indirectes.

	CA 2023 Prévisionnel	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
FISCALITE	461 236 339	461 125 000	471 500 000	2,2%
Fiscalité directe :	156 134 339	156 100 000	161 500 000	3,5%
Fraction TVA ex CVAE	88 101 399	90 000 000	92 800 000	
Fraction TVA ex DGF	19 304 920	19 000 000	20 100 000	
TICPE Frais de Gestion	14 400 000	17 200 000	16 700 000	
Etat - Compensation exonération de TH et frais de gestion	14 534 948	10 600 000	11 100 000	
Fonds de solidarité régional (péréquation ex CVAE)	6 667 604	7 000 000	8 400 000	
Neutralisation ressource apprentissage	6 205 803	6 500 000	6 300 000	
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 333 729	3 200 000	3 500 000	
Autres TICPE	2 533 232	2 600 000	2 600 000	
TICPE IFSI	1 052 704	-	-	
Fiscalité indirecte :	305 102 000	305 025 000	310 000 000	1,6%
Octroi de Mer Régional	135 000 000	138 825 000	138 000 000	
Taxe sur les Carburants	135 500 000	131 000 000	136 000 000	
TSCC – Fonds compensation transporteurs	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
Carte Grise	27 061 000	27 000 000	27 800 000	
Taxe sur les transports public aériens et maritimes	3 500 000	4 000 000	4 000 000	
Taxe sur les Rhums	2 041 000	2 200 000	2 200 000	

a) La fiscalité locale directe : 161,5 M€

- les recettes de fraction TVA : 112,9 M€

La Région perçoit deux fractions de TVA nationale :

1. la première en remplacement de la CVAE : 92,8 M€

Dans le cadre du PLF 2024, l'État a revu le taux d'évolution des acomptes de TVA versé aux régions :

- en 2023, l'évolution est de + 2,7% par rapport au produit encaissé en 2022 ;
- en 2024, le taux d'évolution de la TVA est actuellement fixé à + 4,5 %.

2. la seconde en remplacement de la DGF : 20,1 M€

Depuis 2018, la DGF des régions est remplacée par une fraction de TVA nationale. La Région bénéficie de l'évolution dynamique de la TVA. Son montant garanti ne peut être inférieur à celui de la DGF perçue en 2017 de 14,9 M€.

- le financement de la formation professionnelle « frais de gestion » (16,7 M€) et TICPE (11,1 M€) :

Les frais de gestion sont composés des frais de gestion au sens strict perçus désormais essentiellement sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et dotations destinées à compenser la baisse de ces frais de gestion en raison de mesures règlementaires telles que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la réduction de 50% des valeurs locatives des locaux industriels et la suppression de la CVAE. Ces compensations représentaient 14,3 M€ en 2023 et ne devraient être que de 11,1 M€ en 2024. En effet, dans le cadre de la version actuelle du PLF 2024, le gouvernement n'a pas reconduit la compensation aux régions de l'impact lié à la suppression de la CVAE.

- le fonds de solidarité régional : 8,4 M€

La réforme de la péréquation régionale a été actée dans la loi de finances 2022 avec la création d'un nouveau fonds de solidarité régional. Sont contributeurs à ce fonds les régions dont le panier de ressources par habitant est supérieur à 80 % de la moyenne. Le volume du fonds est égal à 0,1 % de la fraction de TVA « CVAE » en 2022 puis est augmenté chaque année de 1,5 % de l'augmentation du produit de TVA.

Les régions d'Outre-mer et la Corse sont éligibles à un reversement réparti entre-elles en tenant compte de la population, du revenu par habitant, du nombre de personnes âgées de quinze à dix-huit ans et de la densité de population. L'évaluation pour 2024 de cette recette est de 8,4 M€.

- la neutralisation de la ressource apprentissage : 6,3 M€

La loi de finances pour 2020 a institué, au profit des régions, un prélèvement sur recettes afin de couvrir le financement des autres charges que celles liées à l'exercice de la compétence apprentissage, suite à la suppression des ressources compensatrices de cette compétence par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Cette recette est évaluée à 6,3 M€ pour 2024.

- les IFER Imposition Forfaitaire des Entreprises en Réseau (article 1635-0 quinquies du CGI) : 3,5 M€

Il est institué au profit des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics de coopération intercommunale une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.

La région encaisse cette recette sur les répartiteurs principaux (art. 1599 quater A du CGI). Ce produit est stable soit 3,5 M€ attendu au BP 2024.

- autres TICPE : 2,6 M€

Ces recettes sont liées à la compensation des transferts de compétence tels que le transfert des CREPS et celui du service de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves et des étudiants.

b) La fiscalité locale indirecte : 310 M€

Le produit attendu au titre de la fiscalité locale indirecte assise sur la consommation s'élève à **310 000 000 €**, en augmentation de (+) 1,6 % par rapport à 2023.

- l'Octroi de Mer : 138 M€

Le produit de la taxe additionnelle à l'octroi de mer perçu par la Région frappe deux types d'opérations qui constituent deux parts distinctes de son produit :

- * la première part, dite externe, porte sur le produit de certains biens importés (valeur en douane) ;
- * la seconde part, dite interne, porte sur le produit de certaines productions locales.

Pour 2024, le produit est évalué à 138 M€, en légère baisse, compte-tenu du ralentissement de l'encaissement des produits constaté dès le second semestre 2023.

* la Taxe Sur la Consommation des Carburants (TSCC) : 136 M€

Elle est calculée sur le volume de carburant mis à la consommation sur le territoire régional durant l'année avec application des tarifs votés par la Région soit 36,13 €/hl sur le gazole et 58,24 €/hl sur le super. La Région perçoit 57,62 % du produit total de TSCC. **Ces taux sont inchangés depuis plus de 20 ans.**

Répartition du produit de la Taxe Spéciale de Consommation sur les Carburants (TSCC)

En euros				
INTITULE	BP 2023		BP 2024	
	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
- Produit total TSCC		230 822 632		239 500 175
- Investissement 10 %	10,00 %	23 082 263	10,00 %	23 950 018
Sous-total 1	10,00 %	23 082 263	10,00 %	23 950 018
- Dotation Région	47,62 %	109 917 737	47,62 %	114 049 983
- Dont part principale	46,70 %	107 794 169	46,70 %	111 846 582
- Dont fonds de compensation routier	0,92 %	2 123 568	0,92 %	2 203 402
- Part " Département "	17,12 %	39 516 835	17,12 %	41 002 430
- Part " Communes "	22,26 %	51 381 118	22,26 %	53 312 739
- Part "EPCI -Transports"	3,00 %	6 924 679	3,00 %	7 185 005
Sous - Total 2	90,00 %	207 740 369	90,00 %	215 550 158
TOTAL 1 + 2	100,00 %	230 822 632	100,00 %	239 500 175

Pour rappel, le préciput de 10 % du produit de la TSCC est destiné au financement d'opérations d'intérêt régional (article L 4434-3 du CGCT), 3% pour les EPCI et le surplus bénéficie aux autres collectivités selon des taux de répartition fixés par délibération du conseil régional. Ce produit reste dynamique. Le montant évalué pour 2024 est de 136 M€.

* les cartes grises : 27,8 M€

La Région perçoit une taxe proportionnelle (fonction du nombre de chevaux fiscaux immatriculés et du tarif voté par la région) ainsi qu'une taxe fixe dans certains cas pour les duplicatas de certificats d'immatriculation.

Cette recette est en baisse en lien avec la politique de décarbonation du parc automobile au niveau national. Son taux reste inchangé en 2024 à 51€/cv. Le véhicule électrique est actuellement exonéré de 100 % de la taxe régionale.

*** la taxe sur les entreprises de transport public aérien et maritime : 4 M€**

L'article 285 ter du code des douanes prévoit qu'il est institué au profit des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion une taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime. Elle est ajoutée au prix demandé aux passagers. Le montant de la taxe s'élève à **4,57€/passager**.

*** la taxe sur les Rhums : 2,2 M€**

La recette est stable et le taux reste inchangé (106,71 € /hlap) en 2024.

2. Des concours financiers de l'État stables

	CA 2023 Prévisionnel *	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
DOTATIONS ETAT	76 202 107	76 337 770	76 450 464	0,1%
Dotation Générale de Décentralisation	69 801 364	69 688 670	69 801 364	
Fonds de Compensation de la TVA	141 902	300 000	300 000	
Prélèvement sur recettes - réforme de l'apprentissage	3 009 741	3 100 000	3 100 000	
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100	3 249 100	3 249 100	

La Région perçoit 69,8 M€ de Dotation Globale de Décentralisation. Ce montant n'évolue quasiment pas depuis le gel des dotations de l'Etat.

Il est prévu un montant de 0,3 M€ de Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) en section de fonctionnement compte tenu des dépenses éligibles réalisées sur l'exercice 2023.

Le prélèvement sur recettes de la réforme de l'apprentissage s'élève à 3,1 M€.

La dotation de soutien à l'apprentissage d'un montant de 3,2 M€ contribue au financement des centres de formation pour l'apprentissage.

3. Des subventions et participations en diminution (-) 15,1 %

	CA 2023 Prévisionnel *	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
Subventions et participations de fonctionnement	75 286 050	102 565 350	87 041 140	-15,1%
Europe	53 710 000	87 486 000	59 494 140	-32,0%
Assistance Technique FEAMPA 2021-2027		220 000	-	
Assistance Technique FEDER 2021-2027		-	2 100 000	
Assistance Technique FEDER 2014-2020		7 000 000	9 000 000	
Assistance Technique FSE 2014-2020		1 100 000	-	
Assistance Technique FSE 2021-2027		-	1 000 000	
Assistance Technique INTERREG 2014-2020		500 000	170 000	
FEAMPA 2021-2027		3 000 000	4 500 000	
FEDER Maison Cinéma Jeux Vidéo		200 000	-	
FEDER 2014-2020 Bourses Doctorales		1 500 000	763 140	
Financement AGILE		156 000	-	
Financement AGILE FEADER		175 000	-	
FSE Aide à la mobilité		13 500 000	6 000 000	
FSE Subvention Globale 2014-2020		55 000 000	7 513 000	
FSE Subvention Globale 2021-2027		5 000 000	28 448 000	
REACT-UE 2014-2020		135 000	-	
Etat	15 718 700	12 422 000	25 207 000	102,9%
PACTE		12 000 000	25 000 000	
Participation de l'ETAT au fonctionnement du CRR		200 000	200 000	
Autres		7 000	7 000	
ETAT PASS Numériques		40 000	-	
ETAT Pôle de compétitivité		65 000	-	
Subv. OFB pour l'Agence Régionale de la Biodiversité		110 000	-	
Autres	5 857 350	2 657 350	2 340 000	-11,9%
Participation du Département sur le dispositif GAZ		2 600 000	2 300 000	
Part. AFD Evaluation du PASS numérique		-	40 000	
Part. AFD - Eval. SOCIO-ECO. des Projets Inv. Publics		50 000	-	
Prestations de services dues par la Régie THD		7 350	-	

* estimations au 25/11/2023

Les principales subventions proviennent des programmations opérationnelles européennes 2014-2020 et 2021-2027 pour un montant de 59,5 M€ dont 42,9 M€ au titre du Fonds Social Européen (FSE) et 12,0 M€ au titre du Fonds Européen de Développement régional (FEDER).

La Région, en tant qu'autorité de gestion déléguée du FEAMPA, percevra une recette pour la première fois à hauteur de 4,5 M€ au BP 2024.

Les participations de l'État sont en augmentation de (+) 102,9 % du fait de la recette attendue au titre du PACTE dans le cadre de l'enveloppe pluriannuelle 2023-2027.

4. Les autres recettes de fonctionnement en augmentation (+) 67,3 %

	CA 2023 Prévisionnel *	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
PRODUITS / AUTRES	4 958 200	5 705 880	9 546 700	67,3%
Produits de Gestion	4 800 000	5 705 880	9 546 700	
Produits de Cession	158 200	-	-	

Elles concernent principalement des produits de gestion comme la location des bâtiments administratifs (+) 0,3 M€, les redevances et les concessions routières (+) 1,0 M€, les cotisations du Conservatoire Régional et des recettes liées à la participation des familles aux frais de restauration et d'hébergement (+) 1,7 M€.

II.2 DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Hors emprunts et cessions, les recettes d'investissement sont en augmentation de 27 % par rapport au BP 2023.

	CA 2023 Prévisionnel *	BP 2023	BP 2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT	199 974 824	363 192 000	384 937 000
Fiscalité	7 027 919	2 900 000	-
Dotations Etat	78 377 649	73 886 500	82 000 000
Subventions et Participations	108 989 256	149 331 300	206 385 000
Autres Recettes	5 580 000	5 246 600	5 520 000
Emprunts	-	130 327 000	89 532 000
Produits de Cessions	-	1 500 600	1 500 000
TOTAL hors cessions	199 974 824	361 691 400	383 437 000
TOTAL hors cessions et hors emprunts	199 974 824	231 364 400	293 905 000

Les dépenses d'investissement 2024 seront financées comme suit :

- Autofinancement net : 130 538 000 € (25,3 %) ;
- Subventions + FCTVA + autres recettes + cessions : 295 405 000 € (57,3%) ;
- Emprunt : 89 532 000 € (17,4 %).

1. Fiscalité

	CA 2023 Prévisionnel *	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
FISCALITE	7 027 919	2 900 000	-	-100,0%
OM - FRDE	7 027 919	2 900 000	-	

Depuis deux ans, avec la reprise de la consommation après la crise sanitaire, la Région a perçu du Fonds Régional pour le Développement et l'emploi (FRDE). La partie du produit de l'octroi de mer communal qui dépasse la dotation garantie, est affectée à ce fonds dont 20 % revient à la Région. La dotation garantie de 2023 est fixée à hauteur de 405 135 803 €. Compte tenu du ralentissement de la consommation constaté au second semestre 2023, ce montant ne devrait pas être atteint au 31/12/2023. Il n'y a donc pas de prévision de recette FRDE pour 2024.

2. Des concours financiers de l'État (+) 11,0 %

	CA 2023 Prévisionnel *	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
DOTATIONS ETAT	78 377 649	73 886 500	82 000 000	11,0%
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	46 911 036	46 911 000	46 911 000	
Fonds de Compensation de la TVA	29 491 113	25 000 000	33 113 500	
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500	1 975 500	1 975 500	

La Dotation Régionale pour les Equipements Scolaires (DRES) est stable soit 46,9 M€. Depuis 2009, le montant alloué à chaque région est égal à celui de 2008.

Le FCTVA attendu pour 2024 de 33,1 M€ est en forte augmentation par rapport aux dépenses d'investissement éligibles en maîtrise d'ouvrage réalisées en 2023.

La dotation de soutien à l'apprentissage pour un montant de 1,9 M € contribue au financement des centres de formation pour l'apprentissage.

3. Les subventions et participations en augmentation (+) 38,2%

	CA 2023 Prévisionnel *	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	108 989 256	149 331 300	206 385 000	38,2%
Europe	78 414 256	96 400 000	141 085 000	
Etat	29 000 000	49 805 300	61 647 500	
Autres (Energie)	1 575 000	3 126 000	3 652 500	

Les subventions sont en augmentation soit (+) 38,2 %. Avec la clôture de la programmation opérationnelle 2014-2020, les principales subventions attendues concernent l'Europe (FEDER 14-20 dont REACT-UE) avec une augmentation de (+) 46,4%. Pour les travaux de la NRL, une recette en provenance de l'ETAT (AFITF) de 61 M€ est planifiée, soit (+) 23,7%.

4. Les autres recettes d'investissement en augmentation (+) 5,2 %

	CA 2023 Prévisionnel *	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
AUTRES RECETTES	5 580 000	5 246 600	5 520 000	5,2%
Remboursement régie THD	980 000	870 000	981 000	
Amendes radars automatiques et amendes de police	100 000	100 000	100 000	
Produits Exceptionnels	-	-	-	
Produits Financiers	4 500 000	4 276 600	4 439 000	

Les autres recettes d'investissement sont en augmentation de (+) 5,2 %. Ces produits concernent principalement le remboursement du prêt de 981 k€ de la régie Très Haut Débit et une recette attendue de 4,4 M€ d'ingénierie financière (remboursement de fonds de prêt).

5. Les emprunts nouveaux

	CA 2023 Prévisionnel	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
EMPRUNTS	-	130 327 000	89 532 000	-31,3%
Emprunts pour financement des investissements	-	130 327 000	89 532 000	

Conformément à la stratégie financière développée par la collectivité dans le cadre de la programmation pluriannuelle 2023-2030 (PPI-PPF), pour permettre le financement du pic des dépenses d'investissement attendu sur les exercices 2026-2028 avec notamment la reprise du chantier de la NRL, le recours à l'emprunt est limité à ce stade à 89,5 M€ (montant à rapprocher du capital à rembourser en 2024 de 78,2 M€).

Ci-après le détail des subventions attendues de l'Europe, l'État et autres partenaires en 2024 :

	CA 2023 Prévisionnel *	BP 2023	BP 2024	Evol. BP/BP
Subventions et participations d'investissement	108 989 256	149 331 300	206 385 000	38,2%
Europe	78 414 256	96 400 000	141 085 000	46,4%
FEADER PISTES FORESTIERES		3 300 000	5 000 000	
FEAMPA PO 2021-2027		700 000	961 000	
FEDER - VOIE VELO REGIONALE		1 700 000	-	
FEDER CARTOGRAPHIE		84 000	-	
FEDER PROG. REGIONAL ROUTE - INFRASTRUCTURES		5 000 000	3 000 000	
FEDER ECOSOLIDAIRE - CHAUFFE EAU SOLAIRE PATICULIERS		1 225 000	2 220 000	
FEDER EQUIPEMENTS INFORMATIQUES		200 000	-	
FEDER FINANCIERE REGION REUNION		8 500 000	7 500 000	
FEDER KAP NUMERIK REACT UE - (EX CHEQUES NUMERIQUES)		3 000 000	3 000 000	
FEDER MODE OCCUPATION SOL		111 000	-	
FEDER NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL (Solde)		5 800 000	44 500 000	
FEDER PIMANT : ACQUISITION DONNEES (PIG)		114 000	-	
FEDER PO 2014-2020 (Env. GLOBALE)		-	20 800 000	
FEDER PO 2014-2020 BPI FONDS REBOND - REACT-UE		3 000 000	-	
FEDER PO 2021-2027 (Env. GLOBALE)		-	650 000	
FEDER PO 2021-2027 CHEQUE EQUIP. PHOTOVOLTAIQUES		84 000	-	
FEDER PONT DE LA RIVIERE DE L'EST		2 500 000	500 000	
FEDER PROGRAMME REGIONAL ROUTE		4 660 000	5 560 000	
FEDER PRR - MOBILITE DURABLE		32 150 000	11 220 000	
FEDER SIG OI SUBVENTION		176 000	-	
FEDER TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE PROPRE		200 000	-	
FEDER TRAVAUX GARES ROUTIERES		1 500 000	240 000	
FEDER TRX DE RENOVATION THERMIQUE		2 270 000	-	
FEDER TRX MISE AUX NORMES DES CENTRES DE FORMATION		86 000	-	
FEDER TRX MISE AUX NORMES DES LYCEES		2 260 000	-	
FEI - AUTRES FONDS EUROPEENS		-	13 440 000	
FSR GENERAL DEVELOPPEMENT		3 470 000	-	
FSR TOURISME CREATION		400 000	-	
FSR TOURISME DEVELOPPEMENT		2 000 000	-	
REACT UE (Env. GLOBALE)		-	10 300 000	
REACT-EU PO 2014-2020 PROG. INFORMAT. DES LYCEES		7 000 000	-	
REACT-UE CHEQUE EQUIP. PHOTOVOLTAIQUES		3 160 000	10 500 000	
REACT-UE PO 2014-2020		1 750 000	1 694 000	
Etat	29 000 000	49 805 300	61 647 500	23,8%
ETAT NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL		42 900 000	57 600 000	
CONVENTION CNC ETAT - REGION		715 000	1 430 000	
ETAT ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (Env. GLOBALE)		-	920 000	
APPEL A PROJETS TIERS LIEUX DEFFINOV		715 000	715 000	
CPN ETAT - LABORATOIRE		-	374 000	
SUBV. ETAT NAVIRE ECOLE		-	346 500	
ETAT - REHABILITATION CREPS		245 300	245 300	
CPN ETAT - INDUSTRIE COMMERCE		-	16 700	
SUBVENTION FRANCE RELANCE		850 000	-	
SUBV. ETAT PONT DE LA RIVIERE DE L'EST		200 000	-	
ETAT PROGRAMME REGIONAL ROUTE		3 980 000	-	
ETAT VOIE VELO REGIONALE		200 000	-	
Autres	1 575 000	3 126 000	3 652 500	16,8%
PROGRAMME SLIME - PART. EDF ET CLER		1 575 000	1 400 000	
PROGRAMME SARE - PARTICIPATION SRPP ET EDF		500 000	750 000	
ENERGIE - AUDIT EFFIKAZ		-	552 500	
AUTRES PROGRAMME REGIONAL ROUTE		-	700 000	
COMMUNES PROG. REGIONAL ROUTE		300 000	250 000	
MORONDAVA SUBVENTION AFD		135 000	-	
CINOR TRAVAUX GARES ROUTIERES		500 000	-	
SUBVENTION ADEME		116 000	-	

* estimation au 25/11/2023

III. LES DEPENSES PREVUES

Axes	BP 2023		BP 2024		Evol. avant retraitement	Evol. après retraitement*
	avant retraitement	après retraitement*	avant retraitement	après retraitement*		
Le développement humain et solidaire	269 340 581	245 000 581	263 361 062	252 207 062	-2,2%	2,9%
Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	96 410 067	81 410 067	92 904 574	92 904 574	-3,6%	14,1%
Le développement durable et la transition écologique	319 385 744	314 885 744	333 930 835	332 611 975	4,6%	5,6%
Les missions transversales	323 789 608	323 789 608	339 278 529	339 278 529	4,8%	4,8%

TOTAL	1 008 926 000	965 086 000	1 029 475 000	1 017 002 140	2,0%	5,4%
--------------	----------------------	--------------------	----------------------	----------------------	-------------	-------------

* Après retraitement des dépenses exceptionnelles (cf. fin du tableau synthétique des dépenses réelles).

Affectation des dépenses de la Région Réunion

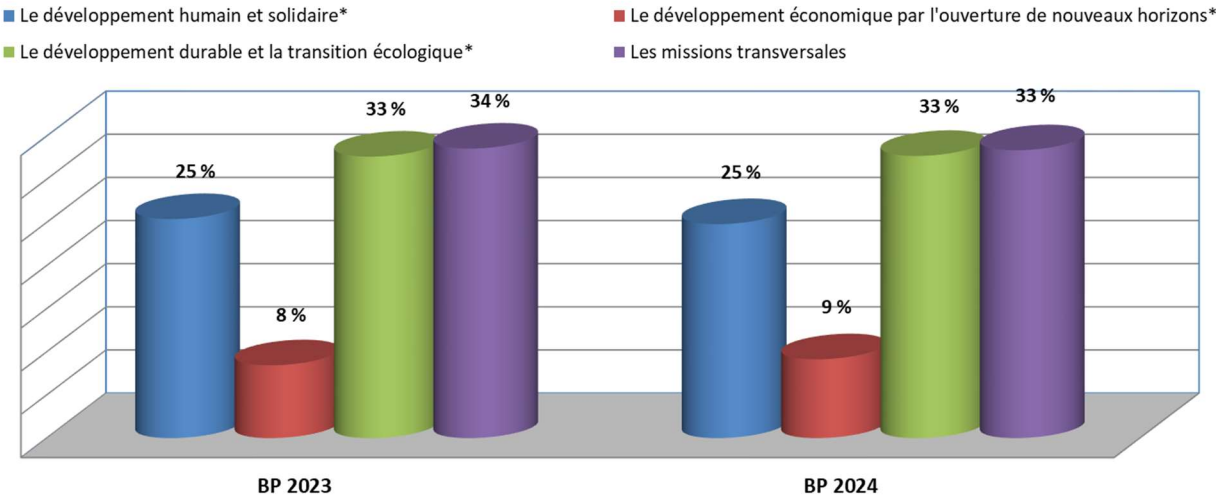


TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEPENSES REELLES

	BP 2023				BP 2024				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
AXE 1 : LE DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE	175 661 410	173 360 700	52 194 205	95 979 881	191 953 099	179 646 744	149 130 280	83 714 318	9,3%	3,6%	185,7%	-12,8%
Hors dépenses exceptionnelles	170 461 410	168 160 700	47 494 205	76 839 881	186 953 099	176 046 744	149 130 280	76 160 318	9,7%	4,7%	214,0%	-0,9%
Politique éducative	24 174 940	23 978 801	31 414 280	58 377 000	28 272 534	26 682 534	108 774 280	53 077 318	16,9%	11,3%	246,3%	-9,1%
dont cartable numérique	-	-	5 500 000	5 500 000	-	-	5 500 000	5 500 000	-	-	0,0%	0,0%
dont manuels scolaires (papier/numérique)	3 500 000	3 500 000	-	-	200 000	200 000	3 300 000	3 300 000	-94,3%	-94,3%	-	-
dont fonctionnement / équipement lycées (inclus DGF/DGE)	17 665 281	17 735 193	9 064 280	10 175 000	24 097 729	23 097 729	10 474 280	10 181 568	36,4%	30,2%	15,6%	0,1%
dont constructions scolaires neuves	-	-	5 320 000	2 350 000	-	-	68 750 000	3 000 000	-	-	1192,3%	27,7%
dont réhabilitation et mise aux normes, accessibilité des bâtiments	-	-	3 750 000	14 757 000	-	-	2 650 000	8 280 000	-	-	-29,3%	-43,9%
dont rénovation efficacité thermique	-	-	200 000	10 500 000	-	-	50 000	1 960 000	-	-	-75,0%	-81,3%
dont travaux maintenance lycées	-	-	4 800 000	5 805 000	-	-	13 000 000	10 780 000	-	-	170,8%	85,7%
dont subvention lycées travaux maintenance	-	-	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 347 750	-	-	0,0%	17,4%
dont PRR II communes-éducation	-	-	-	7 290 000	-	-	-	4 928 000	-	-	-	-32,4%
dont subvention ATTEE lycées privés	1 139 659	1 139 659	-	-	1 229 805	1 229 805	-	-	7,9%	7,9%	-	-
dont mesures d'accompagnement secondaire (précarité menstruelle, connexions internet...)	1 025 000	963 949	-	-	1 550 000	1 035 000	-	-	51,2%	7,4%	-	-
dont voie professionnelle	-	-	-	-	-	-	2 000 000	2 000 000	-	-	-	-
dont plan lecture lycée	-	-	-	-	-	-	800 000	800 000	-	-	-	-
dont mobilité éducative lycéenne	-	-	-	-	470 000	470 000	-	-	-	-	-	-
dont divers	845 000	640 000	780 000	-	725 000	650 000	250 000	-	-14,2%	1,6%	-67,9%	-
Enseignement supérieur	21 169 000	20 046 199	2 670 000	2 000 000	21 851 000	20 895 000	2 200 000	2 200 000	3,2%	4,2%	-17,6%	10,0%
dont aides en faveur étudiants	3 620 000	2 780 000	-	-	3 400 000	2 980 000	-	-	-6,1%	7,2%	-	-
dont mesures accompagnement	2 349 000	2 066 199	-	-	2 316 000	2 280 000	-	-	-1,4%	10,3%	-	-
dont équipement et construction université	-	-	2 670 000	2 000 000	-	-	2 200 000	2 200 000	-	-	-17,6%	10,0%
dont bourse réussite étudiant	3 250 000	3 250 000	-	-	4 500 000	4 500 000	-	-	38,5%	38,5%	-	-
dont aides à la mobilité éducative	3 735 000	3 735 000	-	-	4 000 000	4 000 000	-	-	7,1%	7,1%	-	-
dont aides mobilité professionnelle	5 000 000	5 000 000	-	-	4 600 000	4 100 000	-	-	-8,0%	-18,0%	-	-
dont ressourceurment étudiant	3 000 000	3 000 000	-	-	3 000 000	3 000 000	-	-	0,0%	0,0%	-	-
dont divers	215 000	215 000	-	-	35 000	35 000	-	-	-83,7%	-83,7%	-	-
Formations adaptées	100 094 170	99 350 000	6 234 925	11 547 281	109 221 630	102 773 500	16 761 000	13 739 000	9,1%	3,4%	168,8%	19,0%
dont équipements des centres	-	-	4 628 925	4 893 906	-	-	4 975 000	3 208 000	-	-	7,5%	-34,4%
dont travaux sur les centres	-	-	-	2 000 000	-	-	2 550 000	2 970 000	-	-	-	48,5%
dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique	-	-	300 000	2 867 375	-	-	550 000	1 500 000	-	-	83,3%	-47,7%
dont formation professionnelle et marchés	44 340 925	49 280 504	-	-	43 028 080	39 636 680	-	-	-3,0%	-19,6%	-	-
dont rémunération des stagiaires (y compris PACTE)	12 000 000	12 000 000	-	-	12 600 000	12 600 000	-	-	5,0%	5,0%	-	-
dont PACTE subventions et marchés	29 000 000	21 180 677	-	-	40 412 500	36 356 950	-	-	39,4%	71,7%	-	-
dont apprentissage	4 307 500	4 478 000	-	-	2 542 000	2 542 000	-	-	-41,0%	-43,2%	-	-
dont mesure accompagnement	4 995 745	5 290 819	-	-	4 530 550	5 595 270	-	-	-9,3%	5,8%	-	-
dont bourses-aides à la formation	3 000 000	3 170 000	-	-	3 605 000	3 680 700	-	-	20,2%	16,1%	-	-
dont PIC-subvention et marchés	-	1 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-100,0%	-	-
dont frais fonc/invest CPOI	1 700 000	1 700 000	430 000	430 000	1 373 500	1 373 500	386 000	386 000	-19,2%	-19,2%	-10,2%	-10,2%
dont subv° travx sur centres formation	-	-	400 000	400 000	-	-	400 000	660 000	-	-	0,0%	65,0%
dont maîtrise des compétences clés	550 000	550 000	-	-	830 000	688 400	-	-	50,9%	25,2%	-	-
dont construction centres formation	-	-	-	-	-	-	500 000	1 115 000	-	-	-	-
dont acquisition formation professionnelle	-	-	-	-	-	-	7 400 000	3 900 000	-	-	-	-
dont divers	200 000	750 000	476 000	956 000	300 000	300 000	-	-	50,0%	-60,0%	-100,0%	-100,0%
Excellence culturelle	15 573 890	15 270 585	8 010 000	12 235 000	17 768 125	15 735 010	6 880 000	7 485 000	14,1%	3,0%	-14,1%	-38,8%
dont subvention équipement associations	-	-	1 300 000	1 230 000	-	-	1 400 000	1 130 000	-	-	7,7%	-8,1%
dont subvention fonctionnement associations	1 350 000	1 150 000	-	-	1 375 000	1 100 000	-	-	1,9%	-4,3%	-	-
dont divers manifestations culturelles	1 826 880	1 800 000	-	-	2 300 000	2 050 000	-	-	25,9%	13,9%	-	-
dont fonctionnement structures muséales	6 519 010	6 519 010	-	-	6 519 010	6 519 010	-	-	0,0%	0,0%	-	-
dont fonctionnement salle de diffusion	1 295 000	1 160 575	-	-	1 586 115	1 210 000	-	-	22,5%	4,3%	-	-
dont fonctionnement EPCC /PRMA	924 000	680 000	-	-	805 000	660 000	-	-	-12,9%	-2,9%	-	-
dont CRR	1 529 000	1 529 000	280 000	380 000	1 801 000	1 801 000	280 000	380 000	17,8%	17,8%	0,0%	0,0%
dont acquisitions foncières	-	-	4 700 000	4 700 000	-	-	2 000 000	800 000	-	-	-57,4%	-83,0%
dont travaux/équip sur structures muséales	-	-	480 000	1 060 000	-	-	1 650 000	1 160 000	-	-	243,8%	9,4%
dont PRR Communes - Culture	-	-	-	3 000 000	-	-	-	2 280 000	-	-	-	-24,0%
dont connaissance valorisation transmission arts combats	-	-	-	-	600 000	-	-	-	-	-	-	-
dont divers	2 130 000	2 432 000	1 250 000	1 865 000	2 782 000	2 395 000	1 550 000	1 735 000	30,6%	-1,5%	24,0%	-7,0%
Excellence sportive	3 410 000	3 410 000	2 465 000	5 375 000	3 440 000	3 440 000	11 215 000	4 656 000	0,9%	0,9%	355,0%	-13,4%
dont subvention équipement	-	-	400 000	400 000	-	-	400 000	250 000	-	-	0,0%	-37,5%
dont mise aux normes, accessibilité, rénovation thermique	-	-	500 000	1 240 000	-	-	650 000	1 200 000	-	-	30,0%	-3,2%
dont construction équipes sportifs	-	-	-	1 310 000	-	-	8 350 000	1 200 000	-	-	-	-8,4%
dont subv fonctionnement sport	2 700 000	2 700 000	-	-	2 700 000	2 700 000	-	-	0,0%	0,0%	-	-
dont travx maintenance EPS	-	-	700 000	560 000	-	-	900 000	745 000	-	-	28,6%	33,0%
dont PRR II Communes-sport	-	-	-	1 000 000	-	-	-	346 000	-	-	-	-65,4%
dont divers	710 000	710 000	865 000	865 000	740 000	740 000	915 000	915 000	4,2%	4,2%	5,8%	5,8%
Cohésion sociale et solidarités	6 239 410	6 305 115	400 000	360 000	6 679 410	5 400 300	800 000	580 000	7,1%	-14,4%	100,0%	61,1%
dont investissements aides alimentaires + égalité des chances	-	-	400 000	360 000	-	-	800 000	580 000	-	-	100,0%	61,1%
dont aide aux familles (gaz)	5 200 000	5 200 000	-	-	5 000 000	3 600 000	-	-	-3,8%	-30,8%	-	-
dont politique de la ville	200 000	218 000	-	-	200 000	205 000	-	-	0,0%	-6,0%	-	-
dont continuité territoriale-mobilité et accompagnement des jeunes	-	-	-	-	245 000	265 000	-	-	-	-	-	-
dont démocratie participative	130 000	130 000	-	-	430 000	430 000	-	-	230,8%	230,8%	-	-
dont divers (fonctionnement : EC + CT + santé)	709 410	757 115	-	-	804 410	900 300	-	-	13,4%	18,9%	-	-
Rénovation énergétique logements	-	-	1 000 000	6 085 600	20 400	20 400	2 500 000	1 977 000	-	-	150,0%	-67,5%
dont logement réhab énergétique	-	-	-	600 000	-	-	-	255 000	-	-	-	-57,5%
dont logement réhab et amélioration	-	-	-	1 570 000	-	-	-	900 000	-	-	-	-42,7%
dont aménagement FRAFU EPS	-	-	1 000 000	3 915 600	-	-	2 000 000	622 000	-	-	100,0%	-84,1%
dont divers	-	-	-	-	20 400	20 400	500 000	200 000	-	-	-	-
Continuité territoriale	5 000 000	5 000 000	-	-	4 700 000	4 700 000	-	-	-6,0%	-6,0%	-	-

	BP 2023				BP 2024				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
AXE 2 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS	58 894 358	39 464 021	42 645 252	56 946 046	61 060 286	41 474 512	70 436 868	51 430 062	3,7%	5,1%	65,2%	-9,7%
Hors dépenses exceptionnelles	58 894 358	39 464 021	42 645 252	41 946 046	61 060 286	41 474 512	70 436 868	51 430 062	3,7%	5,1%	65,2%	22,6%
Le tissu économique	9 109 666	10 942 959	19 224 411	18 083 422	9 491 457	8 644 242	34 338 200	20 394 960	4,2%	-21,0%	78,6%	12,8%
dont soutien aux entreprises	8 759 666	10 592 959	15 282 077	16 397 159	9 036 457	8 104 242	33 633 200	19 544 960	3,2%	-23,5%	120,1%	19,2%
dont aides régionales aux entreprises	-	-	7 436 777	11 637 471	-	-	4 977 000	3 409 000	-	-	-33,1%	-70,7%
dont fonds de crédits	-	-	7 470 000	4 360 000	-	-	-	13 962 000	-	-	-100,0%	220,2%
dont fonds avance remboursable	-	-	-	-	-	-	2 000 000	500 000	-	-	-	-
dont fonds souverain	-	-	-	-	-	-	25 000 000	-	-	-	-	-
dont prêt relance	-	-	-	-	-	-	1 000 000	1 000 000	-	-	-	-
dont aides organismes économiques	-	-	170 300	194 688	-	-	456 200	468 960	-	-	167,9%	140,9%
dont aides animation économique	5 969 666	7 608 959	-	-	6 456 457	5 574 242	-	-	8,2%	-26,7%	-	-
dont fonds aux soutien professionnels route	2 000 000	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000	-	-	0,0%	0,0%	-	-
dont divers	790 000	984 000	205 000	205 000	580 000	530 000	200 000	205 000	-26,6%	-46,1%	-2,4%	0,0%
dont aménagement économique	350 000	350 000	3 942 334	1 686 263	455 000	540 000	705 000	850 000	30,0%	54,3%	-	-49,6%
dont aménagements de zones d'activités (Ecocité + Bois Rouge+CPN)	105 000	105 000	2 257 334	1 376 263	110 000	260 000	555 000	700 000	4,8%	147,6%	-75,4%	-49,1%
dont Pierrefonds (amenagt&fonctionnem)	245 000	245 000	1 685 000	310 000	345 000	280 000	150 000	150 000	40,8%	14,3%	-91,1%	-51,6%
L'internationalisation des entreprises	1 865 000	1 236 396	0	15 000 000	1 822 143	1 891 527	0	0	-2,3%	53,0%	-	-100,0%
dont promotion export (\$soutien logistiq)	1 865 000	1 236 396	-	-	1 622 143	1 691 527	-	-	-13,0%	36,6%	-	-
dont fonctionnement internationalisation	-	-	-	15 000 000	200 000	200 000	-	-	-	-	-	-100,0%
dont augmentation capital SEMATRA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'accompagnement des secteurs d'avenir	27 268 500	7 268 500	8 502 089	6 593 675	27 966 000	11 766 000	13 361 277	8 517 215	2,6%	61,9%	57,2%	29,2%
dont l'innovation	3 248 500	3 248 500	850 000	1 635 000	1 351 000	1 351 000	1 570 700	1 390 700	-58,4%	-58,4%	84,8%	-14,9%
dont aides entreprises innovation (inclus projets)	-	-	850 000	1 635 000	-	-	1 500 000	1 320 000	-	-	76,5%	-19,3%
dont aides animation	-	-	-	-	321 000	340 000	-	-	-	-	-	-
dont Agce Régionale Innovat (fonct&CPN)	2 140 000	2 140 000	-	-	300 000	264 000	-	-	-86,0%	-87,7%	-	-
dont structure accompagn innov (CPN)	889 000	589 000	-	-	500 000	549 000	-	-	-43,8%	-6,8%	-	-
dont divers	219 500	519 500	-	-	230 000	198 000	70 700	70 700	4,8%	-61,9%	-	-
dont la recherche	0	0	2 250 000	2 148 623	40 000	40 000	3 480 000	1 755 000	-	-	54,7%	-18,3%
dont soutien à la recherche	-	-	600 000	725 000	-	-	850 000	25 000	-	-	41,7%	-96,6%
dont recherche agronomique	-	-	1 480 000	1 157 029	-	-	1 480 000	1 480 000	-	-	0,0%	27,9%
dont observation vulcanologique Piton Fournaise	-	-	-	-	-	-	1 000 000	250 000	-	-	-	-
dont divers (subvention recherche...)	-	-	170 000	266 594	40 000	40 000	150 000	-	-	-	-11,8%	-100,0%
dont l'économie Bleue (y compris FEAMPA)	24 020 000	4 020 000	5 402 089	2 810 052	26 575 000	10 375 000	8 310 577	5 371 515	10,6%	158,1%	53,8%	91,2%
La relance du tourisme	12 536 884	12 158 956	1 996 500	4 475 226	11 637 400	10 644 485	6 987 270	7 875 674	-7,2%	-12,5%	250,0%	76,0%
dont aménagements touristiques	-	-	350 000	1 393 290	-	-	600 000	933 406	-	-	71,4%	-33,0%
dont aides aux entreprises touristiques	-	-	790 000	2 098 836	-	-	1 437 270	1 844 970	-	-	81,9%	-12,1%
dont aide promotion touristique	9 205 884	8 153 688	-	-	8 600 000	7 588 000	-	-	-6,6%	-6,9%	-	-
dont animat touristiq & aide organism éco	3 148 000	3 895 268	706 500	838 100	2 857 400	2 850 000	4 500 000	4 647 296	-9,2%	-26,8%	536,9%	454,5%
dont études à caractère touristique	-	-	150 000	145 000	-	-	250 000	250 000	-	-	66,7%	72,4%
dont tourisme numérique & frais gest* & divers	183 000	110 000	-	-	180 000	206 485	200 000	200 000	-1,6%	87,7%	-	-
Une agriculture forte et durable	30 000	30 000	1 510 000	1 905 000	80 000	80 000	2 000 000	2 700 000	166,7%	166,7%	32,5%	41,7%
dont aides entreprises (inv) & frs gest (fonct)	30 000	30 000	1 510 000	1 905 000	80 000	80 000	2 000 000	2 700 000	166,7%	166,7%	32,5%	41,7%
L'audiovisuel	1 266 500	1 316 500	5 000 000	4 715 000	1 026 286	1 227 286	5 822 000	5 895 000	-19,0%	-6,8%	16,4%	25,0%
dont aides aux entreprises	-	-	-	1 660 000	-	-	-	2 000	-	-	-	-99,9%
dont animation	40 000	240 000	-	-	40 000	55 000	-	-	0,0%	-77,1%	-	-
dont fds soutien audio&créat"eux vidéos (inv)&CPN maison cinéma+jeux (fonct)	60 000	60 000	4 700 000	2 840 000	60 000	60 000	4 782 000	4 853 000	0,0%	0,0%	1,7%	70,9%
dont soutien product* TV locales	-	-	270 000	200 000	-	-	295 000	295 000	-	-	9,3%	47,5%
dont investissements indust images	-	-	-	-	-	-	700 000	700 000	-	-	-	-
dont divers (fonct+nile orientat*"adhés"+"étud)	1 166 500	1 016 500	30 000	15 000	926 286	1 112 286	45 000	45 000	-20,6%	9,4%	50,0%	200,0%
L'économie sociale et solidaire	3 979 950	3 479 190	2 130 000	2 001 407	4 329 000	3 618 100	3 300 000	2 687 500	8,8%	4,0%	54,9%	34,3%
dont aid structur+étud(inv)&éco alternatif(fonct)	3 979 950	3 479 190	1 380 000	1 378 300	4 329 000	3 618 100	1 940 000	1 580 000	8,8%	4,0%	40,6%	14,6%
dont économie circulaire (aides aux investissements)	-	-	750 000	623 107	-	-	1 360 000	1 107 500	-	-	81,3%	77,7%
Le co-développement régional	1 489 358	1 793 021	2 252	27 316	3 216 000	1 934 000	50 000	65 000	115,9%	7,9%	212,2%	138,0%
dont participation action coopération régionale	1 389 187	1 692 395	-	25 000	3 016 000	1 734 000	50 000	65 000	117,1%	2,5%	-	-
dont divers (régies avances)	100 171	100 626	2 252	2 316	200 000	200 000	-	-	99,7%	98,8%	-100,0%	-100,0%
Le numérique	1 348 500	1 238 500	4 280 000	4 145 000	1 492 000	1 668 872	4 578 121	3 294 713	10,6%	34,7%	7,0%	-20,5%
dont aides aux entreprises	-	-	-	1 925 000	-	-	347 571	351 570	-	-	-	-81,7%
dont animation	-	-	-	185 000	260 000	352 000	-	-	-	-	-	-100,0%
dont régie THD (gazelle+amenagt numériq)	-	-	2 650 000	1 840 000	-	-	1 461 700	1 154 000	-	-	-44,8%	-37,3%
dont amenagt numériq fonctionnemnt	900 000	580 000	-	-	950 000	1 034 872	-	-	5,6%	78,4%	-	-
dont KAP NUMERIK	-	-	1 000 000	-	-	-	2 500 000	1 582 143	-	-	150,0%	-
dont divers	448 500	658 500	630 000	195 000	282 000	282 000	268 850	207 000	-37,1%	-57,2%	-57,3%	6,2%
AXE 3 : LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ECOLOGIQUE	22 824 275	55 541 015	157 238 000	263 844 729	24 030 845	54 321 845	150 576 700	279 608 990	5,3%	-2,2%	-4,2%	6,0%
Hors dépenses exceptionnelles	22 824 275	55 541 015	157 238 000	259 344 729	24 030 845	54 321 845	150 576 700	278 290 130	5,3%	-2,2%	-4,2%	7,3%
Des Infrastructures modernes	300 000	300 000	0	141 900 000	200 000	200 000	1 000 000	137 500 000	-33,3%	-33,3%	-	-3,1%
dont NRL/NEO et Possession	300 000	300 000	-	130 000 000	200 000	200 000	-	130 600 000	-33,3%	-33,3%	-	0,5%
dont autres grands travaux (contournements urbains, entrées de villes...)	-	-	-	11 900 000	-	-	1 000 000	6 900 000	-	-	-	-42,0%
La mobilité durable	1 207 560	31 520 000	78 100 000	37 230 000	2 742 560	33 157 560	39 390 000	47 890 000	127,1%	5,2%	-49,6%	28,6%
dont travaux TCSP (prog régional rte)	-	-	74 500 000	31 980 000	-	-	30 190 000	37 940 000	-	-	-59,5%	18,6%
dont voie et plan vélo régional	70 000	70 000	2 000 000	1 000 000	40 000	40 000	1 000 000	200 000	-42,9%	-42,9%	-50,0%	-80,0%
dont travaux gares routières & investissements	-	-	1 100 000	2 910 000	-	-	100 000	1 000 000	-	-	-90,9%	-65,6%
dont frais fonctionnement gares routières	120 000	120 000	-	-	40 000	40 000	-	-	-66,7%	-66,7%	-	-
dont subv* versée BA Transport	-	30 312 440	-	-	-	31 215 000	-	-	-	3,0%	-	-
dont fonctionnement co-voiturage	50 000	50 000	-	-	2 000 000	1 200 000	-	-	3900,0%	2300,0%	-	-
dont acquisition de bus	-	-	-	-	-	-	7 900 000	8 100 000	-	-	-	-
dont divers (subv"EPCI+études+co-voiturag+pole échange)	967 560	967 560	500 000	1 340 000	662 560	662 560	200 000	650 000	-31,5%	-31,5%	-60,0%	-51,5%
Le réseau routier	7 573 000	9 573 000	62 300 000	58 620 000	8 250 000	7 550 000	72 400 000	59 110 000	8,9%	-21,1%	16,2%	0,8%
dont programme régional routes	-	-	50 200 000	41 270 000	-	-	61 100 000	45 910 000	-	-	21,7%	11,2%
dont pistes forestières	-	-	6 000 000	7 550 000	-	-	4 000 000	6 800 000	-	-	-33,3%	-9,9%
dont travaux routiers SMPRR	-	-	4 650 000	4 650 000	-	-	5 300 000	5 300 000	-	-	14,0%	14,0%
dont restaurat pont rivière Est	-	-	-	4 000 000	-	-	-	500 000	-	-	-	-87,5%
dont réseaux et espaces verts	3 815 000	5 815 000	-	-	5 500 000	4 800 000	-	-	44,2%	-17,5%	-	-
dont participat* SMPRR & subv*invest	3 000 000	3 000 000	450 000	450 000	2 00							

		BP 2023				BP 2024				Evolution %		Evolution %	
		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
POLITIQUES PUBLIQUES	Le traitement des déchets et le cadre vie	11 093 415	11 146 915	206 000	3 241 790	10 319 985	10 428 685	1 586 000	2 805 660	-7,0%	-6,4%	669,9%	-13,5%
	dont déchets cadre de vie	1 518 530	1 487 030	156 000	213 145	845 100	916 500		57 300	-44,3%	-38,4%	-100,0%	-73,1%
	dont plan gestion risques inondation (PGRl)			-	148 994				87 500				-41,3%
	dont risque et adaptation climatique/Gestion risque requin	800 000	885 000		140 000	700 000	737 300		293 000	-12,5%	-16,7%		109,3%
	dont potabilisation	-	-	-	2 059 583				1 505 000				-26,9%
	dont Politique de l'eau PRR			-	500 000				172 860				-65,4%
	dont récupérateur eau de pluie							350 000	100 000				
	dont PEC (Emplois verts + LAV+frs gest*+signalitiq)	8 774 885	8 774 885	50 000	50 000	8 774 885	8 774 885	50 000	50 000	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	dont investissements chantiers (emplois verts)							540 000	540 000				
	dont divers	-	-	0	130 068	0	0	646 000	0				-100,0%
	L'autonomie énergétique	427 500	622 500	15 710 000	14 493 600	400 000	740 000	30 750 000	27 506 130	-6,4%	18,9%	95,7%	89,8%
	dont énergie-aides collectivités, entreprises	-	-	740 000	787 100			1 050 000	1 166 630			41,9%	48,2%
	dont énergie aides photovoltaïques	-	-	5 550 000	4 900 000			16 000 000	10 955 000			188,3%	123,6%
	dont énergie aides chauffe eau solaire particuliers	-	-	2 000 000	2 400 000			2 400 000	2 861 000			20,0%	19,2%
	dont énergie travaux maîtrise d'ouvrage	-	-	7 040 000	6 099 500				3 498 500			-100,0%	-42,6%
	dont énergie audit effikaz							650 000	650 000				
	dont énergie bras des lîanes							3 000 000	500 000				
	dont énergie éolien offshore							500 000	500 000				
	dont énergie sce accompagnement rénovation énergétique (SARE)							1 500 000	1 500 000				
	dont énergie sce local intervention maîtrise énergie (SLIME)							2 000 000	2 000 000				
	dont énergie SPL HORIZON							3 500 000	3 500 000				
	dont énergie	417 500	612 500			390 000	730 000			-6,6%	19,2%		
	dont divers (frais énergie, études)	10 000	10 000	380 000	307 000	10 000	10 000	150 000	375 000	0,0%	0,0%	-60,5%	22,1%
	TOTAL POLITIQUES PUBLIQUES	257 380 043	268 365 736	252 077 457	416 770 656	277 044 230	275 443 101	370 143 848	414 753 370	7,6%	2,6%	46,8%	-0,5%
	Hors dépenses exceptionnelles	252 180 043	263 165 736	247 377 457	382 630 656	272 044 230	271 843 101	370 143 848	407 199 370	7,9%	3,3%	49,6%	6,4%
MISSIONS TRANSVERSALES	Finances	22 370 474	47 920 474	0	65 900 000	7 195 739	52 441 139	6 060 532	78 231 810	-67,8%	9,4%	-	18,7%
	dont Provisions	-	1 100 000	-	-		21 500 000				1854,5%		
	dont Dette	-	25 050 000	-	65 900 000	0	30 245 500	0	78 172 000		20,7%		18,6%
	dont Autres	22 370 474	21 770 474			7 195 739	695 639	6 060 532	59 810	-67,8%	-96,8%		
	Ressources Humaines	4 405 000	164 000 000	12 000	12 000	4 578 547	166 239 018	20 000	20 000	3,9%	1,4%	66,7%	66,7%
	dont ATTEE	57 000	61 845 570	-	-	57 000	76 362 048			0,0%	23,5%		
	dont Conservatoire Régional	-	7 087 777	-	-		10 121 880				42,8%		
	dont Route	32 000	19 717 382	-	-	36 000	19 477 287			12,5%	-1,2%		
	dont gest* fds européens	44 000	8 394 000	-	-	28 000	6 758 660			-36,4%	-19,5%		
	dont Autres	4 272 000	66 955 271	12 000	12 000	4 457 547	53 519 143	20 000	20 000	4,3%	-20,1%	66,7%	66,7%
	Système information et organisations	2 037 619	2 056 319	2 367 541	3 782 342	2 903 200	2 350 228	5 780 000	5 150 320	42,5%	14,3%	144,1%	36,2%
	Patrimoine	2 085 500	2 289 500	16 592 382	17 477 382	2 090 000	2 674 500	3 640 000	13 424 000	0,2%	16,8%	-78,1%	-23,2%
	Administration Générale	7 819 264	11 073 971	4 090 620	5 890 620	8 005 634	11 085 014	3 234 620	3 695 500	2,4%	0,1%	-20,9%	-37,3%
	dont CESER, CCEE	599 109	1 874 109	32 120	32 120	555 000	1 830 000	32 120	13 000	-7,4%	-2,4%	0,0%	-59,5%
	dont Assemblée	360 500	2 361 500	52 000	52 000	360 500	2 361 500	52 000	52 000	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	dont Affaires générales	459 000	310 000			400 000	209 000			-12,9%	-32,6%		
	dont Commande publique, affaires juridiques	2 362 655	2 490 362	1 500	1 500	2 347 655	2 342 035	1 500	1 500	-0,6%	-6,0%	0,0%	0,0%
	dont Moyens généraux	4 038 000	4 038 000	4 005 000	5 805 000	4 342 479	4 342 479	3 149 000	3 629 000	7,5%	7,5%	-21,4%	-37,5%
	Autres	8 346 100	3 187 000	200 000	200 000	8 375 650	3 767 000	200 000	200 000	0,4%	18,2%	0,0%	0,0%
	TOTAL MISSIONS TRANSVERSALES	47 063 957	230 527 264	23 262 543	93 262 344	33 148 770	238 556 899	18 935 152	100 721 630	-29,6%	3,5%	-18,6%	8,0%
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts/capital) et DEPENSES EXCEPTIONNELLES	299 244 000	468 643 000	270 640 000	405 493 000	305 193 000	480 154 500	389 079 000	428 430 140	2,0%	2,5%	43,8%	5,7%
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (intérêts/capital) et SEMATRA	304 444 000	473 843 000	275 340 000	429 133 000	310 193 000	483 754 500	389 079 000	437 303 000	1,9%	2,1%	41,3%	1,9%
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	304 444 000	498 893 000	275 340 000	510 033 000	310 193 000	514 000 000	389 079 000	515 475 000	1,9%	3,0%	41,3%	1,1%

DEPENSES EXCEPTIONNELLES RETRAITEES	BP 2023				BP 2024				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	5 200 000	5 200 000	4 700 000	19 140 000	5 000 000	3 600 000	-	7 554 000	-3,8%	-30,8%	-	-
dont aide aux familles (gaz)	5 200 000	5 200 000			5 000 000	3 600 000			-3,8%	-30,8%		
dont acquisitions foncières	-	-	4 700 000	4 700 000							-100,0%	-100,0%
dont PRR II communes-éducation	-	-		7 290 000				4 928 000				-32,4%
dont PRR Communes - Culture	-	-	-	3 000 000				2 280 000				-24,0%
dont PRR II Communes-sport	-	-	-	1 000 000				346 000				-65,4%
dont aménagement FRAFU EPS				3 150 000								-100,0%
AXE2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	-	-	-	15 000 000	-	-	-	-				-100,0%
dont augmentation capital SEMATRA	-	-	-	15 000 000								-100,0%
AXE3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	-	-	-	4 500 000	-	-	-	1 318 860				-48,2%
dont PRR Bâtiment	-	-	-	4 000 000				1 146 000				-71,4%
dont Politique de l'eau PRR			-	500 000				172 860				-65,4%
Total:	5 200 000	5 200 000	4 700 000	38 640 000	5 000 000	3 600 000	-	8 872 860	-3,8%	-30,8%	-100,0%	-77,0%

Axe 1 : Le développement humain et solidaire

(AE/AP= 341,08 M€ ; CP= 263,36 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 227,85 M€ ; CP= 269,34 M€)

Politique éducative

(AE/AP= 137,05 M€ ; CP= 79,76 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 55,59 M€ ; CP= 82,36 M€)

Fonctionnement : (AE= 28,27 M€ ; CP= 26,68 M€) (contre en 2023 : AE= 24,17 M€ ; CP= 23,98 M€)

Il s'agit principalement du versement de la dotation globale de fonctionnement des lycées (DGF) pour 23,10 M€ en crédit de paiement (CP). Une hausse de 30,2 % est constatée par rapport au budget précédent soit + 5,36 M€. Cette augmentation provient principalement de la mise en place de la gratuité des repas dans les lycées (budget complémentaire de 3,3 M€) et d'une dotation complémentaire de 2 M€ pour compenser l'inflation sur les coûts de fluides et participer aux frais de maintenance des équipements des cuisines scolaires.

Investissement : (AP= 108,77 M€ ; CP= 53,08 M€) (contre en 2023 : AP= 31,41 M€ ; CP= 58,38 M€)

Le financement des lycées en équipement (DGE) représente un montant de 10,18 M€.

En outre, la collectivité a prévu des travaux de réhabilitation et de mise aux normes dans les lycées pour un montant de 8,28 M€ en CP. Concernant les travaux de maintenance dans les lycées, un montant de 10,78 M€ est prévu soit une hausse de 95,8 % par rapport au BP 2023.

2,6 M€ sont mobilisés en études pour les lycées de la Mer et Tourisme.

L'aide au cartable numérique est constante à hauteur de 5,5 M€.

L'évolution numérique du dispositif d'aide aux manuels scolaires, par l'acquisition de logiciels pédagogiques numériques, consacre une enveloppe de 3,3 M€.

Enseignement supérieur

(AE/AP= 24,51 M€ ; CP= 23,16 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 23,84 M€ ; CP= 22,05 M€)

Fonctionnement : (AE= 21,85 M€ ; CP= 20,9 M€) (contre en 2023 : AE= 21,17 M€ ; CP= 20,05 M€)

Sur ce secteur, le montant des aides en faveur des étudiants est de 2,98 M€ en CP soit une progression de + 7,2 % par rapport à 2023 pour accompagner les néo-bacheliers vers les filières générales et techniques en vue d'assurer une formation technique d'excellence (BTS, classes préparatoires aux grandes écoles etc...).

Le budget concernant les dispositifs de bourse réussite étudiant ainsi que les aides à la mobilité éducative et professionnelle est en augmentation sur l'exercice, soit 12,6 M€ de dépenses en CP contre 11,99 M€ précédemment.

Par ailleurs, le dispositif d'aide au ressourcement des étudiants mobilise une enveloppe constante de 3 M€.

Investissement : (AP= 2,2 M€ ; CP= 2,2 M€) (contre en 2023 : AP= 2,67 M€ ; CP= 2 M€)

La dépense principale concerne la construction d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur avec le concours des fonds européens et en concertation avec l'Académie ; Ainsi un budget de 2,2 M€ en CP est prévu sur 2024.

Formations adaptées

(AE/AP= 125,98 M€ ; CP= 116,51 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 106,33 M€ ; CP= 110,9 M€)

Fonctionnement : (AE= 109,22 M€ ; CP= 102,77 M€) (contre en 2023 : AE= 100,09 M€ ; CP= 99,35 M€)

Le financement des actions de formation professionnelle mobilise une bonne partie du budget consacré au secteur soit un montant de 39,64 M€ en CP sur l'exercice. En parallèle, le dispositif PACTE mobilise un budget plus important avec un montant de 43,36 M€ contre 28,18 M€ précédemment (y compris la rémunération des stagiaires) soit une hausse de + 15,18 M€ (+ 71,7 %).

Par ailleurs, la collectivité renforce l'animation du Plan Régional pour la Maîtrise des Compétences Clés (PR2C) et ouvre l'expérimentation du dispositif d'apprentissage LéspassClés auprès de 6 nouvelles communes en 2024 contre 4 en 2023. C'est une enveloppe 2024 de 0,7 M€ en CP contre 0,55 M€ précédemment pour élever le niveau de compétences des personnes en difficulté.

Investissement : (AP= 16,76 M€ ; CP= 13,74 M€) (contre en 2023 : AP= 6,23 M€ ; CP= 11,55 M€)
La Région a prévu de financer les travaux de mises aux normes et équipements des centres de formation à hauteur de 7,68 M€. De plus, il est envisagé l'acquisition d'un bâtiment pour relocaliser la formation des élèves infirmiers (Institut de Formation en Soins Infirmiers) ; une première tranche de CP de 3,9 M€ est prévue en 2024.

Excellence culturelle

(AE/AP= 24,65 M€ ; CP= 23,22 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 23,58 M€ ; CP= 27,51 M€)

Fonctionnement : (AE= 17,77 M€ ; CP= 15,74 M€) (contre en 2023 : AE= 15,57 M€ ; CP= 15,27 M€)

La dépense principale est consacrée au financement des musées régionaux avec un montant de 6,52 M€ en CP nécessaire au fonctionnement de ces structures. L'année 2024 verra la mise en place d'une nouvelle délégation de service public de la gestion de nos musées par la SPL RMR.

Il est prévu un budget de 1,8 M€ pour accompagner les achats des Conservatoires à Rayonnement Régional, 3,01 M€ pour les salles de diffusion, 2,05 M€ pour diverses manifestations culturelles et 1,1 M€ pour les subventions aux associations.

Investissement : (AP= 6,88 M€ ; CP= 7,49 M€) (contre en 2023 : AP= 8,01 M€ ; CP= 12,24 M€)

Le dispositif de plan de relance régional culture (PRR) permet le financement de divers projets culturels pour un montant de 2,28 M€ : il s'agit de régler le solde des engagements antérieurs (pas de nouvelles AP inscrites). Les travaux et équipements sur les structures muséales représentent un investissement de 1,16 M€ soit une progression de 9,4 %. Par ailleurs, un montant de 1,13 M€ est prévu pour subventionner les équipements des associations culturelles.

Excellence sportive

(AE/AP= 14,66 M€ ; CP= 8,1 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 5,88 M€ ; CP= 8,79 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,44 M€ ; CP= 3,44 M€) (contre en 2023 : AE= 3,41 M€ ; CP= 3,41 M€)

En 2024, l'essentiel de la dépense concerne des subventions accordées dans le domaine sportif pour un montant de 2,7 M€, soit un budget constant. L'accompagnement des athlètes locaux aux compétitions nationales et internationales reste une priorité (0,6 M€). Le CREPS de la Réunion reste la référence en matière de pratique sportive de haut-niveau avec un soutien financier de la collectivité régionale de 0,15 M€ en 2024.

Investissement : (AP= 11,22 M€ ; CP= 4,66 M€) (contre en 2023 : AP= 2,47 M€ ; CP= 5,38 M€)

Il est prévu des mises aux normes réglementaires et rénovations des équipements sportifs pour un montant de 1,2 M€. Un montant de 8,35 M€ est inscrit en AP et 1,2 M€ en CP, pour permettre la construction d'un gymnase à Champ-Fleuri. La rénovation du CREPS de la Plaine des Cafres et de Saint Denis mobilise des crédits d'études à hauteur de 1,2 M€.

Le dispositif de plan de relance régional (PRR) dans le secteur du sport permet le financement de divers projets pour un montant de 0,35 M€.

Cohésion sociale et solidarités

(AE/AP= 7,47 M€ ; CP= 5,98 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 6,63 M€ ; CP= 6,66 M€)

Fonctionnement : (AE= 6,67 M€ ; CP= 5,40 M€) (contre en 2023 : AE= 6,23 M€ ; CP= 6,30 M€)

Il est proposé de reconduire l'aide aux familles pour l'acquisition de bouteille de gaz à 15 € en partenariat avec le Département (50 %), soit une enveloppe brute de 3,6 M€ en CP.

L'accompagnement des associations dans les domaines de l'égalité des chances représente un budget de 0,9 M€, soit une progression de + 19%.

Un budget de 0,4 M€ en AE/CP est consacré au projet de démocratie participative dans les lycées soit + 0,3 M€ en 2024.

Investissement : (AP= 0,8 M€ ; CP= 0,58 M€) (contre en 2023 : AP= 0,4 M€ ; CP= 0,36 M€)

La collectivité a prévu de financer diverses structures spécialisées dans les aides alimentaires (enveloppes en CP de 0,58 M€).

L'aide alimentaire représente 0,3 M€ pour les subventions aux associations. Le projet de construction d'un centre d'accueil de la femme maltraitée, en partenariat avec le CHOR, est prévu pour un montant de 0,4 M€ en AP et 0,2 M€ en CP.

Rénovation énergétique logement

(AE/AP= 2,52 M€ ; CP= 2 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 1 M€ ; CP= 6,09 M€)

Investissement : (AP= 2,5 M€ ; CP= 1,98 M€) (contre en 2023 : AP= 1 M€ ; CP= 6,09 M€)

La réhabilitation des logements sociaux ainsi que l'amélioration de l'habitat vont générer une dépense de 1,16 M€ en CP.

Sur le dispositif d'aménagement FRAFU, le budget est de 0,62 M€ contre 3,62 M€ l'année précédente. La baisse de CP en 2024 de (-) 4,11 M€ s'explique par des retards sur 2 projets : une nouvelle reprogrammation nécessaire de la ZAC Sainte Rose en commission aménagement FRAFU et le projet cœur de ville de la Possession dont la programmation n'est pas arrêtée à ce jour.

Continuité territoriale

(AE= 4,7 M€ ; CP= 4,7 M€) (contre en 2023 : AE= 5 M€ ; CP= 5 M€)

Fonctionnement : (AE= 4,7 M€ ; CP= 4,7 M€) (contre en 2023 : AE= 5 M€ ; CP= 5 M€)

Un montant de 4,7 M€ en CP sera alloué au fonctionnement du dispositif de continuité territoriale qui sera impacté par les ajustements de l'intervention de LADOM en 2024.

Ce dispositif intègre également l'aide à la Continuité Funéraire mis en place en liaison avec le Département et LADOM afin de répondre aux situations d'urgence des familles aux revenus modestes devant se rendre en Métropole pour participer aux obsèques d'un parent proche ou procéder au rapatriement du corps pour des obsèques à La Réunion (0,130 M€).

Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons

(AE/AP= 131,50 M€ ; CP= 92,90 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 101,54 M€ ; CP= 96,41 M€)

En matière de développement économique, la Région agit en utilisant deux leviers : ses fonds propres et les fonds européens.

S'agissant de ses fonds propres, l'action de la Région porte sur différents domaines :

Le tissu économique

(AE/AP= 43,83 M€ ; CP= 29,04 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 28,33 M€ ; CP= 29,03 M€)

Fonctionnement : (AE= 9,49 M€ ; CP= 8,64 M€) (contre en 2023 : AE= 9,11 M€ ; CP= 10,94 M€)

Grâce à diverses mesures de développement économique, la collectivité accompagne les entreprises qui se créent, se développent mais également celles qui rencontrent des difficultés. Ainsi en matière d'animation économique, les aides vont représenter un montant de 5,57 M€ en CP, mais avec une intervention du FEDER renforcée sur la programmation 2021-27.

Le fonds de soutien aux professionnels de la route mobilise une enveloppe de 2 M€.

Les dépenses de fonctionnement dans le secteur de l'aménagement économique concernent principalement la participation financière de la collectivité dans les organismes (GIP ou syndicat mixte) en charge de la gestion de l'Ecocité, de Bois Rouge et de Pierrefonds.

Investissement : (AP= 34,34 M€ ; CP= 20,39 M€) (contre en 2023 : AP= 19,22 M€ ; CP= 18,08 M€)

Les aides régionales aux entreprises représentent 3,41 M€ et les fonds de crédits 13,96 M€ en CP. Ce deuxième poste de dépenses progresse de + 220,2 % en raison de la mise en œuvre d'un nouvel instrument financier dédié aux TPE et PME réunionnaises (44 M€ sur la période) financé par le PO FEDER 2021-27. Par ailleurs, en matière de fonds de crédits, il est prévu la mise en place de nouveaux instruments financiers (fonds d'avance remboursable de 2 M€, fonds souverain de 25 M€ et prêt relance de 1 M€).

Des dépenses d'étude et de travaux d'aménagement sont prévus dans les zones d'implantation de l'écocité et de Pierrefonds pour un montant de 0,85 M€.

L'internationalisation des entreprises

(AE/AP= 1,82 M€ ; CP= 1,89 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 1,87 M€ ; CP= 16,24 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,82 M€ ; CP= 1,89 M€) (contre en 2023 : AE= 1,87 M€ ; CP= 1,24 M€)

Afin d'accompagner les entreprises qui exportent leurs productions, la Région a mis en place des aides à la promotion à l'export et aux soutiens logistiques des entreprises. Un budget de 1,89 M€ est ainsi prévu soit + 53 % par rapport à l'exercice précédent.

L'innovation

(AE/AP= 2,92 M€ ; CP= 2,74 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 4,1 M€ ; CP= 4,89 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,35 M€ ; CP= 1,35 M€) (contre en 2023 : AE= 3,25 M€ ; CP= 3,25 M€)

Afin d'accompagner les entreprises dans les projets innovants, la collectivité prévoit un budget de 1,35 M€ en CP sur l'exercice 2024 dont la participation de la collectivité à l'agence régionale à l'innovation (ARI) pour un montant de 0,26 M€ en CP. Le budget 2023 avait prévu une dotation initiale de 1,8 M€ pour la création de l'ARI.

Investissement : (AP= 1,57 M€ ; CP= 1,39 M€) (contre en 2023 : AP= 0,85 M€ ; CP= 1,64 M€)

Les aides aux entreprises pour les dépenses d'équipement dans le secteur de l'innovation représentent un montant de 1,39 M€ en CP sur l'exercice 2024 avec une intervention plus forte du FEDER.

La recherche

(AE/AP= 3,52 M€ ; CP= 1,8 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 2,25 M€ ; CP= 2,15 M€)

Investissement : (AP= 3,48 M€ ; CP= 1,76 M) (contre en 2023 : AP= 2,25 M€ ; CP= 2,15 M€)

Un montant de 1,48 M€ en CP est prévu pour la recherche agronomique, soit une hausse de + 27,9 % en 2024. Par ailleurs, des frais d'études sont prévus à hauteur de 0,25 M€ en CP pour la reconstruction du bâtiment de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) sous maîtrise d'ouvrage régionale.

L'économie bleue

(AE/AP= 34,89 M€ ; CP= 15,75 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 29,42 M€ ; CP= 6,83 M€)

Fonctionnement : (AE= 26,58 M€ ; CP= 10,38 M€) (contre en 2023 : AE= 24,02 M€ ; CP= 4,02 M€)

Afin d'assurer la gestion du fonds européen dédié à la pêche FEAMPA de 32,5 M€ sur la période 2021-27 (hors assistance technique), la collectivité prévoit une première enveloppe de 9 M€ en CP sur l'exercice 2024.

Investissement : (AP= 8,31 M€ ; CP= 5,37 M€) (contre en 2023 : AP= 5,4 M€ ; CP= 2,81 M€)

En complément, une enveloppe de 11,5 M€ est allouée en investissement pour la gestion du fonds européen FEAMPA 2021-27 avec une prévision de 2,28 M€ en CP 2024.

La relance du tourisme

(AE/AP= 18,62 M€ ; CP= 18,52 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 14,53 M€ ; CP= 16,63 M€)

Fonctionnement : (AE= 11,64 M€ ; CP= 10,65 M€) (contre en 2023 : AE= 12,54 M€ ; CP= 12,16 M€)

La collectivité maintient ses mesures de soutien et pérennisation du tourisme. Pour 2024, les crédits alloués aux acteurs de la promotion touristique (IRT et autres organismes) sont de 7,59 M€ en CP. Une légère baisse de 1,9 M€ est inscrite à ce stade dans l'attente de la mise en œuvre en 2024 d'une nouvelle gouvernance du secteur touristique avec l'appui d'une AMOE.

Investissement : (AP= 6,99 M€ ; CP= 7,88 M€) (contre en 2023 : AP= 2 M€ ; CP= 4,48 M€)

Un montant de 6,49 M€ est prévu pour les aides aux entreprises et organismes dans le secteur du tourisme en CP sur 2024, soit une progression de + 221,2 % sur ce secteur.

Parmi, une dotation initiale de 0,7 M€ pour la maison du cinéma et des jeux vidéo et 4 M€ pour la création d'une nouvelle structure touristique sous forme d'EPIC sont prévus en CP.

Il est à noter que la collectivité intervient en contrepartie nationale des fonds européens.

Une agriculture forte et durable

(AP= 2,08 M€ ; CP= 2,78 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 1,54 M€ ; CP= 1,94 M€)

Investissement : (AP= 2 M€ ; CP= 2,7 M€) (contre en 2023 : AP= 1,51 M€ ; CP= 1,91 M€)

Les aides aux entreprises dans le domaine de l'agroalimentaire vont générer une dépense de 2,7 M€ en CP, soit une augmentation de +41,7 % en 2024. Dans ce secteur également, les aides régionales sont accordées en contrepartie nationale des fonds européens.

L'audiovisuel

(AE/AP= 6,85 M€ ; CP= 7,12 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 6,27 M€ ; CP= 6,03 M€)

Investissement : (AP= 5,82 M€ ; CP= 5,9 M€) (contre en 2023 : AP= 5 M€ ; CP= 4,72 M€)

Dans le secteur de l'audiovisuel, le financement alloué aux entreprises ainsi que le fonds de soutien et création des jeux vidéo représentent 4,85 M€ en CP soit une progression de + 70,9 % par rapport à 2023. Un budget de 4,8 M€ en AP et 4,4 M€ en CP est prévu pour le projet de coproduction avec la création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo.

L'économie sociale et solidaire

(AE/AP= 7,63 M€ ; CP= 6,31 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 6,11 M€ ; CP= 5,48 M€)

Fonctionnement : (AE= 4,33 M€ ; CP= 3,62 M€) (contre en 2023 : AE= 3,98 M€ ; CP= 3,48 M€)

Dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), l'accompagnement des Très Petites Entreprises et autres structures est toujours important. Ainsi un montant de 3,62 M€ en CP a été prévu en 2024, en hausse de 4 %. Les dépenses de l'économie alternative intègrent le financement des ateliers chantier d'insertion pour un montant de 1,16 M€.

Investissement : (AP= 3,3 M€ ; CP= 2,69 M€) (contre en 2023 : AP= 2,13 M€ ; CP= 2 M€)

Les aides à l'investissement pour le développement de l'économie circulaire sont de 1,11 M€ en CP, soit une progression de + 77,7 % par rapport à l'année précédente. Dans ce domaine, une partie des subventions est accordée en contrepartie nationale des fonds européens.

Le co-développement régional

(AE/AP= 3,27 M€ ; CP= 2 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 1,49 M€ ; CP= 1,82 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,22 M€ ; CP= 1,93 M€) (contre en 2023 : AE= 1,49 M€ ; CP= 1,79 M€)

Les actions de coopération s'inscrivent dans le cadre des pays de la zone Océan Indien. La collectivité apporte notamment sa contrepartie nationale (CPN) au programme de coopération INTERREG Océan Indien dans les projets de partenariat et de soutien porteurs au niveau régional et qui concernent plusieurs secteurs : sportif, économique, formation, culture et tourisme. A ce titre, un montant de 1,73 M€ en CP est prévu, ce qui représente une hausse de + 2,5 % sur l'exercice.

L'enveloppe globale INTERREG VI OI pour la programmation 2021-27 s'élève à 73 M€ dont 62 M€ part FEDER et 11 M€ part CPN (9,8 M€ portés par la Région). Il est à souligner la mise en place d'une enveloppe en AE de 2,4 M€ et en CP de 0,8 M€ en fonds propres afin de soutenir divers projets de coopération dans la zone.

Le numérique

(AE/AP= 6,07 M€ ; CP= 4,96 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 5,63 M€ ; CP= 5,38 M€)

Investissement : (AP= 4,58 M€ ; CP= 3,29 M€) (contre en 2023 : AP= 4,28 M€ ; CP= 4,15 M€)

Dans le domaine du numérique et de l'innovation, les aides aux entreprises du secteur représentent un montant de 0,35 M€ en CP en fonds propres mais avec une intervention plus importante du FEDER sur la programmation 2021-27. Par ailleurs, il est prévu 1,15 M€ pour le financement de la régie très haut débit (THD) pour la modernisation du réseau l'aménagement numérique.

Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique

(AE/AP= 174,61 M€ ; CP= 333,93 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 180,81 M€ ; CP= 320 M€)

Des infrastructures modernes

(AE/AP= 1,2 M€ ; CP= 137,7 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 0,3 M€ ; CP= 142,2 M€)

Investissement : (AP= 1 M€ ; CP= 137,5 M€) (contre en 2023 : CP= 141,9 M€)

Les crédits prévus en 2024 concernent notamment les travaux de la NRL sécurisée avec TCSP pour un montant de 130,6 M€ en CP ; ce budget est stable par rapport à l'exercice précédent et intègre une enveloppe pour la régularisation de travaux complémentaires. Les études de conception pour les travaux du nouveau viaduc de la Nouvelle Route du Littoral s'engagent et s'achèveront pour l'essentiel en 2024 pour une livraison prévue du viaduc en 2028.

Par ailleurs, d'autres grands travaux routiers destinés à doter l'île d'infrastructures modernes sont prévus pour un coût de 6,9 M€.

Ainsi, parmi les projets, un accent particulier sera mis sur la décongestion aux entrées de villes. Les études, concertations, procédures ou travaux se poursuivront sur plusieurs opérations dont :

- la mise en 2x3 voies entre Cambaie et Savannah.
- la contournante de Saint-Joseph (RN2), environ 2 km restant à réaliser ;
- la liaison RN1- RN1C- RN5 (contournement par l'est de Saint-Louis), études de Maîtrise d'œuvre (MOE) ;

La mobilité durable

(AE/AP= 42,13 M€ ; CP= 81,05 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 79,31 M€ ; CP= 68,75 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,74 M€ ; CP= 33,16 M€) (contre en 2023 AE= 1,21 M€ ; CP= 31,52 M€)

Depuis 2017, la Région est compétente pour gérer le réseau Car Jaune et assurer l'exploitation des gares routières. A ce titre, une enveloppe de 31,22 M€ en CP est prévue pour le financement du budget annexe Transport. Ce montant est en progression de +3 % en 2024. La gratuité sur le réseau Car Jaune a déjà été mise en place pour les publics les plus fragiles, à savoir, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les accompagnants de personne à mobilité réduite, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Par ailleurs, la collectivité va renforcer l'offre aux heures de pointe sur les liaisons les plus fréquentées et améliorer encore le service aux usagers. Elle vise à conquérir de nouveaux usagers réguliers. Le coût de cette mesure est de 1,8 M€. La DSP actuelle s'achève en décembre 2024.

Investissement : (AP= 39,39 M€ ; CP= 47,89 M€) (contre en 2023 AP= 78,1 M€ ; CP= 37,23 M€)

Un budget de 37,94 M€ en CP est prévu pour la réalisation des projets en faveur des transports en commun, soit une augmentation de +18,6 %. Ainsi, les opérations budgétisées concernent principalement les modes doux avec le développement de la Voie Vélo Régionale (VVR). En 2024, plusieurs opérations liées à la VVR devraient s'achever (RN2 ravine Sainte-Marguerite à Saint-Benoît, Voie vélo sur la RN102 le long de la rivière des pluies à Sainte-Marie) ou être engagées (VVR Sainte-Marie convenance, RN1C - traversée du centre-ville de Saint-Louis...).

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement de la DSP Car jaune qui interviendra en fin d'année 2024, un montant de 6 M€ en CP est prévu afin de compléter la dotation de renouvellement des bus sur un engagement total de 38,8 M€.

Le réseau routier

(AE/AP= 80,65 M€ ; CP= 66,66 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 69,87 M€ ; CP= 68,19 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,25 M€ ; CP= 7,55 M€) (contre en 2023 : AE= 7,57 M€ ; CP= 9,57 M€)

Afin de préserver et de sécuriser le patrimoine routier, les dépenses de fonctionnement pour l'entretien et l'exploitation du réseau s'élèvent à 4,8 M€ en CP.

Par ailleurs, la participation au SMPRR est de 2 M€ en CP.

Investissement : (AP= 72,4 M€ ; CP= 59,11 M€) (contre en 2023 : AP= 62,3 M€ ; CP= 58,62 M€)

Un montant de 45,91 M€ en CP est alloué au programme régional des routes afin d'entretenir, moderniser et développer le réseau routier régional soit une augmentation de + 11,2 %.

Parmi les autres dépenses du secteur, les travaux routiers attribués au SMPRR représentent un montant de 5,3 M€ en CP (+ 14 %), le solde des travaux de restauration du pont de la rivière de l'Est un montant de 0,5 M€ en CP et l'aménagement des pistes forestières un montant de 6,8 M€. Des travaux seront poursuivis sur la route forestière (RF) des Tamarins (entre RF Maïdo et Gîte de Trois Bassins) et seront lancés sur la route forestière de la Plaine d'Affouches. Les deux opérations seront livrées courant 2024.

Le rééquilibrage harmonieux du territoire

(AE/AP= 7,57 M€ ; CP= 7,04 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 3,14 M€ ; CP= 10,74 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,12 M€ ; CP= 2,25 M€) (contre en 2023 : AE= 2,22 M€ ; CP= 2,38 M€)

Ce poste intègre notamment les charges liées à la révision du SAR (0,3 M€), les aides au développement territorial (0,9 M€) et les frais de fonctionnement de la nouvelle Agence Régionale de la Biodiversité (0,3 M€).

Investissement : (AP= 5,45 M€ ; CP= 4,8 M€) (contre en 2023 : AP= 0,92 M€ ; CP= 8,36 M€)

Le dispositif de plan de relance régional (PRR) dans le domaine de l'aménagement et du bâtiment prévoit le financement de solde de divers projets pour une somme de 1,15 M€ en CP.

Par ailleurs, dans le cadre du projet partenarial d'aménagement (PPA) signé en 2020 avec le GIP Ecocité et le Territoire de l'Ouest, la collectivité interviendra financièrement à l'opération de démarrage et de démonstration de l'Ecocité à Cambaie (Pôle vélo-glisserie et village des initiatives). Un budget de 3,5 M€ est prévu en AP sur ce dispositif.

Le traitement des déchets et le cadre de vie

(AE/AP= 11,91 M€ ; CP= 13,23 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 11,3 M€ ; CP= 14,39 M€)

Fonctionnement : (AE= 10,32 M€ ; CP= 10,43 M€) (contre en 2023 : AE= 11,09 M€ ; CP= 11,15 M€)

Sur le secteur de l'environnement, les dépenses concernent principalement le dispositif des emplois verts (PEC et lutte antivectorielle) qui mobilise un budget de 8,78 M€ en CP ; ce montant reste stable par rapport à 2023. Le financement de ILEVA et de Sydne représente respectivement 0,45 M€ et 0,25 M€, soit une enveloppe globale de 0,7 M€. La baisse s'explique par un financement exceptionnel en 2023 du protocole transactionnel de ILEVA pour un montant de 1,1 M€.

L'autonomie énergétique

(AE/AP= 31,15 M€ ; CP= 28,25 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 16,14 M€ ; CP= 15,12 M€)

Investissement : (AP= 30,75 M€ ; CP= 27,51 M€) (contre en 2023 : AP= 15,71 M€ ; CP= 14,49 M€)

Le budget en faveur de la transition énergétique progresse de + 89,8 % avec des crédits à hauteur de 27,51 M€ en 2024. Les financements sont orientés principalement vers les aides aux photovoltaïques (10,96 M€ contre 4,91 M€ en 2023), à l'équipement de chauffe-eau solaire (2,86 M€ soit + 19,2 %) et à la rénovation énergétique des logements des particuliers. Ainsi, il s'agira de poursuivre en 2024, le déploiement du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (programme SARE) (1,5 M€) et d'aider les foyers modestes à lutter contre la précarité énergétique par le biais du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (programme SLIME) (2 M€). Le dispositif d'aide à la réalisation de diagnostics énergétiques EFFI'KAZ qui permet aux propriétaires de logements d'identifier les travaux à réaliser pour les rendre performant thermiquement et énergétiquement sera également déployé en 2024 (0,65 M€).

Par ailleurs, la collectivité va mettre en œuvre en 2024 les moyens et mobiliser les acteurs pour la transition énergétique du territoire afin de :

- accélérer le développement de l'éolien off-shore au large des côtes de La Réunion (0,50 M€) ;
- réhabiliter complètement les microcentrales du Bras des Lianes dont les travaux s'appuieront sur la base de l'audit initié en 2023 (3 M€ en AP et 0,50 M€ en CP) ;
- décliner, avec le soutien de la SPL Horizon Réunion, les actions régionales qui contribuent à l'autonomie énergétique du territoire (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines...) (3,5 M€).

Les missions transversales

Finances

(AE/AP= 13,26 M€ ; CP= 130,67 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 22,37 M€ ; CP= 113,82 M€)

Fonctionnement : (AE= 7,2 M€ ; CP= 52,44 M€) (contre en 2023 : AE= 22,37 M€ ; CP= 47,92 M€)

Ce poste comptabilise principalement les charges financières de la dette pour un montant de 30,25 M€ en 2024 soit + 5,2 M€. Cette hausse s'explique par l'impact sur nos contrats de la hausse du taux de livret A à 3% depuis le 1er février 2023 et plus globalement de l'évolution défavorable des taux d'intérêts.

Les provisions de l'exercice s'élèvent à 21,5 M€ et concernent les risques de charge sur contentieux.

Investissement : (AP= 6,06 M€ ; CP= 78,23 M€) (contre en 2023 : CP= 65,9 M€)

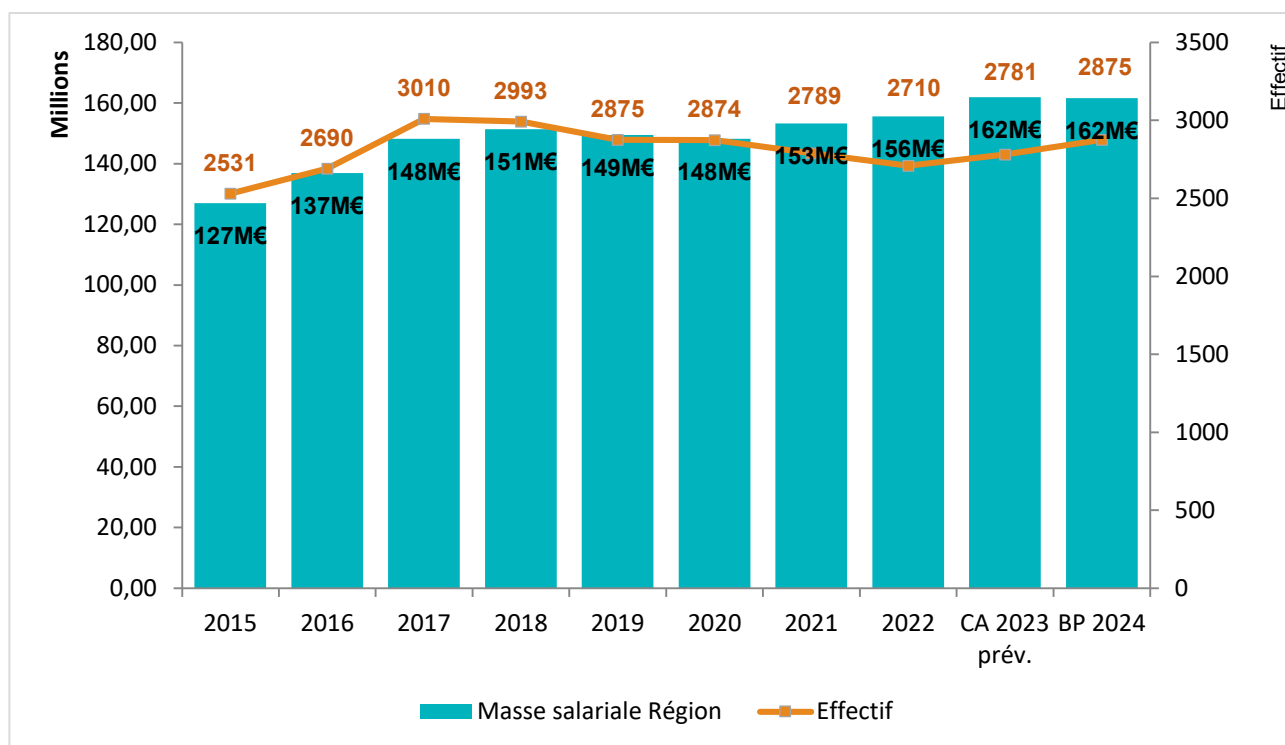
Le remboursement du capital des emprunts représente un montant de 78,17 M€ soit une augmentation de + 12,27 M€. A compter de 2024, débiteront les remboursements des emprunts contractualisés en 2021 à hauteur de 150 M€.

Ressources humaines

(AE/AP= 4,60 M€ ; CP= 166,26 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 4,42 M€ ; CP= 164,01 M€)

Fonctionnement : (AE= 4,58 M€ ; CP= 166,24 M€) (contre en 2023 : AE= 4,41 M€ ; CP= 164 M€)

Evolution de la masse salariale de 2015 à 2024 :



La charge totale de personnel évolue globalement de + 1,4 % pour un montant total de 166,24 M€ en fonctionnement. La masse salariale s'établit, pour sa part, à 161,63 M€ en 2024.

Depuis 2022, plusieurs revalorisations nationales sont venues fortement impacter la masse salariale de la collectivité, sans compensation de l'Etat. En 2022, les mesures successives de revalorisation des grilles des agents de catégorie C au 1^{er} janvier, avec le SMIC au 1^{er} mai et augmentation du point d'indice de 3,5% en juillet ont représenté un coût de 2,7 M€. En 2023, la revalorisation de l'indice minimum de traitement au 1^{er} mai puis au 1^{er} juillet a eu un impact de 0,85 M€ et représentera en 2024, en année pleine, la somme de 1,57 M€. Au 1^{er} janvier 2024, la revalorisation de 5 points d'indice pour tous les agents représente un coût supplémentaire 1,9 M€.

Système d'information et des organisations

(AE/AP= 8,68 M€ ; CP= 7,5 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 4,41 M€ ; CP= 5,84 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,9 M€ ; CP= 2,35 M€) (contre en 2023 : AE= 2,04 M€ ; CP= 2,06 M€)

Les dépenses de ce poste sont liées à la maintenance des systèmes d'information de la Région ainsi qu'aux frais de télécommunication et d'internet. Un montant de 2,35 M€ en CP a été prévu.

Investissement : (AP= 5,78 M€ ; CP= 5,15 M€) (contre en 2023 : AP= 2,37 M€ ; CP= 3,78 M€)

Les opérations d'investissement concernent les études informatiques afin de préparer la mise en œuvre des projets de modernisation du service (dématérialisation, sécurité de l'information...). Il s'agit également d'investir dans des équipements informatiques nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité (ordinateurs, équipements wifi...). Par ailleurs, la mise en place du programme "organisation – système d'information" permet la mise en œuvre d'études dans le cadre d'un schéma directeur des systèmes d'information qui sera élaboré pour la période 2024-2028. Les dépenses allouées sont de 5,15 M€ en CP soit + 36,2 %.

Patrimoine

(AE/AP= 5,73 M€ ; CP= 16,1 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 18,68 M€ ; CP= 19,77 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,09 M€ ; CP= 2,67 M€) (contre en 2023 : AE= 2,09 M€ ; CP= 2,29 M€)

Le principal poste de dépense en ce domaine concerne les locations immobilières (2 M€), le montant prévu en CP est en légère augmentation de + 17,3 % du fait notamment du maintien des locations sur le site de Cadjee, le temps des travaux de réhabilitation du site MRST.

Investissement : (AP= 3,64 M€ ; CP= 13,42 M€) (contre en 2023 : AP= 16,59 M€ ; CP= 17,48 M€)

Les opérations d'investissement concernent le complément en CP pour l'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier à Saint-Paul (paiement échelonné depuis 2022, dont 8,57 M€ de CP en 2024). Il est également prévu divers travaux sur les bâtiments de la Région (Hôtel de Région, Villa Isautier, bureaux du CPOI, fin des travaux de la MRST) pour un coût total de 2,23 M€.

Administration générale

(AE/AP= 11,24 M€ ; CP= 14,78 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 11,91 M€ ; CP= 16,96 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,00 M€ ; CP= 11,09 M€) (contre en 2023 : AE= 7,82 M€ ; CP= 11,07 M€)

Les dépenses d'administration générale concernent principalement les moyens généraux. Ces charges d'un montant de 4,34 M€ en CP sont en augmentation de + 7,5 % en 2024. Parmi les postes importants figurent les frais de gardiennage (0,7 M€ contre 0,67 M€ en 2023), l'entretien des bâtiments administratifs (1,18 M€ contre 1 M€ en 2023), la consommation électrique (0,48 M€ contre 0,4 M€ en 2023) et celle du carburant (0,35 M€ stable sur les 2 années).

Investissement : (AP= 3,23 M€ ; CP= 3,7 M€) (contre en 2023 : AP= 4,09 M€ ; CP= 5,89 M€)

Sur cette section, un budget de 3,63 M€ en CP est prévu par les moyens généraux. Les dépenses concernent notamment le renouvellement du parc automobile de la collectivité dont les marchés sont exécutés sur 2023 et pour partie en 2024 (2,52 M€ contre 4,2 M€ prévus en CP de l'année précédente).

Autres (AE/AP= 8,58 M€ ; CP= 3,97 M€) (contre en 2023 : AE/AP= 8,55 M€ ; CP= 3,39 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,38 M€ ; CP= 3,77 M€) (contre en 2023 : AE= 8,35 M€ ; CP= 3,19 M€)

Ces charges concernent diverses actions de promotion (y compris Europe et INTERREG) et de communication que la collectivité réalise sur différents supports (numérique et papier).

B-LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE

I. LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES 38 412 000	RECETTES RÉELLES 38 412 000
DÉPENSES D'ORDRE -	RECETTES D'ORDRE
38 412 000	38 412 000

Les dépenses réelles du budget annexe Transport s'élèvent à 38,412 M€ uniquement en fonctionnement.

Le détail des postes de charge sont les suivants :

DEPENSES REELLES	BP 2023	BP 2024	Evolution
DSP CAR JAUNE 2015-2024	23 000 000	25 600 000	11,3%
GESTION RESEAU CAR JAUNE 2015-2024	585 000	585 000	0,0%
CONTROLE QUALITE	459 855	100 000	-78,3%
ACCOMPAGNEMENT AU SOL	500 000	510 000	2,0%
FRAIS DE NETTOYAGE DES GARES - DL	450 000	450 000	0,0%
MAINTENANCE VIDEO PROTECTION GARES ROUTIERES	10 000	10 000	0,0%
FONCTIONNEMENT DES GARES ROUTIERES	200 000	200 000	0,0%
PRESTATIONS SECURITE SUR RESEAU CAR JAUNE	315 000	315 000	0,0%
REVERSEMENT DGD AUTRES AOTU	6 880 000	6 880 000	0,0%
COMPENSATION SUITE TRANSFERT COMPETENCE CASUD	1 012 000	1 012 000	0,0%
VERSEMENT AUX AOTU EXTRA-MUROS	3 300 000	2 450 000	-25,8%
REVERSEMENT REUN'PASS AUX EPCI	800 000	300 000	-62,5%
TOTAL	37 511 855	38 412 000	2,4%

Plan de financement des dépenses réelles de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Evolution
Subventions et participations Région Réunion	30 312 440	31 215 000	3,0%
Compensation de transfert du Département	7 082 000	7 082 000	0,0%
Redevance pour location de bus	117 415	115 000	-2,1%
TOTAL	37 511 855	38 412 000	2,4%

En dépense, le poste DSP Car Jaune est en augmentation de + 11,3% en raison notamment du renforcement de l'offre aux heures de pointe sur les liaisons les plus fréquentées et apporter un service de qualité aux usagers. Le coût de cette mesure est de 1,8 M€ par an.

Le plan de financement prévoit une participation plus importante de la subvention Région vers le Budget Annexe Transport de 31,22 M€ (contre 30,31 M€ en 2023).

II. LE BUDGET ANNEXE ENERGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES 126 000	RECETTES RÉELLES 126 000
DÉPENSES D'ORDRE -	RECETTES D'ORDRE -
126 000	126 000

Les dépenses réelles du budget annexe Energie s'élèvent à **0,126 M€** uniquement en fonctionnement.

Le détail des postes de charge sont les suivants :

DEPENSES REELLES	BP 2023	BP 2024	Evolution
MAINTENANCE	20 000	15 000	-25,0%
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	50 000	20 000	-60,0%
REMBOURSEMENT DE FRAIS*	135 000	40 000	-70,4%
PERSONNEL AFFECTE PAR COLLECTIVITE RATTACHEMENT	65 000	45 000	-30,8%
CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	1 000	1 000	0,0%
TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	20 000	5 000	-75,0%
TOTAL	291 000	126 000	-56,7%

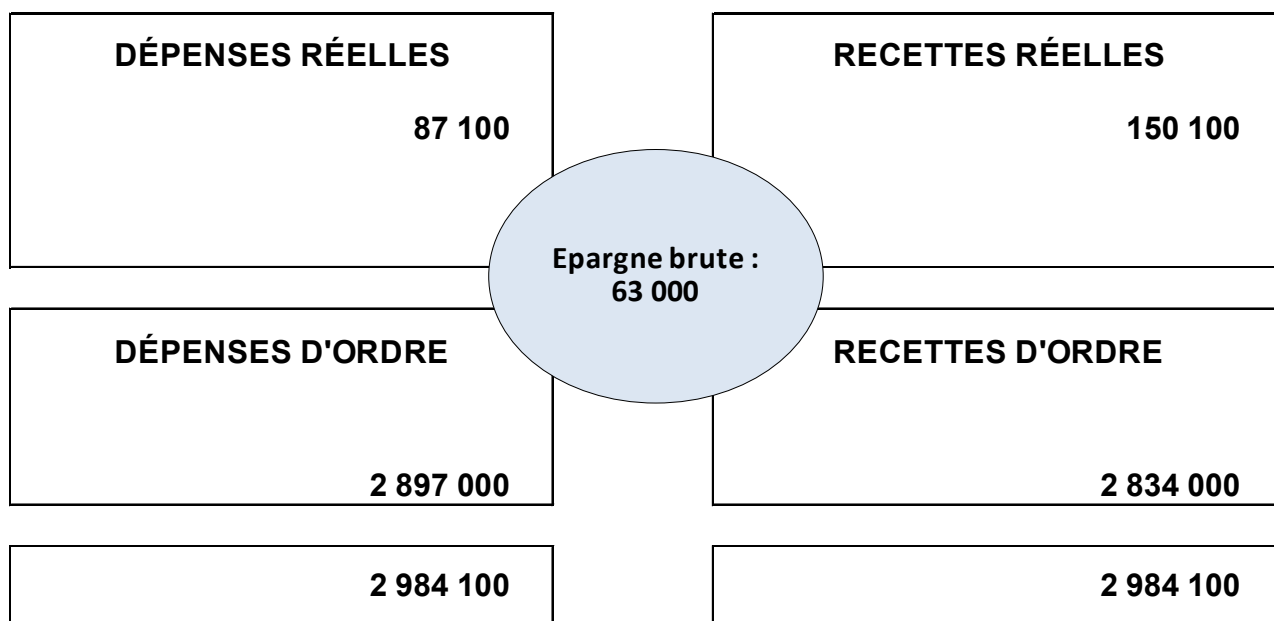
* les frais de maintenance des équipements de la centrale sont portés financièrement sur le budget principal et refacturés en fin d'exercice vers le budget annexe.

Plan de financement des dépenses réelles de fonctionnement	BP 2023	BP 2024	Evolution
Redevance location toiture	160 000	105 000	-34,4%
Ventes d'électricité – microcentrale	130 000	20 000	-84,6%
Autres produits divers gestion courante	1 000	1 000	0,0%
TOTAL	291 000	126 000	-56,7%

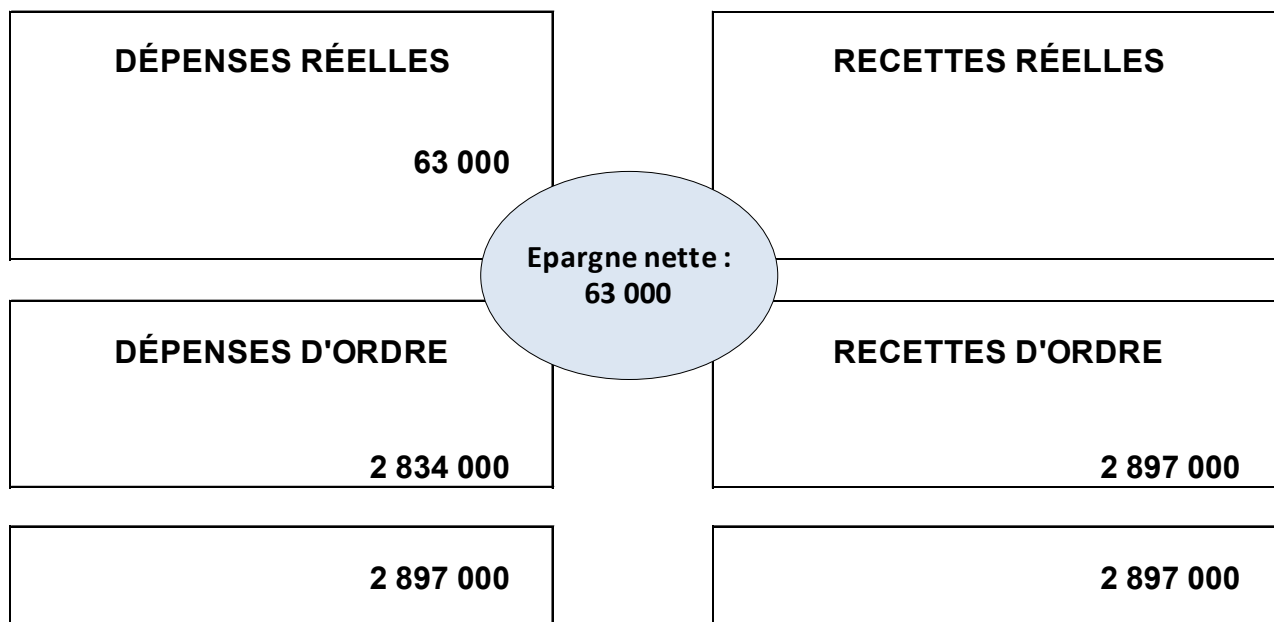
La vente d'électricité est en baisse en raison des travaux sur la microcentrale des Bras des Lianes.

III. LE BUDGET ANNEXE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MUSEES

SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



Les dépenses réelles du budget annexe des musées s'élèvent à **0,150 M€**.

Le montant des charges de fonctionnement s'élève à 0,085 M€. En investissement, il est prévu divers travaux sur les structures muséales pour 0,063 M€.

Le détail des postes de charge sont les suivants :

DEPENSES REELLES	BP 2023	BP 2024	Evolution
PERSONNEL AFFECTE PAR COLLECTIVITE RATTACHEMENT (F)	80 000	85 000	6,3%
CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE (F)	100	100	0,0%
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (F)	2 000	2 000	0,0%
IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS (I)	264 000	63 000	-76,1%
TOTAL	346 100	150 100	-56,6%

Plan de financement des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement	BP 2023	BP 2024	Evolution
Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	346 000	150 000	-56,6%
Autres produits divers gestion courante	100	100	0,0%
TOTAL	346 100	150 100	-56,6%

La redevance est en baisse en raison de la fin de la DSP en mai 2024 en cours actuellement. L'élaboration d'une nouvelle DSP est en cours d'instruction. Celle-ci prévoit une mise à disposition des locaux à titre gratuit.

C- BALANCE CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) a introduit une consolidation des comptes dans le secteur public local. Cette consolidation consiste, à détecter un éventuel risque en examinant, à l'aide de documents comptables, la nature des relations juridiques et/ou financières existantes entre ladite collectivité et ses partenaires, définis ici sous le terme de "partenaires privilégiés".

La consolidation des comptes consiste au minimum, en une intégration des résultats annuels du budget principal et des budgets annexes par neutralisation des transferts croisés entre budgets.

	BUDGET NON CONSOLIDE		BUDGET CONSOLIDE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	552 625 100	683 226 100	521 240 100	651 841 100
Budget Principal	514 000 000	644 538 000	482 785 000	644 368 000
Budget Annexe Energie	126 000	126 000	41 000	126 000
Budget Annexe DSP	87 100	150 100	2 100	150 100
Budget Annexe Transport	38 412 000	38 412 000	38 412 000	7 197 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	515 538 000	384 937 000	515 538 000	384 937 000
Budget Principal	515 475 000	384 937 000	515 475 000	384 937 000
Budget Annexe Energie			-	-
Budget Annexe DSP	63 000		63 000	-
Budget Annexe Transport			-	-
BUDGET GENERAL	1 068 163 100	1 068 163 100	1 036 778 100	1 036 778 100

Il convient de relever que les flux budgétaires entre le budget principal et les 2 budgets annexes ENERGIE et DSP sont limités aux opérations de refacturations effectuées par la Région au titre des achats de matériel et de la maintenance ainsi que du coût de la mise à disposition du personnel.

Il est enfin à noter, comme rappelé plus haut, que le budget de la Région prévoit de verser en 2024 une subvention de fonctionnement de 31,22 M€ au budget annexe Transport.

D- BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : PERIODE DE PROGRAMMATION EUROPEENNE 2014-2020

La collectivité a fait le choix de suivre la gestion des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion (FEDER 2014-2020 ET INTERREG V OI) dans des budgets distincts du budget principal et dotés de l'autonomie financière.

I. BUDGET AUTONOME FEDER

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES -
DÉPENSES D'ORDRE 191 656 769	RECETTES D'ORDRE 191 656 769
191 656 769	191 656 769

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES -
DÉPENSES D'ORDRE 191 656 769	RECETTES D'ORDRE 191 656 769
191 656 769	191 656 769

Objet	CP		Observations
	Dépenses	Recettes	
amortissement	191 656 769		amortissement des subventions accordées en n-1
reprise subvention		191 656 769	reprise des subventions perçues de l'UE en n-1
Total fonctionnement	191 656 769	191 656 769	
reprise subvention	191 656 769		reprise des subventions perçues de l'UE en n-1
amortissement		191 656 769	amortissement des subventions accordées en n-1
Total investissement	191 656 769	191 656 769	
Total F +I	383 313 538	383 313 538	

La totalité des capacités d'engagement du PO 2014-2020 (AP/AE de 1 130 000 000 €) a été ouverte au budget 2014 et a été directement engagée comptablement par la Région.

En mouvement réel, les crédits de paiement en recettes et dépenses ont été inscrits en totalité au cours des années 2014 à 2023 (programme opérationnelle et REACT-UE).

Les montants des restes à réaliser en fin d'exercice 2023, feront l'objet d'un report de crédit à inscrire au budget supplémentaire de 2024.

Les inscriptions au BP 2024 concernent les dépenses et recettes d'ordre budgétaire et correspondent aux amortissements des dépenses des subventions accordées et les reprises au compte de résultat des subventions perçues de l'Union Européenne en 2023.

II. BUDGET AUTONOME POCT

Par délibération du Conseil Régional du 10 avril 2015, le Conseil Régional a confirmé sa volonté d'exercer la fonction d'Autorité de Gestion pour le Programme INTERREG V-OI 2014-2020 et la mise en place d'un budget doté d'une autonomie financière dans le cadre budgétaire et comptable de la nomenclature M57.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES -
DÉPENSES D'ORDRE 333 908	RECETTES D'ORDRE 333 908
333 908	333 908

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES -	RECETTES RÉELLES -
DÉPENSES D'ORDRE 333 908	RECETTES D'ORDRE 333 908
333 908	333 908

Objet	CP		Observations
	Dépenses	Recettes	
amortissement	333 908,00		amortissement des subventions accordées en n-1
reprise subvention		333 908,00	reprise des subventions perçues de l'UE en n-1
Total fonctionnement	333 908,00	333 908,00	
reprise subvention	333 908,00		reprise des subventions perçues de l'UE en n-1
amortissement		333 908,00	amortissement des subventions accordées en n-1
Total investissement	333 908,00	333 908,00	
Total F +I	667 816,00	667 816,00	

La totalité des capacités d'engagement (AP/AE 63 200 000 €) a été ouverte au budget 2015 et a été directement engagée comptablement par la Région.

En mouvement réel, les crédits de paiement en recettes et dépenses ont été inscrits en totalité au cours des années 2015 à 2023.

Les montants des restes à réaliser en fin d'exercice 2023, feront l'objet d'un report de crédit à inscrire au budget supplémentaire de 2024.

Les inscriptions au BP 2024 concernent les dépenses et recettes d'ordre budgétaire et correspondent aux amortissements des dépenses des subventions accordées et les reprises au compte de résultat des subventions perçues de l'Union Européenne en 2023.

E- BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE : PERIODE DE PROGRAMMATION EUROPEENNE 2021-2027

Par délibération de l'assemblée plénière en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a approuvé la création de deux budgets autonomes dédiés à la gestion budgétaire des programmes Européens 2021-2027 pour le POE plurifonds FEDER / FSE et pour le POE Interreg Espace Océan Indien.

Conformément à la réglementation, ces 2 budgets seront régis sous la nomenclature M57 sous le statut de budgets annexes rattachés au budget principal de la Collectivité.

I. BUDGET AUTONOME FEDER/FSE 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES 47 538 230	RECETTES RÉELLES 47 538 230
DÉPENSES D'ORDRE -	RECETTES D'ORDRE -
47 538 230	47 538 230

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES 153 848 459	RECETTES RÉELLES 153 848 459
DÉPENSES D'ORDRE -	RECETTES D'ORDRE -
153 848 459	153 848 459

Objet	CP		Observations
	Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT FEDER 2021-2027	16 901 662	16 901 662	10% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCTIONNEMENT FSE 2021-2027	21 851 567	21 851 567	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCT ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER 2021-2027	7 605 748	7 605 748	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCT ASSISTANCE TECHNIQUE FSE 2021-2027	1 179 253	1 179 253	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
Total fonctionnement	47 538 230	47 538 230	
INVESTISSEMENT FEDER 2021-2027	152 114 956	139 751 390	90% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
PREFINANCEMENT INITIAL FEDER 2021-2022		12 363 566	ventilé sur 2 ans en CP (2023-2024)
PREFINANCEMENT INITIAL FSE 2021-2022	1 733 503		ventilé sur 2 ans en CP (2023-2024)
PREFINANCEMENT INITIAL FSE 2021-2022		1 733 503	ventilé sur 2 ans en CP (2023-2024)
Total investissement	153 848 459	153 848 459	
Total F + I	201 386 689	201 386 689	

La totalité des capacités d'engagement du POE 2021-2027 (**AP/AE= 1 409 706 821 €**) a été ouverte au budget primitif 2023. Les affectations se feront au fur et à mesure de la présentation des dossiers tout au long de l'exécution des POE.

Les recettes et les dépenses proposées en crédits de paiement (**CP= 201 386 689 €**) correspondent à 1/7ème des capacités d'engagement ouvertes au budget primitif 2023.

II. BUDGET AUTONOME INTERREG OI 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES RÉELLES 7 276 261	RECETTES RÉELLES 7 276 261
DÉPENSES D'ORDRE -	RECETTES D'ORDRE -
7 276 261	7 276 261

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES RÉELLES 1 616 947	RECETTES RÉELLES 1 616 947
DÉPENSES D'ORDRE -	RECETTES D'ORDRE -
1 616 947	1 616 947

Objet	CP		Observations
	Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT INTERREG 21-27	6 467 788	6 467 788	80% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
FONCTIONNEMENT ASSIST TECHN INTERREG 21-27	808 473	808 473	ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
Total fonctionnement	7 276 261	7 276 261	
INVESTISSEMENT INTERREG 21-27	1 616 947	371 898	20% ventilé sur 7 ans en CP (2023-2029)
PREFINANCEMENT INITIAL INTERREG 21 22		1 245 049	ventilé sur 2 ans en CP (2023-2024)
Total investissement	1 616 947	1 616 947	
Total F + I	8 893 208	8 893 208	

La totalité des capacités d'engagement du POE INTERREG VI 2021-2027 (AP/AE= 62 252 459 €) a été ouverte au budget primitif 2023. Les affectations se feront au fur et à mesure de la présentation des dossiers tout au long de l'exécution des POE.

Les recettes et les dépenses proposées en crédits de paiement (CP= 8 893 208 €) correspondent à 1/7ème des capacités d'engagement ouvertes au budget primitif 2023

ANNEXES

ANNEXE 1 : REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENTS 2024 PAR BUDGETS

A) Budget principal

Le budget principal de la Région est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La répartition du budget 2024, équilibré en dépenses et en recettes (mouvements réels et mouvements d'ordre), s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses		Recettes
				AP/AE	CP	
F	Réel	930	SERVICES GENERAUX	30 073 770	75 225 692	39 240 000
F	Réel	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	25 028 000	15 758 660	16 770 000
F	Réel	932	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	159 467 164	226 939 682	47 112 240
F	Réel	933	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	21 098 125	29 186 890	407 000
F	Réel	934	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA/REGUL. RMI)	1 834 410	1 793 700	
F	Réel	935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2 817 200	2 994 372	
F	Réel	936	ACTION ECONOMIQUE	36 339 286	32 615 640	3 047 700
F	Réel	937	ENVIRONNEMENT	11 515 985	11 934 685	
F	Réel	938	TRANSPORTS	15 928 560	65 084 847	2 660 000
F	Réel	940	IMPOSITIONS DIRECTES		204 000	124 100 000
F	Réel	941	AUTRES IMPOTS ET TAXES			341 100 000
F	Réel	942	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			70 101 060
F	Réel	943	OPERATIONS FINANCIERES		30 245 500	
F	Réel	944	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	90 500	516 332	
F	Réel	945	PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES		21 500 000	
F	Réel	952	DEPENSES IMPREVUES	6 000 000		
Total mouvements réels				310 193 000	514 000 000	644 538 000
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		127 913 130	115 512 000
F	Ordre	953	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)		118 136 870	
Total mouvements d'ordre				0	246 050 000	115 512 000
Total Section Fonctionnement				310 193 000	760 050 000	760 050 000
I	Réel	900	SERVICES GENERAUX	12 985 152	22 614 630	
I	Réel	9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS	4 207 404	2 276 924	
I	Réel	902	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	128 735 280	69 041 318	81 556 500
I	Réel	903	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 095 000	12 141 000	245 300
I	Réel	904	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	800 000	580 000	
I	Réel	905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	8 556 050	7 575 300	980 000
I	Réel	906	ACTION ECONOMIQUE	63 298 914	47 221 138	33 917 200
I	Réel	907	ENVIRONNEMENT	33 461 200	31 202 690	15 422 500
I	Réel	908	TRANSPORTS	112 940 000	244 650 000	128 670 000
I	Réel	921	TAXES NON AFFECTEES			0
I	Réel	922	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			33 113 500
I	Réel	923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES		78 172 000	89 532 000
I	Réel	950	DEPENSES IMPREVUES	6 000 000		
I	Réel	954	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS (RECETTES)			1 500 000
Total mouvements réels				389 079 000	515 475 000	384 937 000
I	Ordre	925	OPERATIONS PATRIMONIALES		415 000 000	415 000 000
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		115 512 000	127 913 130
I	Ordre	951	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)			118 136 870
Total mouvements d'ordre				0	530 512 000	661 050 000
Total Section Investissement				389 079 000	1 045 987 000	1 045 987 000
Total Budget 2024				699 272 000	1 806 037 000	1 806 037 000

B) Budget annexe transport (sans autonomie financière)

Le budget annexe Transport est présenté et voté par nature, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4. La répartition du budget annexe 2024, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 770 000	
F	Réel	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 642 000	
F	Réel	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		38 297 000
F	Réel	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		115 000
Total Section Fonctionnement				38 412 000	38 412 000
Total Budget 2024				38 412 000	38 412 000

C) Budget annexe énergie (sans autonomie financière)

Le budget annexe Energie est présenté et voté par nature, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4. La répartition du budget annexe 2024, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	75 000	
F	Réel	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 000	
F	Réel	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000	
F	Réel	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000	
F	Réel	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		125 000
F	Réel	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 000
Total Section Fonctionnement				126 000	126 000
Total Budget 2024				126 000	126 000

D) Budget annexe DSP Musées (sans autonomie financière)

Le budget annexe DSP Musée est présenté et voté par nature, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4. La répartition du budget annexe 2024, équilibré en dépenses et en recettes (mouvements réels et mouvements d'ordre), s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	85 000	
F	Réel	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100	
F	Réel	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000	
F	Réel	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		150 100
F	Ordre	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	49 000	
F	Ordre	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 848 000	
F	Ordre	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		2 834 000
Total Section Fonctionnement				2 984 100	2 984 100
I	Réel	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	63 000	
I	Ordre	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		49 000
I	Ordre	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	2 834 000	
I	Ordre	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS		2 848 000
Total Section Investissement				2 897 000	2 897 000
Total Budget 2024				5 881 100	5 881 100

E) Budget annexe FEDER 14-20 (avec autonomie financière)

Le budget annexe FEDER 14-20 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. La répartition du budget annexe 2024, équilibré en dépenses et en recettes (mouvements d'ordre), s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	191 656 769	
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		191 656 769
Total Section Fonctionnement				191 656 769	191 656 769
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	191 656 769	
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		191 656 769
Total Section Investissement				191 656 769	191 656 769
Total Budget 2024				383 313 538	383 313 538

F) Budget annexe POCT 14-20 (avec autonomie financière)

Le budget annexe POCT 14-20 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La répartition du budget annexe 2024, équilibré en dépenses et en recettes (mouvements d'ordre), s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	333 908	
F	Ordre	946	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		333 908
Total Section Fonctionnement				333 908	333 908
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS	333 908	
I	Ordre	926	TRANSFERTS ENTRE LES SECTIONS		333 908
Total Section Investissement				333 908	333 908
Total Budget 2024				667 816	667 816

G) Budget annexe FEDER/FSE 21-27 (avec autonomie financière)

Le budget annexe FEDER/FSE 21-27 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La répartition du budget annexe 2024, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	47 538 230	
F	Réel	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS		47 538 230
Total Section Fonctionnement				47 538 230	47 538 230
I	Réel	9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS	153 848 459	
I	Réel	9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS		139 751 390
I	Réel	923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES		14 097 069
Total Section Investissement				153 848 459	153 848 459
Total Budget 2024				201 386 689	201 386 689

H) Budget annexe INTERREG OI 21-27 (avec autonomie financière)

Le budget annexe INTERREG OI FSE 21-27 est présenté et voté par fonction, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La répartition du budget annexe 2024, équilibré en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

Section	Nature Mouv.	Chapitre	Libellé chapitre	Dépenses	Recettes
F	Réel	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS	7 276 261	
F	Réel	9305	GESTION DES FONDS EUROPEENS		7 276 261
Total Section Fonctionnement				7 276 261	7 276 261
I	Réel	9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS	1 616 947	
I	Réel	9005	GESTION DES FONDS EUROPEENS		371 898
I	Réel	923	DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES		1 245 049
Total Section Investissement				1 616 947	1 616 947
Total Budget 2024				8 893 208	8 893 208

ANNEXE 2 : PRESENTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES OU ABONDEES ET INSTANCE DECISIONNELLE

			AUTORISATION DE PROGRAMME	Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro			Libellé			
P091-0001	1	2022	ADAPTA TION POSTE DE TRAVAIL	900	20 000,00	ordonnateur
P144-0001	1	2023	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	50 000,00	cperma
P192-0001	1	2022	A.CQ.MAT. TRANSPORT 2022	900	2 039 000,00	ordonnateur
P192-0002	1	2022	MAT. BUREAU MOB ET TELEPHONE	900	200 000,00	ordonnateur
P192-0003	1	2022	MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	900	100 000,00	ordonnateur
P192-0004	1	2022	AMENAGMT BAT ADM MIS A DISPO OU LOUES	900	800 000,00	ordonnateur
P192-0005	1	2022	MATERIEL MOB AGILE 2022	900	10 000,00	ordonnateur
P192-0011	1	2022	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	1 500,00	ordonnateur
P195-0001	1	2022	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	23 000,00	ordonnateur
P196-0001	1	2022	INVESTISSEMENT CCEE 2022	900	9 120,00	ordonnateur
P197-0016	1	2022	TWX ET GROSSES REPARATION BAT	900	1 800 000,00	cperma
P197-0035	1	2022	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	900	1 400 000,00	cperma
P198-0001	1	2022	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	700 000,00	ordonnateur
P198-0002	1	2022	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	4 580 000,00	ordonnateur
P199-0004	1	2022	ORG.SYST. INFORMATIONS 2022	900	500 000,00	ordonnateur
P199-0005	1	2024	ACQUISITION LOGICIEL	900	60 532,00	ordonnateur
P202-0001	1	2022	MAT BUREAU GPE ELUS 2022	900	52 000,00	ordonnateur
P203-0001	1	2022	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	200 000,00	ordonnateur
P209-0002	1	2022	PATRIMOINE AMENAGT BAT ADM MIS A DISPOSITION	900	220 000,00	ordonnateur
P209-0006	1	2022	PATRIMOINE ACQUISITION BAT	900	220 000,00	cperma
P130-0021	1	2022	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	3 314 804,00	cperma
P130-0022	1	2022	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	892 600,00	ordonnateur
P110-0001	1	2022	EQUIPEMENT LYCEES PUB 2022	902	9 684 280,00	cperma
P110-0001	2	2022	EQUIPT RESTAURATION SCOLAIRE 2022	902	350 000,00	cperma
P110-0001	3	2022	EQUIPT DES EQUIPES MOBILES	902	170 000,00	cperma
P110-0002	1	2022	EQUIPT DES LYCEES PRIVES 2022	902	170 000,00	cperma
P110-0005	1	2022	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	8 800 000,00	cperma
P110-0006	1	2022	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	902	100 000,00	cperma
P110-0007	1	2024	VOIE PROFESSIONNELLE	902	2 000 000,00	cperma
P110-0008	1	2024	PLAN LECTURE LYCEE	902	800 000,00	cperma
P111-0002	1	2022	EQUIPT ET CONSTR UNIVERSITE	902	2 200 000,00	cperma
P112-0001	1	2022	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	4 975 000,00	cperma
P121-0001	1	2024	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2024	902	100 000,00	cperma
P121-0001	2	2024	SOUTIEN RECHERCHE 2024 CPN	902	750 000,00	cperma
P121-0002	1	2024	EQUIPT CONSTRUCT UNIVERSITE 2024	902	150 000,00	cperma
P197-0001	1	2022	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	68 750 000,00	cperma
P197-0002	1	2022	WX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	13 000 000,00	cperma
P197-0003	1	2022	REHA. ET RETRUCT LYCEES MO	902	200 000,00	cperma
P197-0006	1	2022	WX MAINTENANCE SUBV 2022	902	2 000 000,00	cperma
P197-0007	1	2022	CONSTRUCTION DES CENTRES MO	902	500 000,00	cperma
P197-0008	1	2024	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	2 300 000,00	cperma
P197-0009	1	2022	SUBV. WX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	400 000,00	cperma
P197-0031	1	2022	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	902	2 450 000,00	cperma
P197-0036	1	2022	MISES AUX NORMES ACCESSIBLE	902	550 000,00	cperma
P197-0043	1	2022	WX MAINTENANCE CENTRE MO 2022	902	250 000,00	cperma
P197-0044	1	2022	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEE 2022	902	50 000,00	cperma
P205-0010	1	2022	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	386 000,00	ordonnateur
P209-0007	1	2022	PATRIMOINE ACQUISITION FONCIERE DES LYCEES 2022	902	250 000,00	cperma
P209-0009	1	2022	ACQUISITION FORMATION PROFESSIONNELLE 2022	902	7 400 000,00	cperma
P150-0001	1	2022	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	280 000,00	cperma
P150-0002	1	2022	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	100 000,00	cperma
P150-0004	1	2022	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	300 000,00	cperma
P150-0005	1	2022	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	120 000,00	cperma
P150-0006	1	2022	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	1 400 000,00	cperma
P150-0007	1	2022	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	150 000,00	cperma
P150-0008	1	2022	OEUVRES D'ART REGION 2022	903	100 000,00	ordonnateur
P150-0010	1	2022	WX STRUCT MUSEALES 2022	903	100 000,00	cperma
P150-0017	1	2022	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	100 000,00	cperma
P150-0018	1	2022	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	390 000,00	cperma
P150-0022	1	2022	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	150 000,00	cperma
P150-0026	1	2022	SERVICE REGIONALE DE INVENTAIRE	903	50 000,00	cperma
P150-0027	1	2022	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREM	903	90 000,00	cperma

AUTORISATION DE PROGRAMME				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro			Libellé			
P150-0028	1	2024	DIVERSES ACQUISITIONS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	903	100 000,00	ordonnateur
P151-0001	1	2022	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	280 000,00	cperma
P151-0003	1	2022	SUBV EQUIPT SPORT	903	400 000,00	cperma
P151-0005	1	2022	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	270 000,00	cperma
P151-0008	1	2022	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	250 000,00	ordonnateur
P151-0009	1	2022	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	100 000,00	cperma
P151-0010	1	2022	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	15 000,00	ordonnateur
P197-0010	1	2022	CONSTRUCTION EQUIPT SPORTIFS	903	8 350 000,00	cperma
P197-0026	1	2022	WX STRUCTURES MUSEALES	903	1 450 000,00	cperma
P197-0032	1	2022	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	650 000,00	cperma
P197-0045	1	2022	W MAINTENANCE EPS MO	903	900 000,00	cperma
P209-0008	1	2022	ACQ.FONCIERES CULTURE	903	2 000 000,00	cperma
P206-0001	1	2022	INTERV. PECSS INVESTISSEMENT	904	100 000,00	cperma
P206-0002	1	2022	INVEST. AIDES ALIMENTAIRES	904	300 000,00	cperma
P206-0004	1	2024	INV. EGALITE ET COHESION SOCIALE	904	400 000,00	cperma
P133-0002	1	2023	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	905	68 850,00	cperma
P133-0018	1	2023	REGIE THD AMENAGEMENT NUMERIQUE	905	1 461 700,00	cperma
P140-0004	2	2022	AMENAGEMENT - Leader	905	100 000,00	cperma
P140-0027	1	2022	AMENAGEMENT - Ecocité	905	200 000,00	cperma
P140-0028	1	2024	AMENAGEMENT PROJET STRUCTURANT	905	3 500 000,00	cperma
P140-0040	1	2022	SAR - Révision 2022/2026	905	100 000,00	cperma
P140-0041	1	2022	STRUCTURE - Agorah	905	500 000,00	cperma
P140-0042	1	2022	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	905	100 000,00	cperma
P140-0044	2	2022	CARTO - Acq. amortissable	905	25 500,00	ordonnateur
P140-0047	1	2022	LOGEMENT - Opération d'aménagement	905	2 000 000,00	cperma
P140-0048	1	2024	OFS PROGRAMME D'ACTION	905	500 000,00	cperma
P121-0003	1	2024	AIDES E/SSES INNOVATION	906	750 000,00	cperma
P121-0004	1	2024	PROJET INNOVANTS E/SSES	906	430 000,00	cperma
P121-0004	2	2024	CPN FEDER INNOVATION E/SSES	906	320 000,00	cperma
P121-0005	1	2024	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	40 700,00	cperma
P126-0010	11	2022	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	1 480 000,00	cperma
P130-0001	1	2022	AIDES REGIONALES AUX E/SSES	906	5 237 000,00	cperma
P130-0001	3	2022	AIDES AUX E/SSES CPCB	906	2 796 258,00	cperma
P130-0001	4	2023	AIDES REGIONALE E/SSES TOURISME	906	1 400 000,00	cperma
P130-0001	5	2023	AIDES REGIONALE E/SSES AGRICULTURE	906	2 000 000,00	cperma
P130-0001	7	2023	SOUTIEN PRODUCTION TV LOCALES	906	295 000,00	cperma
P130-0001	8	2023	KAP NUMERIK	906	2 500 000,00	cperma
P130-0001	9	2023	CPN FEDER NUMERIQUE E/SSES	906	144 571,00	cperma
P130-0001	13	2023	FONDS SOUTIEN AUDIOVISUEL ET CREATION JEUX VIDEOS	906	4 782 000,00	cperma
P130-0002	1	2022	ETUDES A CARACTERE ECO MO REGION	906	200 000,00	cperma
P130-0002	3	2022	ETUDES MO REGION CPCB	906	176 159,00	cperma
P130-0002	6	2023	ETUDES A CARACTERE ESS MO REGION	906	80 000,00	cperma
P130-0002	7	2023	ETUDES NUMERIQUES (OBSERVATOIRE)	906	150 000,00	cperma
P130-0002	9	2023	ETUDES NVX PROJET NUMERIQUE	906	50 000,00	cperma
P130-0002	10	2023	EUDES NVX PROJETS INNOVATION	906	30 000,00	cperma
P130-0002	11	2023	ETUDES NVX PROJETS AUDIOVISUEL	906	45 000,00	cperma
P130-0004	1	2022	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	355 000,00	cperma
P130-0006	1	2022	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	456 200,00	cperma
P130-0006	3	2022	AIDES INVEST ORGANIMES CPCB	906	748 214,00	cperma
P130-0006	4	2023	AIDES ORG TOURISTIQUES	906	4 500 000,00	cperma
P130-0006	6	2023	AIDES ORGANISMES ESS	906	1 860 000,00	cperma
P130-0006	7	2023	CPN FEDER NUMERIQUE PUBLIQUE ET ASSOCIATIONS	906	203 000,00	cperma
P130-0008	1	2024	FONDS D'AVANCE REMBOURSABLE	906	2 000 000,00	cperma
P130-0008	2	2024	FONDS SOUVERAIN	906	25 000 000,00	cperma
P130-0008	3	2024	PRET RELANCE	906	1 000 000,00	cperma
P130-0010	1	2022	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	600 000,00	cperma
P130-0013	1	2022	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k€	906	200 000,00	ordonnateur
P130-0013	3	2022	AIDES ENTREPRISES < 23K€-CPCB	906	382 542,00	ordonnateur
P130-0013	4	2023	AIDES REGIONALES E/SSES TOURISTIQUES	906	37 270,00	ordonnateur
P130-0023	1	2024	ECONOMIE CIRCULAIRE AIDE INVESTISSEMENT	906	900 000,00	cperma
P133-0019	1	2024	INV ARTS CULINAIRES	906	200 000,00	cperma
P133-0020	1	2024	ETUDES NVELLES SECTEUR TOURISME	906	250 000,00	cperma
P133-0021	1	2024	Invest ind images	906	700 000,00	cperma
P209-0013	1	2023	OBSERVATION VULCANOLOGIQUE DU PTON DE LA FOURNAISE	906	1 000 000,00	cperma
P126-0004	1	2022	MILIEUX TERRESTRES	907	450 000,00	cperma
P126-0005	1	2022	MILIEUX AQUATIQUES	907	125 200,00	cperma
P126-0012	1	2022	Récupérateur eau de pluie	907	350 000,00	cperma
P126-0017	1	2023	TRAVAUX DE SIGNALIQUES EV	907	50 000,00	cperma
P126-0018	1	2024	EMPLOIS VERTS INVEST CHANTIER	907	540 000,00	cperma
P126-0019	1	2024	DECHET/AIR DOTATION AUX STRUCTURES	907	90 000,00	cperma

AUTORISATION DE PROGRAMME				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro		Libellé				
P126-0019	2	2024	PRPGD	907	200 000,00	cperma
P140-0013	1	2022	SOLS /SS SOLS	907	256 000,00	cperma
P140-0049	1	2024	LITTORAL ACTION DE LUTTE TRAIT DE COTE	907	500 000,00	cperma
P140-0050	1	2024	GREC PROGRAMME D'ACTION	907	50 000,00	cperma
P197-0034	1	2022	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE SPL	907	100 000,00	cperma
P208-0002	1	2024	ENERGIE EOLIEN OFFSHORE	907	500 000,00	cperma
P208-0002	2	2022	ENERGIE - AIDE AUX ENTREPRISES	907	262 500,00	cperma
P208-0002	2	2024	ENERGIE AUDIT EFFIKAZ	907	650 000,00	cperma
P208-0002	3	2022	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES SUBVENTION	907	50 000,00	cperma
P208-0002	3	2024	ENERGIE BRAS DES LIANES	907	3 000 000,00	cperma
P208-0002	4	2022	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE D'OUVRAGE	907	100 000,00	cperma
P208-0002	4	2024	ENERGIE SLIM	907	2 000 000,00	cperma
P208-0002	5	2024	ENERGIE SPL HORIZON	907	3 500 000,00	cperma
P208-0002	6	2022	ENERGIE - AIDE EQUIPEMENT PHOTOVOLTAIQUE	907	16 000 000,00	cperma
P208-0002	6	2024	ENERGIE SARE	907	1 500 000,00	cperma
P208-0002	7	2022	ENERGIE - AIDES CES PARTICULIERS	907	2 400 000,00	cperma
P208-0002	7	2024	ENERGIE AIDES ENTREPRISES	907	787 500,00	cperma
P140-0033	1	2022	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	150 000,00	cperma
P160-0003	1	2022	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	61 100 000,00	cperma
P160-0003	2	2023	PROGRAMME REGIONAL ROUTES INFRASTRUCTURES	908	1 000 000,00	cperma
P160-0003	3	2023	PROG REG ROUTES MOB DURABLE	908	30 190 000,00	cperma
P160-0005	1	2022	PISTES FORESTIERES	908	4 000 000,00	cperma
P160-0006	1	2022	VOIE VELO REGIONALE	908	1 000 000,00	cperma
P160-0008	1	2022	SUBVENTION AUX COMMUNES TRV X	908	1 200 000,00	cperma
P160-0012	1	2022	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	50 000,00	ordonnateur
P160-0015	1	2022	SUBVENTION AU SMPRR	908	400 000,00	cperma
P160-0016	1	2022	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	5 300 000,00	cperma
P160-0017	1	2022	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	250 000,00	cperma
P165-0004	1	2022	ETUDES TEE MO REGION	908	200 000,00	cperma
P165-0006	1	2023	ACQUISITION DE BUS	908	7 900 000,00	cperma
P205-0007	1	2022	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	100 000,00	ordonnateur
P205-0011	1	2022	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	100 000,00	ordonnateur
TOTAL					383 079 000,00	

P199-0001	1	2024	AP de dépenses imprévues	950	3 000 000,00
P199-0002	1	2024		950	3 000 000,00

TOTAL GENERAL					389 079 000,00
----------------------	--	--	--	--	-----------------------

* CPERMA : commission permanente

ANNEXE 3 : PRESENTATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT NOUVELLES OU ABONDEES ET INSTANCE DECISIONNELLE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro		Libellé				
A091-0001	1	2021	FRAIS ANNEXES	930	4 074 480,00	ordonnateur
A091-0003	1	2021	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	383 067,00	ordonnateur
A144-0006	1	2021	OPERATIONS DE COOPERATION	930	335 000,00	ordonnateur
A144-0007	1	2022	CPN POJET INTERREG	930	2 400 000,00	cperma
A144-0008	1	2024	ACTIONS DE COOPERATION	930	281 000,00	ordonnateur
A145-0001	1	2021	AFFAIRES EUROPEENNES COTISA TION	930	20 000,00	ordonnateur
A145-0002	1	2022	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	10 000,00	ordonnateur
A145-0003	1	2022	FRAIS DIVERS EUROPE	930	350 000,00	cperma
A192-0003	1	2021	FRAIS DE FONCTIONNEMENT A GILE	930	25 000,00	ordonnateur
A192-0004	1	2021	CARBURANTS	930	300 000,00	ordonnateur
A192-0005	1	2021	ENTRETIEN DES BATIMENTS A DMINISTRATIFS	930	1 178 000,00	ordonnateur
A192-0007	1	2022	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	50 000,00	ordonnateur
A192-0010	1	2021	LOCATION DE MATERIELS	930	40 000,00	ordonnateur
A192-0013	1	2021	HONORAIRES ET ACHATS D'ETUDES	930	900 000,00	ordonnateur
A192-0015	1	2021	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	400 000,00	ordonnateur
A192-0016	1	2021	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	700 000,00	ordonnateur
A192-0017	1	2021	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE	930	290 000,00	ordonnateur
A192-0018	1	2021	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	78 400,00	ordonnateur
A192-0019	1	2021	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEU	930	500 000,00	ordonnateur
A192-0020	1	2022	FRAIS DE RECEPTION	930	80 000,00	ordonnateur
A192-0025	1	2022	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	10 000,00	ordonnateur
A192-0027	1	2022	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	100 000,00	ordonnateur
A192-0029	1	2022	LOCATION DE MA TERIELS DE TRANSPORT	930	15 000,00	ordonnateur
A192-0030	1	2022	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	50 000,00	ordonnateur
A192-0032	1	2022	ACHATS D'ETUDES	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0036	1	2021	FOURNITURES CONSOMMEES	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0037	1	2022	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	280 000,00	ordonnateur
A192-0040	1	2021	ENTRETIEN DE JARDINS	930	70 000,00	ordonnateur
A192-0041	1	2021	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	30 000,00	ordonnateur
A192-0048	1	2022	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	32 655,00	ordonnateur
A192-0049	1	2023	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	930	185 000,00	ordonnateur
A192-0050	1	2023	ASS DOMMAGE AUX BIENS RC	930	300 000,00	ordonnateur
A193-0001	1	2021	DOCUMENTATION GENERALE	930	68 000,00	ordonnateur
A193-0002	1	2021	PRESTATIONS ARCHIVES	930	70 000,00	ordonnateur
A195-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CESR	930	170 000,00	ordonnateur
A196-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CCEE	930	385 000,00	ordonnateur
A197-0006	1	2022	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	20 000,00	ordonnateur
A198-0001	1	2021	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	1 589 700,00	ordonnateur
A198-0002	1	2021	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	210 000,00	ordonnateur
A198-0004	1	2021	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	165 000,00	ordonnateur
A198-0006	1	2021	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	406 000,00	ordonnateur
A198-0007	1	2022	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	95 000,00	ordonnateur
A199-0004	1	2021	REGIES D'AVANCES	930	100 000,00	ordonnateur
A199-0006	1	2023	BUDGET ANTENNE DE PARIS	930	100 000,00	ordonnateur
A201-0001	1	2021	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	695 739,00	ordonnateur
A202-0002	1	2021	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	230 000,00	ordonnateur
A202-0003	1	2021	AUTRES PARTICIPATION CR	930	40 000,00	ordonnateur
A203-0004	1	2021	COMMUNICATION	930	7 358 650,00	ordonnateur
A203-0005	1	2021	PROTOCOLE	930	267 000,00	ordonnateur
A203-0006	1	2023	ACTION PROMOTION EUROPE	930	750 000,00	ordonnateur
A205-0001	1	2021	PATRIMOINE - EAU	930	202 000,00	ordonnateur
A205-0002	1	2021	PATRIMOINE – ELECTRICITE	930	481 465,00	ordonnateur
A205-0013	1	2022	IMPRESSION ET INSERTION	930	10 000,00	ordonnateur
A205-0017	1	2022	MAINTENANCE CURATIVE	930	250 000,00	ordonnateur
A205-0018	1	2022	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	362 614,00	ordonnateur
A209-0003	1	2021	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	1 800 000,00	ordonnateur
A209-0008	1	2024	INDEMNITES	930	500 000,00	ordonnateur
A209-0009	1	2024	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	930	40 000,00	cperma
A212-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CCC-CDJ	930	30 000,00	ordonnateur
A212-0002	1	2022	PREST°STRATEGIE CONSEIL CITOYENNE	930	50 000,00	cperma
A212-0003	1	2021	DPTP CONTRAT PRESTATIONS SERVICE	930	70 000,00	cperma
A212-0004	1	2021	DPTP COMMUNICATION	930	30 000,00	ordonnateur

AUTORISATION D'ENGAGEMENT				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro		Libellé				
A091-0007	1	2023	FRAIS ANNEXE EUROPE	9305	28 000,00	ordonnateur
A130-0023	1	2022	PCS FEAMPA	9305	25 000 000,00	cperma
A091-0004	1	2021	FRAIS ANNEXES TOS	932	57 000,00	ordonnateur
A110-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	24 097 729,00	ordonnateur
A110-0002	1	2022	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	1 250 000,00	cperma
A110-0003	1	2022	MANUELS SCOLAIRES	932	200 000,00	cperma
A110-0004	1	2022	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	25 000,00	ordonnateur
A110-0007	1	2022	FRAIS D'ETUDE EDUCATION	932	50 000,00	ordonnateur
A110-0008	1	2022	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	1 229 805,00	cperma
A110-0012	1	2021	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	180 000,00	cperma
A110-0015	1	2022	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	70 000,00	cperma
A110-0016	1	2022	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODE	932	300 000,00	cperma
A110-0018	1	2022	ORIENTATION	932	400 000,00	cperma
A110-0019	1	2024	MOBILITE EDUCATIVE LYCEENNE	932	470 000,00	cperma
A111-0001	1	2022	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	3 400 000,00	cperma
A111-0002	1	2022	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	2 316 000,00	cperma
A111-0005	1	2021	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	4 500 000,00	cperma
A112-0001	1	2022	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	26 653 485,00	cperma
A112-0002	1	2022	APPRENTISSAGE	932	2 542 000,00	cperma
A112-0003	1	2022	MESURE D'ACCOMPAGNEMENT	932	4 530 550,00	cperma
A112-0004	1	2021	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	5 600 000,00	ordonnateur
A112-0006	1	2022	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	3 605 000,00	cperma
A112-0008	1	2022	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	300 000,00	ordonnateur
A112-0020	1	2022	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	16 374 595,00	cperma
A112-0024	1	2022	PACTE SUBVENTIONS	932	18 017 500,00	cperma
A112-0025	1	2022	PACTE MARCHES	932	22 395 000,00	cperma
A112-0026	1	2022	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	7 000 000,00	ordonnateur
A121-0002	4	2024	SUBVENTION FONCT RECH	932	40 000,00	cperma
A134-0001	1	2021	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	4 600 000,00	cperma
A134-0002	1	2021	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	4 000 000,00	cperma
A134-0008	1	2021	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	35 000,00	ordonnateur
A134-0013	1	2024	RESSOURCEMENT ETUDIANT	932	3 000 000,00	cperma
A151-0009	1	2022	CLASSES DECOUVERTES	932	110 000,00	cperma
A205-0014	1	2021	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	1 373 500,00	ordonnateur
A206-0017	1	2023	CONTI TERRIT-MOBILIE ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES	932	245 000,00	cperma
A206-0018	1	2023	BUDGET PARTICIPATIF LYCEENS	932	250 000,00	cperma
A209-0010	1	2024	ENTRETIEN ET REPARATIONS	932	250 000,00	ordonnateur
A150-0001	1	2021	FONCTIONNEMENT CRR	933	900 000,00	ordonnateur
A150-0002	1	2021	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISM CULTURELS	933	70 000,00	ordonnateur
A150-0004	1	2022	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	1 375 000,00	cperma
A150-0005	1	2021	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	6 519 010,00	cperma
A150-0007	1	2021	FRAIS D'INSERTION CULTURE	933	30 000,00	ordonnateur
A150-0008	1	2022	ACQUISITION D'OUVRAGE CULTURE	933	5 000,00	ordonnateur
A150-0009	1	2022	PROMOTION CULTURE A L'EXPORT	933	130 000,00	ordonnateur
A150-0011	1	2021	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	200 000,00	ordonnateur
A150-0012	1	2021	FONCTIONNEMENT EPCC/PRIMA	933	805 000,00	cperma
A150-0015	1	2022	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	80 000,00	cperma
A150-0019	1	2022	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	130 000,00	cperma
A150-0020	1	2022	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	2 300 000,00	ordonnateur
A150-0023	1	2022	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	170 000,00	cperma
A150-0024	1	2022	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	175 000,00	cperma
A150-0025	1	2022	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	150 000,00	cperma
A150-0027	1	2022	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	1 586 115,00	cperma
A150-0029	1	2021	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	170 000,00	ordonnateur
A150-0032	1	2022	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	662 000,00	cperma
A150-0034	1	2022	IOMMA	933	120 000,00	cperma
A150-0035	1	2022	SUBVENTION AUX LYCEES	933	65 000,00	cperma
A150-0036	1	2022	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES COOPERAT REGIONALE	933	50 000,00	cperma
A150-0037	1	2024	DEVELOPPEMENT DE LA LANGUE CREOLE	933	100 000,00	cperma
A150-0038	1	2024	PROG REGIONAL D'EDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE	933	175 000,00	cperma
A150-0039	1	2024	PROG INNOV COOPERAT CULTURELLE	933	150 000,00	cperma
A150-0040	1	2024	CONTRATS TERRITX DEVL'T CULTUREL	933	150 000,00	cperma
A150-0041	1	2024	PROG CONNAISS VALORISAT TRANSMISS ARTS COMBAT TRADIT OI	933	600 000,00	cperma
A151-0001	1	2022	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	2 700 000,00	cperma
A151-0002	1	2022	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	270 000,00	cperma
A151-0004	1	2022	ETUDES LIEES AU SPORT	933	50 000,00	cperma
A151-0005	1	2022	FRAIS DE GESTION SPORT	933	150 000,00	ordonnateur
A151-0007	1	2022	VIE ASSOCIATIVE	933	10 000,00	cperma
A151-0008	1	2022	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	150 000,00	cperma
A205-0015	1	2021	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	901 000,00	ordonnateur

AUTORISATION D'ENGAGEMENT				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro		Libellé				
A206-0001	1	2022	AIDES A ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	321 810,00	cperma
A206-0004	1	2022	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	42 600,00	cperma
A206-0007	1	2022	FRAIS D'IVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	30 000,00	ordonnateur
A206-0008	1	2022	ACTION DE COHESION SOCIALE	934	90 000,00	cperma
A206-0010	1	2022	MESURES D'INTERET GENERAL	934	250 000,00	cperma
A206-0011	1	2022	POLITIQUE DE LA VILLE	934	200 000,00	cperma
A206-0012	1	2022	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION	934	50 000,00	cperma
A206-0013	1	2022	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	10 000,00	ordonnateur
A206-0014	1	2022	FRAIS DIVERS SANTE	934	10 000,00	ordonnateur
A206-0016	1	2023	MAITRISE DES COMPETENCES CLES	934	830 000,00	cperma
A133-0009	2	2021	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	9 500,00	ordonnateur
A133-0015	1	2023	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	950 000,00	cperma
A133-0016	2	2023	TOURISME NUMERIQUE	935	60 000,00	cperma
A140-0003	1	2022	STRUCTURE AMENAGEMENT ECONOMIQUE	935	345 000,00	cperma
A140-0012	1	2022	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	935	335 000,00	cperma
A140-0016	1	2022	AMENAGEMENT - Leader	935	350 000,00	cperma
A140-0017	1	2022	AMENAGEMENT - Outil pilotage Haut	935	10 300,00	cperma
A140-0023	1	2022	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	105 000,00	cperma
A140-0024	1	2022	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	5 000,00	cperma
A140-0033	1	2022	SAR - Révision 2022/2026	935	430 000,00	ordonnateur
A140-0034	1	2022	STRUCTURE - Accompagnement	935	27 000,00	ordonnateur
A140-0035	1	2022	AMENAGEMENT - Structures	935	50 000,00	cperma
A140-0037	1	2022	CARTO - Entretien & réparation	935	50 000,00	ordonnateur
A140-0040	1	2024	STRUTURE ACCOMPAGNEMENT	935	20 400,00	cperma
A140-0042	1	2024	AMENAGEMENT EVENEMENTIEL	935	20 000,00	ordonnateur
A204-004	1	2024	CARTO ACCOMPMT DE PROJETS	935	50 000,00	ordonnateur
A120-0003	1	2022	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	80 000,00	cperma
A121-0001	1	2024	FRAIS GESTION DIV INNOVATION	936	40 000,00	ordonnateur
A130-0002	1	2022	AIDES A L'ANIMATION ECONOMIQUE	936	11 456 457,00	cperma
A130-0002	2	2022	AIDES A L'ANIMATION-DIDN	936	321 000,00	cperma
A130-0002	3	2022	AIDES A L'ANIMATION-CPCB	936	1 480 000,00	cperma
A130-0002	4	2023	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE	936	2 857 400,00	cperma
A130-0002	7	2023	AUDIOVISUEL FONCTIONNEMENT	936	604 286,00	cperma
A130-0002	8	2023	CPN MAISON CINEMA JEUX VIDEOS	936	60 000,00	cperma
A130-0002	9	2023	NVELLES ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES	936	305 000,00	cperma
A130-0002	10	2023	SALON NUMERIQUE	936	100 000,00	cperma
A130-0002	12	2023	AMO INNOVATION	936	100 000,00	cperma
A130-0002	13	2023	POLE DE COMPETITIVITE CREDIT ETAT	936	90 000,00	cperma
A130-0002	14	2023	CPN FEDER STRUCTURE ACCOMPAGNEMENT INNOVATION	936	500 000,00	cperma
A130-0002	15	2023	FONCT AGENCE REGIONALE INNOVATION	936	10 000,00	cperma
A130-0002	16	2023	CPN AG REGIONALE INNOVATION	936	290 000,00	cperma
A130-0002	17	2023	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	936	103 000,00	cperma
A130-0003	1	2022	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	8 600 000,00	cperma
A130-0004	1	2022	PROMOTION EXPORT	936	302 143,00	cperma
A130-0004	2	2022	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	395 000,00	cperma
A130-0005	1	2022	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	300 000,00	cperma
A130-0009	1	2022	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	4 053 000,00	cperma
A130-0011	1	2021	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	580 000,00	ordonnateur
A130-0011	1	2022	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	15 000,00	ordonnateur
A130-0011	4	2023	FRAIS DE GESTION TOURISME	936	180 000,00	ordonnateur
A130-0011	5	2023	FRAIS DE GESTION AGRICULTURE	936	80 000,00	ordonnateur
A130-0011	6	2023	AMO GESTION FRAIS ESS	936	276 000,00	ordonnateur
A130-0011	7	2023	ANIMATION PROJETS NUMERIQUES	936	260 000,00	ordonnateur
A130-0011	8	2023	ANIMATION AUDIOVISUEL	936	40 000,00	ordonnateur
A130-0011	9	2023	ADHESION ET FRAIS DIVERS NUMERIQUE	936	19 000,00	ordonnateur
A130-0011	11	2023	ADHESION FRAIS DIV AUDIOVISUEL	936	17 000,00	ordonnateur
A130-0012	1	2022	PROMOTION EXPORTATION < 23K€	936	625 000,00	ordonnateur
A130-0015	1	2022	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	2 000 000,00	cperma
A130-0025	1	2024	FONCT INTERNATIONALISATION	936	200 000,00	cperma
A126-0003	1	2024	CADRE DE VIE - Déchets & air	937	835 100,00	cperma

AUTORISATION D'ENGAGEMENT				Chapitres	Montant	Instance décisionnelle*
Numéro		Libellé				
A126-0004	1	2022	MILIEUX TERRESTRES	937	666 000,00	cperma
A126-0004	1	2024	BIODIVERSITE – Accompagnement	937	50 000,00	cperma
A126-0005	1	2023	RISQUE REQUIN - Accompagnement	937	700 000,00	cperma
A126-0008	2	2022	EV FRAIS GESTION ASP	937	150 000,00	cperma
A126-0011	1	2022	FRAIS DIVERS ENV	937	20 000,00	ordonnateur
A126-0013	1	2022	COMMUNICATION ENVIRONNEMENT	937	60 000,00	ordonnateur
A126-0016	1	2022	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	50 000,00	ordonnateur
A126-0017	1	2022	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	8 574 885,00	cperma
A126-0020	1	2024	DECHET – Sensibilisation	937	10 000,00	ordonnateur
A208-0001	1	2022	ENERGIE	937	290 000,00	cperma
A208-0001	2	2022	ENERGIE CPS	937	100 000,00	cperma
A208-0002	1	2022	FRAIS DIVERS ENERGIE	937	10 000,00	ordonnateur
A091-0005	1	2021	PERSONNEL DDE	938	36 000,00	ordonnateur
A130-0022	1	2021	CONTINUITE TERRITORIALE	938	4 700 000,00	cperma
A160-0004	1	2022	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	938	100 000,00	cperma
A160-0005	1	2022	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	50 000,00	ordonnateur
A160-0007	1	2022	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	50 000,00	ordonnateur
A160-0008	1	2021	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	5 500 000,00	ordonnateur
A160-0009	1	2022	PARTICIPATION AU SMPRR	938	2 000 000,00	cperma
A163-0001	1	2021	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	200 000,00	ordonnateur
A165-0005	1	2021	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	450 000,00	ordonnateur
A165-0006	1	2022	COMMUNICATION TEE	938	12 560,00	ordonnateur
A165-0007	1	2022	PLAN REGIONAL VELO	938	40 000,00	ordonnateur
A165-0010	1	2021	EXPLOITATION POLES D'ECHANGES	938	200 000,00	ordonnateur
A165-0011	1	2021	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	2 000 000,00	ordonnateur
A205-0012	2	2021	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	550 000,00	ordonnateur
A205-0020	1	2022	FRAIS FONCT GARES ROUTIERES	938	40 000,00	ordonnateur
A202-0005	1	2021	FOURNITURES DE BUREAU	944	22 977,00	ordonnateur
A202-0006	1	2021	FRAIS D'INSERTION ET D'IMPRESS	944	1 534,00	ordonnateur
A202-0007	1	2021	FRAIS DE TELEPHONE ET D'INTERN	944	45 953,00	ordonnateur
A202-0008	1	2021	ACQUISITION DE PETITS MA TERIEL	944	4 721,00	ordonnateur
A202-0009	1	2021	DOCUMENTATION GENERALE	944	15 315,00	ordonnateur
TOTAL					304 193 000,00	
A199-0002	1	2022	AE de dépenses imprévues	952	3 000 000,00	
A199-0003	1	2022		952	3 000 000,00	
TOTAL GENERAL					310 193 000,00	

* CPERMA : commission permanente

ANNEXE 4 : REPARTITION DE LA TAXE SPECIALE DE CONSOMMATION SUR LE CARBURANT TSCC

En euros

INTITULE	BUDGET PRIMITIF 2023 (RAPPEL)		BUDGET PRIMITIF 2024	
	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
- Produit total TSCC		230 822 632		239 500 175
- Investissement 10 %	10,00 %	23 082 263	10,00 %	23 950 018
Sous-total 1	10,00 %	23 082 263	10,00 %	23 950 018
- Dotation Région	47,62 %	109 917 737	47,62 %	114 049 983
- Dont part principale	46,70 %	107 794 169	46,70 %	111 846 582
- Dont fonds de compensation routier	0,92 %	2 123 568	0,92 %	2 203 402
- Part " Département "	17,12 %	39 516 835	17,12 %	41 002 430
- Part " Communes "	22,26 %	51 381 118	22,26 %	53 312 739
- Part "EPCI -Transports"	3,00 %	6 924 679	3,00 %	7 185 005
Sous - Total 2	90,00 %	207 740 369	90,00 %	215 550 158
TOTAL 1 + 2	100,00 %	230 822 632	100,00 %	239 500 175

RÉPARTITION DE LA PART " COMMUNES "

En euros

COMMUNES	RÉPARTITION FIRT 2023 Prévisionnelle – Rappel	RÉPARTITION FIRT 2024
----------	---	--------------------------

MONTANT A RÉPARTIR	51 381 118	53 312 739
---------------------------	-------------------	-------------------

NORD		
SAINT DENIS	5 026 045	5 214 994
SAINTE MARIE	1 881 763	1 952 506
SAINTE SUZANNE	2 633 485	2 732 488
Micro-région Nord	9 541 293	9 899 988

EST		
BRAS PANON	1 463 091	1 518 094
SAINT ANDRE	1 978 272	2 052 643
SALAZIE	1 013 483	1 051 584
SAINT BENOIT	2 169 002	2 250 543
PLAINE DES PALMISTES	907 221	941 327
SAINTE ROSE	996 649	1 034 117
Micro-région Est	8 527 718	8 848 309

OUEST		
POSSESSION	990 830	1 028 079
PORT	1 443 190	1 497 445
SAINT PAUL	4 412 822	4 578 718
SAINT LEU	2 290 124	2 376 219
TROIS BASSINS	1 161 371	1 205 032
Micro-région Ouest	10 298 337	10 685 493

SUD		
AVIRONS	1 093 446	1 134 553
CILAOS	1 015 568	1 053 747
ENTRE DEUX	1 056 244	1 095 952
ETANG-SALE	1 246 011	1 292 854
PETITE ILE	1 526 842	1 584 242
SAINT JOSEPH	4 532 057	4 702 435
SAINT LOUIS	3 020 170	3 133 710
SAINT PHILIPPE	792 104	821 882
SAINT PIERRE	4 994 240	5 181 993
TAMPON	3 737 090	3 877 582
Micro-région Sud	23 013 772	23 878 951

RÉPARTITION DE LA PART « EPCI – TRANSPORTS »

En euros

EPCI	POPULATION 01/01/2023	RÉPARTITION FIRT 2023 Prévisionnelle – Rappel	RÉPARTITION FIRT 2024
MONTANT A RÉPARTIR		6 924 679	7 185 005
CASUD	132 984	1 045 727	1 094 949
CIREST	128 738	1 019 909	1 059 989
CINOR	213 560	1 702 445	1 758 387
TCO	214 494	1 696 553	1 766 077
CIVIS	182 859	1 460 045	1 505 604

ANNEXE 5 : REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT 2024 DES LYCEES PUBLICS

BENEFICIAIRES	ENVELOPPES DGF 2024
1- Lycées Publics Éducation Nationale - Enveloppe globale calculée selon barème (dont part exceptionnelle)	12 971 794 €
2- Lycées Publics Agricoles - Enveloppe globale calculée selon barème (dont part exceptionnelle)	436 537 €
TOTAL DOTATIONS ISSUES DU BAREME DE CALCUL	13 408 331 €
3- Enveloppe Dialogue de Gestion et dotations complémentaires des lycées publics	800 000 €
TOTAL ENVELOPPES DGF 2024	14 208 331 €

MODALITES DE VERSEMENT DES DOTATIONS 2024 ISSUES DU BAREME DE CALCUL

- 60 % à la notification de l'acte juridique
- le solde, dans la limite des 40 % restants, au plus tard fin septembre 2024

REPARTITION DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT ISSUE DU BAREME DE CALCUL – EXERCICE 2024

Établissements publics	Enveloppe engagée au BP 2024
MEMONA HINTERMANN-AFFEJEE	293 518,00 €
MARIE CURIE	254 453,00 €
SAINT-PAUL IV	388 699,00 €
PIERRE LAGOURGUE	223 867,00 €
MAHATMA GANDHI	187 424,00 €
SAINTE-SUZANNE	263 939,00 €
NELSON MANDELA	201 718,00 €
VINCENDO	156 039,00 €
TROIS BASSINS	187 011,00 €
LE VERGER	224 182,00 €
BOIS D'OLIVE	335 403,00 €
PAUL MOREAU	260 068,00 €

Établissements publics	Enveloppe engagée au BP 2024
JEAN JOLY	235 172,00 €
MOULIN JOLI	245 480,00 €
STELLA	239 915,00 €
LP AMIRAL LACAZE	168 051,00 €
LP VUE BELLE	283 104,00 €
LP VICTOR SCHOELCHER	272 629,00 €
LP PAUL LANGEVIN	277 590,00 €
LP ISNELLE AMELIN	270 160,00 €
LP JEAN PERRIN	338 585,00 €
LP HORIZON	338 955,00 €
LP HOTELIER LA RENAISSANCE	547 666,00 €
LP LEON DE LEPERVANCHE	483 040,00 €
LP FRANCOIS DE MAHY	442 444,00 €
LP JULIEN DE RONTAUNAY	216 620,00 €
LP PATU DE ROSEMONT	385 261,00 €
LP ROCHES MAIGRES	402 134,00 €
LOUIS PAYEN	152 375,00 €
BELLEPIERRE	334 054,00 €
BOISJOLY POTIER	291 246,00 €
ANTOINE DE SAINT EXUPERY	254 490,00 €
SARDA GARRIGA	238 190,00 €
GEORGES BRASSENS	344 003,00 €
ANTOINE ROUSSIN	267 394,00 €
AMBROISE VOLLARD	366 308,00 €
JEAN HINGLO	396 514,00 €
PIERRE POIVRE	238 625,00 €
EVARISTE DE PARNY	256 937,00 €
LISLET GEOFFROY	323 250,00 €
AMIRAL PIERRE BOUVET	271 341,00 €
LECONTE DE LISLE	389 565,00 €
ROLAND GARROS	724 375,00 €
TOTAL LYCÉES PUBLICS EDUCATION NATIONALE	12 971 794,00 €
LPHA DE SAINT-JOSEPH	230 686,00 €
LEGTA EMILE BOYER DE LA GIRODAY	205 851,00 €
TOTAL LYCÉES PUBLICS AGRICOLES	436 537,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	13 408 331,00 €

2024

BUDGET PRIMITIF 2024

RAPPORTS SECTORIELS



AXE 1

**LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET
SOLIDAIRE :**

**LA PIERRE ANGULAIRE DE LA
MANDATURE**

PRÉAMBULE

Le Budget Primitif 2024 traduit, encore une fois, la volonté de la Région Réunion de faire du développement humain et solidaire l'axe majeur de sa politique et s'inscrit dans le cadre des plans pluriannuels de fonctionnement et d'investissement 2024-2030. Si quelques actions nouvelles verront le jour, les ambitions fixées et les objectifs opérationnels qui en découlent se retrouvent en 2024.

Ainsi, garantir une éducation de qualité tout au long de la scolarité et des études supérieures, fournir l'égal accès à la formation professionnelle, promouvoir et démocratiser les pratiques culturelles et sportives, mais aussi bâtir un territoire solidaire avec plus de justice sociale sont les objectifs qui continuent de structurer l'intervention régionale pour l'année 2024.

Plus précisément, les documents programmatiques qui fixent un cadre partenarial à l'action régionale de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP, SRFSS, Pacte, SRESRI) seront adoptés dans le courant de l'année.

S'agissant spécifiquement de la formation professionnelle, l'année 2024 sera marquée par la signature, avec l'Etat, d'un nouveau cycle pluriannuel de financement additionnel de la formation des demandeurs d'emplois. Le nouveau Pacte pour la période 2024-2027 consacrera le rôle de chef de file de la Région en la matière. La collectivité continuera également de mobiliser le cofinancement du FSE+ dans le cadre du programme FEDER-FSE+ 2021-2027 de La Réunion.

Les interventions régionales, pour l'année à venir, devront également s'articuler avec la mise en œuvre des mesures issues du CIOM, notamment sur la continuité territoriale où l'Etat (ré)-investit progressivement ses compétences avec l'augmentation de la tranche prise en charge par LADOM.

Par ailleurs, si l'axe 1 - développement humain et solidaire - s'identifie principalement en termes de soutien aux opérateurs ou accompagnement aux publics cibles, il n'en demeure pas moins que plusieurs opérations de construction et de réhabilitation verront le jour dans cette mandature. En ce sens, les travaux préparatoires autour de la construction des deux lycées (métiers de la mer au Port et métiers du tourisme et de l'hôtellerie à Saint-André), de la reconstruction de l'AFPAR de Saint-François, de la réhabilitation des CREPS et du gymnase de Champ Fleuri ou encore de l'aménagement des réserves mutualisées de Stella Matutina et du MADOI trouveront dès 2024 un avancement remarquable.

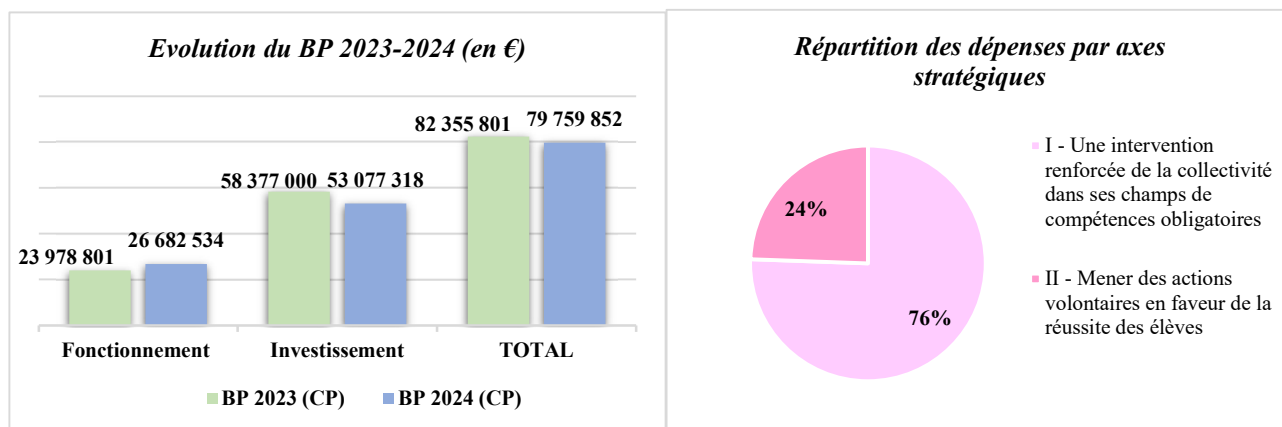
Enfin, une attention particulière sera portée sur les politiques publiques qui irriguent de manière transversale tous les champs de l'axe 1 : l'égalité femmes-hommes, l'orientation tout au long de la vie, la lutte contre le décrochage scolaire, les aides aux jeunes à La Réunion et mobilité (Hexagone, Europe et international)...

Pour la mise en œuvre de cet axe au titre de l'année 2024, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hauteur de 263 631 062 € :

SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	175 661 410	173 360 700	191 923 099	179 646 744	9,3 %	3,6 %
Investissement	52 194 205	95 979 881	149 130 280	83 714 318	185,7 %	- 12,8 %
TOTAL	227 855 615	269 340 581	341 083 379	263 631 062	49,7 %	- 2,1 %

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE EDUCATIVE AMBITIEUSE



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	24 174 940	23 978 801	28 272 534	26 682 534	16,9 %	11,3 %
Investissement	31 414 280	58 377 000	108 774 280	53 077 318	246,3 %	- 9,1 %
TOTAL	55 589 220	82 355 801	137 046 814	79 759 852	146,5 %	- 3,2 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à l'accompagnement d'une politique éducative ambitieuse se traduit par un budget de **137 046 814 € en AE/AP** et à **79 759 852 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe (FEDER) sur la politique publique de l'Education s'élèvera à **70 M€ en 2024**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Une intervention renforcée de la collectivité dans ses champs de compétences obligatoires	19 252 534	18 777 534	97 174 280	41 477 318
II – Mener des actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves	9 020 000	7 905 000	11 600 000	11 600 000
TOTAL	28 272 534	26 682 534	108 774 280	53 077 318

En lui consacrant le premier des trois axes de son projet de mandature « Un développement humain et solidaire », la collectivité régionale a souhaité inscrire l'éducation au cœur de son ambition politique.

Les orientations budgétaires 2024 débattues lors de l'assemblée plénière du 03 novembre 2023 poursuivent cette ambition et l'engagement de la Région en faveur de la réussite des lycéens visant à leur offrir un environnement de qualité et les moyens de leur ambition.

Dans un contexte de transformations nationales liées notamment à la mise en place de la réforme du lycée professionnel, l'intervention de la collectivité se réalisera au regard des actions suivantes :

- Les actions relevant de son champ de compétences éducatives obligatoires (construction de nouveaux lycées, entretien du bâti, fonctionnement matériel et équipements pédagogiques, restauration scolaire, orientation scolaire, planification scolaire et missions techniques assurées par les personnels ATTEE – Adjointes Techniques Etablissements d'Enseignement) ;
- La poursuite de ses interventions volontaristes d'envergure qui visent notamment à réduire les inégalités scolaires (le repas à 1€, le numérique, les aides aux lycéens internes originaires des trois circonscriptions, la lutte contre la précarité menstruelle, la mobilité des lycéens...).

En 2024, l'accent sera mis sur :

- Le renforcement de la persévérance et la lutte contre le décrochage scolaire ;
- L'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle (évolution de la carte des formations) ;
- Le renforcement des actions d'information et d'orientation ;
- Le développement d'actions entrepreneuriales ;
- La mise en place du dispositif « équipements professionnels » permettant aux jeunes scolarisés en filières professionnelles de bénéficier d'un équipement identique pour tous et adapté aux formations suivies ;
- La mise en place d'un plan lecture au lycée.

I – UNE INTERVENTION RENFORCEE DE LA COLLECTIVITE DANS SES CHAMPS DE COMPETENCES OBLIGATOIRES

L'environnement dans lequel évolue les jeunes réunionnais et réunionnaises est une composante essentielle de son parcours de formation. La responsabilité de la collectivité régionale s'inscrit ainsi dans le cadre de ses obligations légales en vue d'offrir à chaque lycéen des conditions matérielles et techniques de qualité.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Construire les lycées	-	-	68 750 000	3 000 000
Réhabiliter les lycées	-	-	17 950 000	28 295 750
Accompagner financièrement les lycées	19 252 534	18 777 534	10 474 280	10 181 568
TOTAL	19 252 534	18 777 534	97 174 280	41 477 318

A – Une programmation ambitieuse de construction et de réhabilitation des lycées

En 2024, pour répondre à ces objectifs sur le bâti scolaire des lycées, la collectivité mettra en œuvre les grandes actions patrimoniales suivantes :

1) Construire de nouveaux lycées

- **Le lycée de la Mer**

La priorité régionale porte sur le futur lycée tourné vers les métiers à vocation maritime. Ce futur lycée polyvalent, d'une capacité de 726 lycéens, s'inscrit dans un objectif de développement de nouvelles compétences en cohérence avec la « stratégie de l'économie bleue » définie par la collectivité et l'Europe. Les études de conception se dérouleront en 2024. L'ouverture de cet établissement est envisagée pour la rentrée 2027 pour les premières sections.

- **Le lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie**

Il préparera aux métiers de l'hôtellerie et du tourisme et viendra compléter l'offre de formation du lycée hôtelier de Plateau Caillou. Ce lycée qui sera implanté à Saint-André, confortera aussi l'offre de formation dans le secteur du tourisme et notamment de l'éco-tourisme avec les formations relevant du ministère de l'agriculture. Les études de programmation ont débuté en août 2023 et le lancement du concours de la maîtrise d'œuvre est prévu en 2024.

2) Réhabiliter les lycées

Le plan de réhabilitation et de modernisation des lycées se déclinera en 2023 à travers une douzaine de chantiers de réhabilitation, sur les 38 initiés (26 sont déjà livrés). Par ailleurs, afin d'assurer la maintenance des bâtiments et des équipements techniques des lycées et optimiser le coût global pris en charge par la collectivité, un plan pluriannuel de grosses réparations pour la période 2022-2028 est programmé en privilégiant les opérations de maîtrise de l'énergie.

B – Des dotations financières conséquentes pour le bon fonctionnement matériel des lycées et l'optimisation du parc d'équipements pédagogiques

1) Accompagner le fonctionnement matériel des lycées

Au titre de ses compétences légales, la collectivité régionale assure le fonctionnement et l'équipement des lycées au moyen de dotations financières. Pour 2024, la collectivité maintiendra ses interventions financières en faveur des lycées.

En fonctionnement, l'enveloppe proposée, en évolution de 13.54% par rapport à celle de 2023 prend en compte l'évolution des effectifs, les surfaces nouvellement créées ainsi que l'augmentation du prix de l'énergie. Par ailleurs, la collectivité poursuivra l'application des modalités de calcul des forfaits d'externat pour les lycées privés sous contrat d'association.

2) Optimiser le parc d'équipement des lycées

En matière d'équipement, l'intervention régionale sous la forme de Dotation Globale d'Equipeement (DGE) vise à répondre aux besoins matériels des lycées publics et privés, au regard des filières de formation proposées aux lycéens et des évolutions des structures pédagogiques. La collectivité régionale déléguera ainsi des crédits aux lycées pour la mise en œuvre des programmes retenus et assurera l'acquisition des équipements numériques en maîtrise d'ouvrage Région.

II - MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN FAVEUR DE LA REUSSITE DES ELEVES

Pour permettre à chaque jeune réunionnais de rejoindre le marché de l'emploi, il importe avant tout qu'il puisse disposer d'un socle solide de connaissances et des compétences nécessaires. L'accompagnement de la Région tant sur le plan personnel que collectif en faveur des lycéens, des étudiants et de leurs familles est une traduction de cette politique engagée et volontaire à leur égard.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Orienter et mieux former	400 000	325 000	2 000 000	2 000 000
Accompagner la mobilité éducative lycéenne	650 000	650 000	-	-
Assurer une plus grande égalité des chances	7 970 000	6 930 000	9 600 000	9 600 000
TOTAL	9 020 000	7 905 000	11 600 000	11 600 000

A – Orienter et mieux former

1) Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours

En 2024, l'intervention de la collectivité en faveur de l'information et de l'orientation se traduira par :

- La mise en œuvre d'actions spécifiques pour promouvoir les métiers et les formations ;
- Le soutien à la semaine de l'orientation, à l'initiative de l'académie et des lycées ;
- Les portes ouvertes des lycées et les autres journées organisées par les lycées ;
- Les autres initiatives des lycées pour valoriser l'enseignement professionnel (support vidéo de présentation du lycée) ;
- L'accompagnement de la mise en place des bureaux des entreprises visant à faciliter les périodes d'observation en entreprises ;
- Le développement des initiatives pour améliorer l'orientation vers l'enseignement supérieur (projets portés par les lycées volontaires) ;
- L'accompagnement aux frais de déplacement des lycéens sur les diverses manifestations liées à l'information et à l'orientation.

2) Diversifier et moderniser l'offre de formation initiale

En application des textes liés à la réforme du lycée professionnel qui prévoit la rénovation de la carte des formations professionnelles (secteur d'avenir, plus d'insertion...), la collectivité accompagnera cette démarche initiée par les ministères du travail et de l'éducation et axera ses priorités sur les formations en lien avec les filières stratégiques et émergentes du SRDEII. Les dépenses afférentes seront intégrées aux dotations globales d'équipement.

3) La valorisation de la formation professionnelle

La collectivité mettra en place la mallette pédagogique en faveur des lycéens de la voie professionnelle pour les aider à disposer dès la rentrée d'équipements souvent coûteux nécessaires aux apprentissages des gestes pédagogiques.

B – Accompagner la mobilité éducative lycéenne

La collectivité régionale a mis en place plusieurs dispositifs d'aide à la mobilité des lycéens visant à offrir de nouvelles perspectives de formation, de parcours d'excellence et d'égalité des chances pour nos élèves qui seront reconduits en 2024 :

- La Bourse Régionale des Études Secondaires en Mobilité (BRESM) ;
- L'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles (AREGE) ;
- Le partenariat IEP de Paris au titre des Conventions d'éducation Prioritaire (CEP) et des admis à Sciences Po Paris ;
- Les Stages en Entreprise Hors Académie (SEHA) avec une visée d'insertion professionnelle post diplôme pour les épreuves du baccalauréat et du BTS incluant une phase de mobilité ;
- L'aide aux voyages pédagogiques.

C - Assurer une plus grande égalité des chances

1) La persévérance scolaire : première arme de lutte contre le décrochage scolaire

La collectivité a placé la lutte contre le décrochage scolaire comme priorité régionale. Dès 2022, des études d'approfondissement de la connaissance de la problématique ont été soutenues par la collectivité, de même des actions de coopération avec des territoires européens sur les échanges d'expertises (novembre 2023) et la participation à l'action de recherche-intervention du CNRS sur les alliances éducatives (2023-2024). Un colloque présentant les résultats de cette recherche-intervention sera tenu fin 2024.

Compte-tenu de la compétence de la Région en matière d'hébergement dans les internats, celle-ci a mis en place en 2023 une « aide régionale à l'hébergement des lycéens originaires des Cirques de La Réunion (Cilaos, Salazie et Mafate) dans les internats des établissements publics secondaires de l'île » afin de contribuer à la persévérance dans le parcours de formation de ces jeunes et de réduire le décrochage scolaire.

En 2024, la collectivité amplifiera ses actions d'accompagnement en favorisant les alliances opérationnelles entre les acteurs locaux.

2) Lutter contre la précarité menstruelle

Cette action contribuant à la persévérance scolaire est désormais intégrée dans l'espace des lycées et elle sera poursuivie en 2024. Elle fera aussi l'objet de recherche de solutions alternatives plus écologiques notamment.

3) La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique

Le dispositif Numérisak sera reconduit en 2024 et parallèlement, les lycées auront toujours la possibilité de compléter leurs collections de livres disposés dans les Centres de documentation et d'information (CDI) pour les besoins pédagogiques spécifiques (au sein des dotations financières régionales).

4) Le repas à 1 euro dans les restaurants des lycées

La collectivité poursuivra ses efforts financiers importants en faveur du dispositif du repas à 1€. Aussi, les étudiants de BTS et des classes préparatoires en seront aussi bénéficiaires, consolidant ainsi la cohésion de la communauté des apprenants du lycée.

La collectivité complétera ses démarches au niveau national afin que la Prestation d'Accueil et de Restauration scolaire en faveur des lycéens (aujourd'hui plafonnée à 30 cts) soit revue à la hausse et alignée sur le montant alloué à chaque collégien réunionnais demi-pensionnaire (soit 1,94 €).

5) Plan lecture en faveur des lycéens

La collectivité souhaite soutenir la maîtrise de la langue et travaillera avec les services académiques et les lycées pour mettre en place un dispositif qui rapprochera les lycéens de la lecture et de la littérature. A ce titre, la Région prévoit l'attribution d'un roman par élève à chaque trimestre en lien avec les activités pédagogiques visant à promouvoir et valoriser la pratique de la lecture.

6) Appel à projets pédagogiques

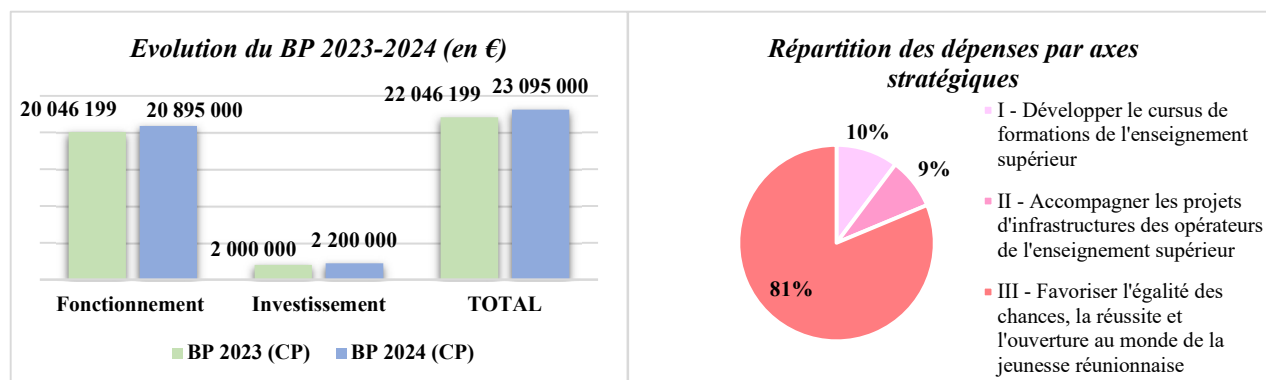
Cet appel à projets annuel permet d'accompagner financièrement les projets pédagogiques liés à l'épanouissement et à l'implication des lycéens au cours de leur scolarisation, tout comme le budget participatif lycéen permet de faire émerger des projets proposés par les élèves. Afin d'accompagner et d'impulser une dynamique au sein des établissements, la collectivité a souhaité lancer un appel à projets pédagogiques auprès des lycées publics et privés selon 3 volets d'intervention :

- Portant en premier lieu sur 14 thématiques prioritaires, en lien avec la politique régionale, pour toutes les filières d'enseignement ;
- En second lieu sur des thématiques spécifiques visant à valoriser les filières professionnelles des lycées professionnels et des lycées polyvalents ;
- Et enfin sur des projets visant à dynamiser la vie en internat.

7) Accompagner la lutte contre les discriminations scolaires et le harcèlement

La collectivité accompagnera les associations de parents d'élèves et autres actions menées par les lycées dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de discriminations et contre le harcèlement scolaire. L'accent sera mis sur les actions portant sur l'égalité filles-garçons.

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITE DES ETUDIANTS



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	21 169 000	20 046 199	21 851 000	20 895 000	3,2 %	4,2 %
Investissement	2 670 000	2 000 000	2 200 000	2 200 000	- 17,6 %	10 %
TOTAL	23 839 000	22 046 199	24 051 000	23 095 000	0,9 %	4,8 %

Les chiffres du BP 2023 ont été consolidés sur la même base de calcul que ceux du BP 2024 par cohérence pour permettre un comparatif, suite à la réorganisation des services et la mise en place de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Vie étudiante (prise en compte de la mobilité éducative de l'ex Direction de la mobilité, et transfert du soutien à la recherche à la Direction de la Recherche et de l'Innovation).

Par ailleurs, le taux d'évolution en fonctionnement s'explique notamment par la revalorisation des bourses doctorales au titre du POE 2021-2027 de 1200€ à 1500€ (+ rétroactivité sur les sessions 2021 et 2022). De plus, le plafond d'intervention concernant les colloques a été revalorisé également de 10 000€ à 20 000€. Enfin, la reprise amorcée sur les bourses en mobilité suite à la crise sanitaire se confirme tant au niveau de l'Hexagone qu'au niveau international.

Le montant et le taux d'évolution en investissement s'explique par le report des paiements en CPN (contrepartie nationale) prévu initialement avant le 31 décembre 2023 au titre du POE 2014-2020 dont la clôture est en cours. La date limite des soldes étant fixée au 1er trimestre 2024 et compte-tenu des demandes de soldes déposées tardivement au Service Instructeur FEDER, les paiements interviendront en 2024).

Les montants intègrent le dispositif « Ressourcement des étudiants ».

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à l'enseignement supérieur se traduit par un budget de **24 051 000 € en AE/AP** et à **23 095 000 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe (FEDER) sur la politique publique de l'Enseignement supérieur s'élèvera à **16 M€ en 2024**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Développer les cursus de formations de l'enseignement supérieur	2 156 000	2 120 000	370 000	248 000
II – Accompagner les projets d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur	-	-	1 830 000	1 952 000
III – Favoriser l'égalité des chances, la réussite et l'ouverture au monde de la jeunesse réunionnaise	19 695 000	18 775 000	-	-
TOTAL	21 851 000	20 895 000	2 200 000	2 200 000

En termes de compétences transférées par la loi, la Région assume ses responsabilités dans le domaine de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation autour de 3 actions fondamentales :

- L'élaboration d'un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (*SRESRI*) en adéquation avec les autres schémas programmatiques régionaux ;
- La coordination d'initiatives territoriales visant à développer et à diffuser la culture scientifique, technique et industrielle ;
- La mise en place des objectifs concernant les programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche en déterminant les investissements qui y concourent.

L'objectif central est d'élever le niveau de qualification et la réussite des jeunes Réunionnais afin d'atteindre plus de 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur.

Cette stratégie s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Développer l'enseignement supérieur, en particulier renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire ;
- Accompagner les projets d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur du territoire ; en particulier dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, de l'agroalimentaire et du sanitaire ;
- Favoriser l'égalité des chances, la réussite et l'ouverture au monde de la jeunesse réunionnaise, notamment à travers la préfiguration d'une Université de l'océan Indien.

I – DEVELOPPER LES CURSUS DE FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La collectivité régionale conduit une politique volontariste pour favoriser la réussite de la jeunesse réunionnaise. Plus de 25 000 étudiants sont formés par les opérateurs de l'enseignement supérieur sur l'île. Plus de la moitié des étudiants sont boursiers, alors que la moyenne nationale est inférieure à 30%.

L'amélioration de leur intégration sociale passe par une orientation réussie et de la consolidation et du développement des cursus de formations de l'enseignement supérieur. Les formations postbac (+2 ou +3), les sections de techniciens supérieurs (BTS), les Bachelor Universitaire de Technologie, les CPGE, les licences générales et technologiques sont particulièrement soutenues par la collectivité ; en effet, la voie technologique constitue un parcours de réussite d'études et de vie professionnelle pour les jeunes, tout en apportant une réponse aux besoins de l'économie réunionnaise.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Renforcer et diversifier les filières et les diplômes d'enseignement supérieur dans les lycées	-	-	-	-
Consolider la prépa INP Réunion dans les écoles du groupe Concours Communs Polytechniques (CCP)	Intégré dans la Dotation Globale de Fonctionnement des lycées			
Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique à l'Université de La Réunion	556 000	720 000	-	-
Consolider les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire des écoles supérieures régionales (ESAR, ENSAM)	1 600 000	1 400 000	360 000	238 000
TOTAL	2 156 000	2 120 000	370 000	248 000

A – Renforcer et diversifier les filières et les diplômes d'enseignement supérieur dans les lycées

La collectivité régionale poursuit son accompagnement auprès des bacheliers à la fois des filières générales, techniques et professionnelles. Il s'agit d'assurer sur le territoire des formations techniques d'excellence dispensées par les structures de l'enseignement supérieur et les lycées de l'île à travers notamment les Brevets Techniciens Supérieurs (BTS), les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et les Cycles Pluridisciplinaires d'Etudes Supérieures (CPES).

B - Consolider la prépa INP Réunion pour favoriser une inclusion sociale dans les écoles du groupe Concours Communs Polytechniques (CCP)

La prépa des Instituts Nationaux Polytechniques (INP) propose un cycle préparatoire de haut niveau en 2 ans aux jeunes Réunionnais afin d'accéder aux écoles d'ingénieurs. Cette formation innovante par ses méthodes accompagne une quinzaine d'étudiants, l'objectif est d'atteindre 2 groupes de 15 d'ici 2026 soit 5 étudiants supplémentaires chaque année.

Pour faciliter la réalisation de cet objectif, la collectivité régionale formalisera son engagement volontaire grâce à la poursuite de son soutien financier par une dotation de fonctionnement accordé au lycée Lislet Geoffroy et d'une dotation spécifique d'équipement afin de consolider les espaces dédiés en équipements performants et adaptés aux référentiels pédagogiques.

Par ailleurs, la Région participera au financement de la réhabilitation des locaux situés sur le site de la cité scolaire du Butor.

C - Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique à l'Université de La Réunion

Les actions régionales de promotion de certains parcours universitaires seront consolidées. En sciences humaines, de nouvelles actions seront soutenues en Licence dans les parcours en Langue Etrangère Appliquée et en Géographie et Aménagement.

Par ailleurs, la collectivité régionale s'engage dans une politique incitative d'accès à l'enseignement supérieur en donnant comme objectif d'une part, à l'IUT, qu'au moins 50% des effectifs de 1^{ère} année de l'ensemble des spécialités devront être des bacheliers technologiques et, d'autre part, aux lycées, que plus de 50% des effectifs des BTS proviennent du baccalauréat professionnel. Ces objectifs seront déclinés en action dans le cadre de l'élaboration du SRESRI en 2024 d'une part, et du Schéma régional des formations technologiques en lien avec l'Académie d'autre part.

D - Consolider les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire des écoles supérieures régionales (ESAR, ENSAM)

La collectivité régionale poursuivra son soutien aux formations d'enseignement supérieur tant publiques que privées, en cohérence avec ses orientations stratégiques et en poursuivant une logique de développement équilibré du territoire dans l'offre de formations présente.

Par ailleurs, dans l'attente de l'autonomisation de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de La Réunion, à la rentrée 2025 qui deviendra le 21^{ème} ENSA et 1^{er} en outremer, la collectivité poursuit son soutien en faveur de l'ENSAM.

Enfin, en 2024, un travail sera réalisé pour interroger la gouvernance des trois écoles du Port (ILOI, ESAR, ENSAM) afin de disposer d'une ingénierie suffisante pour émarger aux fonds européens et répondre aux exigences des règlements communautaires, grâce à une mutualisation et une rationalisation de leurs ressources.

II – ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DES OPERATEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Au regard des priorités de la mandature, la collectivité mobilisera les fonds européens afin d'apporter son soutien pour la construction d'infrastructures dédiées à l'Enseignement Supérieur, dans le but d'accompagner la croissance démographique de l'île et l'élévation du niveau de qualification.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Construction d'infrastructures d'enseignement supérieur	-	-	1 830 000	1 952 000
TOTAL	-	-	1 830 000	1 952 000

Les projets soutenus dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2021-2027 concernent des opérations de constructions qui permettront l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage pour les étudiants de l'Enseignement supérieur. Les bâtiments nouveaux à construire, et les extensions, devront répondre aux exigences bâtimentaires, notamment à la norme « quasi-zéro carbone ».

Les projets identifiés à ce stade sont d'une part, le Campus de l'Oasis, (l'Ecole Nationale d'Architecture de La Réunion), l'ILOI l'Institut de l'Image de l'Océan Indien et d'autre part, le gymnase bioclimatique du Tampon.

III - FAVORISER L'EGALITE DES CHANCES, LA REUSSITE ET L'OUVERTURE AU MONDE DE LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Allouer des bourses aux étudiants La Réunion	2 000 000	1 480 000	-	-
Allouer des bourses pour les étudiants en mobilité	13 135 000	12 635 000	-	-
Elaborer un Système d'Informations Géographiques et copiloter un Schéma régional de la vie étudiante	-	-	-	-
Promouvoir la formation doctorale et les colloques d'envergure	1 560 000	1 660 000	-	-
Favoriser le ressourcement des étudiants réunionnais	3 000 000	3 000 000	-	-
TOTAL	19 695 000	18 775 000	-	-

A- Allouer des bourses aux étudiants de La Réunion

Etant donné la situation sociale particulièrement difficile pour une grande partie de la jeunesse, la collectivité régionale poursuivra sa politique volontariste en faveur des étudiants tout au long de leurs études grâce à la mise en œuvre des dispositifs suivants :

- ARES (Allocation Régionales d'Enseignement Supérieur) ;
- API (Allocation de Première Installation) ;
- ARRPE (Aide Régionale au Remboursement d'un Prêt Etudiant).

B- Allouer des bourses aux étudiants en mobilité

1) Accompagner les projets de mobilité dans l'Hexagone

Au cours de l'exercice 2024, la collectivité poursuivra son soutien en direction des jeunes Réunionnais en mobilité en mettant à leur disposition un ensemble de mesures d'aides et d'accompagnement tout au long de leur cursus d'études ou de formation depuis le lycée jusqu'au Master 2 :

- APIER (Allocation Première Installation) ;
- ARES (Allocations Régionales d'Etudes Supérieures) ;
- AFPR (Allocations des Filières relevant des Priorités Régionales) ;
- ARRPE (Aide Régionale Remboursement Prêt Etudiant).

2) Accompagner la mobilité internationale des jeunes

Les jeunes réunionnais et réunionnaises entreprennent davantage une mobilité à l'international aujourd'hui (Europe et océan Indien). A ce titre, il est également important de renforcer les dispositifs régionaux **d'Allocation de Stage Pratique en Mobilité (ASPM), de l'Allocations Frais de Vie (AFV), de l'Aide à la Mobilité vers les Pays Etrangers (AMPE)**, dans l'objectif de former les étudiants partout dans le monde, mais également de favoriser l'immersion des étudiants réunionnais dans le tissu économique local, dans une logique d'un « retour au pays », une fois les études terminées. Enfin, chaque année depuis 2003, la collectivité régionale accompagne plus d'une centaine de jeunes dans leur projet de **mobilité professionnelle au Québec à travers le projet « Etudier et Vivre au Québec »**.

Plus globalement, il est à noter que dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs de mobilité, la collectivité sollicitera pour les actions éligibles, le **financement des fonds européens au titre du programme FSE+ (2021-2027)**. Sur la session 2023/2024, l'objectif est également d'élargir la collecte des indicateurs y compris pour les dispositifs hors cofinancement FSE afin de permettre une **évaluation** plus complète des dispositifs de bourses étudiantes (mobilisation des agents des antennes via du phoning sur les dispositifs non cofinancés FSE).

C – Elaborer un SIG et copiloter un Schéma régional de la vie étudiante

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a entrepris depuis novembre 2022 des travaux concernant la mise en place d'un schéma territorial pour la vie étudiante dans chaque région de France.

Sensible aux problématiques relatives à la réussite étudiante et à la vie étudiante, la Région Réunion se positionne, notamment dans le cadre du SRESRI, comme un acteur stratège de l'aménagement du logement étudiant à La Réunion. Aux côtés de l'Etat, la collectivité régionale propose l'installation d'une gouvernance territoriale de la vie étudiante.

Les travaux sur le Système d'Information Géographique (SIG) se poursuivront sur 2024 afin de disposer d'un véritable outil d'aide à la décision en matière de logements étudiants.

D – Promouvoir la formation doctorale et les colloques d'envergure

Afin de soutenir des travaux de recherche portant sur des projets d'intérêt régional ou intéressant les domaines d'intérêt majeur de la spécialisation intelligente du territoire, la Région renforcera le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat au travers du dispositif d'Allocations Régionales de Recherche (ARR) en direction des étudiants réunionnais (PO FEDER) et des étudiants des pays de la zone océan Indien (INTERREG).

Etant donné la situation sociale particulièrement difficile pour une grande partie de la jeunesse, la collectivité régionale renforce sa politique volontariste en faveur des étudiants tout au long de leurs études en rehaussant le montant de l'ARR à 1 500 €/mois dans le cadre du PO FEDER 2021/2027 (contre 1200 € précédemment).

Enfin, pour contribuer à l'élévation du niveau de qualification de la jeunesse réunionnaise, au rayonnement des établissements d'enseignement supérieur et à l'attractivité internationale de La Réunion, la collectivité régionale poursuivra ses efforts en maintenant son niveau d'intervention financier à 20 000 € par manifestation ou colloque d'envergure (contre 10 000 € précédemment).

E – Favoriser le ressourcement des étudiants réunionnais

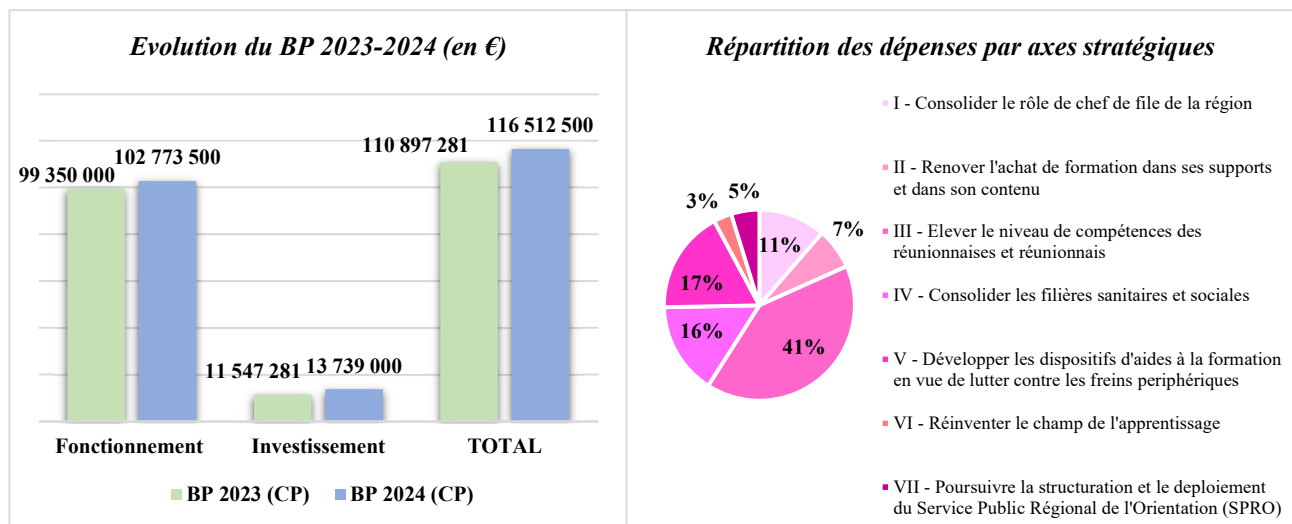
Dans le contexte économique actuel qui amplifie les difficultés financières, il convient d'apporter un soutien à nos jeunes réunionnais inscrits en études en mobilité en Métropole, en Europe ou à l'Etranger.

La mise en place de cet accompagnement financier contribue à l'excellence et à la réussite éducative des étudiants réunionnais. Cela permet notamment de lever les freins à la mobilité, ces derniers étant assurés de pouvoir rentrer auprès de leur proches au moins une fois par an tout au long de leur cursus.

Elle s'étend également aux étudiants désirant effectuer un stage à La Réunion dans le cadre de leur formation ce qui favorise l'insertion de nos élites dans le tissu économique et social réunionnais et allège en grande partie la charge financière que représente les dépenses liées à la mobilité.

5 500 étudiants pourraient être concernés en 2024.

DEPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	100 094 170	99 350 000	109 221 630	102 773 500	9,1 %	3,4 %
Investissement	6 234 925	11 547 281	16 761 000	13 739 000	168,8 %	19 %
TOTAL	106 329 095	110 897 281	125 982 630	116 512 500	18,5 %	5,1 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement des compétences des Réunionnais se traduit par un budget de **125 982 630 € en AE/AP** et à **116 512 500 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Consolider le rôle de chef de file de la région	2 522 950	2 497 565	12 086 000	10 771 000
II - Renover l'achat de formation dans ses supports et dans son contenu	11 000 000	8 110 000	-	-
III - Elever le niveau de compétences des Réunionnaises et Réunionnais	44 572 310	46 169 660	1 189 010	1 181 505
IV - Consolider les filières sanitaires et sociales	22 800 770	17 503 420	405 990	728 552
V - Développer les dispositifs d'aides à la formation en vue de lutter contre les freins périphériques	21 485 000	20 440 700	-	-
VI - Réinvestir le champ de l'apprentissage	2 542 000	2 542 000	3 000 000	1 000 000
VII - Poursuivre la structuration et le déploiement du SPRO	4 298 600	5 510 155	80 000	57 943
TOTAL	109 221 630	102 773 500	16 761 000	13 739 000

En 2024, il s'agira de consolider la posture de la Région dans la coordination stratégique de l'écosystème de la formation. Cette stratégie sera définie à travers le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (**CPRDFOP**), le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (**SRFSS**) et également à travers le nouveau **PACTE** qui couvrira la période 2024-2027.

La collectivité poursuivra son action en faveur des partenariats avec les acteurs institutionnels et socio-économiques.

Pour mettre en œuvre ce plan d'action ambitieux, la collectivité mobilisera le cofinancement du FSE+ dans le cadre du nouveau **programme FSE+ 2021-2027** et le financement du **PACTE** comme indiqué ci-dessus.

I – CONSOLIDER LE ROLE DE CHEF DE FILE DE LA REGION

En 2024, la Région prévoit de renforcer ses efforts afin de **consolider sa posture de cheffe de file** et de poursuivre la dynamique partenariale engagée avec les acteurs.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégiques	60 000	60 000	-	-
Renforcer la veille stratégique	703 450	674 975	-	-
Mettre en place un système d'information plus efficace	386 000	389 090	-	-
Déployer des infrastructures de qualité	1 373 500	1 373 500	12 086 000	10 771 000
TOTAL	2 522 950	2 497 565	12 086 000	10 771 000

A – Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégiques

Plusieurs documents de pilotage structurent la politique relative à la formation professionnelle : le CDPRDFOP, le SRFSS, le PR2C et le PACTE.

En 2024, il est prévu de finaliser avec les partenaires, en vue de leur adoption, l'élaboration des schémas stratégiques régionaux que sont le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (**CPRDFOP**) et le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (**SRFSS**) comportant tous deux une partie consacrée au diagnostic partagé du territoire.

La collectivité poursuivra en 2024, l'animation du **PR2C** (Plan Régional pour la Maîtrise des Compétences Clés) et sa coordination à travers la mise en œuvre d'actions ainsi que par l'expérimentation de LéspassClés.

En outre, les discussions avec l'Etat autour du **PACTE** amorcées en fin d'année 2023, se poursuivront en début d'année 2024. L'ambition est d'utiliser ce levier financier pour former davantage de Réunionnais, en particulier les plus éloignés de l'emploi. La collectivité s'attachant à cet égard, à faire valoir les spécificités réunionnaises dans la déclinaison du PACTE et en particulier, à renforcer par ce biais, ses actions en faveur des décrocheurs scolaires et universitaires qui représentent $\frac{3}{4}$ des étudiants inscrits en L1.

B – Renforcer la veille stratégique

En 2024, la collectivité poursuivra sa politique de conventionnement avec les Opérateurs de compétences (OPCO) présents sur le territoire, d'une part, afin de renforcer le partenariat entre la Région et les OPCO, et, d'autre part, pour apporter de la cohérence et de la lisibilité dans les actions engagées par chacune des parties notamment dans les secteurs de la prospective, de la formation, de l'orientation et de la valorisation des métiers.

Conjointement, afin de disposer d'états des lieux régulièrement actualisés en matière d'emplois et de compétences, la collectivité poursuivra, en 2024, son soutien en faveur de la consolidation de l'Observatoire Régional des Compétences piloté par Réunion Prospective Compétences (RPC) afin de mener une analyse des données emplois-compétences du territoire au regard des priorités thématiques stratégiques notamment dans le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Par ailleurs, en 2024, en partenariat avec le Pôle Emploi, la collectivité lancera un nouveau format des « Regards Croisés » afin de mettre en synergie les acteurs de l'emploi et de la formation afin d'approfondir la connaissance de chaque partenaire sur les besoins futurs et ainsi définir en cohérence la programmation des achats de formation sur le territoire.

Avec les partenaires de l'orientation, la collectivité s'attèlera en 2024 à continuer à co-construire avec les prescripteurs (Missions Locales, Cap Emploi, etc.) un process afin que les besoins en formation remontés par les publics, dont ils ont la charge, soient pris en considération dans la construction de l'offre de formation régionale.

Enfin, pour dépasser l'approche purement « adéquationniste » de l'emploi et de la formation, la collectivité s'attachera en 2024, à affiner l'observation des caractéristiques de ses publics cibles (âge, niveau de qualification, niveau de pauvreté, santé, autonomie, parentalité, etc.) afin d'identifier les freins à l'entrée en formation qu'ils rencontrent. A cet égard, il s'agira, en 2024, de mettre en œuvre un partenariat avec la CAF de La Réunion et l'INSEE, ou tout autre institution disposant de données d'ordre sociologique des publics ciblés par les actions de formation de la collectivité.

C – Mettre en place un système d'information plus efficace

La collectivité a acté en 2023 l'adhésion à l'outil OUIFORM qui permet d'interconnecter la plateforme FORMANOO à l'outil de prescription du Pôle Emploi et des missions locales. Cette décision permet de fluidifier la circulation de l'offre de formation de la Région et facilite la prescription. Toutefois, la montée en puissance de la collectivité met en lumière la nécessité de disposer d'un système d'information permettant de piloter réellement la formation professionnelle. Ainsi, à titre d'exemple, la question des parcours de formation ne pourra être traitée efficacement sans une lisibilité et une articulation des séquences formatives. Ce séquençage ne peut être géré sans un système d'information adapté.

Par ailleurs la future contractualisation du nouveau PACTE passera obligatoirement par un « raccrochage » à AGORA nécessitant le développement de cet outil avant la fin 2023.

Dans ce contexte, la collectivité procédera en début d'année 2024 à un audit fonctionnel en vue d'identifier ses besoins en matière de système d'information et un outil existant capable de répondre à tout ou partie de ces besoins.

D – Déployer des infrastructures de qualité

La Région entend réinvestir dans les infrastructures de formation en mobilisant le FEDER et le contrat de convergence territoriale (CCT) en 2024.

Concernant le centre de formation de l'AFPAR à Saint-François, en 2024 seront lancées les études de programmation pour une reconstruction du centre. Les travaux débiteront en juin 2026 jusqu'en août 2029, avec possiblement une livraison par tranche.

Les Instituts d'Etudes en Santé (IES) du site Félix Guyon du CHU sont aujourd'hui situés sur le site de l'ancien hôpital de Saint-Denis, appelé « Camp Ozoux », depuis 2014. Il s'agira en 2024 de retenir le meilleur scénario de relocalisation sur les aspects de cohérences pédagogique et territoriale et sur la garantie qu'il apporte en matière de faisabilité.

Enfin, au-delà de ces deux opérations urgentes, la collectivité initiera la réflexion sur le déménagement de l'IRTS : si le déménagement est rendu nécessaire par la non-conformité des locaux actuels, la relocalisation sera prioritairement envisagée sur Saint-Benoît, dans un enjeu d'équilibre territorial de l'offre de formation à travers un campus des formations sanitaires et sociales.

II – RENOVER L'ACHAT DE FORMATION DANS SES SUPPORTS ET DANS SON CONTENU

La collectivité s'attachera en 2024 à poursuivre **la rénovation de son système d'achat de formations dans ses supports et ses contenus** au travers la mise en œuvre une ingénierie de formation renouvelée, le développement d'approches par bloc de compétences avec des parcours intégrés et sans couture et l'intensification du suivi de la qualité des formations.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Mettre en œuvre une ingénierie de formation renouvelée	-	210 000	-	-
Développer les approches par bloc de compétences, les parcours intégrés et sans couture de l'amont à la qualification jusqu'à l'insertion (notamment pour public infra bac)	11 000 000	7 900 000	-	-
Intensifier le suivi de la qualité des formations	-	-	-	-
TOTAL	11 000 000	8 110 000	-	-

En 2024, la rénovation des méthodes pédagogiques continuera à être priorisée avec la poursuite de la mise en œuvre de méthodes andragogiques, dont les méthodes actives et réflexives.

A – Mettre en œuvre une ingénierie de formation renouvelée

La mise en œuvre d'une ingénierie de formation renouvelée implique la conception, le développement et la gestion de programmes de formation modernes et efficaces.

La première étape est celle de l'analyse des besoins alimentée par les différents travaux de veille prospective menés par la collectivité (*voir supra I.B*), besoins qui seront traduits en actions de formation et en dispositifs de levée des freins périphériques des apprenants. La traduction de ces besoins implique la conception de parcours et de voies d'accès à la formation s'appuyant sur un développement des ressources de formation sur de multiples supports (en ligne, en papier, en vidéo...).

Ces modalités seront intégrées dans les cahiers des charges des différents processus d'achats (accord-cadre...) afin de construire une offre de formation s'appuyant sur une ingénierie de formation renouvelée. Cela nécessite une approche systématique et des process qui prennent en compte les différents acteurs, y compris les organismes de formation, les prescripteurs, et les apprenants.

Enfin, il s'agira de se doter d'outils afin de suivre les actions déclinées dans l'offre de formation régionale et d'évaluer l'impact sur les apprenants, de mesurer l'écart entre l'achat et la pratique et ainsi de réviser et d'améliorer l'offre de formation si besoin.

B – Développer les approches par bloc de compétences, les parcours intégrés et sans couture de l'amont à la qualification jusqu'à l'insertion (notamment pour public infra bac)

La collectivité poursuivra le développement d'approches par blocs de compétences, de parcours intégrés et sans couture de l'amont à la qualification jusqu'à l'insertion. Il s'agit de permettre aux apprenants d'acquérir des compétences pertinentes pour le marché du travail et leur développement et faciliter ainsi leur transition vers l'insertion professionnelle de manière fluide :

C – Intensifier le suivi de la qualité des formations

S'agissant des obligations de la collectivité, les acheteurs publics ou paritaires de formation ont la responsabilité de contrôle et de signalement auprès des services du Ministère du Travail (décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle). A ce jour, la contractualisation avec la collectivité (conventions, marchés) pose déjà les critères du décret. Néanmoins, la densification des achats à travers la refonte des marchés publics et la mise en place d'outils innovants (AMI) rendent indispensables la montée en puissance de la collectivité sur cette thématique du contrôle qualité.

III – ELEVER LE NIVEAU DE COMPETENCES DES REUNIONNAISES ET REUNIONNAIS

Dans son ambition d'**élever le niveau de compétences des Réunionnaises et des Réunionnais**, la collectivité poursuivra le déploiement, avec les partenaires, le Plan Régional de Maitrise des Compétences clés, à accompagner les actions de remobilisation et de préqualification, à soutenir les programmes de formations sectorielles et à conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Déployer le plan Régional de Maitrise des Compétences clés	830 000	688 400	-	-
Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification	2 581 538	11 000 754	90 000	90 000
Soutenir les programmes de formations sectorielles (cf. axe IV pour les filières sanitaires et sociales)	21 660 772	16 480 506	99 010	91 505
Conforter l'AFPAR dans la mission d'intérêt général : outil souple à disposition de la Région	19 500 000	18 000 000	1 000 000	1 000 000
TOTAL	44 572 310	46 169 660	1 189 010	1 181 505

A – Déployer le plan Régional de Maitrise des Compétences clés

En 2024, la Région poursuivra la coordination du PR2C à travers la mise en œuvre des actions propres à la collectivité ainsi que le déploiement de LéspassClés.

Le coordination et l'animation du PR2C se traduira par la poursuite des différents comités de concertation (pilotage, technique et de suivi) tout au long de l'année 2024.

L'animation du PR2C passera également par l'organisation d'un séminaire ainsi que des actions de communications ponctuelles afin de créer une synergie entre les acteurs de terrain sur l'objectif commun de faire reculer l'illettrisme tout en introduisant des concepts et une terminologie qui témoignent du changement de paradigme vers un accompagnement des personnes en difficulté dans l'acquisition de compétences-clés.

LéspassClés étant un dispositif de proximité qui consiste à accompagner des adultes de plus de 16 ans en vue d'élever leur niveau de formation et les faire gagner en autonomie, la collectivité s'attachera, en plus des 4 premières communes ayant signé une convention en 2023 (Cilaos, l'Entre-Deux, Saint-Joseph et Saint-André), à ouvrir ce dispositif en 2024 à de nouvelles communes à partir d'un appel à projets (nombre prévisionnel : 6).

B – Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification

En articulation avec les dispositifs de repérage portés par d'autres acteurs, la collectivité intensifiera sa réponse formative aux enjeux de remobilisation des personnes faisant face à des difficultés telles que l'illettrisme, l'illectronisme ou l'innumérisme, ou plus généralement à des difficultés d'apprentissage par la voie traditionnelle à travers les dispositifs qui permettent l'acquisition de compétences douces (soft skills) et de savoirs de base, dans une visée de professionnalisation :

- **Ateliers compétences clés (ACC/CléA) ;**
- **Compétences Clés en Situation Professionnelle (CCSP/CléA) ;**
- **Rebondir/CléA - public 16-29 ans ;**
- **Régiment service militaire adapté (RSMA-R)** dans le cadre du Plan SMA 2025 ;
- **École de la Deuxième Chance (E2C)** à La Réunion ;
- **Formation pré-qualifiantes et qualifiantes en milieu carcéral** définies dans un cadre partenarial

avec la Délégation territoriale de la Direction des services pénitentiaires d'Outre-Mer à destination des trois centres de détention de l'île en vue de lutter contre la récidive, de favoriser la réintégration sociale des personnes sous-main de justice.

Parallèlement, la lutte contre la fracture numérique demeure une priorité en 2024 avec la poursuite des actions de formations spécifiques telles que celles donnant accès au CléA numérique (Développement des compétences numériques, Prépa Avenir...) ou à des compétences bureautiques avec la certification Passeport Compétences Informatiques Européen (PCIE). **Une densification de l'offre de formation numériques et bureautiques à destination des publics demandeurs d'emploi ou en recherche active d'emploi recensés dans des communes rurales, les Hauts et les écarts sera également assurée en 2024.**

Enfin, afin d'augmenter le potentiel d'employabilité des publics fragiles notamment des jeunes et élever leur niveau de qualification, la collectivité poursuivra ses **actions visant à les remobiliser et les pré-qualifier**, à l'image du dispositif **Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) – 16-29 ans** incluant une Certification, dans le cadre de parcours de formation adapté et sécurisé à portée plus professionnalisante et ayant pour objectif de les amener jusqu'à la qualification.

C – Soutenir les programmes de formations sectorielles

En 2024, sur la base des accords-cadres mis en œuvre en 2023, des formations seront re/programmées dans plusieurs secteurs : **Numérique** (technicien géoréférencement, technicien réseau...), **Industrie** (technicien supérieur méthodes produits process, soudeur à l'arc...), **Tertiaire**, (domaine transport, juridique), **Tourisme** (guide conférencier, animateur loisirs...), **Formation** (coach en insertion, formateur public adulte...), **Industrie culturelle et créative** (métiers artistiques et administratifs du spectacle vivant).

De nouvelles formations seront également proposées en cohérence avec les comités de filières Schéma du Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) notamment dans les domaines de **l'agro-alimentaire, du recyclage et de la valorisation des déchets, de la pêche et du bâti tropical...**

De même, la collectivité poursuivra en 2024 les efforts en matière d'accompagnement individuel à la réussite. (accompagnement pendant la formation pour « coacher » le stagiaire et post formation pour travailler la poursuite du projet professionnel).

D – Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général

Il sera envisagé en 2024 des missions spécifiques de l'AFPAR autour de la prise en charge :

- Du public jeune en situation de décrochage scolaire ;
- Du public éloigné de l'emploi, nécessitant une prise en charge en amont des formations qualifiantes dans le cadre de la Plateforme d'Accès à la Certification (PAC).

Par ailleurs, au regard des données socioéconomiques du territoire, la collectivité encouragera dès 2024, le développement des formations dans les secteurs du service aux entreprises (Commerce, numérique et cybersécurité, tertiaire), du tourisme ainsi que la transition écologique.

Aussi, dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation, la Région a confié à l'AFPAR par voie de marché des actions de conseil et d'orientation relatives à la Validation de Acquis de l'Expérience (VAE) avec le déploiement de Points Relais Conseil et l'organisation d'informations collectives sur le territoire. En 2024, l'investissement de la Région dans ce champ se poursuivra en tenant compte des évolutions réglementaires en cours autour de la VAE et de la mise en place de la plate-forme nationale VAE.

IV – CONSOLIDER LES FILIERES SANITAIRES ET SOCIALES

En ce qui concerne **les filières sanitaires et sociales**, l'offre de formation sera consolidée au regard des besoins en emplois et compétences dans ces filières, via l'élaboration et l'adoption du schéma dédié. La collectivité vise également à généraliser le dispositif expérimental de soutien aux étudiants en soins infirmiers issus des filières de baccalauréat professionnels et poursuivre l'accompagnement des structures de formation afin d'améliorer les conditions de vie et de réussite des apprenants.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Adopter le nouveau schéma	-	-	-	-
Mettre en œuvre les formations sanitaires et sociales	22 800 770	17 503 420	405 990	728 552
Favoriser l'égalité des chances • Par les dispositifs d'aides individuelles (<i>cf Axe V</i>) • En sécurisant le parcours des apprenants issus de la voie professionnelle (mesures CHU)	-	-	-	-
TOTAL	22 800 770	17 503 420	405 990	728 552

A – Adopter le nouveau schéma

En 2024, le secteur des formations sanitaires et sociales sera soutenu par la consolidation de l'offre de formation et le soutien aux apprenants de la filière à travers l'élaboration et l'adoption du **Schéma des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)**, annexe du CPRDFOP.

B – Mettre en œuvre les formations sanitaires et sociales

Des titres professionnels ont été mis en œuvre depuis 2022 et seront poursuivis en 2024. Par ailleurs, une section d'ambulancier sera ouverte à Saint-Pierre dès janvier 2024.

Dans le cadre du développement de l'UFR Santé de l'université, celui-ci accueillera en 2024 les formations de maïeutique et d'infirmiers en pratique avancée ainsi que le second cycle de médecine (depuis la rentrée 2023). La collectivité soutiendra la structuration de ces filières ainsi que l'ouverture d'une filière d'orthophoniste.

C – Favoriser l'égalité des chances par les dispositifs d'aides individuelles et en sécurisant le parcours des apprenants issues de la voie professionnelle

Le dispositif expérimental de soutien aux étudiants en soins infirmiers issus des filières de baccalauréat professionnels déployé en 2023, sera évaluée en 2024 et généralisé à l'ensemble des formations post-bac.

V – DEVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AIDES A LA FORMATION EN VUE DE LUTTER CONTRE LES FREINS PERIPHERIQUES

Le conseil régional prévoit pour 2024, de **développer les dispositifs d'aides à la formation en vue de lutter contre les freins périphériques** et vise ainsi soutenir les stagiaires de la formation professionnelle, notamment en garantissant leur rémunération et en simplifiant l'obtention des bourses. La collectivité souhaite également veiller à la sécurisation et l'employabilité des personnes en recherche d'emploi, en poursuivant le financement de parcours individuels non proposés dans l'offre collective régionale (AF2R).

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Garantir la rémunération des stagiaires	12 900 000	12 900 000	-	-
Soutenir les stagiaires de la FP et simplifier l'obtention des bourses (sanitaires et sociales et ECGR)	4 185 000	4 560 700	-	-
Mettre en œuvre des dispositifs visant à lutter contre les freins périphériques à l'entrée en formation	2 400 000	1 680 000	-	-
Contribuer à la sécurisation et l'employabilité des personnes en recherche d'emploi, via le financement de parcours individuels non proposés dans l'offre collective régionale (AF2R)	2 000 000	1 300 000	-	-
TOTAL	21 485 000	20 440 700	-	-

A – Garantir la rémunération des stagiaires

Au-delà des financements apportés aux organismes, la collectivité poursuivra en 2024, la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle de la Région qui a pour but de compenser les frais engendrés par la formation (achat de petits matériels, transport, repas, garde d'enfant...).

B – Soutenir les stagiaires de la FP et simplifier l'obtention des bourses

En 2024, la collectivité continuera à soutenir les stagiaires de la formation professionnelle, notamment des filières sanitaires et sociales, par l'octroi d'une bourse dont la procédure a été dématérialisée afin de faciliter la gestion des demandes (transmission des pièces, notification, arrêté, recours...) et de réduire les délais de paiement. L'accompagnement individualisé proposé par la collectivité à chaque stagiaire sera maintenu dans le but de faciliter l'obtention de la bourse.

Il en sera de même pour le dispositif d'aide aux frais d'inscription EGCR qui sera maintenu en 2024 et dématérialisé.

C – Mettre en œuvre des dispositifs visant à lutter contre les freins périphériques à l'entrée en formation

Afin de continuer à agir en faveur de la levée des freins à l'entrée en formation, plusieurs actions seront initiées ou poursuivies :

- ➔ La pérennisation du Réuni Pass Formation mis en place en 2023 permettant ainsi aux stagiaires de la formation professionnelle de la Région de bénéficier de la gratuité des transports (Car Jaunes et réseaux urbains) ;
- ➔ Le développement des mobilités en 2024 dans la zone océan indien et en Europe à travers le développement des actions de de formation collective en dehors de La Réunion (achats d'actions groupe pour absence de plateaux techniques par exemple) ;
- ➔ La signature d'une convention en 2024 entre la Région et LADOM afin de faciliter la mobilité vers la métropole des demandeurs d'emplois (prise en charge du transport, de l'hébergement...) souhaitant notamment s'inscrire sur une action de formation collective mise en place par la Région dans des secteurs en tension.

D – Contribuer à la sécurisation et l'employabilité des personnes en recherche d'emploi, via le financement de parcours individuels non proposés dans l'offre collective régionale (AF2R)

Au regard des besoins du territoire, le dispositif « Accompagnement Formation Réussite Région » (AF2R) qui vient en complémentarité de l'offre de formation collective sera reconduit en 2024. Cette aide s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à pôle emploi et aux personnes en recherche d'emploi.

VI – REINVESTIR LE CHAMP DE L'APPRENTISSAGE

La collectivité réaffirme en 2024 son souhait de **réinvestir le champ de l'apprentissage** dans une logique de complémentarité avec les Opérateurs de Compétences (OPCO) et poursuit son intervention en soutien au fonctionnement à l'investissement des CFA.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Soutenir les CFA en fonctionnement et en investissement	2 542 000	2 542 000	3 000 000	1 000 000
Développer le partenariat avec les OPCO pour sécuriser le parcours des apprentis	-	-	-	-
TOTAL	2 542 000	2 542 000	3 000 000	1 000 000

Dans le prolongement du rapport de juin 2022 de la Cour des comptes sur l'alternance et des recommandations formulées sur l'apprentissage, **il s'agira pour la collectivité de poursuivre et d'amplifier cette stratégie en 2024**, dans un contexte de réduction des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par France Compétences.

En effet, la collectivité a fait le choix de contribuer à nouveau au développement de l'apprentissage sur le territoire dans **une logique de complémentarité avec les Opérateurs de Compétences (OPCO)**.

Ainsi grâce aux dotations de France Compétences, l'intervention régionale se poursuivra en 2024 par :

- **Le soutien à l'investissement des CFA** afin d'accompagner l'essor sans précédent du dispositif et offrir aux apprentis réunionnais un appareil de formation attractif, moderne et innovant, en tenant compte de l'évolution des effectifs d'apprentis ;
- **Le financement du fonctionnement des CFA** afin de soutenir les actions innovantes visant à sécuriser les parcours professionnels des apprentis et améliorer la qualité pédagogique au sein des CFA.

VII – POURSUIVRE LA STRUCTURATION ET LE DEPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO)

En s'engageant dans la **poursuite de la structuration du SPRO**, la collectivité prendra le soin de renforcer ses efforts en la matière, tant en interne qu'auprès des partenaires. Des objectifs et des axes de travail ont été dégagés afin de poursuivre son déploiement opérationnel.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner la structuration et la professionnalisation des acteurs	-	-	-	-
Valoriser les métiers et secteurs qui recrutent et diffuser l'information liée à l'orientation	4 298 600	5 510 155	80 000	57 943
- dont : Renforcer l'accès à l'information et au conseil par une meilleure couverture territoriale	3 425 102	4 621 705	80 00	57 943
- dont : Valoriser les métiers et secteurs qui recrutent	307 000	429 800	-	-
- dont : Diffuser l'information liée à l'orientation	566 500	458 650	-	-
TOTAL	4 298 600	5 510 155	80 000	57 943

En 2024, la priorité est donnée à la structuration du SPRO, à son animation ainsi qu'à la poursuite de son déploiement opérationnel dans la cadre de la compétence régionale d'orientation de tous les publics tout au long de la vie.

A – Accompagner la structuration, la professionnalisation des acteurs et renforcer l'accès à l'information et au conseil par une meilleure couverture territoriale

1) Le portail du SPRO

Portail d'information à destination de tous les publics en recherche d'information sur leur orientation, le portail SPRO dont la mise en service sera effective en 2024, s'adressera aussi bien au grand public qu'aux Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP). Ce portail est un outil synoptique de l'information régionale autour de l'orientation, les membres pourront transmettre les informations et les données qui les concernent tout en étant contributeurs. Grâce à cet outil, les CEP pourront y trouver des informations utiles à leur pratique professionnelle (fiches métiers, réglementation, dates d'ouverture des formations, actualité économique, données statistiques...) et le grand public des ressources en termes d'orientation.

2) La professionnalisation des Conseillers en Evolution Professionnelle

Un plan de professionnalisation des Conseillers en Evolution Professionnelle sera développé en 2024, afin d'améliorer la qualité de l'accueil et l'accompagnement du public.

3) La Maison de l'Orientation

Projet porté par la Cité des Métiers, elle devrait voir le jour en 2024. Lieu ressource pour tous les publics qui pourront y trouver tous les acteurs de l'orientation, le lieu d'implantation est prévu dans le Nord, Nord-Est pour une question d'équilibre de l'offre de service, une Cité des Métiers existant déjà dans le Sud.

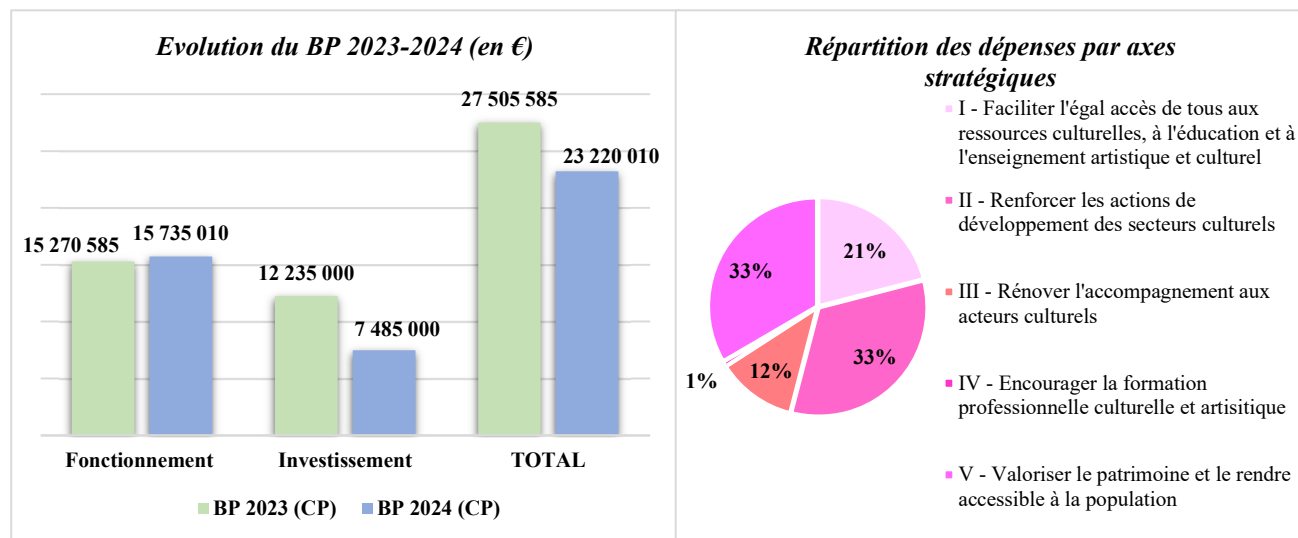
4) L'élaboration d'une documentation régionale sur les formations et les métiers

En lien avec les principaux partenaires de l'orientation, ainsi que les autorités de tutelles académiques du territoire, la Région affinera sa politique éditoriale en matière de documentation publiée aux moments clés du parcours de formation d'orientation des publics ciblés. Ces éditions, destinées aux collégiens, lycéens, apprentis, étudiants et leur famille, seront diffusées dans les établissements et autres lieux ressources.

B – Valoriser les métiers et secteurs qui recrutent et diffuser l'information liée à l'orientation

Pour mieux faire connaître les métiers en tension d'aujourd'hui et les métiers porteurs de demain, un programme d'animation et de valorisation de ces métiers sera mis en œuvre par la Région en partenariat avec la Cité des Métiers, RPC, et les OPCO. Il s'agit, dans le cadre du déploiement du SPRO sur l'ensemble de l'île et en complémentarité avec les autres actions (caravane de l'orientation, forums) de proposer des manifestations ciblées visant à renforcer l'attractivité des métiers dans les micro-régions pour l'ensemble des publics (collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, public en reconversion...)

PARVENIR A UNE EXCELLENCE CULTURELLE



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	15 573 890	15 270 585	17 768 125	15 735 010	14,1 %	3,0 %
Investissement	8 010 000	12 235 000	6 880 000	7 485 000	- 14,1 %	- 38,8 %
TOTAL	23 583 890	27 505 585	24 648 125	23 220 010	4,5 %	- 15,6 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement culturel se traduit par un budget de **24 648 125 € en AE/AP** et à **23 220 010 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe (FEDER) sur la politique publique de la Culture s'élèvera à **1 M€ en 2024**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Faciliter l'égal accès de tous aux ressources culturelles, à l'éducation et à l'enseignement artistique et culturel	2 986 000	2 916 000	2 380 000	1 280 000
II – Renforcer les actions de développement et de structuration des secteurs culturels	6 442 115	4 535 000	1 120 000	3 070 000
III – Rénover l'accompagnement aux acteurs culturels	1 575 000	1 525 000	1 480 000	1 320 000
IV – Encourager la formation professionnelle culturelle et artistique	176 000	170 000	-	-
V – Valoriser le patrimoine culturel et le rendre accessible à la population	6 589 010	6 589 010	1 900 000	1 815 000
TOTAL	17 768 125	15 735 010	6 880 000	7 485 000

Le budget consacré à la culture en 2024 est nécessairement en évolution pour répondre d'une part, aux fortes attentes des acteurs culturels du territoire et d'autre part, à la politique volontariste de la collectivité dans ce domaine.

Au croisement des politiques économiques, touristiques, de cohésion sociale, d'éducation et de formation professionnelle, le soutien régional aux acteurs culturels ne peut que se renforcer pour poursuivre la structuration du secteur au service d'une stratégie culturelle concertée et co-portée par les différents acteurs.

La collectivité régionale :

- soutient la création artistique locale ;
- préserve et enrichit notre patrimoine culturel unique et varié ;
- promeut la diffusion des arts, de la culture à travers le territoire ;
- investit dans l'éducation artistique ;
- encourage l'innovation culturelle ;
- favorise la coopération interculturelle et régionale, auprès de publics diversifiés et plus particulièrement de la jeunesse.

I – FACILITER L'EGAL ACCES DE TOUS AUX RESSOURCES CULTURELLES, A L'EDUCATION ET A L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL

L'accès à la culture contribue à la construction d'une société plus inclusive et éclairée où les talents artistiques peuvent s'épanouir, les identités culturelles s'affirmer et les barrières sociales se réduire.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale en faveur des jeunes, en particulier les lycéens				
Dispositif actuel en faveur du public scolaire (primaires et lycées)	110 000	95 000	-	-
Nouveaux dispositifs	175 000	120 000	100 000	100 000
Dispositifs partagés				
Mise en place d'actions régionales favorisant l'accès à la culture et au patrimoine en faveur du grand public				
Le dispositif « Guétali »	900 000	900 000	-	-
Développement de l'enseignement artistique : le Conservatoire à Rayonnement Régional et le soutien aux établissements d'enseignement artistique				
Accompagnement du Conservatoire dans ses missions (y compris : acquisition Copro AHSING CRR Saint-Pierre et Maison Hugot Saint-Denis - Mise aux normes réglementaires conservatoire)	900 000	900 000	280 000	2 925 000
Projets 2024				
Divers	901 000	901 000	2 000 000	900 000
TOTAL	2 986 000	2 916 000	2 380 000	1 280 000

A – Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale en faveur des jeunes, en particulier des lycéens

De nouveaux dispositifs seront développés en 2024 :

- L'élaboration du plan d'éducation artistique et culturel (EAC) avec comme objectif l'obtention pour la Région du label « territoire 100% EAC » délivré par les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture ;
- La mise en œuvre d'un programme régional d'éducation artistique et culturelle et patrimonial, en concertation avec les partenaires (Etat, Académie de La Réunion, établissements culturels...) ;

- L'organisation de résidences artistiques en milieu scolaire en partenariat avec l'Etat DAC-Réunion, le Rectorat, le Département et les Communes ;
- La création d'actions permettant l'expression artistique des jeunes (organisation de concours...) ;
- La création d'un fond de soutien à la création jeune public en partenariat avec l'Etat DAC-La Réunion, le Département et les professionnels de la culture.

Les dispositifs existants seront maintenus et/ou renforcés (Contrat territoire écriture, Pass Culture Lycéens et apprentis, Guétali...).

B – Mise en place d'actions régionales favorisant l'accès à la culture et au patrimoine en faveur du grand public

1) Le dispositif Guétali

Le dispositif s'il comporte un volet EAC s'adresse aussi au grand public.

Le Guétali soutient la diffusion de spectacles et leurs projets d'action et de médiation culturelles dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts du cirque, des arts de la parole, des arts visuels et des spectacles pluridisciplinaires.

C – Développement de l'enseignement artistique : le Conservatoire à Rayonnement Régional et le soutien aux établissements d'enseignement artistique

En 2024, le CRR procédera à la mise à jour de son projet d'établissement en prenant en compte, les enjeux suivants :

- Défense des droits fondamentaux humains d'accès à la pratique artistique : lutte contre les inégalités sociales, de revenu, de genre, d'origine, territoriales, liées au handicap et lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- Inscription dans la transition écologique ;
- Rayonnement des richesses locales et de leur diversité.

Une attention particulière sera apportée au développement de la culture réunionnaise, à la politique de rayonnement territorial, à la coopération régionale extraterritoriale, à encourager la création et le lien avec les artistes, à favoriser l'émergence des talents réunionnais, à l'ouverture et la diversité culturelle, dans un souci constant de démocratisation de l'accès au CRR.

II – RENFORCER LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ET DE STRUCTURATION DES SECTEURS CULTURELS

La culture et le patrimoine sont organisés autour de filières et réseaux dont la structuration est nécessaire à la vitalité artistique et économique des acteurs et des territoires, mais aussi aux usagers.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Le schéma régional du spectacle vivant				
Aider les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant	2 296 115	1 930 000	590 000	350 000
Soutenir les compagnies de spectacle vivant				
Rôle du PRMA dans la structuration du secteur	605 000	510 000	90 000	90 000
Action partenariale : le contrat de filière des Musiques Actuelles	50 000	50 000	-	-
Le schéma régional des enseignements artistiques				
Accompagner aux programmes d'actions et d'investissement	252 000	150 000	-	-
Initier une dynamique de coopération entre les collectivités	200 000	130 000	-	-
Accompagner l'écriture des projets d'établissement	150 000	100 000	-	-
Améliorer la qualité de l'enseignement et permettre l'évolution des pratiques pédagogiques	159 000	155 000	-	-
Le schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise				
Soutien à l'organisation et à la participation à des salons et manifestations littéraires	175 000	130 000	-	-
Soutien à l'édition et à la diffusion (associations)	75 000	75 000	-	-
Soutien à l'édition et à la diffusion (entreprise)	-	-	290 000	200 000
Le schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI)				
Accompagnement du FRAC	200 000	150 000	-	-
Programmation d'expositions à la Villa de la Région	100 000	75 000	-	-
Mise en œuvre de la politique d'acquisition d'œuvres et gestion de la collection régionale	-	-	100 000	100 000
Le schéma régional du patrimoine culturel				
Valorisation de la littérature réunionnaise et la langue créole	100 000	100 000	-	-
Opérations d'inventaires et du programme d'études	80 000	80 000	-	-
Diffusion et valorisation des données du SRI	600 000	-	50 000	50 000
Evénementiels culturels et patrimoniaux	1 400 000	1 150 000	-	-
PRR	-	-	-	2 280 000
TOTAL	6 442 115	4 535 000	1 120 000	3 070 000

Les schémas culturels régionaux sont le reflet d'une vision collective et participative pour un territoire plus juste, plus prospère et plus durable.

Ils concernent les secteurs du spectacle vivant, de l'enseignement artistique, de la lecture publique et de la littérature réunionnaise, des arts visuels et du patrimoine culturel.

A – Le schéma régional du spectacle vivant

1) Soutien aux compagnies de spectacle vivant

Le schéma contribue au rééquilibrage de l'offre sur l'ensemble du territoire par le développement :

- Du réseau des Scènes du Sud « Curcuma » ;
- D'un réseau à l'Est (Théâtre les Bambous, Bisik, Salle Gramoun Lélé).

Le soutien aux compagnies de spectacle vivant sera maintenu et élargi en faveur des Tiers-lieux culturels.

L'accompagnement de la filière est également fortement soutenu au travers les travaux de l'instance de dialogue social COREPS (comité régional des professions du spectacle) dont les enjeux en termes d'évolution des métiers, des emplois et des compétences sont essentiels.

2) Accompagnement du PRMA dans ses missions et projets 2024

Le Pôle régional des musiques actuelles (PRMA) Réunion joue un rôle clé dans la fédération et la structuration du secteur.

En contribuant à l'animation culturelle, à la formation des artistes, au soutien à la filière musicale et à la création d'une identité musicale locale forte il contribue à une dynamique culturelle régionale structurante.

B – Le schéma régional des enseignements artistiques

1) Accompagner les écoles et encourager la création de nouveaux établissements pour un meilleur équilibre du territoire, en lien avec le Département, les Communes et les EPCI

La collectivité soutiendra la mise en œuvre des projets d'établissements par le biais de conventions pluriannuelles et poursuivra son accompagnement auprès des écoles à l'écriture de leur projet d'établissement.

2) Initier une dynamique de coopération entre les collectivités (Etat, Département, EPCI et Communes

La Région poursuivra son partenariat avec l'Etat-Dac La Réunion.

Les communes ainsi que les intercommunalités seront associées aux actions d'éducation artistique et culturelle. Les premières rencontres de l'enseignement artistique sur le territoire seront organisées autour du thème de « l'accessibilité ».

3) Relancer des programmes de formation

Des modules de formation seront proposés en 2024 afin de répondre aux besoins du secteur et à la nécessité de développer et renforcer les compétences.

Le schéma régional des enseignements artistiques poursuivra l'accompagnement vers l'emploi.

C – Le schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise

Adaptation des dispositifs de soutien au secteur du Livre par :

- La Convention Cadre 2023-25 ;
- Le nouveau dispositif partenarial en faveur du développement du lectorat « Rencontre entre un ou des auteurs(s), un territoire et ses habitants.

Les actions en faveur du livre seront poursuivies (organisation de manifestations littéraires, dispositifs d'aides aux projets des éditeurs, des libraires et des auteurs).

D – Le schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI)

Ce schéma se traduit par :

- La poursuite de l'accompagnement du FRAC (Projet FRAC MOBIL...) ;
- La programmation d'expositions à la Villa de la Région ;
- La politique d'acquisition d'œuvres et de gestion de la collection régionale.

E – Le schéma régional du patrimoine culturel

La Région sera la cheffe de file pour le schéma régional du patrimoine culturel, notamment dans l'aménagement et du développement du territoire.

Les missions du Service Régional de l'Inventaire seront reconduites, notamment :

- Le programme de coopération régionale ;
- L'enrichissement de l'inventaire ;
- La création d'un site numérique ;
- L'organisation d'événementiels, culturels et patrimoniaux.

III – RENOVER L'ACCOMPAGNEMENT AUX ACTEURS CULTURELS

La politique culturelle rénovée portée par la collectivité permettra de renforcer l'identité régionale.

Les cadres d'intervention ont été révisés afin de mieux répondre aux priorités de la politique culturelle de la Région.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
La révision des dispositifs existants en lien avec les autres partenaires publics financeurs et les acteurs des différentes filières				
La révision des dispositifs existants	1 475 000	1 450 000	1 480 000	1 320 000
Les résidences d'artistes				
Mise en place de résidences d'artistes au MOCA	100 000	75 000	-	-
TOTAL	1 575 000	1 525 000	1 480 000	1 320 000

A – La révision des dispositifs existants en lien avec les autres partenaires publics financeurs et les acteurs des différentes filières

Cette révision des cadres d'intervention est nécessaire pour :

- Clarifier les démarches pour les acteurs ;
- Simplifier la compréhension de nos actions auprès des porteurs de projets ;
- Prendre en compte l'évolution des contextes et les axes stratégiques de la mandature.

B – L'innovation et les nouvelles pratiques culturelles

Deux volets pourront être déployés par :

- La création d'un programme d'innovation et de coopération culturelle ;
- La création de pactes territoriaux de développement culturel.

C – Les résidences d'artistes

La collectivité favorisera les résidences de création artistiques par la mise en place de résidences d'artistes au MOCA, afin de répondre aux besoins des artistes en manque d'espaces de création et d'exposition.

D – L'ouverture et les échanges

L'ouverture et les échanges vers le monde extérieur concernant la création artistique seront maintenus en 2024.

IV – ENCOURAGER LA FORMATION PROFESSIONNELLE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Les domaines de l'art et de la culture ont besoin de formations spécifiques à l'intention des futurs acteurs des secteurs et pour permettre la professionnalisation des acteurs déjà sur le terrain. Cette priorité s'inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Formations artistiques et culturelles	176 000	170 000	-	-
TOTAL	176 000	170 000	-	-

A – Programme régional des formations

Le programme régional des formations portera en 2024 sur des métiers prioritaires en collaboration avec l'AFDAS et l'Etat.

Les formations relevant du schéma régional des enseignements artistiques et du programme régional d'éducation artistique et culturel seront également intégrées.

B – Réflexion à mener sur les organismes de formation ayant une offre de formation culture sur le territoire

Le chantier pour identifier et mettre en œuvre les mesures appropriées pour l'accompagnement des organismes de formation sera poursuivi.

V – VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET LE RENDRE ACCESSIBLE A LA POPULATION

Les actions de recensement, de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel, se poursuivront et seront accompagnées et/ou pilotées par la Région.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Améliorer les performances des musées régionaux	6 539 010	6 539 010	1 900 000	1 815 000
Achèvement des programmes d'investissement				
Dispositif « Guétali » aux musées	50 000	50 000	-	-
TOTAL	6 589 010	6 589 010	1 900 000	1 815 000

A – Valoriser la littérature créole et la langue réunionnaise

Diverses actions seront menées :

- Suivi des travaux des Etats Généraux du Multilinguisme ;
- Signature du Pacte linguistique et création d'un Institut public du créole réunionnais ;
- Mise en œuvre des actions de la Charte des Collectivités bilingues ;
- Développement de l'accompagnement des projets des acteurs culturels visant la promotion de la langue créole... ;
- Aides à l'édition accompagnant des ouvrages bilingues créoles/français.

B – Rendre les musées régionaux accessibles

La Région poursuivra en 2024 sa politique volontariste envers les musées régionaux afin d'apporter aux Réunionnais une offre culturelle et muséale de qualité.

1) Gestion des musées régionaux : renouvellement de concession avec la SPL RMR

L'année 2024 débutera par la signature d'un nouveau contrat « in house » de gestion des quatre musées avec la SPL-RMR pour une durée de 5 ans.

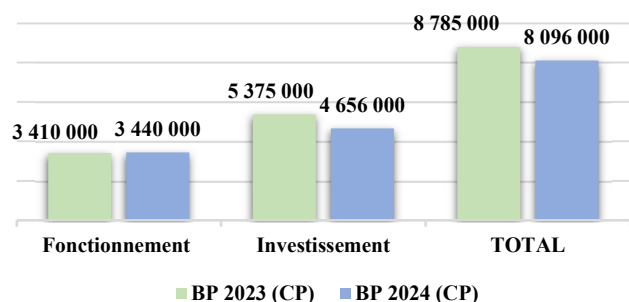
2) Poursuite des projets à vocation muséale

La collectivité poursuivra en 2024 la mise en œuvre des projets phares à vocation muséale :

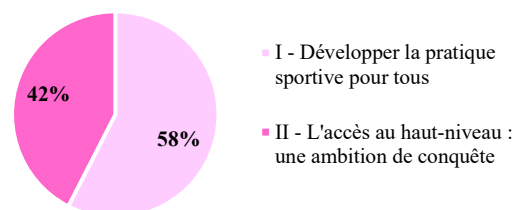
- L'aménagement des réserves mutualisées du musée Stella Matutina et du MADOI et le chantier des collections ;
- La mise en valeur du Domaine de Maison Rouge classé Monument Historique ;
- La mise aux normes et l'aménagement de la Villa Bédier – FRAC ;
- La mise en place du programme annuel d'enrichissement des collections et d'entretien des musées ;
- Le déploiement du projet d'extension de Kélonia ;
- Le dispositif Guétali.

SOUTENIR L'EXCELLENCE SPORTIVE

Evolution du BP 2023-2024 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	3 410 000	3 410 000	3 440 000	3 440 000	0,9%	0,9%
Investissement	2 465 000	5 375 000	11 215 000	4 656 000	355 %	- 13,4 %
TOTAL	5 825 000	8 785 000	14 655 000	8 096 000	151,6 %	- 7,8 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à soutenir l'excellence sportive des Réunionnais se traduit par un budget de **14 655 000 € en AE/AP** et à **8 096 000 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Développer la pratique sportive pour tous	2 640 000	2 640 000	11 215 000	4 656 000
II – L'accès au haut-niveau : une ambition de conquête	800 000	800 000	-	-
TOTAL	3 440 000	3 440 000	11 215 000	4 656 000

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive régionale, la collectivité régionale poursuit sa politique dans le domaine sportif à travers les cadres d'intervention suivants :

- le soutien aux ligues et comités sportifs ;
- l'aide à la mobilité des sportifs ;
- la valorisation des actions de coopération sportive dans la zone océan Indien ;
- le financement des travaux de réhabilitation et d'extension du CREPS ;
- le soutien aux sportifs de haut-niveau.

Par ailleurs, en termes d'outils stratégiques d'aide à la performance sportive, les actions en lien avec le CREPS pour le développement de l'accès vers le haut-niveau et l'excellence sportive sont poursuivies avec la mise en œuvre de la Maison Régionale de la Performance.

La politique régionale se développe ainsi à travers deux majeurs :

- I- La pratique sportive pour tous ;
- II- L'accès au haut-niveau.

I – DEVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Soutien à la pratique sportive populaire	-	-	11 215 000	4 656 000
Soutien aux ligues et comités	2 640 000	2 640 000		
TOTAL	2 640 000	2 640 000	11 215 000	4 656 000

A – Un plan de soutien pour la pratique sportive populaire

Le partenariat avec les ligues et comités pour soutenir la réalisation des actions relevant de la mise en œuvre de leur programme annuel d'activités sera poursuivi.

B – Les ligues et comités au centre des enjeux du soutien de la collectivité régionale

Des contrats d'objectifs pluriannuels avec les ligues et les comités sportifs seront mise en place pour :

- Définir des orientations et des objectifs des acteurs afin de pouvoir évaluer les actions réalisées en fonction des résultats ;
- Anticiper le financement des actions de formation des cadres et des sportifs.

II – L'ACCES AU HAUT-NIVEAU : UNE AMBITION DE CONQUETE

Il s'agit pour la collectivité régionale de mieux accompagner les sportifs réunionnais vers l'excellence sportive.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Sections sportives aux lycées	50 000	50 000	-	-
Ambition sportive régionale avec le CREPS Réunion	150 000	150 000	-	-
Compétition à La Réunion	400 000	400 000	-	-
Compétition hors La Réunion	200 000	200 000	-	-
TOTAL	800 000	800 000	-	-

A – L'accompagnement des parcours scolaires au lycée : soutien aux sections d'excellence sportive

Après la création d'une première section d'excellence sportive dans l'Ouest en 202, l'ouverture d'autres sections sera examinée sur une nouvelle micro-région en 2024.

B – L'accès au haut-niveau : une ambition sportive régionale qui s'appuie sur le CREPS de La Réunion

La Région souhaite renforcer le positionnement de La Réunion dans la zone océan Indien et au niveau mondial en :

- Structurant une filière de formation des cadres ;
- Formant des sportifs de haut niveau et en les préparant pour l'excellence sportive ;
- Valorisant La Réunion comme une terre d'entraînement et une terre de champions.

Le CREPS de La Réunion reste la référence en matière de pratique sportive de haut-niveau.

Des études pour la réhabilitation des sites de la Plaine des Cafres et de Saint-Denis seront menées en partenariat avec l'Etat et l'Europe pour permettre la rénovation et la mise aux normes des structures concernées.

C – La reconnaissance de La Réunion comme une terre d'excellence sportive

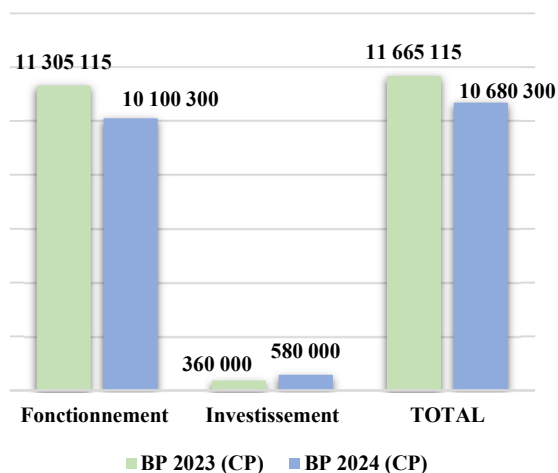
La collectivité régionale a été labellisée « Terre de Jeux 2024 ».

Grâce au CREPS, un grand nombre de sportifs locaux ont pu s'inscrire aux compétitions nationales et internationales.

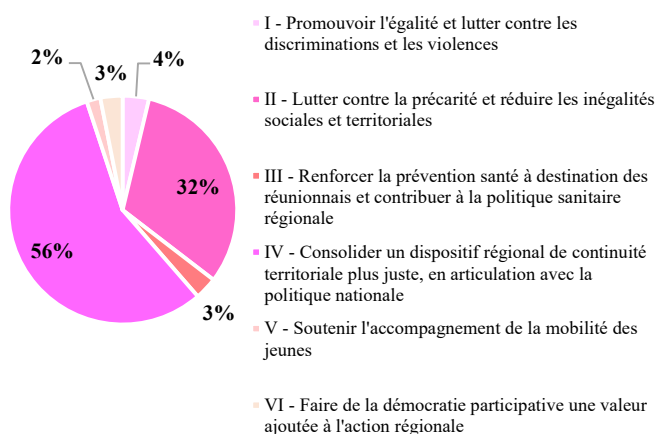
La Réunion se positionne ainsi comme une destination reconnue pour être une terre d'entraînement et une terre de champions.

SOUTENIR LA COHESION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITES

Evolution du BP 2023-2024 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	11 239 410	11 305 115	11 379 410	10 100 300	1,2 %	- 10,7 %
Investissement	400 000	360 000	800 000	580 000	100%	61,1 %
TOTAL	11 639 410	11 665 115	12 179 410	10 680 300	4,6 %	- 8,4 %

NB : Egalité des Chances et Cohésion Sociale – Santé – Continuité Territoriale – Jeunesse – Démocratie Participative - Bouteille de gaz

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à soutenir la cohésion sociale et renforcer les solidarités se traduit par un budget de **12 179 410 € en AE/AP** et à **10 680 300 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe (FEDER) s'élèvera à **23 M€ en 2024 pour la politique de la ville** et à **23 M€ pour la politique publique de la santé**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations et les violences	330 000	310 000	400 000	200 000
II – Lutter contre la précarité et réduire les inégalités sociales et territoriales	5 300 000	3 955 300	400 000	380 000
III – Renforcer la prévention santé à destination des réunionnais et contribuer à la politique sanitaire régionale	374 410	440 000	-	-
IV – Consolider un dispositif régional de continuité territoriale plus juste, en articulation avec la politique nationale	4 700 000	4 700 000	-	-
V – Soutenir l'accompagnement et la mobilité des jeunes	245 000	265 000	-	-
VI - Faire de la démocratie participative une valeur ajoutée à l'action régionale	430 000	430 000	-	-
TOTAL	11 379 410	10 100 300	800 000	580 000

La Région Réunion, solidaire, agira avec détermination aux côtés des autres acteurs de la cohésion sociale pour combattre la précarité, les inégalités et discriminations persistantes qui obèrent l'épanouissement des individus et le développement de La Réunion.

I – PROMOUVOIR L'EGALITE ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

La collectivité poursuivra en 2024, son implication volontariste, en matière de cohésion sociale, d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations, en articulation avec l'intervention des différents acteurs.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	30 000	30 000	-	-
Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes	50 000	50 000	400 000	200 000
Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination	250 000	230 000	-	-
TOTAL	330 000	310 000	400 000	200 000

A- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

La Région poursuivra son soutien aux actions menées par les partenaires associatifs notamment en matière de sensibilisation des jeunes, de communication grand public ainsi que de meilleure connaissance des femmes et hommes victimes de violences.

De même, dans le cadre de la convention signée le 8 mars 2021, la collectivité continuera avec l'État, le Rectorat, la C.A.F et la Direction Régionale aux Droits des Femmes à soutenir des actions tendant à favoriser l'égalité et respect entre les filles et les garçons par des actions de sensibilisation, d'aide à l'orientation, de conscientisation du rôle des parents ou d'accompagnement des femmes les plus éloignées de l'emploi.

A l'occasion du 8 mars (journée internationale des droits des femmes) et du 25 novembre (journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes), la collectivité organisera des actions de sensibilisation du grand public.

Enfin, les travaux autour du rapport annuel d'égalité femmes-hommes permettront d'interroger la prise en compte de manière intégrée et transversale de la question de l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques régionales.

B - Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes

Dans le cadre des orientations de la mandature sur l'égalité femmes-hommes, une place importante a été donnée au soutien des actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

A ce titre, la collectivité souhaite accompagner la création des Maisons des Femmes sur le territoire. L'objectif étant de créer un lieu unique d'accueil, d'écoute, de soin, d'accompagnement et d'orientation pour les femmes vulnérables et victimes de violences. Un partenariat avec les institutions sanitaires sur le territoire est en cours pour la mise en œuvre de cette structure essentielle sur le territoire réunionnais afin de venir en aide efficacement aux femmes en difficulté.

Par ailleurs, l'expérimentation démarrée avec les boutons d'alerte Mon Shérif sera évaluée afin de définir les perspectives d'évolution, de développement partenarial et de généralisation du dispositif.

C - Promouvoir la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination

La lutte contre les discriminations est une compétence partagée entre les différentes collectivités. La Région Réunion est membre du CORAH (Comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT). Ainsi, elle apporte son soutien aux actions visant à réduire les discriminations, notamment en raison du genre, du handicap, de l'origine et de l'orientation sexuelle.

Par ailleurs, une articulation avec l'ensemble des politiques régionales sera recherchée en particulier dans les domaines sportif et économique.

II – LUTTER CONTRE LA PRECARITE ET RÉDUIRE LES INEGALITES SOCIALES DES TERRITOIRES

La Région continuera à ouvrir à réduire les inégalités dans les territoires fragiles. Elle suivra les évolutions de la Politique de la ville et des Pactes locaux de solidarité lancés par l'Etat. Elle poursuivra son soutien en direction des associations œuvrant en direction de publics fragiles.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles	210 000	215 000	-	-
Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté	-	-	300 000	280 000
Accompagner le tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale	90 000	140 300	100 000	100 000
Préserver le pouvoir d'achat des réunionnais	5 000 000	3 600 000	-	-
TOTAL	5 300 000	3 955 300	400 000	380 000

A- Réduire les inégalités sociales dans les territoires fragiles

La collectivité souhaite poursuivre son engagement pour le renforcement des actions de proximité favorisant une meilleure cohésion territoriale dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et les quartiers pauvres au sens de l'Insee (QPI).

Dans le cadre de la re contractualisation des contrats de ville pour la période 2024-2030, une phase de concertation est en cours avec les acteurs de la politique de la ville.

La collectivité souhaite poursuivre son engagement pour le renforcement des actions de proximité en favorisant une meilleure cohésion territoriale dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les quartiers pauvres au sens de l'Insee (QPI). Une articulation sera recherchée avec les autres acteurs, notamment en matière économique où la Région est cheffe de file.

La nouvelle génération de contrat de ville permettra de préciser les orientations de la collectivité régionale en articulant ses orientations avec les interventions des acteurs de la Politique de la Ville et de réfléchir à son positionnement en tant que signataire de cette nouvelle génération de contrats de ville.

B- Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

A La Réunion 60 à 70 000 personnes ont recouru à l'aide alimentaire chaque année. Partant de ce constat et afin de lutter contre la précarité alimentaire et la pauvreté, la Région Réunion s'engage de manière volontariste en matière d'aide alimentaire, en mobilisant des moyens financiers en complémentarité avec les partenaires intervenant déjà dans le domaine.

En 2024, la collectivité régionale poursuivra, d'une part, son soutien à l'investissement en faveur des deux têtes de réseau, que sont la Banque Alimentaire des Mascareignes et la Croix Rouge Française. D'autre part, elle accompagnera les opérateurs de l'aide alimentaire habilités par l'État à délivrer des colis alimentaires afin de protéger nos concitoyens les plus vulnérables. Des solutions innovantes seront recherchées pour répondre aux besoins grandissants de la population avec l'inflation et une précarisation en constante évolution.

C- Accompagner le tissu associatif comme vecteur de cohésion sociale

A La Réunion, le réseau associatif se caractérise par un dynamisme fort, une implication sociale et économique, le situant comme un acteur majeur du développement local et de la promotion citoyenne. Les principales caractéristiques restent sa fragilité financière, son manque de structuration, ainsi que des besoins de formation des acteurs sociaux de proximité.

Pour 2024, des travaux seront engagés pour :

- Echanger avec les têtes de réseaux afin d'identifier leurs besoins ;
- Rendre lisibles et visibles les dispositifs régionaux en direction des associations ;
- Encourager la reconnaissance de l'engagement associatif ;
- Accompagner la structuration des associations.

D – Préserver le pouvoir d'achat des réunionnais

En juillet 2022, la Région Réunion en partenariat avec le Département a mis en place le dispositif de maintien du prix de la bouteille de gaz à 15 € pour tous les réunionnais. Ce dispositif a été reconduit successivement sur les périodes de janvier à juin 2023 et de juillet à décembre 2023.

Pour 2024, compte-tenu de la situation économique et sociale, et de l'inflation des prix qui pèse sur le budget des ménages de La Réunion, il est proposé de maintenir le dispositif existant en collaboration avec le Département.

III – RENFORCER LA PRÉVENTION SANTÉ A DESTINATION DES RÉUNIONNAIS ET CONTRIBUER A LA POLITIQUE SANITAIRE RÉGIONALE

Les indicateurs de santé sont moins favorables à La Réunion en comparaison avec le territoire national (source : Observatoire Régional de la Santé – Avril 2023. Aussi, la collectivité poursuivra son soutien aux associations médicales et médico-sociales pour une meilleure prise en compte de la santé à la Réunion.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Articuler la politique régionale avec les acteurs du territoire (IRMS OI)	42 600	42 600	-	-
Améliorer les comportements nutritionnels	90 000	90 000	-	-
Prévenir les conduites addictives	50 000	50 000	-	-
Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation	191 810	257 400	-	-
TOTAL	374 410	440 000	-	-

A - Articuler la politique régionale avec les acteurs du territoire

La Région s'inscrit dans le pilotage de la politique de santé régionale, participative, transparente et démocratique, au sein de différentes instances dont la Conférence Santé Autonomie de La Réunion (CRSA).

En 2024, la collectivité veillera à la prise en compte des besoins en santé du territoire dans les différentes instances. Son soutien aux opérations de prévention sera conditionné au respect des orientations du Projet Régional de Santé 2023-2033 adopté.

La cohérence des projets portés sur le territoire réunionnais étant essentielle, la Région s'attachera à renforcer les liens inter-institutionnels mais également les liens au sein même de la collectivité entre les directions, en particulier autour des publics prioritaires (lycéens, étudiants...) ou des thématiques communes (santé/éducation, santé/culture, santé/développement durable...).

Une nouvelle contractualisation sera envisagée avec l'IRSM-OI.

B - Améliorer les comportements nutritionnels pour agir sur le surpoids, l'obésité et le diabète de type 2

La Région s'est engagée auprès de l'ARS Réunion et ses partenaires institutionnels au travers du « Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète » (PRND), dans une politique de santé transparente, cohérente et pragmatique reposant sur la détermination de priorités et d'objectifs.

La collectivité régionale, signataire du PRND, orientera son soutien aux actions de prévention en nutrition autour des objectifs prévus par le PRND, en partenariat avec les différents signataires, ce qui pourra se traduire par la mise en œuvre d'appels à projets communs.

Par ailleurs, le premier PRND se clôturant en 2023, la Région Réunion participera aux côtés de ses partenaires à la rédaction du futur projet nutritionnel réunionnais en 2024. Il s'agira d'activer tous les leviers de la collectivité pour la déclinaison d'actions dans un programme cohérent.

C - Prévenir les conduites addictives

Le tabac et l'alcool restent les premières causes de mortalité évitable à La Réunion, sans compter les conséquences sanitaires, sociales et judiciaires liées à la consommation excessive d'alcool.

Pour l'année 2023, l'ARS, la Préfecture, la CGSS et la Région Réunion ont piloté et mis en œuvre une politique de prévention et de lutte contre les addictions au travers d'un appel à projets conjoint permettant la mutualisation et la coordination des crédits dédiés à la prévention et la lutte contre les conduites addictives.

En 2024, ce partenariat privilégié pourra être maintenu et les opérations devront s'orienter en priorité vers les populations fragiles (personnes présentant plusieurs facteurs de risque, en situation de précarité...) et dans les territoires fragiles en santé (l'Est ou les Hauts de l'île...).

D - Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la santé portés par le secteur associatif

Les associations travaillent au plus près des personnes malades et de leurs familles et sont un réseau précieux recouvrant La Réunion. Elles sont également vecteurs d'emplois et s'investissent dans des opérations de formation afin de maintenir un haut niveau de spécialisation et de connaissance.

Il s'agira ainsi en 2024 de maintenir le travail collaboratif avec les associations spécialisées afin de renforcer la prévention et l'accompagnement des patients autour d'enjeux sanitaires identifiés et cohérents, en adéquation avec les besoins prévus par le PRS sur le territoire.

Cet accompagnement pourra être mis en œuvre dans le cadre d'un renouvellement d'appels à projet portés par la collectivité régionale, pour une plus grande visibilité des projets soutenus et plus de transparence.

IV – CONSOLIDER UN DISPOSITIF RÉGIONAL DE CONTINUITÉ TERRITORIALE PLUS JUSTE, EN ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE NATIONALE

Le dispositif de continuité territoriale de la Région Réunion s'inscrira en 2024, dans un contexte de profonde réforme de la politique nationale de mobilité annoncée par le Comité Interministériel des Outre-mer (CIOM) du 18 Juillet 2023. Il est à noter que le modèle réunionnais précurseur et volontariste a inspiré LADOM dans ses propositions au gouvernement.

Parmi les évolutions présentées, la réévaluation de l'aide à la continuité territoriale aura un impact majeur sur le dispositif régional en 2024 : le seuil du quotient familial sera augmenté de 11 991 euros à 18 000 euros pour la LADOM. L'évolution du dispositif se résume dans le tableau ci-dessous :

DISPOSTIFS CT	EVOLUTION LADOM 2024		
	QF de 0 à 6 000 €	QF de 6 001 € à 18 000 €	QF de 18 001 à 26 030 €
Continuité territoriale de LADOM	Bon de 475 €	Bon de 475 €	
Continuité territoriale de la Région Réunion	Bon de 100 €		Bon de 200 €
TOTAL	575 €	475 €	200 €

De plus, les règles d'attribution ont été assouplies pour les mesures spécifiques à destination des acteurs sportifs et culturels ainsi que pour le funéraire puisqu'il sera délivré désormais un bon de continuité au lieu d'un remboursement du titre de transport, comme c'est le cas jusqu'à présent.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Répondre aux besoins des familles les plus modestes (Dispositif CT conjoint REGION / LADOM, tranche 1)	2 000 000	2 000 000	-	-
Accompagner la mobilité des familles aux revenus intermédiaires (Dispositif CT Région Réunion (tranche 3) – dématérialisation)	2 570 000	2 570 000	-	-
Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la continuité funéraire	130 000	130 000	-	-
TOTAL	4 700 000	4 700 000	-	-

A – Répondre aux besoins des familles les plus modestes

S'agissant de la Tranche 1, la Région poursuit son intervention à hauteur de 100 € par bon délivré par LADOM dans le cadre de la convention de partenariat Région/LADOM.

Sur la base des estimations réalisées en concertation avec la Direction Territoriale de LADOM pour la nouvelle campagne 2024, au titre de la Tranche 1, la convention Région/LADOM s'établira sur la base de 20 000 bons d'un montant de 100€, soit une contribution de la collectivité à hauteur de 2 000 000 €.

B – Accompagner la mobilité des familles aux revenus intermédiaires

En ce qui concerne la tranche 3, le montant de l'aide établi à 200 € sera pris en charge intégralement par la collectivité pour un plafond de revenus fixé à 65 000€ maximum pour être éligible au dispositif.

S'agissant du dispositif régional, la hausse du seuil du QF pour LADOM (de 11 991 € à 18 000 €) entraînera mécaniquement une réduction estimée à 55% de la demande pour la tranche 3 prise en charge par la Région Réunion (plafond de QF maximum de 26 030 €). L'estimation du nombre de bons est réévaluée à 15 000 bons pour 2024.

2024 sera aussi marquée par le lancement de la plateforme dématérialisée pour les demandes à la Région avec un accès 7 jours sur 7 et 24h/24. S'agissant du public éloigné du numérique, un dispositif sera mis en place pour les orienter vers les réseaux d'inclusion numérique existants (le réseau « Pass Numérique » piloté par la Région et les « Maisons France Services »).

C – Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la continuité funéraire

À la suite des annonces du CIOM relatives aux mobilités sociales, le dispositif de la continuité funéraire de LADOM devrait être amélioré par la mise en place d'une aide sous forme d'un bon au lieu d'un remboursement jusqu'à présent. Par ailleurs, l'évolution du Quotient Familial (QF) de LADOM aura une incidence sur les modalités d'intervention de la Région. En effet, le QF de la continuité funéraire Région actuel (11 991 €) devra être aligné sur le nouveau QF de LADOM réévalué à 18 000€, à compter de 2024.

Dans le prolongement des mesures annoncées par l'État en matière de Continuité Funéraire, il serait également opportun que LADOM puisse intégrer le dispositif partenarial mis en place entre la Région Réunion et le Département en 2023 afin d'optimiser les aides en faveur des familles réunionnaises et offrir un véritable service public de la Continuité Funéraire à La Réunion.

Suite à l'évaluation du nouveau dispositif sur le 1^{er} semestre 2023 mettant en exergue la difficulté de solliciter un bon dans certaines situations d'urgence, il est proposé de compléter le dispositif régional de CT Funéraire en 2024 répondant à ce cas particulier, par la mise en place d'un remboursement.

D – Favoriser le ressourcement des étudiants réunionnais

Cf. politique publique « S'engager dans l'enseignement supérieur, la vie et la mobilité des étudiants ».

V – SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MOBILITE DES JEUNES

L'action de la Région en faveur de la jeunesse s'inscrit depuis l'année 2022 dans le cadre de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté conférant aux régions un rôle de collectivité « cheffe de file » pour coordonner les actions territoriales relatives à la politique de jeunesse sur leurs territoires.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Piloter et suivre le Comité Régional de la Mobilité internationale des jeunes (COREMOB)	45 000	45 000	-	-
Coordonner la politique jeunesse à La Réunion : la structuration de l'information Jeunesse	200 000	220 000	-	-
TOTAL	245 000	265 000	-	-

A – Le pilotage et le suivi du Comité Régional de la MOBilité internationale des jeunes (COREMOB)

Le COREMOB copiloté par l'Etat, représenté par le préfet, le recteur et la présidente du conseil régional s'est installé pour la première fois à la Réunion le 14 mars 2022. Un plan de développement pour la période 2022-2024 a été adopté.

Au titre de l'année 2024, la Région renforcera son implication afin de dynamiser cette instance et participer activement à la réalisation du diagnostic croisé engagé en 2023 afin de disposer d'un outil actualisé d'aide à la décision permettant de définir les axes prioritaires du plan de développement du COREMOB de la Réunion. En fonction des conclusions de l'étude, des expérimentations pourront être menées afin d'accompagner la mobilité des jeunes réunionnais et de valoriser leurs initiatives et leur engagement citoyen, en complémentarité avec les autres partenaires.

B – La coordination de la politique jeunesse à La Réunion : la structuration de l'information Jeunesse

La collectivité régionale mène une politique ambitieuse en faveur des jeunes réunionnais, afin d'offrir à chacun d'entre eux un accompagnement dans son parcours d'éducation et de formation.

Dans le cadre de cette stratégie régionale et dans le prolongement des actions du COREMOB, la collectivité ambitionne d'agir en cohérence avec l'ensemble des initiatives et dispositifs déjà mis en place, notamment en matière d'information et de documentation.

Ainsi, il conviendra de compléter au mieux les outils existants en matière d'information et de documentation à destination de tous les publics concernés (lycéens, étudiants...) et le SPRO (Demandeurs d'Emploi, Salariés...) afin de permettre au maximum de jeunes Réunionnais d'accéder à une information et un accompagnement de qualité.

S'agissant du public « jeunesse » au sens large et afin de renforcer l'accessibilité des jeunes à l'information, la collectivité a mis en place une plateforme numérique en partenariat avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Réunion (CRIJ), baptisée "Portail jeunes 360". L'objectif principal est de faciliter la prise de décision du jeune et de permettre l'égalité des chances au travers de l'égalité de l'information.

A cet effet, le partenariat élaboré avec le CRIJ sera reconduit et renforcé en 2024.

VI – FAIRE DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE UNE VALEUR AJOUTÉE A L’ACTION RÉGIONALE

La démocratie participative est une réponse au risque de désolidarisation de nos sociétés et de désengagement des citoyens de la chose publique.

Ainsi, la démocratie participative devra permettre d’assurer une certaine confiance, fondée sur la connaissance réciproque et la prise de décision en impliquant davantage le citoyen au sein d’espaces de dialogue, générant du lien social et renforçant la confiance entre les autorités publiques et leurs administrés.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Donner la parole aux citoyens pour les concertations thématiques	45 000	45 000	-	-
Développer la plateforme digitale pour les concertations	70 000	70 000	-	-
Développer les budgets participatifs des lycéens	250 000	250 000	-	-
Rendre les jeunes Réunionnais acteurs de l’action régionale	50 000	50 000	-	-
Faire vivre la Démocratie Participative dans les différents champs d’intervention de la Région	15 000	15 000	-	-
TOTAL	430 000	430 000	-	-

A – Donner la parole aux citoyens pour les concertations thématiques sur les projets régionaux

Les Réunionnais sont les usagers des politiques régionales. A ce titre, ils ont une expertise d’usage qui sera recherchée pour décliner au plus juste les politiques régionales. Ainsi, en 2024, nous procéderons à :

- 1- la finalisation des travaux de l’Assemblée Citoyenne des Mobilités et la capitalisation de l’expérience ;
- 2- La création et l’installation de la convention citoyenne dédiée au Schéma d’Aménagement Régional.

En fonction du résultat de ces premiers travaux, d’autres thématiques pourraient être investies avec l’éclairage de la démocratie participative.

B – Développer la plateforme digitale pour les concertations

Des plateformes numériques thématiques ont été mises en place en 2023 sur une entrée (Mobilités ou SAR). En 2024, elles seront complétées par un outil digital devant permettre une concertation globale et en continu.

C - Développer les budgets participatifs pour plus de pouvoir d’agir des lycéens

En 2023, la collectivité régionale a initié le Budget Participatif Lycéen (BPL), et souhaite l’élargir, en 2024, à tous les lycéens (établissements publics et privés) qui pourront proposer des projets, voter et mettre en œuvre les projets lauréats.

D – Rendre les jeunes Réunionnais acteurs de l’action régionale

En 2024, en complément des conventions et assemblées thématiques (mobilités, aménagement du territoire...), une instance dédiée aux jeunes (le Conseil Régional des Jeunes) véritable lieu de dialogue et de débats sera constituée. Le CRJ constituera un organe de consultation et de propositions, il portera des projets en lien avec la jeunesse.

E - Faire vivre la Démocratie Participative dans les différents champs d'intervention de la Région

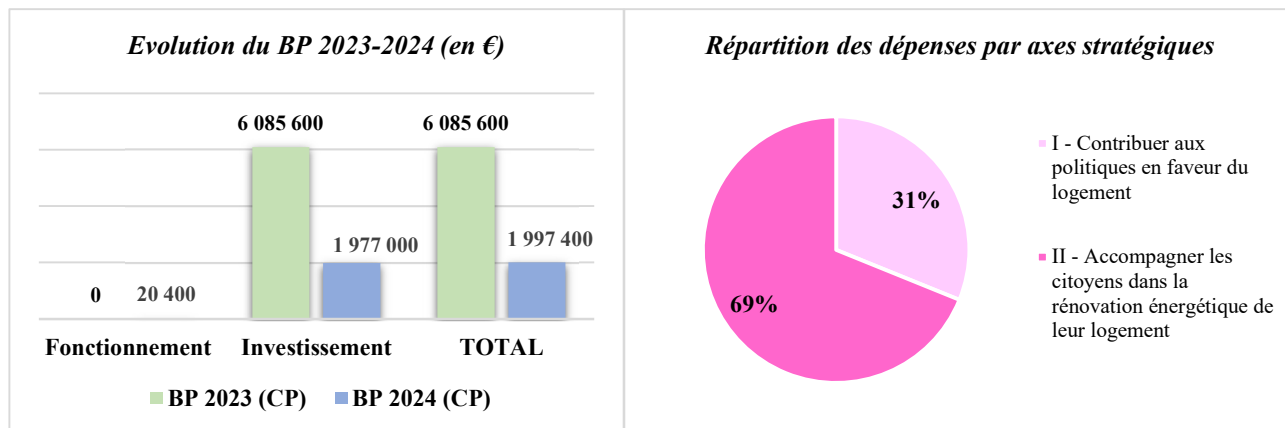
Réussir l'intégration de la démocratie Participative dans l'élaboration des politiques publiques suppose un minimum de culture commune et un renforcement de la transversalité.

Ainsi, une journée dédiée à la Démocratie participative permettra de :

- Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre administratifs et élus ;
- Développer une culture commune de la démocratie participative ;
- Proposer des méthodes et des outils facilement transposables ;
- Remettre le citoyen au centre des politiques et actions déployées.

Cette première édition des Journées de la Participation Citoyenne permettra à chacun de co-produire des pistes d'amélioration dans la mise en œuvre des politiques publiques régionales : de passer de l'utilisateur au citoyen partenaire. L'occasion sera donc donnée à chacun d'échanger librement dans un espace collaboratif.

CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	-	-	20 400	20 400	-	-
Investissement	1 000 000	6 085 000	2 500 000	1 977 000	150 %	- 67,5 %
TOTAL	1 000 000	6 085 000	2 520 400	1 997 000	152,0 %	- 67,2 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à la réhabilitation et à la rénovation énergétique des logements se traduit par un budget de **2 520 400 € en AE/AP** et à **1 997 000 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Contribuer aux politiques en faveur du logement	-	-	2 000 000	622 000
II – Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique des logements	20 400	20 400	500 000	1 355 000
TOTAL	20 400	20 400	2 500 000	1 977 000

La production de logements, notamment de logements sociaux, reste une priorité à La Réunion. En 2019, La Réunion compte 378 361 logements et un parc global de logements locatifs sociaux de plus de 75 000 logements.

L'évaluation du SAR qui a été faite en 2021 indique une production de 53 000 logements entre 2012 et 2019 (dont près de 20 000 logements sociaux), soit en moyenne 6 600 logements/an. Malgré une croissance du nombre de logements de 16,3% en 7 ans, le nombre de demandes de logements sociaux reste à un niveau très élevé (plus de 40 000) et le nombre de livraisons est en diminution.

Selon la projection de l'INSEE, le cap du million d'habitants devrait être atteint d'ici 2037, ce qui nécessiterait de produire 169 000 logements, soit 7 700 logements par an. Elle est cependant tributaire de la capacité des collectivités à équiper et recycler le foncier afin de construire la Ville Réunionnaise de demain.

L'enjeu est de permettre aux réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable, en tenant compte du vieillissement de la population, de la décohabitation, et des personnes les plus démunies (*près de 40 % des réunionnais vivant sous le seuil de la pauvreté*). Le parc existant, aussi bien privé que social, a aussi besoin d'être rénové. Près de la moitié du parc locatif social a plus de 20 ans et nécessite une remise à niveau (soit près de 35 000 logements).

I - CONTRIBUER AUX POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT

L'évolution à la hausse des prix du foncier mais également des coûts liés à l'aménagement du foncier et à la construction sont autant de freins à la production de logements à La Réunion.

Le principal outil financier contribuant à la production de logements aidés est le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU) dont un nouveau protocole a été signé en 2022. Le FRAFU coordonne les interventions financières de l'État, et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être. Il permet un appui aux communes ou à leur établissement public de coopération intercommunale pour aménager les nouveaux quartiers et de procéder au renouvellement urbain à vocation principale de logement social.

Cependant, malgré les besoins encore importants, il est fait le constat d'une chute de la programmation de la production de logements à travers le FRAFU et des difficultés pour sortir de nouvelles grandes opérations structurantes.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Apporter sa contribution pour favoriser l'émergence d'opérations d'aménagement et de construction de logements aidés, à travers le FRAFU. L'intervention de la Région est ciblée sur les logements intermédiaires (PLS, PSLA), en complément des financements de l'État ;
- Mettre en place un nouveau dispositif de financement ciblé à l'appui aux petites opérations de recyclage du foncier pour la construction de logements sociaux, dans le cadre du Contrat de Convergence Territorial (en lien également avec la mesure 21 du CIOM) ;
- Définir une gouvernance des acteurs et projets d'aménagement à l'échelle régionale, en lien avec une politique foncière repensée (*cf. axe 3 « Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire »*).

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Contribuer aux politiques en faveur du logement	-	-	2 000 000	622 000
TOTAL	-	-	2 000 000	622 000

II – ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Il s'agit d'accompagner la transition de La Réunion vers un modèle énergétique durable et économe en ressource en favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique à travers le soutien aux projets de réhabilitation et de rénovation thermique et énergétique des logements du parc social public, des bâtiments publics (volet 1) ; en encourageant, eu égard aux spécificités climatiques locales, la mise en œuvre de solutions vertes d'aménagement des espaces extérieurs des bâtiments publics concourant à une baisse sensible des températures et de l'exposition aux UV (volet 2).

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux et bâtiments publics	-	-	-	255 000
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	<i>cf. axe 3 « Atteindre l'autonomie énergétique »</i>			
Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique	-	-	-	900 000
Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs	20 400	20 400	500 000	200 000
TOTAL	20 400	20 400	500 000	1 355 000

A – Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux et bâtiments publics

En déclinaison des priorités de la mandature, la Région a décidé de mettre en place un nouveau dispositif pour soutenir la rénovation/réhabilitation énergétique et thermique du parc social, en complément des financements existants (notamment de l'État via la LBU), ainsi que des bâtiments publics. À cet effet, plusieurs dispositifs ont été validés au PO FEDER 2021/2027 :

- Rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (FA 2.1.1) ;
- Chauffe-eaux solaires en faveur des logements collectifs sociaux (FA 2.1.5) ;
- Rénovation thermique des bâtiments publics (FA 2.1.6) ;
- Rénovation de l'éclairage public routier et des équipements sportifs (fiche action 2.1.2).

Des réunions d'échanges ont été organisées avec l'ARMOS et les bailleurs sociaux. Les fiches actions et les critères de sélections ont été validés en 2023 et un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en 2023 pour l'installation de chauffe-eaux solaires collectifs.

Par ailleurs, le Plan de Sauvegarde de La Chaumière à St Denis (PSC), outil d'intervention financé par l'État au titre de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) permettant de traiter les copropriétés fragiles et en difficultés, est en cours d'élaboration. Dans ce cadre, et à titre exceptionnel, la Région a été sollicitée à hauteur de 5% des travaux sur les parties communes (ciblée sur les systèmes de production d'eau chaude solaire), permettant de majorer d'autant la part de l'ANAH.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Mettre en œuvre les dispositifs FEDER sous forme d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ;
- Suivre la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde de La Chaumière en ciblant les travaux financés sur l'installation de systèmes de production d'eau chaude solaire.

B – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

Cf. axe 3 « Atteindre l'autonomie énergétique ».

C – Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique

Plusieurs dispositifs (État, Département, Région) coexistent pour réaliser des travaux d'amélioration dans le parc privé de logements, sous conditions de ressources. Ces dispositifs mobilisent des opérateurs sociaux agréés tels que SOLIHA et la SICA Habitat Rural. En 2021, la collectivité a décidé d'orienter son intervention sur des travaux de rénovation énergétique des logements.

En 2024, il restera toutefois des dossiers en cours de réalisation à solder auprès des 2 opérateurs précédemment agréés (il reste à ce jour 195 dossiers à solder et un encours de 1,5 M€).

D – Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs

En 2013, la Région avait décidé d'apporter une garantie des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social, à hauteur de 7,5% et pour une durée de 2 ans. Ce dispositif a été reconduit jusqu'en 2016 et les dernières garanties validées en 2020.

Le montant total de la garantie d'emprunt s'élève à 46 M€ correspondant à la réalisation de 5 976 logements et la collectivité dispose d'un quota réservataire de 89 logements auprès de 7 bailleurs (SEDRE, SEMAC, SEMADER, SHLMR, SIDR, SODEGIS et SODIAC). En application du décret N°2020-145 du 20 février 2020, la gestion des attributions a été modifiée avec une gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Suivre les conventions signées avec les bailleurs sur la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux, dans le cadre d'une gestion déléguée ;
- Maintenir son adhésion à l'ADIL pour apporter une information sur les questions portant sur le logement et les droits liés au logement.

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

PRÉAMBULE

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) "la nouvelle économie", voté fin 2022 en Assemblée Plénière, a été approuvé par la Préfecture au mois d'avril 2023.

Tout d'abord, parmi les six priorités stratégiques qu'il promeut se trouve la contractualisation des filières économiques afin d'accélérer leur structuration.

L'année 2023 a été consacrée à la finalisation des contrats de filière d'excellence que sont le Bâti Tropical, les Énergies Renouvelables, l'Économie Bleue et l'Agroalimentaire. L'objectif de cette fin d'année est d'aboutir à la signature des deux premiers contrats, les deux derniers visant à l'être début 2024.

L'année 2024 sera principalement consacrée au suivi de la mise en œuvre de ces contrats de filière d'excellence. La dynamique enclenchée sur la structuration de trois nouvelles filières « émergentes » que sont les Industries Culturelles et Créatives, l'Aéronautique & drones, ainsi que le « Care » sera poursuivie.

Par ailleurs, des comités thématiques relatifs aux sujets transverses du SRDEII (Economie Sociale et Solidaire, parité, aide aux financements d'entreprises, innovation, internationalisation...) issus de la loi NOTRe seront lancés dès cette fin d'année et continueront leurs travaux en 2024.

De même, la Conférence Economique Régionale du 07 septembre 2023 a permis de présenter aux acteurs économiques le nouveau cadre d'action régionale en matière économique et les nouveaux dispositifs d'aide économiques régionaux et européens en faveur des entreprises locales. Des déclinaisons territoriales seront mises en place via des matinales, rencontres et ateliers thématiques en micro-régions, notamment dans les secteurs géographiques bonifiés (Est, Sud et les Hauts).

En outre, l'année 2024 sera celle de la signature des conventions d'application du SRDEII avec les EPCI et chambres consulaires.

La Région participera également au co-pilotage avec l'Etat des dispositifs nationaux structurants tels que « Territoires d'Industrie ».

Enfin, la conjoncture économique actuelle est contrastée selon les filières. Cependant il est à noter globalement une baisse de 18% de l'indicateur du climat des affaires et +56 % de défaillances d'entreprises par rapport au 2^{ème} trimestre 2022.

C'est dans ce contexte incertain qu'une relance de la collaboration avec l'Etat sur la mise en place d'une cellule d'intelligence économique sera menée.

Une réflexion sera également lancée sur l'amélioration de la fluidité des informations entre institutions compétentes pour construire les réponses et renforcer le suivi des entreprises en difficulté en lien avec les membres du Comité Départemental d'Examen des Problèmes de Financement des entreprises (CODEFI) et du comité restreint.

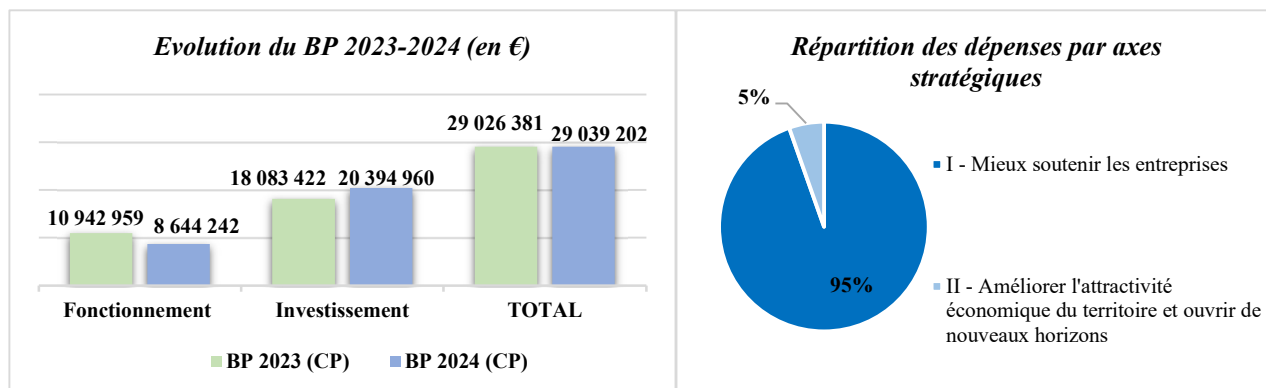
Pour la mise en œuvre de cet axe au titre de l'année 2024, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hauteur de 92 904 575 € :

SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	58 894 358	39 464 021	61 060 286	41 474 512	3,7 %	5,1 %
Investissement	42 645 252	56 946 046	70 436 868	51 430 062	65,2 %	- 9,7 %
TOTAL	101 539 610	96 410 068	131 497 154	92 904 575	29,5 %	- 3,6 %

NB : Les montants 2023 modifiés incluent les montants recherche transférés depuis l'axe 1 et économie circulaire transférés depuis l'axe 3.

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	9 109 666	10 942 959	9 491 457	8 644 242	4,2%	- 21,0 %
Investissement	19 224 411	18 083 422	34 338 200	20 394 960	78,6 %	- 38,4 %
TOTAL	28 334 077	29 026 381	43 829 957	29 039 202	54,7 %	-

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement du tissu économique et à la création d'emplois se traduit par un budget de **43 829 957 € en AE/AP** et à **29 039 202 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe (FEDER) sur la politique publique du développement économique s'élèvera à **52 M€ en 2024**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Mieux soutenir les entreprises	8 786 457	7 924 242	33 633 200	19 544 960
II– Améliorer l'attractivité économique du territoire et ouvrir de nouveaux horizons	705 000	720 000	705 000	850 000
TOTAL	9 491 457	8 644 242	34 338 200	20 394 960

Dans un contexte économique et financier tendu il apparaît important de soutenir les entreprises, et particulièrement les TPE, à travers divers dispositifs d'accompagnement.

I – MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES

En 2024, la collectivité souhaite renforcer le soutien aux entreprises aussi bien sur le volet de l'accompagnement technique qu'au niveau des aides directes, tant en termes de subvention qu'à travers des outils financiers.

A – Accueillir et accompagner les porteurs de projets

Sur le volet de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises, trois actions seront renforcées et deux actions nouvelles seront déployées.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Positionner les opérateurs sur un accompagnement renforcé	3 970 457	3 815 542	15 000	15 000
Déployer le dispositif d'aide au montage de dossiers de demande de subvention	300 000	300 000	-	-
Mettre en place d'un accompagnement « à la carte »	1 200 000	300 000	-	-
Accompagner des manifestations à caractère économique	200 000	275 000	-	-
Soutenir les actions collectives et les groupements professionnels	151 000	105 700	-	-
Actions diverses (études, aides diverses à des partenaires, dispositif FISAC...)	765 000	928 000	541 200	558 960
TOTAL	6 586 457	5 724 242	556 200	573 960

1) Positionner les opérateurs sur un accompagnement renforcé

En 2024, conformément aux orientations de La Nouvelle Economie, il est proposé de renforcer l'accompagnement des entreprises dans le cadre de conventions d'objectifs, de moyens et de performances pluriannuelles avec les opérateurs économiques tels que les chambres consulaires ou NEXA.

2) Déployer le dispositif d'aide au montage de dossiers de demande de subvention

Afin de pallier les difficultés que les entreprises rencontrent pour constituer les dossiers de demande de subvention, il est proposé d'identifier, dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, un réseau de partenaires qui pourrait les accompagner dans le montage de ces dossiers.

3) Mettre en place d'un accompagnement « à la carte »

Dans cette dynamique, la collectivité envisage de lancer un accompagnement de type « à la carte », dans le cadre d'un AMI, afin d'identifier des partenaires spécialisés dans le conseil aux entreprises qui pourront accompagner les entreprises, et particulièrement les TPE, dans leur projet de développement ou encore de restructuration.

4) Accompagner des manifestations à caractère économique

Pour 2024, sera reconduit le dispositif de soutien aux manifestations à caractère économique organisées par les collectivités locales ou les associations sur l'ensemble du territoire de La Réunion dans le but de promouvoir les produits ainsi que les savoir-faire locaux.

5) Actualiser le cadre d'intervention en faveur des groupements professionnels

La collectivité poursuivra son intervention visant à soutenir les actions collectives et les groupements professionnels dans le cadre d'un dispositif rénové en cohérence avec les nouvelles fiches actions du PO FEDER.

B – Mieux soutenir les entreprises

En complément des aides prévues dans le cadre du programme FEDER, plusieurs dispositifs seront créés pour améliorer l'accès des entreprises aux financements publics. Il s'agira également d'élargir le champ des bénéficiaires, notamment en direction des TPE.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Déployer un dispositif d'aide aux petits investissements – Création et Développement - sur le modèle « Aide aux petits investissements REACT UE » - en complémentarité avec les aides du FEDER	-	-	2 000 000	1 500 000
Reconduire le dispositif de soutien aux professionnels de la route (nouvelle convention, gazole et autre)	2 000 000	2 000 000	-	-
Déployer le fonds de fonds par le FEI avec deux instruments financiers (fonds de prêts et co-investissement en fonds propres)	-	-	-	13 440 000
Procéder à la création d'un fonds souverain	-	-	25 000 000	-
Mettre en place un prêt relance avec Bpifrance	-	-	1 000 000	1 000 000
Mettre en place un fonds d'avance remboursable, à externaliser (IR, FAR, ADIE)	-	-	2 000 000	500 000
Autres outils financiers	-	-	100 000	622 000
Subventions aux entreprises – fonds propres (hors contrepartie nationale Région au FEDER)	200 000	200 000	-	227 000
Subventions aux entreprises - contrepartie nationale Région au FEDER	-	-	2 977 000	1 682 000
TOTAL	2 200 000	2 200 000	33 077 000	18 971 000

1) Déployer un dispositif d'aide aux petits investissements – Création et Développement sur le modèle « Aide aux petits investissements REACT UE » - en complémentarité avec les aides du FEDER

Face à la nécessité d'accompagner les très petites entreprises dans un contexte économique difficile, la collectivité a marqué sa volonté de déployer en 2024 un dispositif d'aides aux petits investissements des entreprises. Le nouveau cadre d'intervention permettra de préciser les secteurs d'activité soutenus, le montant et les conditions d'octroi de l'aide.

2) Reconduire le dispositif de soutien aux professionnels de la route (nouvelle convention, gazole et autre)

Depuis 2018, la collectivité a déployé un dispositif d'aide pour accompagner les professionnels de la route, en prenant en charge une partie du prix du litre de gazole. La gestion du dispositif a été confiée à l'Agence de Services et de Paiements (ASP).

Pour 2024, il est proposé de reconduire ce dispositif et d'actualiser la convention.

3) Déployer le Fonds d'aide à l'investissement régional pour les entreprises (FAIRE) réunionnaises avec deux instruments financiers (fonds de prêts et co-investissement en fonds propres)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027, et en particulier la fiche action FA 1.3.12 « Instruments financiers », la collectivité a sollicité le Fonds Européen d'Investissement (FEI), filiale de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui sera chargé de la gestion de ce Fonds.

Le Fonds prévoit deux outils financiers distincts qui s’adresseront aux PME au sens communautaire Entreprises, ayant leur siège social ou leur activité principale à La Réunion, à savoir :

- Un instrument de prêt avec partage de risque (doté à hauteur de 30 000 000 € environ) aux TPE/PME.
- Un instrument de co-investissement, de haut bilan, en vue d’intervenir en fonds propres pour financer les PME (doté à hauteur de 10 000 000 € environ).

4) Créer un fonds souverain

La Région entamera une réflexion en 2024 sur la création d’un fonds souverain pour favoriser l’ancrage territorial des entreprises réunionnaises, sur la base d’une étude économique, financière et juridique lancée en 2023. Il s’agira de compléter les instruments financiers prévus sur les fonds européens afin de renforcer l’offre de services au profit des entreprises de La Réunion

5) Mettre en place un prêt relance avec Bpifrance

Dans le cadre de l’élargissement de son offre de services aux entreprises, la Région Réunion en partenariat avec Bpifrance mettra en place un dispositif d’aide au développement économique au profit des petites et moyennes entreprises locales : le « Prêt Relance La Réunion » correspondant à une formule de prêts participatifs consentis à des conditions préférentielles.

6) Mettre en place un fonds d’avance remboursable, à externaliser (IR, FAR, ADIE)

Il est proposé pour l’année 2024 de déployer un dispositif d’avance remboursable dont la gestion sera confiée aux opérateurs spécialisés dans l’accompagnement des TPE, tels que France Active Réunion (FAR), Initiative Réunion (IR) ou encore l’Association pour le droit à l’initiative économique (ADIE).

II – AMELIORER L’ATTRACTIVITE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Développer l’attractivité du territoire constitue un enjeu majeur pour le développement économique. Un des leviers consiste à appliquer une fiscalité adaptée à travers l’octroi de mer, compétence de la collectivité régionale, afin de maintenir et de développer les activités économiques et in fine les emplois.

A – L’octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l’emploi

La Commission Permanente du Conseil Régional du 22 décembre 2021, a reconduit les différents volets de l’octroi de mer dans un objectif de constance et de continuité de la politique régionale tout en ouvrant des perspectives d’évolution et d’amélioration de ce dispositif.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Evaluation à mi-parcours prévue par la décision européenne (09/2025) : lancement d’un marché d’études	250 000	180 000	-	-
TOTAL	250 000	180 000	-	-

En premier lieu, la recherche d’une meilleure optimisation du dispositif de différentiels de taxation en faveur de la production locale sera poursuivie en lien avec les socio-professionnels.

Par ailleurs, dans le cadre de la révision des taux externes d’octroi de mer, il s’agira d’approfondir certaines pistes de travail tout en prenant en compte la question centrale de la « vie chère » à La Réunion (meilleure harmonisation et cohérence du Tarif, prise en compte de l’impact écologique des appareils électroménagers, taxation des véhicules...).

L’année 2024 sera également marquée par des phases de discussions et de négociations avec le Gouvernement qui seront décisives pour l’avenir de l’octroi de mer.

1) Evaluation à mi-parcours prévue par la décision européenne (09/2025) : lancement d'un marché d'études

La Décision du Conseil de l'UE du 7 juin 2021 prévoit la remise par les autorités françaises à la Commission, au plus tard le 30 septembre 2025, d'un rapport d'évaluation sur le régime des différentiels mis en œuvre par les régions concernées.

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sera lancée pour l'élaboration de ce rapport.

2) Création d'un Pôle d'information / Centre de ressource « octroi de mer »

Il s'agira d'organiser un espace d'accueil et d'information pour un large public (citoyen, entreprises, collectivités) pour une plus grande transparence du dispositif, face au constat récurrent de la méconnaissance de l'octroi de mer encore trop souvent frappé d'idées préconçues (notamment dans un contexte inflationniste).

B – Aménager le territoire

L'enjeu sur un territoire insulaire et contraint est de disposer d'une offre foncière et immobilière en adéquation avec les besoins des entreprises. La qualité du foncier économique à offrir aux investisseurs apparaît en effet comme un facteur clé d'attractivité du territoire.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Créer et rénover les Zones d'Activités	-	-	355 000	400 000
Accompagner le développement économique équilibré de chaque microrégion	455 000	390 000	350 000	350 000
Définir et mettre en œuvre un schéma d'aménagement économique	-	150 000	-	100 000
TOTAL	455 000	540 000	705 000	850 000

1) Créer et rénover les Zones d'Activités

Le PO FEDER 2021-2027 offre les moyens financiers à cette politique d'intervention en agissant sur deux leviers

- La construction d'immobiliers d'entreprises et l'aménagement de zones d'activités économiques ;
- La modernisation de ces zones d'activités vieillissantes.

Le budget proposé avec les crédits inscrits au BP 2024 permettra le financement des dépenses suivantes : études, assistance à maîtrise d'ouvrage, travaux, acquisition d'équipements et de moyens matériels nécessaires à la réalisation des projets.

2) Accompagner le développement économique équilibré de chaque micro-région

→ Pour le bassin de vie NORD

Après la relance de l'AMI en 2023, la priorité pour 2024 est de poursuivre la commercialisation de la Zone d'Activités Aéroportuaire.

→ Pour le bassin de vie OUEST

Concernant, la Zone Arrière Portuaire (ZAP), il s'agira en 2024, d'avancer dans la mise en œuvre de l'aménagement de cette zone, suite à l'étude lancée par le GIP.

→ Pour le bassin de vie EST

L'enjeu est de faire émerger un pôle d'activités et de valoriser le potentiel industriel existant (pôle bois, agro-alimentaire, énergie, matériaux).

→ Pour le bassin de vie SUD

En 2024, il s'agira d'accompagner les évolutions stratégiques de l'aéroport de Saint Pierre, de pôles d'activités et de zones d'activités micro-régionales complémentaires.

→ Les territoires ruraux, les Hauts, et les mi-pentes

La politique régionale de rééquilibrage du territoire passe donc par le développement d'activités et de mini zones d'activités économiques et artisanales, dans ces territoires.

Les crédits proposés à l'inscription au BP 2024 seront utilisés pour financer la participation de la collectivité aux études, actions d'animation, de promotion et de développement des Groupements d'Intérêt Public (Ecocité, Bois Rouge) et du Syndicat Mixte de Pierrefonds.

3) Définir et mettre en œuvre un schéma d'aménagement économique

La Région réalisera d'une étude de définition d'un schéma d'aménagement économique à partir de laquelle les projets prioritaires pourront être lancés dès 2025.

Les crédits à inscrire seront réservés au financement de cette étude.

4) Désenclavement maritime et aérien

La collectivité régionale développe une stratégie de désenclavement maritime, aérien et numérique du territoire. Cet axe concerne le maritime et l'aérien, le désenclavement numérique étant traité dans la partie dédiée. Il ne fait pas l'objet d'inscriptions budgétaires : il s'agit d'accompagner le développement stratégique des plateformes portuaires et aéroportuaires.

Accompagner le développement du Grand Port Maritime de La Réunion

Comme pour les périodes de programmation précédentes, le PO FEDER 2021-2027 sera mobilisé pour maintenir le haut niveau de compétitivité de Port Réunion dans la zone océan Indien et appuyer son rôle potentiel de hub de La Réunion, tout en favorisant son verdissement dans le cadre du développement de nouveaux services portuaires, de l'amélioration et de l'augmentation des capacités d'accueil portuaires.

Développer les plateformes aéroportuaires

Comme pour le Grand Port Maritime de La Réunion, le but de l'amélioration des infrastructures aéroportuaires est de maintenir leur haut niveau de compétitivité dans la zone océan Indien.

Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral

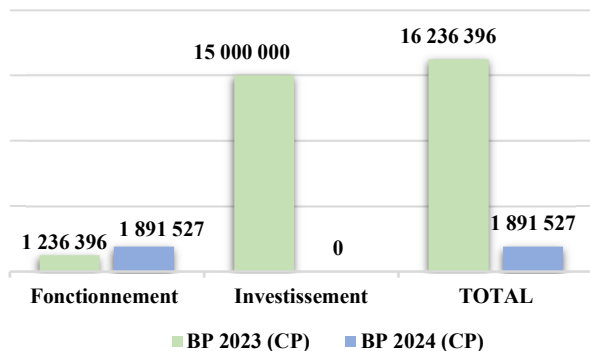
La compagnie Air Austral est un opérateur majeur et indispensable du désenclavement aérien de La Réunion. Elle permet d'assurer des liaisons vers l'Europe, l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Asie dans le cadre de partenariats privés afin que nous puissions nous déplacer plus facilement et ouvrir de nouveaux horizons.

A l'instar des autres compagnies aériennes, Air Austral a été fortement touchée par la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19. Après d'âpres discussions en 2022, puis début 2023, un plan de restructuration de la compagnie a été approuvé par la Commission Européenne. L'opération de restructuration a ainsi pu être réalisée au 1^{er} semestre 2023, avec une évolution du capital de la compagnie et l'entrée d'investisseurs privés aux côtés de la SEMATRA. Une nouvelle gouvernance a ainsi été mise en place en 2023.

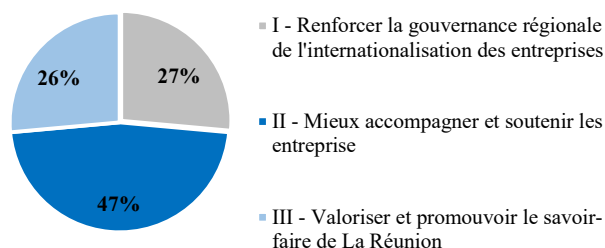
En 2024, la Région sera très vigilante sur la mise en œuvre du plan de restructuration, le suivi de l'activité et des résultats économiques de la compagnie. Il conviendra, par ailleurs, de doter la Sematra d'une activité lui permettant de générer des ressources propres.

L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Evolution du BP 2023-2024 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 865 000	1 236 396	1 822 143	1 891 527	- 2,3 %	53 %
Investissement	-	15 000 000	-	-	-	-
TOTAL	1 865 000	16 236 396	1 822 143	1 891 527	- 2,3 %	- 88,4 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement de l'internationalisation des entreprises se traduit par un budget de **1 822 143 € en AE/AP** et à **1 891 527 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe (FEDER) sur la politique publique de l'Internationalisation s'élèvera à **8 M€ en 2024**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Renforcer la gouvernance régionale de l'internationalisation	595 000	500 000	-	-
II - Mieux accompagner et soutenir les entreprises	602 143	891 527	-	-
III - Valoriser et promouvoir le savoir-faire de La Réunion	625 000	500 000	-	-
TOTAL	1 822 143	1 891 527	-	-

L'année 2024 sera l'année de concrétisation des objectifs stratégiques régionaux pour l'internationalisation de l'économie réunionnaise après une nécessaire phase d'études des nouveaux équilibres commerciaux mondiaux et d'évaluation des politiques antérieures.

I – RENFORCER LA GOUVERNANCE REGIONALE DE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Animation du Co.S.I.E	-	-
Conventions organismes	395 000	300 000
Evolution Maison de l'Export : création de l'Agence d'Internalisation	200 000	200 000
TOTAL	595 000	500 000

A – Animation du CoSIE

Comme en 2023, la collectivité régionale organisera en 2024 au moins 2 Comités Stratégiques de l'Internationalisation des Entreprises (COSIE).

B – Conventions

La mise en place de conventions cadre, accompagnée de conventions d'objectifs, de moyens et de performance entre la Région et les opérateurs de l'accompagnement des entreprises à l'international, seront conduites en 2024.

C – Réflexion sur l'écosystème et les modes de gouvernance

La Maison de l'Export évoluera vers un modèle revisité privilégiant un positionnement inclusif face à l'écosystème de l'international avec la création de l'Agence d'Internalisation, nouvel opérateur en la matière.

Les moyens budgétaires seront mobilisés pour financer les dépenses liées aux programmes des opérateurs : études, promotion, prestations externes, animation et développement.

II – MIEUX ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Donner une nouvelle impulsion nouvelle à la Team France Export	-	-
Favoriser le développement de l'activité et de l'emploi pour la compétitivité de l'offre à l'international	602 143	891 527
TOTAL	602 143	891 527

A – Donner une nouvelle impulsion à la Team France Export

En 2024, la collectivité régionale assurera un pilotage stratégique plus ambitieux et reconduira le soutien à la Team France Export.

B – Favoriser le développement de l'activité et de l'emploi pour la compétitivité de l'offre à l'international

En 2024, la Région mobilisera les moyens du PO FEDER 2021-2027 pour compenser les surcoûts de transport supportés par les entreprises.

Les crédits proposés pour cette compensation financeront les dépenses suivantes : fret, frais, transit, manutention, stockage, honoraires.

Le dispositif rénové de Prim'Export sera également mis en œuvre pour prendre en charge : frais de conseil, études, mission de prospection, participation à un salon, communication.

III – VALORISER ET PROMOUVOIR LE SAVOIR-FAIRE DE LA REUNION

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Marketing territorial	625 000	500 000
TOTAL	625 000	500 000

A – Marketing territorial

La mise en œuvre de la stratégie de marketing territorial visant à doter le territoire d’une marque ombrelle et du plan d’action nécessite l’inscription de moyens budgétaires.

B – Mobilisation de la diaspora réunionnaise

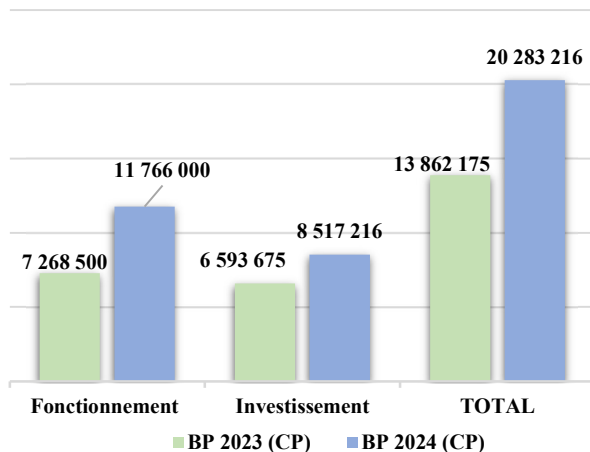
La Région Réunion soutiendra des actions menées par les associations représentant la diaspora réunionnaise.

C – Accueil des investisseurs

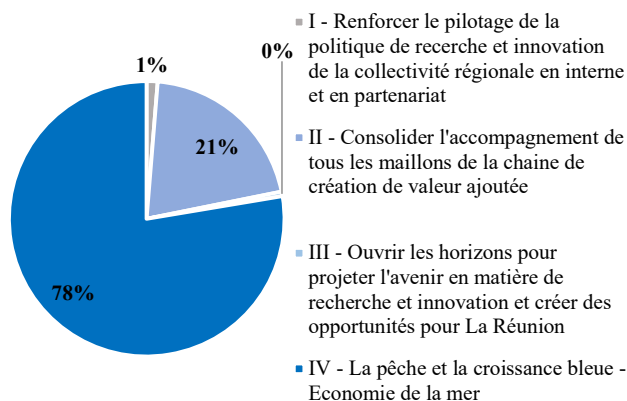
En 2024, l’accueil des IDE se fera sur la base d’une stratégie d’attractivité définie dans le cadre d’une étude.

INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

Evolution du BP 2023-2024 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	27 268 500	7 268 500	27 966 000	11 766 000	2,6 %	61,9 %
Investissement	8 502 089	6 593 675	13 361 277	8 517 216	57,2 %	29,2 %
TOTAL	35 770 589	13 862 175	41 327 277	20 283 216	15,5 %	46,3 %

NB : Les montants 2023 incluent les montants recherche transférés depuis AXE 1

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à l'accompagnement des secteurs d'avenir se traduit par un budget de **41 327 277 € en AE/AP** et à **20 283 216 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Renforcer le pilotage de la politique de recherche et innovation de la collectivité régionale en interne et en partenariat	300 000	264 000	-	-
II – Consolider l'accompagnement de tous les maillons de la chaîne de création de valeur ajoutée	971 000	1 052 000	5 020 700	3 115 700
III – Ouvrir les horizons pour projeter l'avenir en matière de recherche et innovation et créer des opportunités pour La Réunion	120 000	75 000	30 000	30 000
IV – La Pêche et la croissance bleue – Economie de la mer	26 575 000	10 375 000	8 310 577	5 371 516
TOTAL	27 966 000	11 766 000	13 361 277	8 517 216

La Nouvelle Économie (i.e. le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation – SRDEII) porte la volonté de :

- Soutenir l'entrepreneuriat local ;
- Accompagner les dynamiques de création et de développement des entreprises ;
- Renforcer les liens entre le monde de la recherche et des entreprises ;
- Clarifier l'écosystème de l'innovation pour déployer la S3-S5 (gouvernance et pilotage) ;
- Encourager la culture de l'innovation et l'émergence de projets innovants.

En complément, la S3, stratégie régionale en matière d'innovation, a fait l'objet d'une actualisation, pour devenir la Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable (siglée « S5 » pour Smart Specialization Strategy for a Social and Sustainable development).

Neuf feuilles de route thématiques organisées en trois domaines d'intérêt majeur (DIM) ont été établies et portent sur :

- L'adaptation des îles face aux changements globaux : économie bleue, écosystèmes terrestres, risques naturels ;
- La transformation écologique des systèmes insulaires : systèmes énergétiques en zone non interconnectée, aménagement et bâti tropical, économie verte, numérique ;
- L'empouvoirement des sociétés india-océaniques : santé, sociétés inclusives.

Par ailleurs, en tant que cheffe de file de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation (SRESRI), la collectivité va également démarrer les travaux d'élaboration du nouveau schéma. Un point focus est fait sur la Pêche et la Croissance bleue – Economie de la Mer.

I – RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET INNOVATION DE LA COLLECTIVITE REGIONALE EN INTERNE ET EN PARTENARIAT

La mise en œuvre de la politique Recherche et de l'Innovation repose à la fois sur des actions internes au sein de la collectivité, mais également d'une supervision de l'écosystème pour laquelle la Région pourra s'appuyer sur l'Agence Régionale d'Innovation nouvellement créée.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
S'outiller pour mettre en œuvre la politique publique « recherche – innovation » au sein de la collectivité	-	-	-	-
S'appuyer sur l'Agence Régionale d'Innovation (ARI), opérateur dédié pour mettre en œuvre la stratégie et animer l'écosystème	300 000	264 000	-	-
Contractualiser avec nos divers opérateurs pour accompagner la recherche et les innovations sur le territoire	-	-	-	-
TOTAL	300 000	264 000	-	-

A – S'outiller pour mettre en œuvre la politique publique « recherche – innovation » au sein de la collectivité

1) Accompagner la Direction FEDER Recherche et Innovation pour davantage de cohérence dans l'action régionale

Une quinzaine de fiches actions FEDER concernent le financement d'actions diverses dans ces domaines, ainsi le partage d'information et de réflexion entre la Direction de la Recherche et de l'Innovation et la Direction FEDER Recherche Innovation permettra d'apporter de la cohérence sur la politique publique « Recherche Innovation » conduite par la Région.

2) Initier un laboratoire d'innovation publique porté par la Région

La Région accueillera un laboratoire d'innovation publique qui pourrait être coconstruit avec l'Etat avec les missions suivantes :

- Venir en appui aux directions en termes de conduite de projets innovants ;
- Incuber des projets innovants de la collectivité ;
- Instaurer une culture de démarche transversale dans la mise en œuvre des politiques publiques régionales.

Par ailleurs, la collectivité poursuivra son adhésion à la 27ème Région qui propose un espace pluridisciplinaire, réflexif et expérimental pour construire les futurs souhaitables de l'action publique.

B – S'appuyer sur l'Agence Régionale d'Innovation (ARI), opérateur dédié pour mettre en œuvre la stratégie et animer l'écosystème

La Région assure la responsabilité de la S5 en s'appuyant sur le comité de pilotage du Comité Régional pour l'Innovation (CRI) composé de la Région, de l'État, du Département et des EPCI, chargé notamment de s'assurer du partage des objectifs et de la coordination des initiatives des membres.

1) Déployer la S5 en s'appuyant sur la nouvelle agence régionale de l'innovation

Afin de matérialiser l'ambition de la collectivité en matière d'innovation et de recherche et de l'accompagner dans la gestion et la mise en œuvre du plan d'action de la S5, une Agence Régionale d'Innovation (ARI) a été créée en 2023, avec des missions différenciées de l'Agence de Développement Économique (Nexa), et composée de trois collèges faisant participer une vingtaine de membres.

2) Superviser l'animation de l'écosystème de l'innovation

L'agence d'innovation est notamment chargée du secrétariat du CRI sous toutes ses formes. La Région sera particulièrement attentive à l'animation territorialisée de l'écosystème, via les Comités Régionaux d'Innovation Territorialisés (CRITER), en lien avec les EPCI. Les CRITER visent à rapprocher les acteurs de la « quadruple hélice » (acteurs académiques, associatifs, économiques et institutionnels), à s'assurer que la S5 s'ancre dans le territoire et continue à se nourrir du territoire, et embarque bien les entreprises.

C – Contractualiser avec nos divers opérateurs pour accompagner la recherche et les innovations sur le territoire

Afin de consolider l'écosystème de recherche et d'innovation local, de poursuivre la structuration de la recherche sur les thématiques prioritaires pour le territoire et de s'assurer que les objectifs politiques de développement régionaux soient pris en compte par les partenaires, la collectivité va poursuivre la mise en œuvre de contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) avec ses principaux opérateurs.

Ils sont élaborés en 2023 pour une mise en œuvre à partir de 2024. Le financement FEDER représente une opportunité de réaliser ces COMP.

1) Etablir et suivre les COMP avec les organismes de recherche ciblant les priorités stratégiques de la Région

En matière de recherche en particulier, la Région établira en priorité des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) avec les opérateurs (CIRAD, IRD, CYROI, ...) qui contribueront aux objectifs de souverainetés alimentaire, sanitaire et énergétique du territoire.

2) Etablir et suivre les COMP avec les structures d'accompagnement de l'innovation

S'agissant de l'innovation, la Région mettra en œuvre les COMP avec les structures d'accompagnement à l'innovation des entreprises et plus généralement à l'innovation.

II – CONSOLIDER L’ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES MAILLONS DE LA CHAÎNE DE CREATION DE VALEUR AJOUTEE

La collectivité veillera à consolider l’ensemble des maillons nécessaire à la création de valeur ajoutée afin de favoriser une politique Recherche et Innovation au service du développement économique.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Accompagner une recherche qui adresse les défis du territoire comme premier maillon de la chaîne de création de valeur ajoutée	40 000	40 000	3 520 700	1 795 700
Soutenir les maillons de l’écosystème RDI permettant la transformation des idées en solutions en réponse aux défis du territoire	911 000	992 000	750 000	750 000
Proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l’initiative entrepreneuriale	-	-	750 000	570 000
Renforcer la sensibilisation à l’innovation et le rapprochement entre les sciences et la société	20 000	20 000	-	
TOTAL	971 000	1 052 000	5 020 700	3 115 700

A –Accompagner une recherche qui adresse les défis du territoire comme premier maillon de la chaîne de création de valeur ajoutée

Le premier maillon de la chaîne repose sur une recherche d’excellence, qui sera accompagnée sur toutes les thématiques porteuses pour La Réunion.

1) Le soutien aux projets de recherche

Il s’agit pour la collectivité régionale de capitaliser pleinement l’effet levier qu’elle apporte (aux fonds FEDER et INTERREG VI OI) en vue du développement durable et technologique du territoire en même temps que le renforcement et la visibilité des capacités et masses critiques de recherche réunionnaises, sur le moyen et long terme.

Le financement de la recherche selon des **Appels à Manifestation d’Intérêt (AMI)**, dans le cadre de COMP ou « hors COMP » à destination d’autres opérateurs et y compris sur d’autres thématiques de recherche (économie bleue, résilience face aux risque climatiques, sociétés créoles inclusives...), devrait plus généralement participer à l’amélioration de la sélection et au suivi des projets de recherche pluriannuels. La mobilité des chercheurs sera également encouragée pour favoriser une ouverture de la recherche réunionnaise et faciliter son insertion dans les réseaux internationaux.

La poursuite notamment de son soutien à la recherche agronomique, via des programmes locaux en partenariat et des projets régionaux, vise la pleine contribution de la recherche au développement de filières agricoles durables et au contrat de filière agroalimentaire, soit un impact territorial efficient dans la Nouvelle Economie. Enfin, la création d’un dispositif d’intervention spécifique pour accompagner la recherche sur fonds propres est envisagée dans l’objectif de facilitation à la création de valeur ajoutée nouvelle pour La Réunion.

2) L’accompagnement de la structuration de pôles de recherche par des infrastructures de hauts niveaux

Dans le cadre du projet de la mandature et des priorités régionales pour une nouvelle structuration de l’espace de la recherche favorisant l’innovation et le développement territorial et régional, la collectivité accompagnera la structuration et le développement de plateformes de recherche et d’innovation par la construction d’infrastructures structurantes pour le territoire, sous réserve de leur éligibilité aux fonds européens FEDER. Ainsi, la collectivité a été sollicitée par l’Institut de physique du Globe de Paris (IPGP) pour que la Région porte la maîtrise d’ouvrage de la modernisation et de la reconstruction du bâtiment **de l’Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF)**.

L'adossement d'un « **Pôle régional technologique d'Appui aux entreprises et de recherche** » à chacune des trois souverainetés alimentaire, sanitaire et énergétique, est notamment envisagé, faisant le lien entre le monde de la recherche et celui de l'économie.

Dans ce cadre, la préfiguration d'un Pôle régional technologique d'Appui aux entreprises et de recherche « **Énergie renouvelable et construction durable de La Réunion** », impulsé par la Région, sera initiée.

Les thématiques énergétiques envisagées sont les suivantes : réseau de froid, géothermie, photovoltaïque/solaire, hydrogène, espaces bâtis durables, etc.

B – Soutenir les maillons de l'écosystème RDI permettant la transformation des idées en solutions en réponse aux défis du territoire

Le deuxième maillon de cette chaîne est constitué du tissu de structures qui interviennent auprès des inventeurs jusqu'à la dynamique de création de leur start-up ou d'entreprises plus matures afin d'encourager l'innovation comme levier de leur compétitivité.

1) Consolider l'offre de service portée par les Structures d'Accompagnement à l'Innovation (SAI) au bénéfice des entreprises

L'intervention des structures d'accompagnement à l'innovation (SAI) est essentielle à l'innovation réunionnaise, car au travers de l'accompagnement des entreprises et la réalisation de missions d'intérêt général, elles participent au développement du territoire (création de solutions et de valeurs), et notamment à son développement économique (création d'entreprises et d'emplois). Il est attendu des structures répondant à la définition de pôles d'innovation qu'elles assurent un service à leurs membres selon un modèle économique viable. D'autres missions qui peuvent être financées sur fonds publics pour servir l'intérêt général sont convenues dans les COMP, qui permettent de s'assurer d'un engagement mutuel sur la base d'objectifs partagés et de leur cohérence entre elles et avec les objectifs poursuivis par la S5.

Qualitropic, pôle de compétitivité spécialisé dans la bioéconomie bénéficie en outre d'un financement de l'Etat géré par la Région au titre de son label.

Ainsi, les objectifs des SAI financées devront notamment viser à :

- Accompagner l'émergence de solutions en réponse aux défis du territoire ;
- Augmenter les collaborations entre les acteurs de l'écosystème recherche-innovation ;
- Se consolider au sein de l'écosystème recherche-innovation.

2) Poursuivre l'accompagnement de la dynamique des tiers-lieux à La Réunion

Portée par différents acteurs, l'innovation sociale apporte des solutions à des enjeux complexes auxquels les pouvoirs publics et le marché ne peuvent répondre seuls, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

Sur la base du rapport sur les tiers-lieux de 2022, la Région analyse la mise en place d'un dispositif de soutien visant notamment à soutenir leur création et d'aide à l'émergence (compétences et financements) dans les zones blanches non couvertes et à consolider ceux existants. Ce soutien pourra aussi porter sur l'accompagnement à la structuration des tiers-lieux à travers un réseau régional.

Par ailleurs, la Région a travaillé avec l'Etat à la mise en place à La Réunion du dispositif DEFFIRUN, intitulé DEFFINOV au national. Il vise à favoriser le rapprochement entre des organismes de formation et des tiers-lieux, afin d'innover dans leurs pratiques et d'accueillir de nouveaux publics, en étant plus proche de leur lieu de vie. L'enjeu est que les secteurs de la formation professionnelle et des tiers-lieux se renforcent mutuellement, par l'acculturation, la mutualisation d'outils et le partage des pratiques, la conquête de nouveaux publics. Déployé sous la forme d'un appel à projet intitulé DEFFIRUN à La Réunion, ce dispositif a fait l'objet d'un engagement de la collectivité à hauteur de 1 M€ en 2022. La seconde vague de l'appel à projet a été lancé en septembre 2023. L'instruction, le suivi et le financement se poursuivent en 2024.

C- Proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l'initiative entrepreneuriale

La consolidation de la chaîne passe également par la mise en œuvre d'aides directes à destination des entreprises ou des créateurs d'entreprises.

1) Financer les projets innovants des entreprises et les entreprises innovantes via le FEDER

La Région soutient le financement des projets innovants des entreprises via le fonds FEDER et des Contreparties Nationales (CPN) sur diverses fiches actions. Il s'agit ainsi de soutenir l'innovation en entreprises et l'incubation de porteurs de projets et d'entreprises innovantes.

2) Proposer un dispositif de financement des entreprises innovantes, complémentaires aux dispositifs existants

Afin de soutenir les projets de création de jeunes entreprises innovantes, la collectivité a souhaité mettre en place un fonds régional d'amorçage dédié.

En 2024, il conviendra d'identifier plus finement les besoins des entreprises et de poursuivre le process de co-construction de ces dispositifs avec les acteurs.

3) Poursuivre la mise en œuvre de France 2030 régionalisé en partenariat avec l'État et Bpifrance

Le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) portant sur la période 2021-2025, comporte un volet « PIA régionalisé », qui permet à chaque région de choisir, dans le cadre d'un pilotage commun avec l'État, des actions en accord avec ses priorités. Rebaptisé « France 2030 régionalisé », ce dispositif fait l'objet d'une convention entre l'Etat, la Région et Bpifrance.

D - Renforcer la sensibilisation à l'innovation et le rapprochement entre les sciences et la société

Le dernier maillon de cette chaîne passe par le transfert de la recherche et de l'innovation vers l'ensemble de la société.

1) Soutenir le programme d'action de structures qui œuvrent au développement de la culture scientifique, technique et industrielle

Le FEDER et la Région soutiennent l'accompagnement d'actions ponctuelles et/ou expérimentales, telles que la création d'outils scientifiques, des événements permettant à tous citoyens de s'approprier une culture scientifique, technique et industrielle, avec notamment l'organisation de manifestations à caractère scientifique, de colloques et conférences, l'accompagnement des actions d'animation ou de coordination du pôle territorial de référence (PTR) de la culture scientifique, technique & industrielle (CSTI) et l'accompagnement des projets de sciences citoyennes.

2) Mettre en œuvre ou participer à des actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation et de promotion des talents réunionnais en la matière

Pour les actions qui ne pourraient être financées par le FEDER, la Région pourrait, sur fonds propres, organiser des actions ou proposer des financements visant à accompagner :

- des actions collaboratives mobilisant des publics « citoyens » ;
- des actions de sensibilisation à l'innovation et à l'entrepreneuriat innovant ;
- des actions de communication sur l'innovation à La Réunion.

Ces actions pourront faire l'objet d'un dispositif, d'un AMI ou de procédures d'achat public.

III – OUVRIR LES HORIZONS POUR PROJETER L’AVENIR EN MATIERE DE RECHERCHE ET INNOVATION ET CREER DES OPPORTUNITES POUR LA REUNION

La politique de recherche et d’innovation régionale aura aussi pour objectif en 2024 de créer des opportunités pour La Réunion. Pour se faire, elle doit disposer des capacités d’études, de prospective et de veille pour détecter les opportunités et également s’inscrire dans une dynamique de partenariats nationaux et de coopération internationale pour ouvrir les horizons et exprimer les potentiels réunionnais.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Etudes prospective et veille	100 000	55 000	30 000	30 000
Offrir des opportunités de développement aux entreprises réunionnaises	20 000	20 000	-	-
Elargir les horizons avec la coopération internationale	-	-	-	-
TOTAL	120 000	75 000	30 000	30 000

A - Etudes prospective et veille

1) Mieux connaître et mieux suivre l’innovation et les entreprises innovantes du territoire

La collectivité et ses partenaires ne disposent pas de données récentes sur l’engagement des entreprises dans l’innovation, il est ainsi proposé de nouer un partenariat avec l’INSEE afin de lancer en 2024 une étude concernant la place de l’innovation dans les entreprises ou TPE réunionnaises et de mesurer leur investissement dans l’innovation.

Afin de faciliter leur accompagnement et leur mise en valeur, la Région avec l’ARI travaillera à la définition d’un outil de suivi de l’innovation, des entreprises innovantes et potentiellement innovantes sur le territoire.

2) Aider à la décision

En matière de valorisation des résultats de la recherche, le retour approprié de ces résultats aux décideurs est attendu pour une aide à la décision eu égard aux différentes politiques concernées et notamment celles qui relèvent de la compétence de la collectivité régionale.

En outre, en lien avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), la collectivité régionale participera à la création d’un GREC (Groupe régional d’experts sur le climat) à La Réunion qui permettra de mieux connaître le contexte local et d’informer sur les prises de décision en matière de changements climatiques à l’échelle régionale et locale, de collecter les besoins des acteurs du territoire et faciliter leur participation à des projets de recherche.

Par ailleurs, certains sujets d’importance telles que l’intelligence artificielle nécessitent pour la collectivité de disposer de capacités d’analyse nécessaires à la prise de décision dans son champ de compétence (économique, formation, transports, etc.). Des études pourront être menées dans ce cadre selon les orientations politiques.

B - Offrir des opportunités de développement aux entreprises réunionnaises

Au-delà des dispositifs de financement directs qui favorisent l’initiative entrepreneuriale, la Région pourra mener des opérations contribuant à offrir aux entreprises réunionnaises de nouvelles opportunités de développement, en matière de visibilité auprès de partenaires ou de marchés potentiels, d’accès à des financements privés et de possibilité de bénéficier de l’achat public.

1) Agir au bénéfice de la visibilité des entreprises réunionnaises en interne et en externe au territoire

En premier lieu, la Région poursuivra en 2024 son adhésion à l'association French Tech La Réunion, dont les objectifs ont pour finalité de consolider la dynamique de l'écosystème entrepreneurial et de l'innovation du territoire, de faire monter en compétence les acteurs, d'accélérer les dispositifs d'accompagnement des startups ainsi que leur croissance et celles des entreprises plus matures et d'accompagner les succès des entreprises vers l'international.

Pour des actions de communication au bénéfice d'entreprises qui ne pourraient être financées par le FEDER, la Région pourrait, sur fonds propres, organiser des actions et financer des démarches visant à accompagner la participation d'entreprises innovantes sur des salons ou dans événements nationaux ou internationaux (déplacement, achat de stand, coaching d'entreprises...). Ces actions pourraient être menées en partenariat et dans le cadre de conventions avec des partenaires potentiels avec lesquels des contacts ont été déjà établis en 2023 (exemple : Pôle de Compétitivité Systematic).

La Région pourra également développer des actions de soutien aux start-up réunionnaises qui pourront être menées en partenariat avec des SAI ou des réseaux locaux qui œuvrent à la croissance et le rayonnement international des start-up.

2) Accompagner l'émergence et le développement des financements privés dédiés à l'innovation

Le financement de l'innovation par le biais des fonds publics, en subvention, en avance ou en prêt notamment, n'est pas suffisant pour renforcer la dynamique de création et de pérennisation des entreprises innovantes sur le territoire. Aussi, afin de proposer de nouvelles solutions de financement de projets innovants à La Réunion, la Région travaillera avec ses partenaires économiques en aidant les projets visant à développer le financement privé de l'innovation. Cet objectif, qui peut prendre la forme de la création et/ou du développement de clubs de *business angels* à La Réunion sera également poursuivi par l'ARI, dont l'une des missions est d'accompagner le financement privé de l'innovation.

(Cf. priorité 1 de La Nouvelle Economie, action « Structurer un fonds de Business Angels »).

3) Contribuer au développement de l'achat innovant sur le territoire

La Région pourra mener des actions visant à connecter les entreprises innovantes et start-up avec ses services. Cette démarche pourrait prendre la forme d'un AMI ouverts aux entreprises réunionnaises.

C - Elargir les horizons avec la coopération internationale

L'internationalisation de la recherche réunionnaise par un élargissement de la coopération scientifique existante, demeure un challenge. La dynamisation de cette ouverture du point de vue de la collectivité régionale consisterait notamment en sa participation à un projet européen de type Interreg Europe (échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance de la coopération...). Des premiers échanges avec d'autres régions ultrapériphériques ont permis d'identifier des partenaires potentiels.

Une participation accrue des chercheurs réunionnais au programme Horizon Europe, voire à d'autres programmes est attendue, prenant appui sur les projets structurants locaux et régionaux soutenus par la collectivité régionale.

IV – LA PECHE ET LA CROISSANCE BLEUE – ECONOMIE DE LA MER

La collectivité a repris en 2021 la compétence d'accompagnement de ce secteur en qualité d'organisme intermédiaire de l'autorité de gestion du Fonds Européen des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (FEAMPA) pour sa programmation 2021-2027.

Elle apporte également et par conséquent un soutien financier en fonds propres, en participant conjointement avec les services de l'État au paiement d'une aide publique intitulée « contrepartie nationale ».

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
La mise en œuvre du FEAMPA	25 000 000	9 000 000	4 207 404	2 276 925
TOTAL	25 000 000	9 000 000	4 207 404	2 276 925

En outre, afin de répondre aux nombreux défis que rencontre la filière pêche et aquaculture, la Région a mis en œuvre des mesures de soutien de la filière, visant :

- Soit à caractériser précisément les freins et potentiels de développement des secteurs concernés via la réalisation d'études (SRDAR, PROEPP, etc.) ;
- Soit à accompagner la filière en question via des dispositifs d'investissement (renouvellement de la flotte de pêche) ou de participation à la structuration (fonctionnement) des structures ciblées.

A – La poursuite de l'accompagnement et de la structuration de la filière de la pêche et de l'aquaculture

Sur le volet de l'accompagnement et de la structuration de la filière pêche et aquaculture, 4 actions sont détaillées.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Renouveler la flotte de pêche côtière	-	-	2 100 000	420 000
Soutenir la filière aquacole suite à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture (SRDA) de La Réunion	15 000	15 000	2 003 173	2 674 591
Réaliser un état des lieux de l'organisation et des aménagements portuaires dans les ports de pêche (étude PROEPP)	-	-	-	-
Structurer les organismes d'animation : instruction des programmes d'actions ou actions spécifiques des organismes d'animation (CRPMEM, Cluster Maritime, etc.) avec reconduite annuelle	650 000	650 000	-	-
TOTAL	665 000	665 000	4 103 173	3 094 591

1) Renouveler la flotte de pêche côtière

En 2024, il est attendu l'ouverture du dispositif d'accompagnement des pêcheurs au renouvellement de leur navire de pêche qui a pour objet d'aider financièrement à l'acquisition par les pêcheurs professionnels artisans ou palangriers côtiers de La Réunion, ou les pêcheurs en phase d'installation, d'un navire de pêche professionnel de moins de douze mètres pour l'exercice de leurs activités.

La révision du règlement UE de minimis pêche et aquaculture, intervenue début octobre 2023, ouvre également la possibilité d'un accompagnement financier des pêcheurs professionnels dans les régions ultrapériphériques, concernant des opérations d'acquisition, de modernisation ou d'équipements spécifiques de navires de pêche professionnelle de moins de 12 mètres, à hauteur de 40 000€ maximum sur une période de 3 ans.

2) Soutenir la filière aquacole suite à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture (SRDA) de la Réunion

Le schéma régional du développement de l'aquaculture réunionnaise (SRDAR), dont l'aboutissement est prévu au dernier trimestre 2023 a fourni des préconisations et une **cartographie précise des sites propices** au redéveloppement de la filière, pour différents types d'aquaculture (continentale, marine à terre, aquaponie).

L'enjeu est de traduire ces préconisations en actions opérationnelles, soutenues sur le programme opérationnel du FEAMPA et en fonds propres par la Région.

Une étude de marché complémentaire sera réalisée afin d'étudier la consommation de produits aquacoles sur le territoire et d'alimenter l'opportunité de réhabiliter le site aquacole de l'étang du Gol à L'Étang-Salé.

3) Réaliser un état des lieux de l'organisation et des aménagements portuaires dans les ports de pêche (étude PROEPP)

Dans le cadre de la mise en place du programme FEAMPA 2021-2027, la collectivité régionale actualisera son Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche (PROEPP) dont la version en vigueur date de 2018.

Ce diagnostic actualisé de la situation globale des ports de pêche de la Réunion permettra l'établissement d'une feuille de route des investissements à programmer dans le cadre du FEAMPA et/ou autres sources de financement mobilisables.

4) Structurer les organismes d'animation : instruction des programmes d'actions ou actions spécifiques des organismes d'animation (CRPMEM, Cluster Maritime, etc.) avec reconduite annuelle

La collectivité régionale poursuivra l'accompagnement financier des organismes d'animation économique dans le secteur de la pêche et de l'économie bleue pour la réalisation de leur programme d'actions et dans leur composante de mission d'intérêt général.

En 2024, l'adoption d'un cadre d'intervention commun à l'ensemble des structures d'animation économique de la filière économie bleue sera privilégiée pour le soutien financier de ces structures.

B – Renforcer et structurer la gouvernance de l'économie bleue

Concernant le volet du renforcement et structuration de la gouvernance de l'économie bleue une action majeure a été identifiée, en lien direct avec la structuration des organismes d'animation : le transfert des activités du CITEB vers l'Institut Bleu et l'accompagnement à sa structuration.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Transférer les activités du CITEB vers l'Institut Bleu et accompagner la structuration de l'Institut bleu	850 000	850 000	-	-
TOTAL	850 000	850 000	-	-

1) Transférer les activités du CITEB vers l'Institut Bleu et accompagner la structuration de l'Institut Bleu

Afin de relancer la dynamique de l'Institut Bleu à l'horizon 2023, il a été approuvé l'orientation stratégique de doter l'Institut Bleu d'un centre technique avec le transfert des actifs et activités du CITEB, lequel permettrait d'outiller de façon adéquate l'association en matière de recherche et d'innovation.

Le transfert des activités du CITEB (actuellement filiale de NEXA) vers l'Institut Bleu est programmé au cours du 1^{er} trimestre 2024. Sur le plan de l'accompagnement financier, il conviendra de mutualiser les budgets prévisionnels de ces deux structures, tout en dotant l'Institut Bleu d'un fonds de roulement suffisant pour assurer sa pérennité.

C – Le soutien aux initiatives de développement local par des acteurs locaux de l'économie bleue

Concernant le volet du soutien aux initiatives de développement local par les acteurs de l'économie bleue, un dispositif décliné en action existe au sein de la collectivité régionale : le Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL).

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Créer et accompagner le dispositif de « Développement Local mené par les Acteurs Locaux » et accompagner en fonds propres	60 000	60 000	-	-
TOTAL	60 000	60 000	-	-

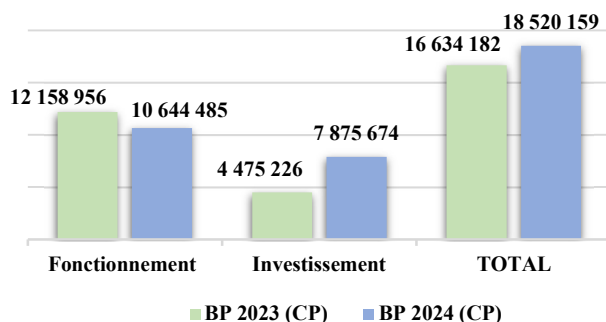
1) Créer et accompagner le dispositif de « Développement Local mené par les Acteurs Locaux » (DLAL) et accompagner en fonds propres

Le dispositif de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) constitue une opportunité pour les acteurs maritimes de se fédérer et d'investir ensemble dans un projet de développement maritime local en faveur de l'économie bleue durable. Le dispositif DLAL est, financé sur fonds propres par la Région à hauteur de 60 000€ par an.

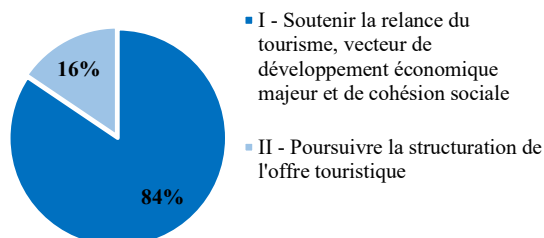
Il est proposé que l'**Institut Bleu, en qualité de fédérateur des acteurs publics et privés de l'économie bleue**, endosse le rôle d'animateur en charge de recueillir les projets susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des stratégies spécifiques à la filière pêche et aquaculture de la Réunion.

LA RELANCE DU TOURISME

Evolution du BP 2023-2024 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	12 536 884	12 158 956	11 637 400	10 644 485	- 7,2 %	- 12,5 %
Investissement	1 996 500	4 475 226	6 987 270	7 875 674	250 %	76 %
TOTAL	14 533 384	16 634 182	18 624 670	18 520 159	28,2 %	11,3%

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à la relance du tourisme se traduit par un budget de **18 624 670 € en AE/AP** et à **18 520 159 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe (FEDER) sur la politique publique du Tourisme s'élèvera à **17 M€ en 2024**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Soutenir la relance du tourisme, vecteur de développement économique majeur et de cohésion sociale	11 637 400	10 644 485	4 850 000	4 997 296
II – Poursuivre la structuration de l'offre touristique	-	-	2 137 270	2 878 378
TOTAL	11 637 400	10 644 485	6 987 270	7 875 674

L'intervention de notre collectivité s'opèrera dans le cadre d'une **nouvelle gouvernance qui s'est avérée nécessaire de requestionner et qu'il conviendra de rebâtir en 2024**, pour une politique touristique plus efficiente et cohérente, s'appuyant sur des outils régionaux renouvelés, tel qu'un nouveau comité du tourisme. **Cet important chantier sera la clé de voute de l'action régionale en faveur du tourisme.**

I – SOUTENIR LA RELANCE DU TOURISME, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAJEUR ET DE COHÉSION SOCIALE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
TOTAL	11 637 400	10 644 485	4 850 000	4 997 296

A – Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable

1) Un audit de l'écosystème touristique institutionnel local pour une gouvernance plus efficiente du secteur

2024 constituera la phase de mise en œuvre des préconisations de l'audit :

- Création d'une structure unique du tourisme, assurant les missions d'un Comité Départemental du Tourisme (CDT) et d'un Comité Régional du Tourisme (CRT), et regroupant les missions actuelles de l'IRT et de la FRT sous forme d'EPIC ;
- Maîtrise de cet **outil unique par la Région**, cheffe de file de la structuration du tourisme, tout **en permettant l'intégration dans la gouvernance, du Département, des acteurs socioprofessionnels, des EPCI, et offices de tourisme.**

Avec l'appui d'une AMO, la collectivité procèdera au premier semestre 2024 à la mise en place de cette nouvelle organisation.

Les crédits budgétaires proposés en investissement serviront notamment à la dotation initiale de la nouvelle structure (EPIC).

2) Reprioriser les actions du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)

Les grandes lignes stratégiques définies par le SDATR fixant le développement touristique de notre île à travers des objectifs de croissance, restent les mêmes, et constituent des points de repère pour l'ensemble des acteurs pour cadrer leur action. Une actualisation des priorités est cependant nécessaire, le recours à une AMO sera financé sur les moyens inscrits au BP.

B – Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique

1) Soutien au programme d'actions de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT)

2024 sera une période de transition pour l'Île de La Réunion Tourisme (IRT) appelée à changer de modèle. La collectivité maintiendra son appui à la mise en œuvre de son programme d'actions en faveur de la promotion de notre destination en mobilisant les enveloppes budgétaires proposées.

2) Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs

Le dispositif régional « Chèque Promotion Tourisme » destiné à aider les petites entreprises touristiques à promouvoir leur secteur d'activité sur les marchés extérieurs (participation à des salons et autres types de manifestation), sera reconduit en 2024.

II – POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L’OFFRE TOURISTIQUE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
TOTAL	-	-	2 137 270	2 878 378

A – Soutenir la mutation de l’offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité

Les crédits proposés à l’inscription du BP 2024 permettront de poursuivre l’action de la Région en 2024 en faveur de la structuration de notre offre touristique, en s’appuyant sur les différents dispositifs d’aides développés au sein du Programme Opérationnel Européen FEDER 2021-2027. Quatre volets de l’intervention régionale sont à distinguer.

1) Accompagner les entreprises dans le secteur de l’hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques

L’aide apportée par la Région aux entreprises touristiques portera sur la réalisation d’investissements dans le secteur de l’hébergement, des loisirs et de la restauration, destinés à accroître, diversifier, requalifier et remettre à niveau l’offre. S’agissant plus particulièrement de la restauration, l’action régionale portera uniquement sur le soutien à la petite restauration en milieu rural, en lien avec l’agritourisme, et à des projets s’insérant dans du patrimoine bâti ancien.

2) Accompagner les filières prioritaires

L’accompagnement à la structuration des filières identifiées comme prioritaires par le SDATR sera poursuivi : le balnéaire, la randonnée et les autres sports et loisirs de pleine nature, la culture et les patrimoines, afin d’être pérennisées et de viser l’excellence sur l’offre, à travers en particulier les « contrats de filière ».

La labellisation et/ou le développement de marques, décernés aux produits liés aux différentes filières seront également encouragés.

L’accompagnement de la reprise de l’activité croisière dans la zone océan Indien fera l’objet d’un suivi attentif.

3) Soutenir et stimuler l’innovation touristique

La mise en place d’un Lab Tourisme porté conjointement par la FRT et l’IRT, afin de faciliter l’émergence de projets et de démarches innovantes, faisant preuve d’agilité, d’adaptabilité et de créativité sera amplifiée.

L’organisation, dans ce cadre d’un « Innovathon » avec l’appui étroit de la collectivité, constituera un événement régional phare.

4) Renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques

A travers le Plan Stratégique du Système d’Information Touristique (PSSIT), la collectivité a amorcé la dynamisation digitale du paysage touristique réunionnais. Cette réflexion a abouti à une « feuille de route ».

En 2024, les missions d’assistance à la maîtrise d’ouvrage pour l’acquisition ou l’évolution des environnements logiciel avec les moyens de gestion de l’information et de la consommation des produits touristiques, seront lancées.

B – Soutenir l’animation des territoires

Les crédits mobilisés pour soutenir l’animation des territoires permettront à la collectivité d’intervenir sous différentes formes en 2024.

1) Accompagner les offices du tourisme

Leur repositionnement dans la gouvernance du nouvel outil de promotion et de développement du tourisme de l'île, tel que préconisé par l'audit conduit par la Région, sera considéré.

La poursuite de l'accompagnement de leur programme d'actions en faveur de l'animation des territoires et de la valorisation de leurs atouts, de la professionnalisation des prestataires, de l'accueil et l'information des visiteurs et de la clientèle locale, s'inscrira dans le cadre stratégique en cours de redéfinition.

2) Renforcer le dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l'économie touristique, par le soutien aux actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT)

2024 sera une période de transition pour la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) appelée à changer de modèle. La collectivité maintiendra son soutien à la mise en œuvre de son programme d'actions.

La Région poursuivra en sus de ses fonds propres, la mobilisation des crédits FEDER sur les opérations en matière de communication et de promotion sur le marché résidentiel.

Les actions liées à l'accueil régional aux frontières (port de croisière et aéroports) seront soutenues, dans un cadre renouvelé pour ce qui concerne l'accueil à l'aéroport Roland Garros.

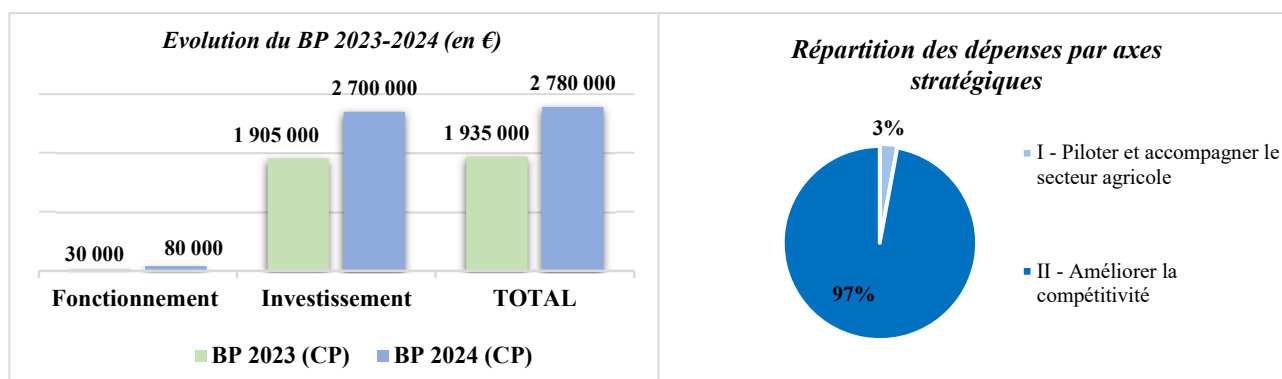
C – Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée

2024 sera une année de pleine mise en œuvre avec la poursuite du lancement des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'émergence et le soutien de projets d'aménagements et d'équipements touristiques du territoire, porté par les maîtres d'ouvrage public, destinés tant aux clientèles locales qu'aux visiteurs extérieurs. Seront notamment soutenus : les sites et les zones de loisirs, bassins et sites de baignade, sentier littoral, projets de reconversion du patrimoine historique par l'accueil d'activités économiques/touristiques.

D – Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l'échelle de la zone sud-ouest de l'océan Indien, à travers l'action de l'association « Îles Vanille »

La Région poursuivra son accompagnement au programme d'actions de l'association « Îles Vanille », en opérant toutefois une remise à plat des financements régionaux apportés à cette structure, et la fixation d'objectifs visant des retombées plus significatives des opérations soutenues pour notre destination, déclinés par des indicateurs idoines.

UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	30 000	30 000	80 000	80 000	166,7 %	166,7 %
Investissement	1 510 000	1 905 000	2 000 000	2 700 000	32,5 %	41,7 %
TOTAL	1 540 000	1 935 000	2 080 000	2 780 000	35,1 %	43,7 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à soutenir une agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire se traduit par un budget de **2 080 000 € en AE/AP** et à **2 780 000 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Piloter et accompagner le secteur agricole	80 000	80 000	-	-
II - L'amélioration de la compétitivité	-	-	2 000 000	2 700 000
TOTAL	80 000	80 000	2 000 000	2 700 000

La Région Réunion vise l'intégration de la compétence agricole au 1^{er} janvier 2028.

Agissant de manière directe en faveur du tissu agroalimentaire, notre collectivité de par ses multiples compétences intervient déjà sur les leviers de production économique, et ainsi de façon indirecte dans le domaine agricole.

Outre la coordination des politiques publiques et le soutien au développement de la production agroalimentaire locale, la collectivité s'attachera également à préparer la reprise de ce champ d'intervention grâce à une préfiguration des moyens et au suivi des projets des acteurs de la filière agricole.

I - PILOTER ET ACCOMPAGNER LE SECTEUR AGRICOLE

Dans la perspective de reprise de l'exercice de la compétence agricole au 1^{er} janvier 2028, la Région s'attachera à veiller à la coordination des politiques et des financements publics en faveur de la production alimentaire locale.

Les dépenses seront relatives à une phase d'étude et de préfiguration des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence agricole, à l'organisation d'Etats généraux de l'agriculture et de la canne, ainsi qu'à la valorisation de la production locale au prochain SIA.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
TOTAL	80 000	80 000	-	-

A – La structuration de la gouvernance et le pilotage du secteur agricole

1) Coordination institutionnelle avec le Conseil départemental et l'Etat

La Région s'attachera à participer à la coordination des politiques publiques et des cadres stratégiques en lien avec l'Etat et le Conseil Départemental, ainsi qu'au suivi des financements du FEADER et des fonds mobilisés par l'Etat (Poséi, Odéadom, lignes ministérielles).

Dans ce cadre, pourra être pilotée par la Région l'organisation des Etats généraux de l'agriculture et de la canne.

2) Participer aux programmes partenariaux des territoires et des filières

A ce jour, 19 communes et une intercommunalité sont concernées par une Charte de développement agricole, et ont été élaborés 10 Plans Alimentaires Territoriaux (communes, Parc National sur Mafate, Département), ainsi que des projets de PETC (pôle territorial de coopération économique) en émergence ...

Il s'agira de participer au suivi de la mise en œuvre de ces différentes dynamiques territoriales.

3) Préparer l'intégration de la compétence agricole

Reprenant le plein exercice de la compétence agricole au 1^{er} janvier 2028, la Région Réunion souhaite dès 2024 préparer les étapes s'y rapportant.

Des études d'ordre juridique, organisationnel, financier, seront à réaliser afin de mieux cerner le périmètre de ce chantier, les paramètres et leurs variables (actuels et potentiels) relevant des différents volets à transférer, en vue de formuler des scénarios différenciés.

L'objectif est de disposer de moyens de préfiguration de cette future compétence agricole

B – L'accompagnement du secteur agricole

1) Promouvoir la production locale (SIA et soutien à l'export)

Cette promotion s'inscrit dans le cadre global des actions en faveur de l'internationalisation des entreprises. Il s'agira de permettre la représentation des filières de production au prochain SIA à Paris.

2) Suivre les démarches de certification/labellisation des opérateurs et/ou des projets de filières

Les productions locales agricole et agroalimentaire s'inscrivent dans une démarche de qualité et de sécurité alimentaire.

L'objectif est de suivre dans ce domaine, la progression des filières, la potentialité de certification des unités locales malgré des normes continentales d'encadrement, et de cerner les contraintes de mise en œuvre souvent génératrices de coût.

II – AMELIORER LA COMPETITIVITE

Dans le cadre de la souveraineté alimentaire, l'amélioration de la compétitivité de notre tissu productif et des éléments qui le compose, permet un confortement des structures et des revenus et une meilleure diversification de l'offre accessible aux consommateurs. Les filières locales agricole et agroalimentaire en plein essor, sont accompagnées afin d'améliorer et de développer leur capacité de production.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Soutenir l'investissement productif des IAA	-	-	2 000 000	2 700 000
TOTAL	-	-	2 000 000	2 700 000

A – Renforcer le partenariat avec les producteurs et les filières des Industries Agricoles Alimentaires (IAA)

1) Soutenir l'investissement productif des IAA

Grâce à la nouvelle fiche action 73.031 "Soutien aux outils agro-industriels" du FEADER 2023-2027 les acteurs économiques pourront solliciter des financements publics pour leur investissement.

En termes de nouveauté, les entreprises devront proposer une activité de transformation et/ou de valorisation des produits de l'annexe 1 majoritairement local (plus de 50 % en volume ou tonnage), en un autre produit de l'annexe 1 du TFUE. L'alimentation pour animaux et les produits laitiers ne sont pas concernés par la contrainte « majoritairement local ».

Le dispositif est combinable avec un financement national complémentaire de défiscalisation dans la limite des taux maximum d'aides publiques.

Le taux d'intervention varie entre 35 % et 65 %, en fonction de la taille de l'entreprise.

Le montant d'aide est plafonné à 2 M€.

Enfin, le co-financement de la collectivité régionale interviendra uniquement sur les projets d'investissement hors secteur sucrier relevant d'entreprises/industries/structures ayant une activité agroalimentaire à caractère industriel.

Pour rappel, ce dispositif bénéficiera pour la période 2023-2027 d'une enveloppe d'environ 29,5 M€ avec une participation du FEADER autour de 80 %.

2) Suivre le contrat de filières agro-alimentaire

Dans le cadre de la Nouvelle Economie (SRDEII) et du soutien au secteur agroalimentaire, la Région finalisera le contrat de filière avec les partenaires du territoire, et lancera la coordination des actions qui seront mises en œuvre.

Pour rappel, 4 axes structurants découlent de ces réflexions : l'instauration d'une concertation large, le soutien à la rentabilité économique des entreprises agroalimentaires, le soutien à la mise en marché des produits, ainsi que la diffusion de la connaissance.

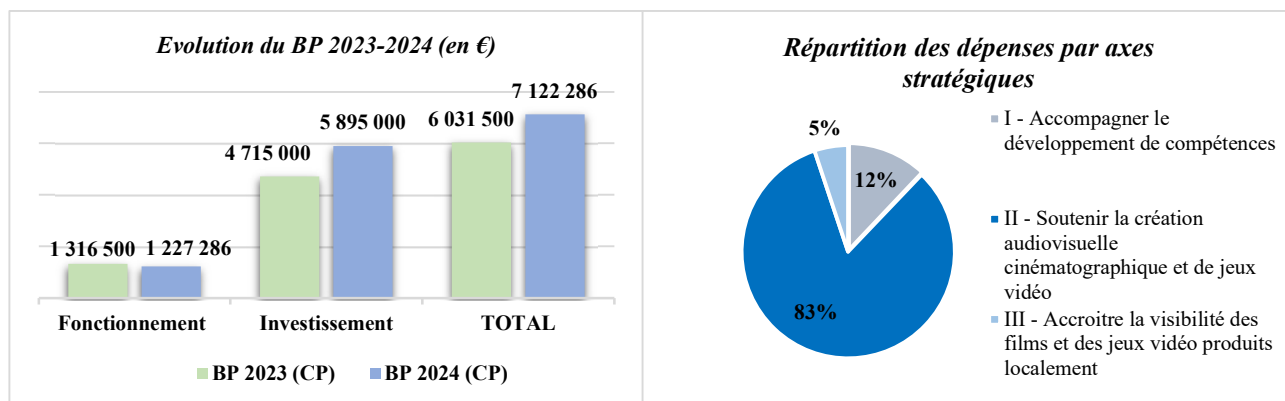
3) Favoriser la diversification agro-touristique des exploitations

L'agrotourisme est un complément de l'activité principale d'une exploitation agricole, en zone agricole, avec la qualité d'exploitant agricole.

Malgré un état de perspectives établi par le CCEE, l'état des lieux de 2021 est à réactualiser.

2024 verra la mise en œuvre du projet de Charte prévu fin 2023, de l'articulation des acteurs d'accompagnement en faveur des projets agrotouristiques des exploitants agricoles ainsi que le suivi de l'évolution des labels (Bienvenue à la Ferme, Accueil paysan, Clé vacances, Gîtes de France...).

SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 266 500	1 316 500	1 026 286	1 227 286	- 19 %	- 6,8 %
Investissement	5 000 000	4 715 000	5 822 000	5 895 000	16,4 %	25,0 %
TOTAL	6 266 500	6 031 500	6 848 286	7 122 286	9,3 %	18,1 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement de l'industrie audiovisuelle se traduit par un budget de **6 848 286 € en AE/AP** et à **7 122 286 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Accompagner l'acquisition et le développement des compétences	664 286	861 000	-	-
II - Soutenir la création audiovisuelle, cinématographique et de jeux vidéo	-	-	5 527 000	5 895 000
III - Accroître la visibilité des films et des jeux vidéo produits localement	362 000	366 286	295 000	-
TOTAL	1 026 286	1 227 286	5 822 000	5 895 000

Mutations technologiques permanentes, nécessité de revisiter régulièrement les canaux de diffusion et les sources de financement, concurrence exacerbée des pays émergents sont autant de défis à relever pour faire des industries de l'image une filière d'excellence, reconnue à l'international.

Afin de relever ces défis et permettre à la filière des industries de l'image de franchir une nouvelle étape de développement et de structuration, il est envisagé la création en 2024 d'une Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo, sous forme d'une régie, qui reprendrait les missions jusqu'alors assurées par l'Agence Film Réunion (AFR) et aurait la charge de l'accompagnement et de l'animation de la filière locale.

Les dépenses exposées dans la mise en œuvre de cette politique de soutien seront supportées par les crédits inscrits au BP 2024, notamment : dotation financière de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo, rémunération de personnel d’auteurs, honoraires de sous-traitance, décors, costumes, frais de tournage, frais de post-production, frais généraux, frais de transport, droits artistiques, maquettes de longs métrages pour le cinéma, de téléfilms, de séries pour la télévision, pilotes de séries de fiction, d’animation...

I – ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES

La Région renforcera en 2024 ses interventions en faveur de l’acquisition et du développement de compétences dans cette filière avec les moyens inscrits au BP 2024.

S’agissant d’interventions à inscrire dans la durée, la collectivité maintiendra son accompagnement en faveur des actions d’éducation à l’image. Elle coordonnera également l’initiation des jeunes aux métiers des Industries Culturelles et Créatives (ICC) par des Ateliers Chantier d’Insertion (ACI) ainsi que le transfert de connaissances par des stages professionnalisants. Par ailleurs, la consolidation et le perfectionnement des compétences seront accompagnés par du coaching (résidence d’écriture, parrainage, ateliers, masterclass) et l’organisation de modules de formation dans les domaines de l’écriture, de la réalisation et de la production. Enfin, la Région poursuivra ses échanges, en lien avec l’AFDAS (Assurance Formation Des Activités du Spectacle), opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
TOTAL	664 286	861 000	-	-

II – SOUTENIR LA CREATION AUDIOVISUELLE CINEMATOGRAPHIQUE ET DE JEUX VIDEO

Pour consolider la place de La Réunion comme terre d’inspiration, de création et de talents, une action soutenue est indispensable, la Région maintiendra, grâce aux crédits inscrits, son fonds de soutien à l’audiovisuel, au cinéma et aux nouveaux médias, mis en œuvre en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l’Image Animée (CNC) avec la poursuite de la dématérialisation de la gestion des demandes d’aides émergeant à celui-ci. Elle reconduira également le déploiement de son fonds de soutien pour la création de jeux vidéo.

Par ailleurs, afin de positionner l’île au niveau mondial, la collectivité régionale initiera en 2024 des actions de coproduction de longs métrages et de séries à dimension internationale dans le cadre de la mise en œuvre de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo. La Région accompagnera également la création d’un studio de cinéma. Enfin, elle développera les échanges entre le secteur de l’audiovisuel et du cinéma et celui de la création de jeux vidéo. De nombreux projets peuvent en effet être conduits dans le cadre d’une collaboration inter-secteurs (réalité virtuelle et contenus interactifs, méta verse, cinématiques, transmédia...).

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
TOTAL	-	-	5 527 000	5 895 000

III – ACCROITRE LA VISIBILITE DES FILMS ET DES JEUX VIDEO PRODUITS LOCALEMENT

Dans une logique de démocratisation de l'accès aux productions locales, la Région continuera à soutenir les actions de diffusion culturelle comme l'organisation de la fête du court métrage qui permet au grand public de découvrir des œuvres cinématographiques de courtes durées locales, nationales et internationales.

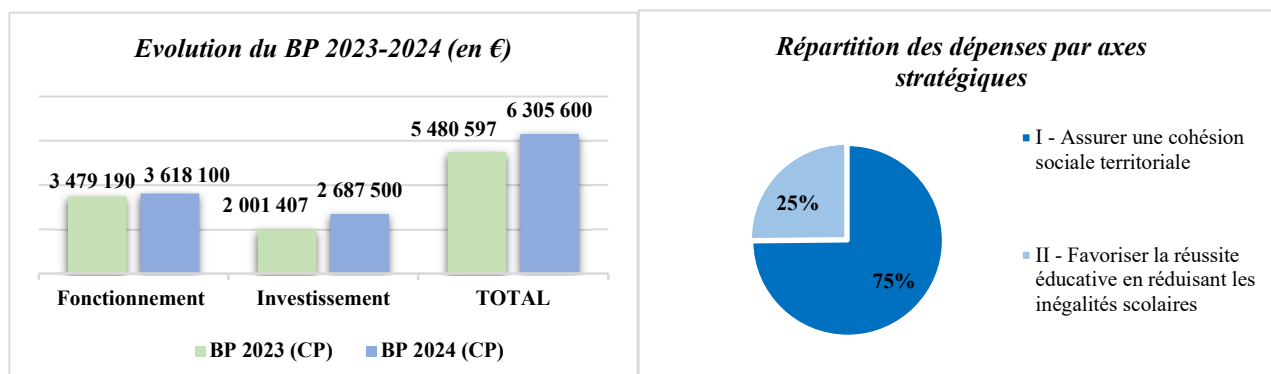
L'animation du dispositif « Médiateurs de cinéma » sera également poursuivie. La Collectivité régionale maintiendra aussi son soutien à la production des télévisions locales.

En outre, pour positionner La Réunion en tant que chef de file des Industries Culturelles et Créatives dans la zone océan Indien, la Région continuera à accompagner la Kourmétragerie qui intervient pour la distribution de courts métrages locaux dans l'île et à l'extérieur de celle-ci.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau cadre d'intervention pour événements culturels contribuant au développement économique de l'île, la Région accompagnera des festivals internationaux du film et un salon et un marché du jeu vidéo.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
TOTAL	362 000	366 286	295 000	-

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	3 979 950	3 479 190	4 329 000	3 618 100	8,8 %	4 %
Investissement	2 130 000	2 001 407	3 300 000	2 687 500	54,9 %	34,3 %
TOTAL	6 109 950	5 480 597	7 629 000	6 305 600	24,9 %	15,1 %

NB : Les montants 2023 incluent les montants économie circulaire transférés depuis l'axe 3

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à l'économie sociale et solidaire se traduit par un budget de **7 629 000 € en AE/AP** et à **6 305 600 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Soutenir la création d'emplois et entreprises non délocalisables	3 803 000	3 139 100	1 940 000	1 580 000
II – Assurer une cohésion sociale territoriale	526 000	479 000	1 360 000	1 107 500
TOTAL	4 329 000	3 618 100	3 300 000	2 687 500

La Réunion doit à la fois renforcer ses très petites entreprises (TPE) qui constituent plus de 95 % du tissu économique, et aussi accompagner la structuration de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur son territoire afin de favoriser une dynamique économique génératrice d'emplois et inclusive.

I – SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET ENTREPRISES NON DÉLOCALISABLES

Le modèle économique de l'ESS met l'accent sur la coopération et la solidarité et non sur la concurrence entre les individus. Il permet la relocalisation économique intégrant les besoins de chaque territoire.

L'intervention de la collectivité porte sur le renforcement de l'accompagnement des structures existantes mais vise aussi à permettre l'émergence de nouvelles structures porteuse de ce modèle.

A – Consolider l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS

Au vu du taux de pérennité des TPE accompagnées par les réseaux d'accompagnement technique et financier, il apparaît important de poursuivre la démarche de soutien et de consolidation de cette offre d'accompagnement, et de la rendre plus lisible.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Consolider le réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE	1 658 000	1 228 100	-	-
Consolider et développer les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE	-	-	1 500 000	1 500 000
Soutenir l'entrepreneuriat féminin	55 000	55 000	80 000	80 000
Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS	110 000	131 000	-	-
TOTAL	1 823 000	1 414 100	1 580 000	1 580 000

1) Consolider le réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE

Le financement, dans le cadre du nouveau PO-FEDER 21-27, des structures d'accompagnement technique et financier à la création ou reprise d'entreprises permettra l'élargissement du public bénéficiaire, jusqu'alors limité aux seules personnes éloignées de l'emploi.

La collectivité régionale interviendra également sur fonds propres afin de consolider les programmes d'actions des structures d'accompagnement à la création, reprise d'entreprise.

2) Consolider et développer les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE

L'étude « Ex Ante » réalisée par la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre de la préparation de la nouvelle programmation européenne 2021/2027 avait mis en exergue un gap de financement pour les produits de microfinance. Suite à ce constat, la collectivité régionale poursuivra en 2024 son soutien aux fonds de prêts des opérateurs de financement des TPE et des structures de l'ESS et plus spécifiquement ceux destinés à réaliser du prêt d'honneur et ceux consacrés aux structures de l'ESS.

Par ailleurs, sera étudiée la faisabilité d'autres outils de financement, plus particulièrement de financement d'avance sur la subvention publique pour des projets associatifs et ceux relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire en général.

3) Soutenir l'entrepreneuriat féminin

Face au constat d'une création d'entreprise très largement portée par des hommes, la collectivité régionale a fait le choix de s'engager de nouveau pour une période de deux ans dans le « Plan d'Actions Régional en faveur de l'Entrepreneuriat Féminin (PAREF) », dont l'ambition est de développer une offre d'accompagnement favorable à la création/reprise et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes ainsi que de contribuer à la coordination et à la promotion des actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.

En 2024, les interventions de la collectivité régionale se traduiront plus particulièrement au travers :

- Du prix régional de l'entrepreneuriat féminin ;
- De la réalisation de mini reportages à diffuser sur différents médias tout au long de l'année.

4) Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS

L'accompagnement, réalisé dans le cadre du « Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) », doit permettre la consolidation et le développement de l'emploi et/ou l'amélioration de sa qualité au service du projet social de la structure demandeuse par le renforcement de son modèle économique et de son assise financière. Il est donc important que la collectivité régionale maintienne en 2024 son soutien au « Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) » en faveur des structures de l'ESS aux côtés de l'État et de la Banque des Territoires.

B – Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique)

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS	1 980 000	1 725 000	360 000	-
TOTAL	1 980 000	1 725 000	360 000	-

Le dispositif « Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) », levier extrêmement intéressant en matière d'emploi, rencontre un franc succès sur le territoire.

Il paraît important que la collectivité puisse accroître son intervention afin d'accompagner un nombre plus important de structures ACI, ainsi que de soutenir les outils qui permettent la pérennisation de ces emplois considérés comme précaires (SCOP, SCIC, GE, SIAE).

II – ASSURER UNE COHÉSION SOCIALE TERRITORIALE

Si l'intervention de la collectivité doit permettre d'aider les organisations de l'économie sociale et solidaire à croître et à prospérer, elle doit également viser à améliorer la visibilité de cette économie ainsi que la reconnaissance de son travail et de son potentiel.

A – Promouvoir le développement durable dans l'ESS

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Développer l'achat socialement en environnementalement responsable	-	16 000	-	-
Renforcer les politiques de développement local durable au travers de l'accompagnement de la structuration des filières	216 000	168 000	-	-
Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	100 000	100 000	1 360 000	1 107 500
Contribuer à l'émergence d'une « Monnaie locale complémentaire citoyenne »	-	-	-	-
TOTAL	316 000	284 000	1 360 000	1 107 500

1) Développer l'achat socialement et environnementalement responsable

En 2024, la collectivité régionale sera dotée de son Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER), pour lequel un marché a été lancé en 2023.

La collectivité est accompagnée par un « facilitateur » dans le cadre de l'intégration de clauses sociale dans ses marchés et du suivi des marchés clausés. Cet accompagnement se poursuivra en 2024, en se renforçant notamment sur le volet écologique et sur la partie animation du SPASER.

2) Renforcer les politiques de développement local durable au travers de l'accompagnement de la structuration de filières

Il s'agit de soutenir la dynamique portée par les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire qui participent à l'émergence de filières, dont certaines en lien avec la transition écologique ou l'économie circulaire. La collectivité régionale impulsera une dynamique de structuration de ces filières notamment à travers son soutien aux SIAE qui peuvent apporter une solution pertinente dans la phase initiale de développement.

3) Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire

Dans ce domaine, l'action de la collectivité régionale s'inscrira en 2024 dans le cadre réglementaire posé par les différents schémas en vigueur (SRDEII, PRPGD, PRAEC) :

- Un nouvel Appel à Projets en partenariat avec l'ADEME afin de continuer à encourager l'émergence ou le développement d'initiatives en faveur de l'économie circulaire sur le territoire réunionnais ;
- L'animation, dans le cadre du SRDEII, du Comité thématique « Économie Circulaire/Écologie Industrielle » qui consistera notamment à la mise en œuvre du PRAEC ;
- La mobilisation des Fonds du FEDER (FA 1.3.17) en vue de soutenir la création et la modernisation d'entreprises s'inscrivant dans le champ de l'économie circulaire et ainsi contribuer à un développement soutenable ;
- La poursuite de la collaboration avec le cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement) ainsi qu'avec l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC).

Enfin, la collectivité régionale souhaite en 2024 contribuer à la structuration ou au renforcement des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) en étroite collaboration avec le Syndicat du Commerce Réunion (SICR), dans le but de faciliter les investissements des futurs porteurs de projets.

4) Contribuer à l'émergence d'une « Monnaie locale complémentaire citoyenne »

Les monnaies locales sont portées par des associations fortement ancrées dans leur territoire et leur fonctionnement ouvert leur permet de fédérer des acteurs aux profils très divers : habitants, entreprises, collectivités locales, associations, commerces... Il est ainsi possible de soutenir la vie de son territoire en dépensant sa monnaie dans les entreprises et commerces locaux, eux-mêmes ensuite invités à faire de même.

Le Territoire de l'Ouest – Île de La Réunion s'est proposé d'être le territoire test au niveau local. La collectivité régionale accompagnera ce projet dans sa phase d'émergence et contribuera activement aux orientations qui seront données à cet outil.

B – Faire de l'ESS une priorité partagée

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Animer la stratégie régionale de l'ESS	15 000	15 000	-	-
Faciliter la reconnaissance de l'ESS comme mode d'entreprendre spécifique	195 000	180 000	-	-
TOTAL	210 000	195 000	-	-

1) Animer la stratégie régionale de l'ESS

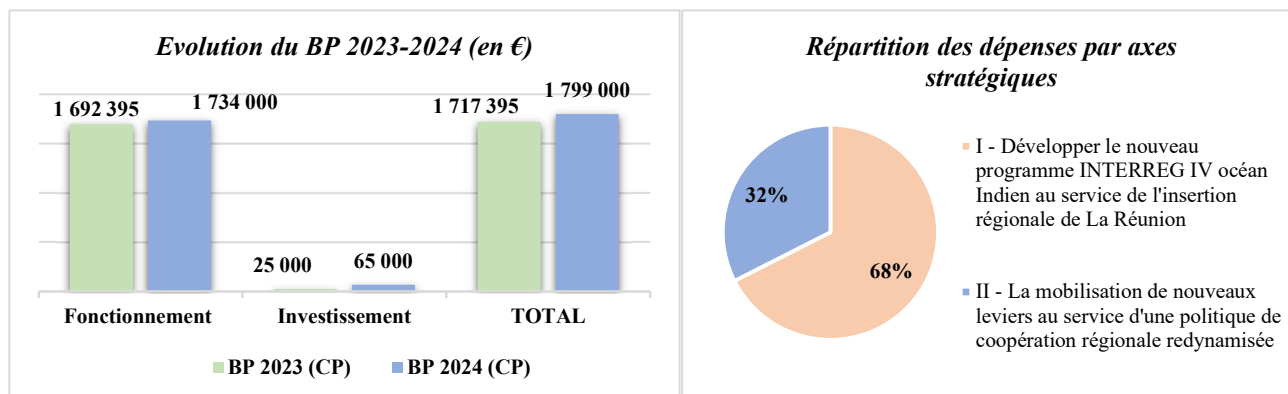
En 2024, l'animation de la Stratégie Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (SRESS) initiée en 2023 sera maintenue, notamment par le biais de l'organisation d'ateliers, sur l'ensemble du territoire, afin de poursuivre la rédaction des fiches actions qui en découlent, fédérer les acteurs de terrain autour de son déploiement et ainsi la mettre en œuvre dans les meilleures conditions.

2) Faciliter la reconnaissance de l'ESS comme mode d'entreprendre spécifique

Le potentiel de l'économie sociale en termes de création d'emploi et de valeur sociale ajoutée n'est pas pleinement exploité. Il s'agit d'un modèle porteur de valeurs humaines encore trop peu connu sur notre territoire.

La collectivité, chef de file en matière d'ESS, accompagnera les actions de communication indispensables à une meilleure connaissance de l'ESS, et notamment son soutien aux actions de sensibilisation auprès des plus jeunes, afin qu'ils prennent conscience de l'existence d'autres modèles que celui de l'économie classique.

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 389 187	1 692 395	3 016 000	1 734 000	117,1 %	2,7 %
Investissement	-	25 000	50 000	65 000	-	160 %
TOTAL	1 389 187	1 717 395	3 065 000	1 799 000	120,6 %	5 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées à la promotion du co-développement régional et l'ouverture de nouveaux horizons se traduit par un budget de **3 065 000 € en AE/AP** et à **1 799 000 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe (FEDER) sur la politique publique de la coopération s'élèvera à **6 M€ en 2024**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Développer le nouveau programme Interreg VI océan Indien au service de l'insertion régionale de La Réunion*	2 535 000	1 165 000	50 000	50 000
II – La mobilisation de nouveaux leviers au service d'une politique régionale redynamisée**	481 000	569 000	-	15 000
TOTAL	3 016 000	1 734 000	50 000	65 000

* Contrepartie nationale (CPN) du programme Interreg OI apportée par la Région, frais de gestion liés au programme Interreg OI et dépenses inéligibles à Interreg des projets Interreg VI OI.

** Projets en maîtrise d'ouvrage Région, subventions et actions de coopération régionale et internationale.

La coopération régionale, institutionnelle et les relations internationales constituent une mission de l'axe 2 de la mandature : développement économique et ouverture de nouveaux horizons.

La nouvelle mandature a pour ambition de renforcer ses relations avec les pays de la zone océan Indien et d'impulser une nouvelle dynamique de codéveloppement régional, notamment avec une implication de la société civile.

I – DEVELOPPER LE NOUVEAU PROGRAMME INTERREG VI OCEAN INDIEN AU SERVICE DE L'INSERTION REGIONALE DE LA REUNION

Le programme Interreg VI océan Indien constitue la quatrième génération de programme de coopération territoriale pour La Réunion.

Depuis 2000, il est à noter une hausse significative des crédits : passant de 5 M€ sur la période 2000-2006 à 62,2 M€ sur 2021-2027. En intégrant les contreparties nationales - apportées principalement par la Région - l'enveloppe financière totale est de 73,2 M€.

La « montée en charge » de ce nouveau programme constitue une priorité, et ce, d'autant plus que l'Autorité de gestion devra certifier plus de 3,7 M€ de FEDER-INTERREG d'ici la fin de l'année 2025, et plus de 12 M€ de FEDER-INTERREG d'ici la fin 2026, afin de respecter les seuils de dégagement d'office.

En termes financiers, la contribution de la Région pour la mise en œuvre du programme Interreg océan Indien en 2024 se déclinera comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
A144-0001 – CPN Interreg V (org. privés)	-	150 000		
A144-0002 – CPN Interreg V (org. publics)	-	100 000	-	-
A144-0007 – CPN Interreg V et VI (tous org.)	2 400 000	800 000	-	-
A144-0006 – Frais de gestion Interreg et subventions pour dépenses éligibles à Interreg des projets Interreg VI	135 000	115 000	-	-
P144-0001 – Subventions d'investissement (pour dépenses éligibles à Interreg des projets Interreg VI OI)	-	-	50 000	50 000
TOTAL	2 535 000	1 165 000	50 000	50 000

Eu égard aux axes prioritaires de la mandature, l'objectif sera de déployer le nouveau programme Interreg VI océan Indien et de décliner les priorités suivantes :

A – Favoriser l'ouverture à l'international des jeunes

1) En soutenant les programmes de volontariat au bénéfice des jeunes Réunionnais et de l'océan Indien

Conformément à la nouvelle convention-cadre signée entre le GIP France Volontaires et la Région Réunion, il s'agira d'augmenter le nombre de jeunes Réunionnais(es) bénéficiant d'un contrat de volontariat de solidarité internationale (VSI), et d'élargir le programme à d'autres jeunes bénéficiaires dans le cadre du service civique international et du volontariat en réciprocité.

2) En favorisant les échanges entre établissements d'enseignement et centres de formation

Cette action permettra de structurer un programme d'échanges entre élèves, étudiants et enseignants d'établissements de l'enseignement secondaire (lycées généraux, professionnels et agricoles), de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur de l'océan Indien. Elle favorisera aussi la réalisation de stages et de chantiers solidaires notamment au bénéfice des lycées agricoles et professionnels.

Par ailleurs, les échanges linguistiques seront renforcés entre les lycées généraux notamment avec les pays anglophones (*cf. Inde, Australie, Kenya...*).

De plus, la coopération éducative pourra être renforcée à travers la relance du projet de l'Université de l'océan Indien.

B – Dynamiser les échanges culturels et sportifs dans l’océan Indien

La culture et le sport sont des vecteurs essentiels du rapprochement des peuples et du codéveloppement. Absentes du programme 2014-2020, ces coopérations sociales sont à nouveau une priorité de l’Union européenne et ce, dans le cadre d’un contexte géopolitique en profondes mutations dans l’espace Indopacifique.

1) En adoptant une fiche-action dédiée au « Renforcement des échanges culturels, artistiques et sportifs dans l’océan Indien »

L’objectif de cette fiche action est d’affirmer la place de la culture et du sport dans le développement économique et social de la zone océan Indien par la structuration des échanges, l’enrichissement de la création, la capitalisation des ressources culturelles et le développement de partenariats pérennes et dynamiques entre artistes, acteurs culturels et sportifs.

En 2024, plusieurs actions culturelles et sportives pourront être soutenues, telles que le projet « MORING » porté par la collectivité ou encore un programme structurant Sport et Développement.

2) En soutenant des « Projets de petite échelle favorisant la coopération entre citoyens »

L’objectif est de dynamiser la coopération menée par les sociétés civiles, notamment les associations, à travers la réalisation de projets de petit format dans les domaines de l’éducation, de la culture et du sport. Ce dispositif permettra l’émergence de nouveaux porteurs de projets qu’il conviendra d’accompagner. Amorcé en 2023, celui-ci sera amplifié en 2024.

C – Favoriser le développement économique et accompagner la recherche et l’innovation au niveau régional

1) En soutenant le développement économique

Il s’agira à travers le soutien du FEDER-Interreg de décliner les orientations du volet internationalisation du Schéma régional de développement économique d’innovation et d’internationalisation (SRDEII). Le programme Interreg VI océan Indien pourra en effet être mobilisé pour mener des actions en faveur de l’ouverture économique de La Réunion et de son insertion économique au niveau régional.

Ainsi, les démarches régionales en faveur du développement économique et du tourisme (*cf. soutien aux réseaux d’acteurs et au dispositif de volontaires internationaux en entreprise*), les études et préparations de projets d’intérêt stratégique (*cf. projet de compagnie maritime régionale*), des projets structurants en matière de coopération agricole pourraient être soutenus dès 2024.

2) En accompagnant les projets de recherche/innovation

La recherche-innovation est un axe majeur avec plus de 20 M€ de FEDER-Interreg alloués sur l’ensemble de la programmation 2021-2027. La conclusion des contrats d’objectifs, de moyens et de performance (COMP) entre la Région et les organismes de recherche principaux tels que le CIRAD ou l’IRD est donc essentielle pour arrimer l’action de ces structures aux orientations politiques de la collectivité en matière de coopération.

A titre d’exemple, la Direction opérationnelle de la coopération régionale accompagne l’IRD, aux côtés de la Direction de la recherche et de l’innovation, dans la définition d’un projet structurant dans le Grand Sud malgache sur la thématique de la souveraineté alimentaire, qui pourrait élargir au fonds européen de développement (NDICI).

Les premiers COMP devraient être signés à la fin de l’année 2023 ; l’année 2024 constituera leur première année de mise en œuvre.

D – Accentuer la résilience et le développement durable des territoires

Le « verdissement » de la politique européenne (à travers le « Pacte vert ») se traduit au niveau du programme Interreg par :

- Une obligation de « concentration thématique », c'est-à-dire l'obligation d'allouer 33 % des fonds à des domaines d'intervention liés à l'écologie et à la lutte contre le changement climatique (prévention des risques naturels, biodiversité...) ;
- Deux nouvelles mesures en faveur du développement durable qui n'existaient pas sur le précédent PO, à savoir le développement des coopérations en matière de transition énergétique et d'économie circulaire.

1) En favorisant le soutien aux opérateurs

L'année 2024 verra l'achèvement de la construction du PIROI Center au sein de la zone d'activité aéroportuaire. Cette structure à vocation régionale permettra de renforcer les capacités d'intervention en situation d'urgence, et constituera un pôle de formation océan Indien d'excellence.

2) En contribuant à l'émergence de projets dans les domaines de la biodiversité et du développement durable

En matière de biodiversité, l'enveloppe financière augmente, passant de 3 M€ sur le PO 14-20, à 5,7 M€ sur le PO 21-27. En outre, les thématiques de l'énergie et de l'économie circulaire émergent sur cette nouvelle programmation (1 M€ alloué).

En 2024, l'enjeu sera aussi de faire émerger dans ce secteur stratégique des projets portés par des collectivités locales et EPCI.

E – Améliorer la gouvernance de coopération

Le nouveau programme 2021-2027 permet d'impulser une nouvelle dynamique de codéveloppement en associant davantage les sociétés civiles (*cf. supra*) et en renforçant particulièrement la gouvernance du programme à travers une meilleure implication des pays partenaires (*cf. objectif spécifique Interreg-ISO doté de 2 M€*). Dix pays riverains de l'océan Indien ainsi que les TAAF sont partie prenante du programme.

1) En resserrant les liens avec nos pays partenaires

Dès 2024, il s'agira notamment de :

- Consolider le rôle de pilotage et d'animation de la nouvelle Direction opérationnelle de la coopération régionale à travers la mobilisation du service Interreg et des antennes de la Région dans la zone océan Indien ;
- Renforcer les compétences des acteurs institutionnels impliqués dans la coopération (notamment à travers la formation des points focaux Interreg, des responsables des antennes de la Région et des VSI Interreg). Des ateliers nationaux seront organisés dans les principaux pays bénéficiaires au cours du 1^{er} semestre 2024 ;
- Identifier des projets d'intérêt commun susceptibles de mobiliser des cofinancements Interreg et NDICI ;

La collectivité poursuivra ses efforts relatifs au renforcement de capacités auprès des organisations régionales (COI, IORA, OIF) et des collectivités étrangères partenaires (*cf. partenariats de coopération décentralisée*).

A noter que deux instances de coordination et de sélection seront, respectivement, mises en œuvre avec l'Autorité de gestion du programme Interreg Canal du Mozambique (Conseil départemental de Mayotte) et avec les Délégations de l'Union européenne, s'agissant de l'articulation des fonds Interreg et NDICI.

2) En déployant un plan de communication dédié à la mise en œuvre du PO Interreg VI océan Indien

Une réflexion a été engagée avec la Direction de la communication, et en lien avec la Direction générale adjointe Europe pour concevoir un plan de communication permettant une meilleure lisibilité des projets de coopération soutenus par Interreg, ainsi qu'une meilleure appropriation par les pays tiers et les populations bénéficiaires.

II – LA MOBILISATION DE NOUVEAUX LEVIERS AU SERVICE D'UNE POLITIQUE DE COOPERATION REGIONALE REDYNAMISEE

Afin d'inscrire pleinement son intervention dans une logique d'insertion régionale et de codéveloppement, et outre le programme Interreg VI, la Région Réunion devra s'appuyer sur la mise en œuvre d'autres leviers qui lui permettront d'affirmer et de donner de la visibilité à son action.

La Région Réunion pourrait ainsi amplifier son intervention pour positionner La Réunion comme pôle d'excellence en matière d'expertise scientifique et territoriale dans différents domaines d'intérêt régional (souveraineté alimentaire, lutte contre le réchauffement climatique, appui à la francophonie, etc.).

En termes financiers, la contribution de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de codéveloppement régional redynamisée se déclinera en 2024 comme suit :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
A144-0006 – Opérations de coopération régionale	200 000	316 000	-	-
A144-0008 – Projets et actions de coopération	281 000	253 000	-	-
P144-0001 – Subventions d'investissement	-	-	-	15 000
TOTAL	481 000	569 000	-	15 000

A - Le déploiement de la stratégie de diplomatie territoriale

Compte tenu des relations privilégiées qu'elle entretient avec certains pays de son environnement régional, de son positionnement géographique et des dispositions particulières dont elle bénéficie afin de favoriser la coopération régionale, la Région Réunion a vocation à devenir un véritable acteur de la diplomatie territoriale.

Le déploiement de cette diplomatie territoriale devra prendre appui sur :

- La stratégie Indopacifique de la France qui place les territoires ultramarins, et en particulier La Réunion, au cœur de cette stratégie ;
- La réforme de la diplomatie française, à travers les États généraux de la diplomatie, qui prévoit d'associer les collectivités ultramarines à toutes les initiatives touchant à leur intégration régionale ;
- Enfin, le Comité interministériel des Outre-mer (CIOM) qui parmi ses mesures prévoit de « renforcer les mécanismes permettant d'associer les collectivités d'Outre-mer à la politique étrangère de la France, sur la base d'une stratégie concertée ».

En 2024, cela pourra notamment se traduire par

- La poursuite de l'intégration aux grands réseaux de coopération et le développement des relations avec les postes diplomatiques et les délégations de l'Union européenne.

Celles-ci pourront être mises en œuvre en 2024 notamment pour : la signature de conventions-cadres au nom du gouvernement français avec les pays et organisations prioritaires de notre coopération (Madagascar et Organisation Internationale de la Francophonie) ; assurer la représentation de la France au sein des organisations régionales dont notre pays est membre (COI et IORA).

- La participation à des événements d'envergure internationale, permettant de donner une certaine visibilité à l'action de notre collectivité et à la Présidente de Région.
A ce titre on pourrait mentionner : le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OIF ; le prochain Sommet Afrique-France (Maurice 2024 ?)
- L'organisation à La Réunion d'une séquence relative au dialogue stratégique France-Union africaine (UA), dont la reprise est prévue dès 2023 entre notre pays et cette organisation continentale.
- Le renforcement des liens avec certaines organisations internationales : Union africaine (UA), Commission économique africaine des Nations-Unies (CEA), Organisation internationale de la francophonie (OIF).

B - L'émergence de projets prioritaires pour la Région

Le constat est que la Région pilote et porte peu directement des projets de coopération.

L'objectif est en conséquence, et grâce à la mobilisation d'une ingénierie de projets interne, de faire émerger et de développer des projets prioritaires.

Ceux-ci auront notamment pour objectifs de valoriser l'expertise territoriale réunionnaise, d'ouvrir des opportunités de mobilités pour les jeunes Réunionnais(es) et d'internationalisation pour les entreprises locales.

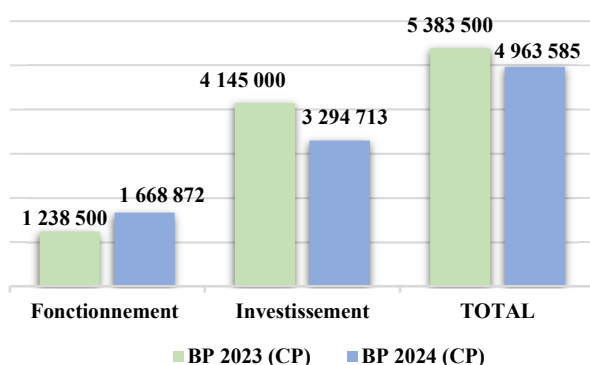
C - La mise en place de nouveaux outils

En 2024, de nouveaux outils seront déclinés :

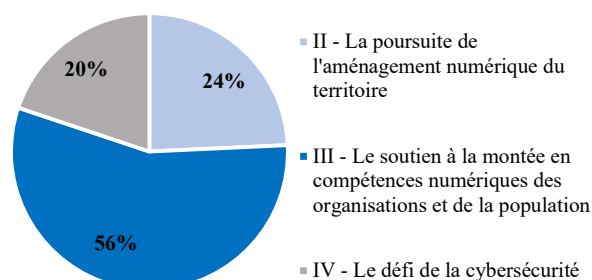
- Mise en œuvre d'une feuille de route pour la coopération internationale et régionale de la mandature ;
- Lancement de la concertation avec les acteurs institutionnels et opérationnels de la coopération en vue de la mise en place d'une agence de la coopération ;
- Etude de faisabilité relative à la création d'un fonds d'amorce mutualisé (sur le modèle du fonds d'amorçage mis en place par la collectivité régionale entre 2018 et 2020).

LE NUMERIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES

Evolution du BP 2023-2024 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 348 500	1 238 500	1 492 000	1 668 872	10,6 %	34,7 %
Investissement	4 280 000	4 145 000	4 578 121	3 294 713	7 %	- 20,5 %
TOTAL	5 628 500	5 383 500	6 070 121	4 963 585	7,8 %	- 7,8 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement du numérique se traduit par un budget de 6 070 121 € en AE/AP et à 4 963 585 € en CP.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique actualisation et déclinaison du contrat de filière	-	-	-	-
II – La poursuite de l'aménagement numérique du territoire	-	50 000	1 461 700	1 154 000
III – Le soutien à la montée en compétences numériques des organisations et de la population	542 000	634 000	3 116 421	2 140 713
IV – Le défi de la cybersécurité	950 000	984 872	-	-
TOTAL	1 492 000	1 668 872	4 578 121	3 294 713

La stratégie régionale du numérique a fait l'objet d'une révision approfondie. Cette démarche a abouti à l'élaboration d'un nouveau cadre de référence, fruit d'une co-construction impliquant l'ensemble des parties prenantes, qui propose une vision commune à l'horizon 2030.

Cette nouvelle stratégie numérique entraîne avec elle la mise à jour du contrat de filière signé en 2020 qui en est la déclinaison opérationnelle sur la période 2024-2027.

D'une manière plus globale, cette nouvelle politique appelle des moyens à inscrire au BP 2024 pour le financement des dépenses suivantes : AMO, prestations de services, études, travaux, achats et développement de contenus, hébergement d'applications...

I – MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE STRATEGIE NUMERIQUE, ACTUALISATION ET DECLINAISON DU CONTRAT DE FILIERE

Le numérique inclusif et accessible à tous reste une priorité comme offrir à chacun la possibilité de se former dans ce domaine.

Il importe aussi d'accompagner la transformation numérique du territoire en appuyant la montée en compétences des acteurs économiques dans le cadre de la digitalisation de leurs activités.

Les autres enjeux concernent une résilience accrue face à la cyber malveillance, une transition vers un numérique responsable. Il convient également de maîtriser les enjeux des données et de saisir les opportunités de l'intelligence artificielle, tout en relevant ses défis.

Tel est donc le périmètre dans lequel le prochain contrat de filière sera élaboré.

II – POURSUITE DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

La très grande majorité du territoire étant couverte en fibre optique, il conviendra d'une part de s'assurer que la dynamique concurrentielle sur ces réseaux soit maintenue (en particulier en faisant émerger une offre activée nécessaire au passage des petits opérateurs à la fibre) et d'autre part d'œuvrer pour le développement des usages. Au regard des évolutions des usages du numérique dans les lycées (projet « Numérisak » lancé à la rentrée 2022), une augmentation des débits des accès à Internet des établissements est indispensable.

La collectivité a décidé de mener une intervention volontariste en faveur de la création d'un nouveau câble sous-marin, de mettre en place un observatoire sur 2 ans et d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour étudier la mise en place d'un consortium avec les opérateurs. L'objectif sera de se positionner sur un appel à projets européen, dans lequel une contribution de La Région pourrait être appelée.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
TOTAL	-	50 000	1 461 700	1 154 000

III – SOUTIEN A LA MONTEE EN COMPETENCES NUMERIQUES DES ORGANISATIONS ET DE LA POPULATION

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
TOTAL	542 000	634 000	3 116 421	2 140 713

A – Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière

Les dispositifs FEDER, cofinancés par la Région, seront maintenus dans le cadre du nouveau cycle de programmation FEDER 2021-2027 et continueront à soutenir la création et le développement des entreprises du secteur du numérique.

La mesure d'accompagnement de la transition numérique des entreprises permettra la reconduction le soutien aux projets portés par des sociétés hors du secteur numérique.

Enfin, le dispositif « Kap Numerik » fera l'objet d'une évolution dans ses modalités afin de répondre encore mieux aux besoins des TPE.

B – Développer l'inclusion et l'accessibilité numérique

En 2024, la collectivité amplifiera le dispositif « Pass numérique » destiné à accompagner les personnes les plus fragiles dans leur démarche numérique.

Cette démarche doit être accompagnée par une attention particulière aux enjeux de l'accessibilité. La Région accompagnera également activement les collectivités territoriales pour garantir l'accessibilité des services dématérialisés, y compris les sites internet.

C – Structurer et valoriser les données

En 2024, la collectivité poursuivra sa démarche de mutualisation et d'animation territoriale en incitant les producteurs de données publiques à se fédérer autour du portail.

L'animation territoriale doit à cet égard être redynamisée comme l'élaboration d'une charte régionale de la donnée, ainsi que l'organisation d'événements liés à la data.

D – Développer l'observatoire du numérique

La collectivité finance régulièrement des études pour observer l'évolution de la filière et des usages du numérique. En 2024, Une étude spécifique sur la filière numérique sera conduite pour l'actualisation des données de 2018.

IV – RELEVER LE DEFI DE LA CYBERSECURITE

Suite à un AMI de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), un centre de ressources cyber (CRC) intégré à la Régie Réunion THD proposera une offre de services aux acteurs publics et privés du territoire afin de faire face à l'accroissement de la cybermenace. A des fins de cohérence, la collectivité a souhaité que la Régie Réunion THD porte également le pilotage et la mise en œuvre d'un Pôle Européen d'Innovation en matière de Cybersécurité en réponse à l'appel projets européen -European Digital Innovation Hubs (EDIH).

Au regard de ces nouvelles missions, il a été nécessaire en 2023 d'étendre les missions de service public déléguées à la Régie Réunion THD et de modifier les statuts de cet opérateur. L'année 2024 sera consacrée à la mise en œuvre opérationnelle des services de cybersécurité. Les crédits inscrits permettront de venir compléter les financements nationaux et européens.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
TOTAL	950 000	984 872	-	-

AXE 3

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**PAR UNE EXCELLENCE
ENVIRONNEMENTALE**

PRÉAMBULE

Le contexte de guerre en Europe, qui fait suite à deux années de crise liées à la pandémie mondiale de Covid 19, rappelle à quel point notre île se trouve dans une situation de forte dépendance en termes d'approvisionnement, en particulier dans le domaine énergétique.

Parallèlement, les effets du réchauffement climatique se font de plus en plus régulièrement ressentir, même si aujourd'hui cela touche principalement l'hémisphère nord (canicule, grands incendies...). Cela doit conduire à accélérer la mise en œuvre d'actions destinées à décarboner le secteur des transports, à en réduire la consommation énergétique, notamment en soutenant le développement d'une offre alternative, moderne et performante, à l'utilisation de la voiture particulière.

Il s'agit donc d'aller vers une certaine sobriété (réduire la demande en déplacements, mieux utiliser nos infrastructures plutôt que de continuer à les développer...), offrir des choix plus larges (développement de l'intermodalité) permettant de réduire l'empreinte énergétique d'un déplacement (transports collectifs, modes doux, co-voiturage...) et d'innover dans le domaine (moteurs à énergie alternative, renouvelable ou pouvant être produite localement) tout en protégeant et en préservant notre biodiversité.

Pour autant, la réponse à la demande de transports va encore rester principalement routière et le maintien d'une offre nécessaire au développement économique local passera encore par la réalisation de nouveaux aménagements, de déviations et la sécurisation d'axes existants. Ce réseau routier pourra cependant, dans le futur, servir de support à la mise en place d'un système de transport terrestre moderne, performant et à haut niveau de service.

L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer, à terme, à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement.

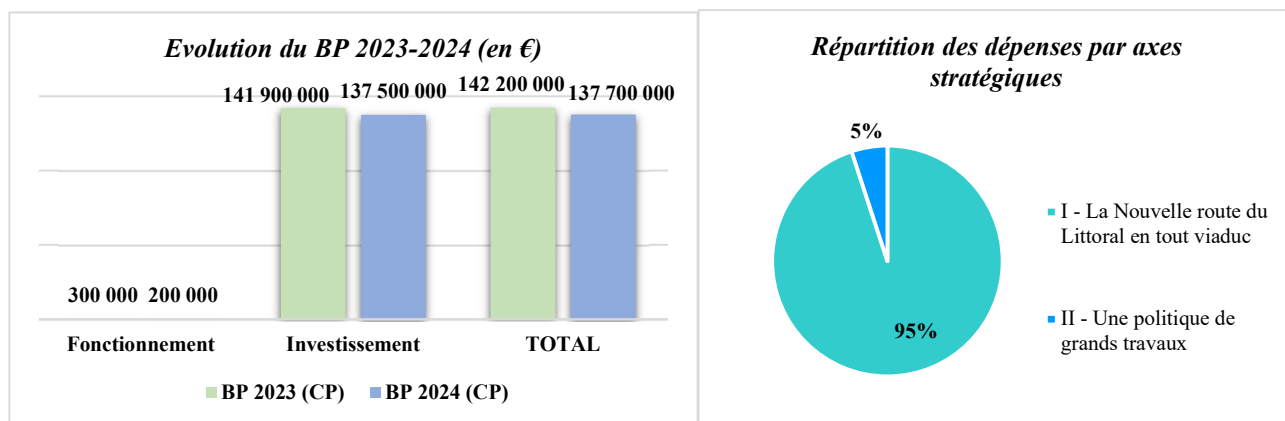
Cette question est d'autant plus importante ici, à l'île de la Réunion, lorsque l'on prend conscience de cette magnifique biodiversité qui nous entoure. Nous devons collectivement prendre conscience que La Réunion constitue un fabuleux laboratoire pour penser le monde de demain. Notre insularité, nos reliefs montagneux et volcaniques, notre climat fait de vents, de houles et de cyclones, en font une terre où peut se préparer l'excellence environnementale. Nous devons faire preuve de sobriété, valoriser nos ressources et protéger notre biodiversité.

Pour la mise en œuvre de cet axe au titre de l'année 2024, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hauteur de 333 930 835 € :

SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	22 824 275	55 541 015	24 030 845	54 321 845	5,3 %	- 2,2 %
Investissement	157 238 000	263 844 729	150 576 700	279 608 990	- 4,2 %	6 %
TOTAL	180 062 275	319 385 744	174 607 545	333 930 835	- 3 %	4,6 %

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	300 000	300 000	200 000	200 000	- 33,3 %	- 33,3 %
Investissement	-	141 900 000	1 000 000	137 500 000	-	- 3,1 %
TOTAL	300 000	142 200 000	1 200 000	137 700 000	300 %	- 3,1 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement des infrastructures modernes se traduit par un budget de **1 200 000 € en AE/AP** et à **137 700 000 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – La Nouvelle Route du Littoral en tout viaduc	200 000	200 000	-	130 600 000
II – Politique de grands travaux	-	-	1 000 000	6 900 000
TOTAL	200 000	200 000	1 000 000	137 500 000

Cette politique publique regroupe le projet de la Nouvelle Route du Littoral et ses interfaces ainsi que les grands projets routiers et de développement d'un réseau régional de transports en site propre.

Après la mise en service de la section entre Saint-Denis et la Grande Chaloupe, l'objectif à atteindre sera la sécurisation du reste de l'itinéraire de la route du Littoral entre la Grande Chaloupe et La Possession. Les études de conception pour les travaux du nouveau viaduc de la Nouvelle Route du Littoral s'engagent et s'achèveront pour l'essentiel en 2024.

S'agissant des autres grands projets, la collectivité poursuivra en 2024 sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager.

Ces opérations seront, pour la majorité d'entre elles, cofinancées par l'État et l'Union Européenne, notamment dans le cadre du POE FEDER 2021-2027.

I – LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL EN TOUT VIADUC

Après la mise en service des premiers 8 km de la Nouvelle Route du Littoral (sur 12 km), l'achèvement du projet en viaduc et son financement, entre la Grande Chaloupe et La Possession, ont été actés dans le cadre du protocole de Matignon III.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Travaux NRL	200 000	200 000	-	130 000 000
Interfaces avec NRL	-	-	-	600 000
TOTAL	200 000	200 000	-	130 600 000

A – Achever un chantier complexe d'envergure exceptionnelle

1) Avancement de l'opération

Les travaux de la première section ont commencé fin 2013. Ce chantier très actif a connu son pic d'activité en 2018. À la mi 2023, en cumulé, ce sont près de 1 676 M€ qui ont été mandatés.

– **Viaduc en mer de 5.400 m (MT3)** : Ces travaux sont réceptionnés depuis février 2021. La conciliation concernant la majeure partie des contentieux n'a pas abouti et l'instruction des réclamations est en cours d'instruction au Tribunal Administratif (TA). Les inspections réglementaires initiales ont été réalisées. La gestion de l'ouvrage est assurée par la Subdivision Routière Nord (SRN) et le Centre Régional de Gestion du Trafic (CRGT).

– **Viaduc de la Grande Chaloupe (MT4)** : Ces travaux sont réceptionnés et clôturés depuis 2018. Des réclamations ont été initiées par le groupement et sont en cours d'instruction au TA.

– **Viaduc de l'échangeur de Saint-Denis (MT7)** : Ces travaux sont réceptionnés depuis avril 2021 ; ce marché est soldé et aucun contentieux n'a été constitué par l'entreprise.

– **Digues en mer – 1ère phase (MT5.1) – 4 tronçons – 3 540 m** : les travaux prévus par le contrat se sont achevés et ont été réceptionnés avec réserves (principalement sur le sujet des accropodes) avec date d'effet à septembre 2021. A ce jour, l'intégralité des réserves ont été levées, les accropodes le nécessitant ont été repositionnés par le Groupement à ses frais. La clôture administrative et financière est en cours.

– **Digue en mer – 2e phase (MT 5.2 – 2.700 m de digue)** : les travaux des 216 mètres, définis dans le protocole de septembre 2020, ont été achevés et réceptionnés en septembre 2021. Le décompte général a été émis et le Groupement ne l'a pas contesté. Ce marché, résilié à l'issue de ces travaux de poursuite, doit être soldé en 2023. L'extrémité de la digue D5 devra cependant encore être renforcée en l'absence de continuité des travaux de la digue. Un marché de travaux spécifique a été lancé et notifié en 2022 (*cf. ci-après*).

– **Sécurisation du musoir D5 (MT 5.4 – 2.700 m de digue)** : les travaux de sécurisation du musoir ont démarré à la fin de la période cyclonique 2022-2023 et ont été réceptionnés début Juillet 2023. La clôture administrative est en cours, aucune réclamation n'a été formulée.

– **Les marchés routiers**, à savoir les marchés MT6.1 - couche de forme, MT 6.3 - dispositifs de retenue, MT6.5 - barreau de raccordement NRL/RN1 sont terminés et réceptionnés. La section courante de la NRL a été mise en service le 01/03/2023. Les derniers travaux d'aménagement de la Grande Chaloupe ont été réceptionnés le 1er Juillet 2023. La clôture administrative est en cours.

– **Les travaux de finition**, à savoir les marchés MT9 - équipements de gestion du trafic, MT10.1 - signalisation verticale, se termineront au 2^{ème} semestre 2023 après mise en service et test des équipements de gestion et de pilotage.

– **Bassins de Rétention** (MT6.4 - 4 bassins au niveau des digues : les travaux sont en cours. Les 2 premiers bassins situés au droit de la digue D1 seront opérationnels au 2^{ème} semestre 2023. Les 2 autres bassins D2 et D3 sont bien avancés ; il est prévu de les mettre en service au 1^{er} trimestre 2024 et une réception totale des travaux au 1^{er} semestre 2024 pour être en conformité avec l'arrêté.

Au plan environnemental, il a été mis en évidence, grâce aux suivis mis en place pendant les travaux, que les impacts réels de la phase chantier étaient bien moindres que ceux évalués a priori lors des phases d'études et de procédures amont (bilan environnemental à mi-parcours). Depuis le démarrage du chantier en 2014, les engagements pris par la collectivité en matière de préservation de l'environnement sont importants et se traduisent notamment par la mise en œuvre d'un programme de 150 mesures.

L'ensemble de ces mesures permet aujourd'hui une maîtrise des impacts de la NRL sur les milieux et espèces sensibles identifiés. Seuls des incidents mineurs sont à signaler sur le chantier depuis le début des travaux. La Région Réunion poursuivra la mise en œuvre de ses engagements et obligations en termes de compensation, pour les travaux déjà réalisés. Une réévaluation reste à opérer pour la partie du projet dont la nature doit évoluer (passage d'une solution digue à une solution viaduc).

Au plan financier, le projet bénéficie des concours de l'Union Européenne et de l'État.

La NRL a été inscrite au POE FEDER 2014-2020. Le dossier « Grand Projet » a été validé le 4 avril 2017, pour un montant maximum de 150 M€. A ce jour, le montant de la subvention est arrêté à 117 M€. Il conviendra au regard du nouveau planning de négocier un nouveau plan de financement avec la commission. 90 % des recettes attendues ont été réalisées à ce jour. La demande de solde devra intervenir avant le 31 mars 2024 et mobilisera éventuellement des crédits non consommés issus de la fin du PO.

Un complément au dossier FEDER Grand Projet a été produit puis mis en instruction pour intégrer les modifications du projet par rapport au projet initialement déposé et tenir compte du nouveau calendrier.

S'agissant de la contribution de l'Etat, une convention financière a été signée le 29 mars 2012 et modifiée par avenant du 10 novembre 2016 avec l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFIT France) dans le cadre d'un protocole d'accord dit de « Matignon II ». Une subvention d'un montant total de 509 M€ a été encaissée à hauteur de 434 M€ à ce jour avec une perspective d'un nouvel appel de fond de 23 M€ en 2023 et le solde en 2024.

Un soutien financier complémentaire de l'État, au titre du programme France Relance, a été accordé à hauteur de 17 M€ pour les dépenses supplémentaires liées au raccordement anticipé. La subvention a été versée à hauteur de 8,7 M€ avec une perspective d'un nouvel appel de fond de 5,4 M€ en 2023 et le solde en 2024.

Enfin, la décision de poursuivre le projet en tout viaduc a conduit la Région à négocier une nouvelle contribution de l'Etat à hauteur de 420 M€ au titre du Protocole dit de « Matignon III ». Cette participation a été déclinée dans une première convention financière de 11,6 M€ TTC pour la réalisation des études pour la période 2023-2025.

Une enveloppe de 6,1 M€ pourra être mobilisée en 2024 pour les études de reconnaissances préalables, les prestations d'assurances à Maîtrise d'Ouvrage, les missions de Maîtrise d'œuvre et l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation.

2) Finalisation des études en 2024

Parallèlement à l'achèvement des travaux du premier tronçon en 2023, les études préalables à la seconde phase de la NRL ont été lancées.

Il s'agit des études géotechniques, dont le *marché a été notifié en août 2023. L'objectif d'une arrivée des moyens nautiques est prévu pour la fin d'année 2023 et un début des sondages au premier trimestre 2024.* Il s'agit également de l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) qui apportera toute son expertise afin de sécuriser les choix techniques et les délais proposés par le maître d'œuvre.

Enfin, l'exercice 2024 sera essentiellement consacré à la poursuite et à la finalisation des études de maîtrise d'œuvre du second viaduc, entre La Grande Chaloupe et La Possession. Les missions ont été adaptées par voie d'avenant en 2023 suite à la modification du programme consistant à achever l'opération de la NRL en viaduc et non en digues, sur une distance de 2.5 km.

Un processus de *Sourcing* auprès de potentiels candidats à une mise en concurrence des prestations de Maître d'œuvre pour l'achèvement du projet de NRL dans son ensemble sur la base d'un viaduc a été organisé. Après analyse il ressortait qu'un avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre en cours d'exécution pour lui confier directement un certain nombre de prestations liées à la conception de ce nouveau viaduc apparaissait la solution la plus adéquate en termes de délais et de maîtrise des coûts.

Sur la base du nouveau périmètre du Maître d'œuvre (MOE), limité uniquement à la phase conception (un nouveau marché de maîtrise d'œuvre exécution sera lancé par la suite), les prestations suivantes ont été identifiées :

- La phase sourcing préalable aux travaux liés à la réalisation du second grand viaduc ;
- La mise à jour du modèle géotechnique de l'emprise du viaduc ;
- L'analyse de l'Etudes de conception d'Ouvrage d'art (EPOA) de l'Avant-Projet (AVP) et des études de projet (PRO), du projet de second viaduc et des documents produits pour le raccordement à La Possession ;
- La réalisation des éventuelles études de modélisation des essais en cuve à houle ;
- La mise à jour et l'optimisation du projet au stade d'AVP ;
- L'établissement des études PRO ;
- L'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) : le grand viaduc, le démontage de la route du littoral non exploitée, le raccordement et la mise en service de l'échangeur de La Possession, les marchés pour équipements, finitions, assainissement... ;
- La participation à la constitution des dossiers de demandes d'autorisations environnementales ;
- La rédaction du dossier socio-économique.

Des échanges avec les services de l'Etat ont été organisés afin d'aborder la question des procédures d'autorisations pour cette nouvelle phase de travaux. Il ressort principalement qu'une demande de modification substantielle des autorisations déjà existantes sera à déposer pour instruction et sera soumise à enquête publique. La mise en œuvre du programme de mesures environnementales sera poursuivie en parallèle et dans l'attente d'une réévaluation de ces mesures compte tenu du changement de solution technique pour l'achèvement de la NRL (viaduc au lieu d'une digue).

B – Assurer les interfaces avec les extrémités de l'opération

1) Interfaces avec Saint-Denis : la Nouvelle Entrée Ouest (NEO)

Après la tenue du débat public relatif au projet de la Nouvelle Entrée Ouest de Saint-Denis (NEO), la confirmation de l'opportunité du projet et le choix d'une orientation de tracé (variante mer) par délibérations des exécutifs des trois maîtres d'ouvrage associés (Région, Cinor, Commune de Saint-Denis), le projet restait en attente de la production et de la validation conjointe d'un programme de maîtrise d'œuvre pour entrer en phase opérationnelle, depuis 2021.

Compte tenu des réflexions en cours à la CINOR en partenariat étroit avec la ville de Saint-Denis, sur le projet « BAOBAB », ce projet, dans l'esprit des préconisations de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), sera discuté dans le cadre des Etats Généraux de la Mobilité. Il conviendra notamment de vérifier que son opportunité et sa pertinence restent confirmées, dans le contexte du nouveau projet urbain précité.

Dans l'affirmative, il conviendra également de voir si sa définition préalable reste cohérente avec les perspectives redéfinies en matière de développement des mobilités sur l'agglomération dionysienne à court, moyen et long terme ou si le programme de cette opération doit être adapté.

2) Interfaces avec La Possession

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du chantier de la NRL, une convention particulière a été signée en 2013 avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des interfaces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête du littoral et le projet NRL.

En 2024, il est prévu de poursuivre la participation de la Région au projet de mise en valeur du front de mer (bassin de baignade), sous réserve de la confirmation du projet par la Commune. Une actualisation de la convention particulière de 2013 est également prévue.

II – UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
RN2 – Contournante de Saint-Joseph	-	-	-	6 000 000
Liaison RN1/RN5 à Saint-Louis – tranche 1 : Palissade	-	-	1 000 000	500 000
RN1 – Nouveau pont Etang-Saint-Paul	-	-	-	400 000
TOTAL	-	-	1 000 000	6 900 000

A – En matière routière

Outre l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager. Un accent particulier sera mis sur la congestion aux entrées de villes. Les études, concertations, procédures ou travaux se poursuivront sur plusieurs opérations dont :

- La contournante de Saint-Joseph (RN2), environ 2km restant à réaliser ;
- Le nouveau pont sur la rivière Saint-Denis (RN1), à solder ;
- La liaison RN1- RN1C- RN5 (contournement par l'est de Saint-Louis), études de Maîtrise d'œuvre (MOE) ;
- Le nouveau pont sur l'Etang Saint-Paul, à lancer en études,
- La mise à 2x3 voies de la RN1 à St Paul : minéralisation du Terre-Plein Central (TPC) et mise en 2x3 voies entre Cambaie et Savannah : Dans le sens Nord/Sud prolongement de la voie d'entrecroisement jusqu'à la sortie Savannah et dans le sens Sud/Nord prolongement de la bretelle d'insertion de Savannah jusqu'à la collectrice du CHOR.

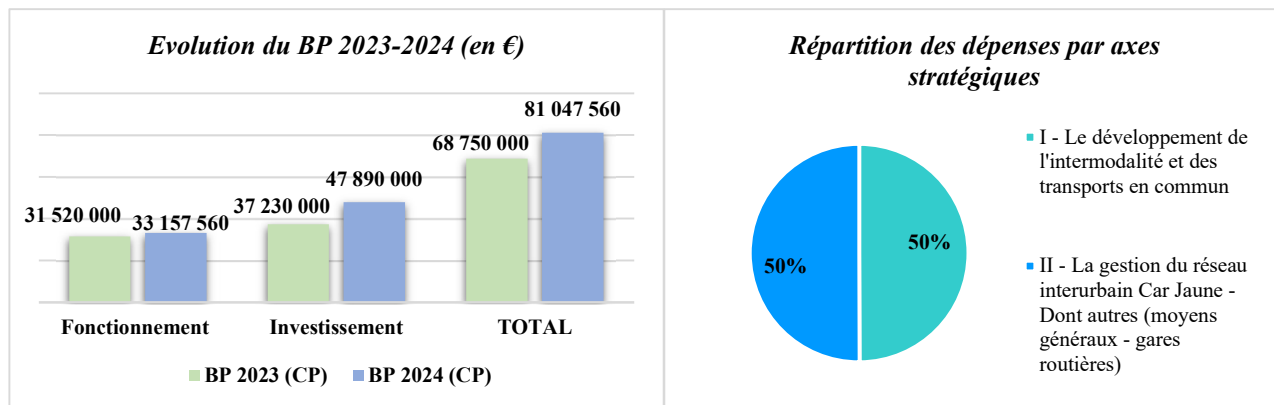
De nouvelles études amont seraient également à initier pour chercher des solutions alternatives à d'anciens projets sur RN pour aborder, à une échelle plus large, des problèmes de congestion en agglomérations, dans des approches multi-maîtres d'ouvrages et multi-modales. Ainsi, par exemple, pourrait être initiée une réflexion relative à une rocade ouest de Saint-Louis. Les réflexions prospectives et les études amont doivent être relancées pour chercher des solutions neuves, ce qui implique d'initier des partenariats avec les EPCI et les communes concernées, pour un travail en étroite concertation dès les phases de réflexion amont.

B – Le développement d'un réseau régional de transports en site propre

En complément des travaux de développement des voies de TCSP, les **Études amont du Réseau Régional de Transports Guidés (RRTG)** en co-maîtrise d'ouvrage avec les EPCI seront complétées.

Des compléments seront apportés aux études en cours sur le secteur du TO (variante littorale) et de la CINOR (mise en cohérence des projets en intégrant BAOBAB et RRTG et adaptation des projets étudiés pour un phasage temporel).

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 207 560	31 520 000	2 742 560	33 157 560	127,1 %	5,2 %
Investissement	78 100 000	37 230 000	39 390 000	47 890 000	- 49,6 %	28,6 %
TOTAL	79 307 560	68 750 000	42 132 560	81 047 560	- 46,9 %	17,9 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement de la mobilité en faveur du transport et des déplacements se traduit par un budget de **42 132 560 € en AE/AP** et à **81 047 560 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe (FEDER) sur la politique publique de la mobilité s'élèvera à **8 M€ en 2024**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I - Le développement de l'intermodalité et des transports en commun	2 502 560	1 702 560	31 390 000	38 790 000
II – La gestion du réseau interurbain Car Jaune - Dont autres (gares routières)	240 000	31 455 000	8 000 000	9 100 000
TOTAL	2 742 560	33 157 560	39 390 000	47 890 000

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et en tant qu'Autorité Organisatrice du réseau interurbain développe une politique régionale de mobilité durable selon trois grands axes :

- La mise en œuvre d'un large programme d'actions en faveur de l'attractivité et de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité ;
- L'accompagnement financier des projets de transports menés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (A.O.M.) ;
- L'exploitation et la gestion du réseau de transport collectif routier non urbain, dit réseau Car Jaune, depuis le 1^{er} janvier 2017.

I – LE DEVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITE ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le socle du programme d'actions en faveur des mobilités durables se décline comme suit :

- Offre d'alternatives crédibles au tout-automobile ;
- Poursuite de la réalisation de voies réservées aux transports en commun ;
- Déploiement de pôles d'échanges et amélioration des gares routières régionales ;
- Développement du covoiturage ;
- Promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo (P.R.V.) ;
- Développement des éco-mobilités et de modes de transports innovants ;
- Optimisation de la gouvernance des transports de l'île, à travers le Syndicat Mixte des Transports de La Réunion (SMTR) devenu Ile de la Réunion Mobilités (IDRM) ;
- Mise en œuvre des orientations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM).

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
RN2 - requalification de la RN2 en traversée de Saint-Benoît	-	-	-	1 000 000
RN7 - Prolongement de l'Axe Mixte	-	-	-	600 000
RN2 – VRTC entre Ravine des Chèvres et Bel Air à Ste-Suzanne	-	-	-	500 000
RN2 – VRTC entre Cambuston et Bel air à Sainte-Suzanne	-	-	-	300 000
RN2 – VRTC entre Duparc et le Verger à Sainte-Marie	-	-	-	200 000
RN1 – Voie bus Bellemène/Savannah à Saint-Paul	-	-	8 000 000	4 000 000
RN1 – VRTC Etang-Salé	-	-	1 000 000	100 000
Autres projets en faveur des transports en commun (Programme P160-0003)	-	-	-	500 000
Opérations mode doux (cofinancement FEDER)	-	-	22 000 000	30 750 000
Plan Régional Vélo (PRV)	40 000	40 000	-	-
Frais divers TC	450 000	450 000	-	-
Frais de communication TC	12 560	12 560	-	-
Covoiturage	2 000 000	1 200 000	190 000	190 000
Autres projets en faveur des transports en commun (Programmes P165)	-	-	200 000	650 000
TOTAL	2 502 560	1 702 560	31 390 000	38 790 000

A – Réaliser les grands projets au stade opérationnel en faveur des transports en commun

La Région poursuivra les études relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux. L'avant-projet a été validé au début du 2^{ème} trimestre 2023. Les études de projet vont se terminer fin 2023 en vue de procéder à la rédaction des DCE travaux. Les dossiers réglementaires ont fait l'objet d'échanges avec les services de l'État et complétés. Leur transmission officielle fin 2023 permettra, après instruction, la déclaration d'utilité de l'opération, pour un lancement des travaux en 2025.

Les études de maîtrise d'œuvre du prolongement de l'Axe mixte (RN7) entre Cambaie et Savannah se poursuivront également, afin de le valoriser en tant qu'axe structurant de la ZAC Cambaie Oméga de l'Ecocité.

S'agissant d'une voie urbaine, comportant en agglomération des aménagements d'espaces verts, piétons, cyclables, du mobilier urbain, il y aura lieu de prévoir des conventions de remises d'ouvrages et de gestion et d'entretien avec les collectivités d'échelle communale concernées (ville et/ou TO) avant de s'engager plus avant dans l'exécution de ces parties de l'aménagement, comme cela s'est fait sur d'autres projets de même nature (boulevard sud de Saint-Denis, NPRSD...). Ces discussions ayant pris du temps pour aboutir, elles ont retardé l'avancement du projet. Il est à noter, pour mémoire, que le projet de nouveau pont de la RN1A sur l'Etang Saint-Paul, dont les études de maîtrise d'œuvre débiteront en 2024, constitue le prolongement naturel de RN7 vers Chaussée Royale et le centre-ville de Saint-Paul avec des aménagements TC et modes doux en sites propres.

Par ailleurs, la Région a mis en service au 1^{er} avril 2023 la Voie Réservée aux Transports en Commun (VRTC) dans le sens Est-Nord le long de la RN2 à Sainte-Marie, depuis la Ravine-des-Chèvres jusqu'à Duparc, permettant d'améliorer les temps de parcours des transports en commun dans ces zones fortement congestionnées à l'heure de pointe du matin. Ce projet a bénéficié de financements européens (POE FEDER 2014-2020) et de l'État dans le cadre de l'appel à projets TCSP lancé en 2021. La modulation dynamique de vitesse mise en œuvre sera opérationnelle en 2024.

La région poursuivra l'aménagement de ces voies réservées en 2024, tant en travaux sur les secteurs de la RN2 entre Ravine des Chèvres et Bel Air Sainte Suzanne, et sur la RN1, le long de la route digue de Saint Paul, qu'en études, notamment le long de la RN2 entre Cambuston et Bel Air Ste Suzanne ainsi qu'à Sainte Marie (Duparc → Verger).

Pour rappel, les projets d'aménagement de voies bus le long des RN intègrent des dispositions destinées à faciliter, dans l'avenir, l'évolution de ces infrastructures vers un mode ferré léger de type tramway interurbain (RRTG) dont les études se poursuivront. Des variantes restent à étudier en particulier sur les périmètres du TO (variante littoral Saint-Paul – Saint-Leu) et de la CINOR, dans le cadre de la recherche d'une synergie entre le projet urbain (BAOBAB) et le projet régional (notamment sur la RN2 et la RN102 où des tronçons sont concernés par le projet). Une telle cohérence devra aussi être recherchée avec le projet urbain développé par la CIREST, en particulier pour la branche nord-est du RRTG (liaison CIREST-CINOR).

Enfin, après avoir livré en 2023, un nouveau parking-relais dans la ZAC du Portail à Saint-Leu qu'à Bras Panon sur l'échangeur de Paniandy, la Région travaillera à la réalisation de nouvelles places de parking de covoiturage, notamment sur le site existant de l'Ermitage.

Pour les opérations prioritaires, comme le boulevard urbain de Saint-Benoît et l'Axe Mixte, des comités de suivi associant les élus référents se réuniront régulièrement afin de permettre un pilotage au plus près de ces projets devant s'inscrire dans des plannings de mise en œuvre optimisés.

B – Ouvrir des alternatives au tout-automobile en développant les modes de transports propres et durables

1) La mise en œuvre de la LOM

Mesure phare de la loi LOM, la Région a installé en 2022 son Comité des Partenaires. La création de ce comité est notamment un préalable à l'aboutissement des Contrats Opérationnels de la Mobilité que la Région doit conclure à l'échelle des quatre bassins de mobilité définis avec nos partenaires en 2020 : CIREST, CINOR, TCO et CIVIS/CASUD, avec une signature des derniers Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) attendue en 2024.

2) Poursuivre la Voie Vélo Régionale (VRR)

La mise en œuvre du programme de la Voie Vélo Régionale se poursuit avec régularité (de l'ordre de 2 à 4 km nouveaux par an) avec un financement FEDER, boosté par le plan de relance REACT UE et qui sera reconduit avec le POE 2021-27. Ce programme s'inscrit également dans le cadre du développement touristique de l'île, pris en compte par le déploiement d'une signalisation touristique et culturelle spécifique.

En 2024, plusieurs opérations liées à la VVR devraient s'achever ou être engagées :

- NORD :

- Franchissement de la ravine des Chèvres et traversée de la Convenance, à Sainte-Marie (livraison fin 2023) ;
- Voie vélo sur la RN102 le long de la rivière des pluies à Sainte-Marie (livraison fin 2023) ;
- VVR Sainte-Marie convenance : poursuite d'études de maîtrise d'œuvre en interne en 2024 ;

- OUEST :

- Modes doux : RN1E aménagement sur les communes de la Possession et Le Port (études) ;
- Modes doux : RN1A - Cap La Houssaye à Saint-Paul (achèvement 03 / 2024) ;
- Voie vélo le long de la RN1 entre la rivière des Galets et Cambaie (travaux prévus en 2024) permettant la continuité cyclable d'une rive à l'autre de la Rivière des Galets, en alternative au projet initial par la route de Cambaie. Cette solution, le long de la RN1, jusqu'à l'échangeur de Cambaie, sera toutefois beaucoup plus onéreuse.

- SUD :

- Voie vélo le long de la RN1 entre l'Étang-Salé et Saint-Louis : lancement des études de maîtrise d'œuvre, pour des travaux dans les emprises de la RN1 ;
- Modes doux : création d'un site propre en franchissement de la Rivière St-Etienne pour la liaison entre St-Louis et Pierrefonds : lancement des études de maîtrise d'œuvre (ouvrage d'art) ;
- Modes doux : RN1C - traversée du centre-ville de Saint-Louis : travaux prévus en 2024 ;

- EST :

- Rénovation du pont suspendu de la Rivière de l'Est pour les modes doux => achèvement 12/2023 ;
- Modes doux : RN2, ravine Sainte-Marguerite à Saint-Benoît, => achèvement 08/2023 ;
- Modes doux : RN2 à Sainte-Rose, construction de passerelles sur les ravines.

De nouvelles opérations seront à initier, notamment pour assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables, à l'instar de ce qui pourrait être envisagé le long de la RN2 entre Bras-Panon et Saint-André, pour l'ouvrage sur la Rivière du Mât, selon faisabilité.

Dans cet objectif, deux nouvelles opérations de création de pistes cyclables en site propre sont proposées pour 2024 :

- La première opération est située au pied du Viaduc dans l'agglomération de Saint-Paul, entre le carrefour de la rue Poivre et le Cimetière Marin et constitue le chaînon manquant pour une liaison continue en site propre entre l'Étang de Saint-Paul et Boucan Canot ;
- La deuxième se situe entre Trou d'Eau (La Saline) et Trois-Bassins, dans les emprises de la RN1A sur le littoral.

3) Autres actions

Au-delà de ces projets d'infrastructures arrivés à un stade opérationnel, la Région poursuivra ou lancera de nouvelles réflexions/actions visant à ouvrir des alternatives au tout-automobile, lutter contre la congestion, notamment urbaine et à réduire les effets des déplacements sur le climat :

- Les études pré-opérationnelles ou de maîtrise d'œuvre de nouveaux projets en faveur des **transports et/ou de l'intermodalité** à l'échelle de l'île ;

- Des actions pour soutenir et développer les **mobilités alternatives** :

- Covoiturage : développement d'aires, mieux équipées, plus attractives, soutien financier aux co-voitureurs via une application locale ;

- Plan Régional Vélo (PRV) : conduire des actions et des projets en étroite partenariat avec les autres collectivités, pour développer un réseau cyclable plus étendu, allant au-delà de la seule VVR, notamment par le sentier littoral. En effet, si la trentaine de collectivités de l'île (24 communes, 5 EPCI, le Département) produisait chacune 4 à 5 nouveaux kilomètres d'aménagements cyclables, La Réunion pourrait rapidement devenir la 1ère île cycliste ultramarine. Ainsi, l'expérimentation de parc vélo dans deux gares Car Jaune sera évaluée et le cas échéant à reproduire en développant le concept de vélo-ruches. La mise en place de dispositifs de location de vélos libre-service dans ces mêmes gares serait aussi à étudier, en lien avec les réflexions à mener pour le renouvellement de la DSP Car Jaune ;
- Réflexion sur le développement de sources énergétiques innovantes pour les transports.

- Actions concertées avec le monde économique pour le développement de toutes **initiatives pouvant contribuer à réduire les charges de trafic aux périodes de pointe** (télétravail, espaces de co-working, parcs VAE en entreprise, plans déplacement administrations/entreprises en particulier pour des zones à forte concentration d'activités, ZAE...), mise en place de navettes pour la desserte de gros pôles générateurs de déplacements...) ;

- Réflexion à mener avec les communes et les entreprises sur l'étalement des horaires d'entrée et de sortie, en particulier pour les écoles. Un premier travail sera à conduire avec les communes de Saint-Denis et de Saint-Pierre (essayer d'initier une réflexion comparable à un Bureau des Temps en partenariat avec ces communes) ;

- **Évaluation et éventuelle actualisation des documents de planification existants** en vue de la révision du SAR.

Certaines de ces missions pourraient être confiées à IDRM.

C – Accompagner les projets des autorités organisatrices de mobilité durable

La stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur des cadres d'intervention à destination des A.O.M.D. (Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable). L'année 2024 verra la poursuite du financement des opérations de T.C.S.P. et de pôles d'échanges, portées par les différentes communautés d'agglomération de l'île au travers des nouveaux dispositifs du PO 21-27.

L'intervention sur les projets de transports collectifs constitue un axe véritablement prioritaire et exclusif pour l'avenir au niveau des financements européens. Une réflexion devra également être menée en parallèle pour le « verdissement » du parc de véhicules de transports collectifs.

Des études seront conduites sur le sujet des mobilités à partir d'énergies nouvelles (BioGNV, électrique, hydrogène...), compte tenu des spécificités de notre territoire (capacité de production à partir de sources d'énergie renouvelable ou locale) à la fois dans une perspective d'autonomie énergétique et de décarbonation des transports, mais aussi en s'assurant de l'adaptabilité/adéquation des différentes technologies aux modes de transport considérés (ex : solution adaptée pour du transport collectif routier interurbain, sur longue distance).

D – Relancer la réflexion et la prospective par un grand débat public : les Etats Généraux de la Mobilité à La Réunion

Le principe de tels états généraux, suggérés par la CNDP à l'issue du débat public relatif à la NEO, a été retenu par la Région.

Ces États Généraux de la Mobilité Durable (EGM) à La Réunion ont débuté le 9 mai 2023 et doivent se terminer en décembre 2023. La Région et ses partenaires devront se positionner début 2024 sur les suites à donner aux propositions de l'assemblée citoyenne.

Au-delà du bilan qui pourra être fait sur les réalisations des deux dernières décennies et de la définition de nouvelles orientations pour le futur, il en est particulièrement attendu une étroite mise en synergie des politiques conduites par les différentes collectivités en enrichissant les réflexions par un débat avec les composantes de la société civile, les acteurs socio-économiques, le monde associatif, les usagers et de manière plus générale, les citoyens. Il est primordial que ce débat soit ouvert à l'ensemble des Réunionnais. Il s'agit, au final, de redéfinir un plan de déplacement global à moyen/long terme (10/30 ans) et de définir des priorités au regard de leur soutenabilité budgétaire.

II – LA GESTION DU RESEAU INTERURBAIN CAR JAUNE

La Région est compétente pour exploiter et gérer le réseau Car Jaune depuis le 1^{er} janvier 2017. Les enjeux de la politique régionale porteront principalement sur l'augmentation de l'usage du transport public, l'optimisation des fréquences sur le réseau et la modernisation des infrastructures.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Travaux gares routières	-	-	-	550 000
Exploitation pôles d'échanges	200 000	200 000	-	-
Acquisition de matériels roulants pour la DSP Car Jaune	-	-	6 000 000	6 000 000
Acquisition d'équipements pour les matériels roulants	-	-	1 400 000	1 400 000
Equiperment et mise en accessibilité des points d'arrêts Car Jaune	-	-	500 000	700 000
Réseau Car Jaune (subvention vers budget annexe transport)	-	31 215 000	-	-
Autres (gares routières – budget DGA PAT)	40 000	40 000	100 000	450 000
TOTAL	240 000	31 455 000	8 000 000	9 100 000

A – Réaliser progressivement la gratuité sur le réseau Car Jaune

La mise en œuvre de la gratuité sur le réseau Car Jaune a démarré en 2022 dans un premier temps pour les publics les plus fragiles. A cet effet, dès la rentrée universitaire 2022, elle a été mise en place pour les étudiants. En novembre 2022, elle a été étendue aux demandeurs d'emploi et aux accompagnants de personne à mobilité réduite. Pour rappel, les personnes âgées et les personnes handicapées bénéficient déjà de la gratuité sur tous les réseaux de transport de l'île.

La mise en place de nouvelles gratuités fait l'objet d'une étude confiée à IDRM afin d'évaluer l'impact financier pour la Région et les EPCI.

Le titre Réuni'Pass étudiants, rendu gratuit, étant interopérable avec les 5 réseaux urbains de l'île, une partie des EPCI a validé cette mise en service sans compensation financière sous réserve d'une évaluation des impacts financiers un an après sa mise en service. Cette évaluation sera à mettre au point en collaboration avec IDRM.

B – Augmenter les fréquences sur le réseau Car Jaune

La dernière enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers Car Jaune met en évidence un taux de satisfaction élevé (88%) mais une attente forte sur le renforcement de l'offre (lignes saturées, véhicules pleins à l'arrêt). Faute de places disponibles sur les principales liaisons, le réseau Car Jaune ne peut pas attirer une nouvelle clientèle ni offrir une alternative crédible à la voiture pour les déplacements interurbains. Dans ces conditions, la collectivité a renforcé l'offre aux heures de pointe sur les liaisons les plus fréquentées avec des fréquences élevées pour réduire la saturation actuelle et apporter un service de qualité aux usagers. La mise en place de renforts fin 2022 a été l'occasion de donner un nouveau souffle au réseau en affichant une offre plus attractive et lisible. Elle doit permettre d'aller à la conquête de nouveaux usagers réguliers. Le coût de cette mesure est de **1,8 M€ par an** en année complète jusqu'à la fin du contrat en 2024.

Par ailleurs, le contrat de DSP actuel arrivant à son terme en 2024, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été sollicitée en 2022 pour évaluer le contrat actuel et faire des préconisations pour le futur contrat. A l'issue de cette AMO, il a été proposé de recourir de nouveau à un contrat de Délégation de Service Public (DSP), ce mode contractuel étant le plus efficace pour répondre aux enjeux de la collectivité régionale. Le lancement de la consultation pour attribuer ce nouveau contrat se fera donc dès 2023.

C – Aménager les infrastructures du réseau Car Jaune et des gares routières régionales

Outre la gestion du réseau de transport interurbain Car Jaune, la Région est également compétente pour la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares publiques routières de voyageurs. A ce titre, elle assure l'exploitation et la gestion du réseau Car Jaune et la gestion, l'entretien et la maintenance des gares routières de Saint-Denis, Saint-Benoît, Saint-Pierre et du pôle d'échanges de Duparc, ainsi que des 250 points d'arrêts desservis par le réseau Car Jaune.

Dans le cadre de ces missions, elle mène aussi des actions pour améliorer la coordination entre le réseau Car Jaune et les réseaux urbains, pour améliorer également les correspondances avec ceux-ci et développer l'intermodalité.

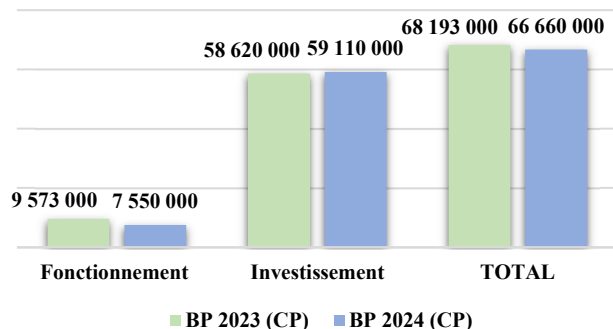
Pour ce faire, elle a engagé en 2022 les projets suivants dont les travaux se poursuivront en 2024 :

- Aménagement d'abris vélos sécurisés dans les gares routières de Saint-Denis et de Saint-Benoît destinés en priorité aux abonnés du réseau Car Jaune ;
- Aménagement de deux points d'échanges entre le réseau Car Jaune et la ligne de transport par câble (TPC) du réseau Citalis sur le boulevard Sud au niveau de la station « Campus » ;
- Aménagement d'un local à la gare de Saint-Benoît pour l'information voyageur et la vente de titres au profit du réseau Estival ;
- Rénovation et mise en accessibilité des quais de la gare routière de Saint-Denis.

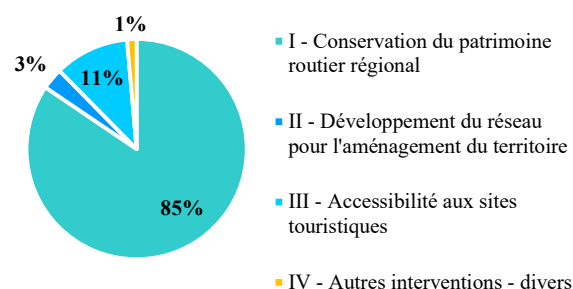
Par ailleurs, parmi les 250 points d'arrêt desservis par le réseau car jaune, 170 sont gérés par la Région. 64% de ces arrêts régionaux nécessitent des aménagements pour les rendre accessibles, et certains ne disposent pas d'abris. C'est pourquoi en 2024, la Région initiera des procédures de marché public en vue de mettre en œuvre un programme visant à équiper ces arrêts régionaux et à les rendre accessibles.

MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Evolution du BP 2023-2024 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	7 573 000	9 573 000	8 250 000	7 550 000	8,9 %	- 21,1 %
Investissement	62 300 000	58 620 000	72 400 000	59 110 000	16,2 %	0,8 %
TOTAL	69 200 000	68 193 000	80 650 000	66 660 000	16,5 %	- 2,2 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au réseau routier national se traduit par un budget de **80 650 000 € en AE/AP** et à **66 660 000 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Conservation du patrimoine routier régional	7 500 000	6 800 000	62 500 000	49 510 000
II – Développement du réseau pour l'aménagement du territoire	-	-	5 500 000	2 100 000
III – Accessibilités aux sites touristiques	-	-	4 000 000	7 300 000
IV – Autres interventions	200 000	200 000	300 000	100 000
Divers (moyens généraux – SMPRR, budget DGA PAT)	550 000	550 000	100 000	100 000
TOTAL	8 250 000	7 550 000	72 400 000	59 110 000

À ce jour, ce réseau se compose de 394 km de Routes Nationales, dont 115 km sont à 2x2 voies et 35 km à 2x3voies, auxquelles il convient d'ajouter 97 km d'échangeurs, giratoires et bretelles, ce qui représente un total équivalent à près de 675 km de voiries. Elles forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion et supportent plus de 70 % du trafic total de l'île.

Outre les travaux de conservation et de modernisation du réseau existant, la Région poursuivra également la définition de son domaine public routier (DPR). Un important travail de régularisation foncière et de délimitation du DPR reste à opérer depuis le transfert des routes nationales à la Région en 2008. Il permettra notamment de régulariser l'occupation de son domaine, de l'optimiser, en particulier en déclassant ce qui n'a plus lieu d'en faire partie et de le valoriser au mieux (AOT, redevances, cessions...).

I – CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER REGIONAL

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre, d'une part, la réhabilitation des sections dégradées et, d'autre part, le maintien en état normal des chaussées actuelles ainsi que des ouvrages d'art.

Ces dépenses ne bénéficiant d'aucun concours financier extérieur dans le cadre des différents programmes ou plans de relance, elles devront être hiérarchisées, priorisées et étalées dans le temps.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
RN - Entretien-exploitation du réseau	5 500 000	4 800 000	16 000 000	16 000 000
Dépenses support (revues de projets, BRGM, foncier...)	-	-	200 000	200 000
RN - Conservation du patrimoine (chaussées, OA, équipements)	-	-	30 000 000	10 000 000
Contribution SMPRR	2 000 000	2 000 000	5 700 000	5 700 000
RN - Autres dépenses exploitation	-	-	1 500 000	2 500 000
Subvention aux communes	-	-	1 200 000	600 000
Modernisation du réseau (opérations DEER)	-	-	5 900 000	9 210 000
Opérations résilience du réseau (cofinancement FEDER)	-	-	2 000 000	5 200 000
Autres opérations de modernisation du réseau (DID)	-	-	-	100 000
TOTAL	7 500 000	6 800 000	62 500 000	49 510 000

A – Maintenir en état les chaussées et les ouvrages d'art

Des opérations réparties entre les quatre micro-régions et sur l'ensemble des itinéraires, en fonction des priorités liées à l'état du réseau et des chaussées, sont régulièrement effectuées. Elles se poursuivront en 2024. Le programme pluriannuel de grosses réparations sur ouvrages d'art (étanchéité, couche de roulement) sera également poursuivi.

Le budget annuel d'exploitation doit permettre de maintenir en bon état au quotidien les 675 km du réseau routier et les ouvrages qui le composent afin de garantir la sécurité des usagers. Il permet également de répondre à des besoins de grosses réparations, pouvant être liés, pour certains, à des dégradations non prévisibles survenant lors de phénomènes exceptionnels (cyclones, fortes pluies, crues, grands éboulements...).

Cette politique d'entretien et d'exploitation du réseau est notamment assurée par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR), dont la Région est membre. Un confortement de cette structure est proposé pour l'année 2024 par le développement de prestations au profit de la Région dans le secteur routier, à moyens financiers constants.

B – Sécuriser et fluidifier le réseau

En vue de moderniser les outils de gestion et d'exploitation du réseau, il est envisagé d'optimiser et de poursuivre le développement des équipements dynamiques sur RN. Une partie de ces travaux a déjà été engagé (Panneaux à Messages Variables (PMV) Full matrice, antenne Bluetooth, site internet) et a obtenu une aide de l'Union Européenne, s'agissant d'investissements pouvant s'inscrire dans une démarche de modernisation de l'administration et d'accès aux usagers de données publiques en temps réel utiles pour optimiser un déplacement ou aider à faire le bon choix de mode de transport.

La modernisation des équipements de gestion dynamique constitue également une opportunité dans le lancement de la réflexion sur une gestion optimisée de notre réseau visant tout particulièrement à faciliter la circulation des transports collectifs. Ainsi, la section de la RN2 à Sainte-Marie, sur laquelle la voie réservée aux transports en commun (VRTC) a été mise en service en avril 2023 a été équipée de portiques de modulation de vitesse gérés depuis le Centre Régional de Gestion du Trafic. Par ailleurs, La Réunion fait partie des sites retenus, pour expérimenter les contrôles-sanctions dans le cadre de l'usage des VRTC. Les études vont donc se poursuivre en 2024.

De plus, l'infrastructure doit également se conformer au changement notable du trafic. Dans ce cadre, une étude pour l'optimisation des échangeurs, visant à les adapter au nouveau contexte routier se poursuivra sur 2024. Elle doit permettre de proposer des adaptations compte tenu de l'augmentation du trafic et la nécessaire priorisation aux transports en commun. Il sera nécessaire de reprendre l'analyse d'un certain nombre d'échangeurs proches des agglomérations tels que Banks dans le sud, Sainte-Thérèse dans l'ouest ou Petit Bazar dans l'Est, pour proposer un rééquilibrage du partage de la route.

Enfin, la sécurisation de certains axes, soumis à des risques naturels, se poursuivra en études, en procédures et en travaux.

II – DEVELOPPEMENT DU RESEAU POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La congestion routière pénalise aussi fortement l'économie de notre île. Les améliorations apportées à notre réseau s'inscrivent donc aussi dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités, qu'il convient de desservir ou de plus anciennes, dont l'accès est aujourd'hui saturé et qui doit être amélioré.

INTITULE	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Aménagements et créations d'échangeurs	5 500 000	1 100 000
Constructions de nouveaux ponts	-	300 000
RN5 - Sécurisation accès à Cilaos	-	700 000
TOTAL	5 500 000	2 100 000

A – Aménager ou créer des échangeurs

Dans ce cadre, plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2x2 voies font l'objet de réaménagement ou sont à créer sur différents secteurs de l'île. La desserte de nouvelles zones de développement économique sera aussi à envisager, en partenariat avec les aménageurs et les opérateurs économiques des zones à desservir (définition technique des échanges, portage et financement des travaux...), comme sur la future zone économique de Beauvallon sur le territoire de la CIREST, la ZI4 de Saint-Pierre avec la CIVIS...

Par ailleurs, deux nouvelles opérations sont proposées pour 2024, pour la sécurisation et la fluidification de deux carrefours/échangeurs de la RN1A sur la commune de Saint-Paul : la première concerne la transformation du carrefour avec la rue Poivre et la RD 6 en carrefour giratoire urbain pour un montant global estimé à 1 M€ ; la deuxième, en études, concerne la modification de l'échangeur dénivelé de la RN1A avec le chemin Carosse

à Saint-Gilles pour y aménager deux carrefours giratoires avec les voies communales en lien avec la requalification des accès au Port menée par les services communaux pour un montant global estimé à 3 M€. Dans l'Est, les études seront poursuivies pour réaménager l'échangeur de la Cressonnière sur la partie côté montagne en transformant le carrefour existant présentant des conflits en mouvements tournants et devenu inadapté compte tenu du trafic. La création d'un giratoire permettra, à terme, de mieux gérer la circulation sur ce secteur et limiter les remontées de bouchons sur la RN2 tous les soirs en semaine. En outre, des études se poursuivront sur l'échangeur Lagourgue (Saint-André) côté montagne compte tenu des dernières avancées sur les acquisitions foncières d'assiette du projet. Le projet devra cependant être largement revu pour prendre en compte les projets connexes envisagés sur le secteur.

B – Construire de nouveaux ponts

La construction de nouveaux ponts contribue également à améliorer l'efficacité du réseau ou à réduire les risques en cas de crues. Des études se poursuivent sur l'ouvrage de la ravine du Gol à Saint-Louis, qui doit être reconstruit tout en maintenant l'ouvrage maçonné existant (travaux prévus en 2026-2027, après réalisation des aménagements envisagés sur la rue du Général de Gaulle et de la suppression des radiers en amont, portés par le Département en 2024/2025, ces deux chantiers ne pouvant être menés en simultané pour le maintien de l'accès ouest au centre-ville de Saint-Louis). La résilience « hydraulique » des ouvrages routiers et la sécurisation de certains tronçons du réseau exposés à d'autres catégories de risques naturels (falaises...) feront l'objet d'interventions spécifiques.

En complément, la déconstruction et la dépollution du pont métallique implanté à l'amont du nouveau franchissement de la Rivière des Galets a été terminée en 2023. La question du devenir du pont béton aval se posera en 2024, celui-ci étant également fondé sur des appuis superficiels et pouvant menacer ruine, en cas de fortes crues et d'érosion en pied de pile d'ouvrage.

C – Sécuriser l'accès au cirque de Cilaos (RN5)

Dans la continuité des études amont et des concertations conduites entre 2019 et 2021, les études opérationnelles du projet de sécurisation de la RN5 se poursuivront en 2024.

La RN1005, qui assure la continuité de l'accès au cirque de Cilaos depuis 2018 reste fragile et composée d'ouvrages « fusibles » en cas de crue. Afin d'assurer, dans les meilleurs délais possibles, la pérennité de l'accès au cirque de Cilaos et aux différents îlets situés le long de la route, il est prévu, en remplacement des 2 ponts Bailey existants au droit de l'îlet Furcy, la réalisation de deux ouvrages d'art (OA) définitifs dimensionnés pour une crue centennale (débit estimé à 3 000 m³/s), avec raccordements provisoires à la RN1005 en contournement de l'îlet Furcy.

Ce nouveau projet estimé à 30 M€ en coût d'opération prévoit :

- la construction de 2 OA d'environ 90m, sans appui en rivière, au vu des fortes contraintes hydrauliques du Bras de Cilaos plus étroit dans ces secteurs ;
- la réouverture à la circulation du tronçon de la RN5 compris entre le « Bas du ruisseau » (à partir de l'intersection avec la RN1005) et « l'îlet Rond », avec, si nécessaire, quelques dispositifs contre les chutes de blocs à prévoir en falaise ;
- la démolition, après travaux, du tronçon de la RN1005 en aval de la bretelle sud d'accès à l'îlet Furcy ;
- le maintien du tronçon de la RN1005 en contournement de l'îlet Furcy, entre les 2 nouveaux OA.

L'abandon du projet initialement porté sur la section Les Aloès / îlet Furcy (projet de 6km dont 4 km de voie nouvelle, travaux estimés à 130 M€) a été définitivement acté par la collectivité lors des Comité Technique (COTECH) et Comité de Pilotage (COPIL) tenus en août 2023, les études de ce projet étant très complexes et longues à mener avec un point d'achoppement avec les services de l'État (DEAL) sur le volet Paysages.

Le nouveau projet devrait s'inscrire dans un processus de mobilisation des fonds européens au titre du PO FEDER 21-27. Compte tenu de la complexité et de la sensibilité de ce projet, qui se développe dans le lit d'une rivière, les études et procédures seront conduites en parallèle, pour un démarrage des travaux envisagé en 2026.

Des réflexions seront menées en parallèle en d'autres points de la RN5 et notamment sur les tunnels, ouvrages très limitants en gabarit pour l'accès au cirque, afin de rechercher des solutions d'amélioration à plus court terme, sans attendre un projet global de sécurisation qui sera inévitablement long à étudier, à concerter puis à mettre en œuvre, dans un contexte de très forts enjeux environnementaux et paysagers.

Le tunnel de Gueule Rouge, contraignant fortement la circulation (problème de visibilité, embouteillage régulier), notamment celle des camions et des bus qui se retrouvent régulièrement bloqués à l'intérieur du tunnel de par son faible gabarit, sera traité prioritairement ; avec des études spécifiques qui seront lancées en 2024.

III – ACCESSIBILITE AUX SITES TOURISTIQUES

L'objectif de ces opérations est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, au travers d'aménagements divers (routes nationales, routes forestières, voies vélo...).

Cet axe implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalification et la valorisation de délaissés routiers, la sensibilisation des usagers sur le sujet des déchets. Cela reste en effet un réel problème au vu des volumes collectés le long de nos routes.

Certaines de ces actions peuvent bénéficier du soutien de l'Europe (VVR, routes forestières). Ainsi, dans le cadre du plan de relance REACT UE, un nombre important d'opérations d'aménagements en faveur des modes doux ont été livrées en 2023 sur toute l'île. Certaines finitions sont cependant attendues début 2024.

INTITULE	INVESTISSEMENT	
	AP	CP
Aménagement de pistes forestières	4 000 000	6 800 000
Restauration du pont sur la rivière de l'Est	-	500 000
TOTAL	4 000 000	7 300 000

A – Valoriser les itinéraires à fort enjeu touristique

Les opérations à mener concernent des itinéraires à plus forts enjeux touristiques notamment la RN5, route de Cilaos, seul axe routier desservant ce cirque (en partenariat avec la CIVIS et la mairie de Saint-Louis sur la section îlet Furcy et Mairie de Cilaos sur le tunnel de Gueule Rouge), la route des laves (RN2) et la route des plages (RN1A).

B – Poursuivre l'aménagement des pistes forestières

La Région est compétente également pour l'aménagement de routes forestières, notamment celles à forts enjeux touristiques principalement situées dans les Hauts (route du Volcan, route du Tévelave, route des Tamarins, route de la Plaine d'Affouches, ...). Ces opérations peuvent élargir au soutien du FEADER.

Un nouvel élan doit être donné au projet d'aménagement de la Route du Volcan, avec le choix d'un nouveau maître d'œuvre en 2024, en charge des études nécessaires à l'ensemble des nouvelles procédures. Cette opération, qui consiste à réaménager le dernier tronçon, du Pas des Sables au Parking du Pas de Bellecombe, se développe dans un espace particulièrement sensible (Plaine des Sables, Parc National, Bien classé au Patrimoine Mondial par l'UNESCO). La concertation et les études devront être reprises en vue du lancement des travaux dans le cadre du prochain programme FEADER.

Les travaux seront poursuivis sur la route Forestière des Tamarins (entre RF Maido et Gîte de Trois Bassins) et seront lancés sur la Route Forestière de la Plaine d'Affouches. Les deux opérations seront livrées courant 2024.

C – Restaurer le pont suspendu sur la rivière de l’Est

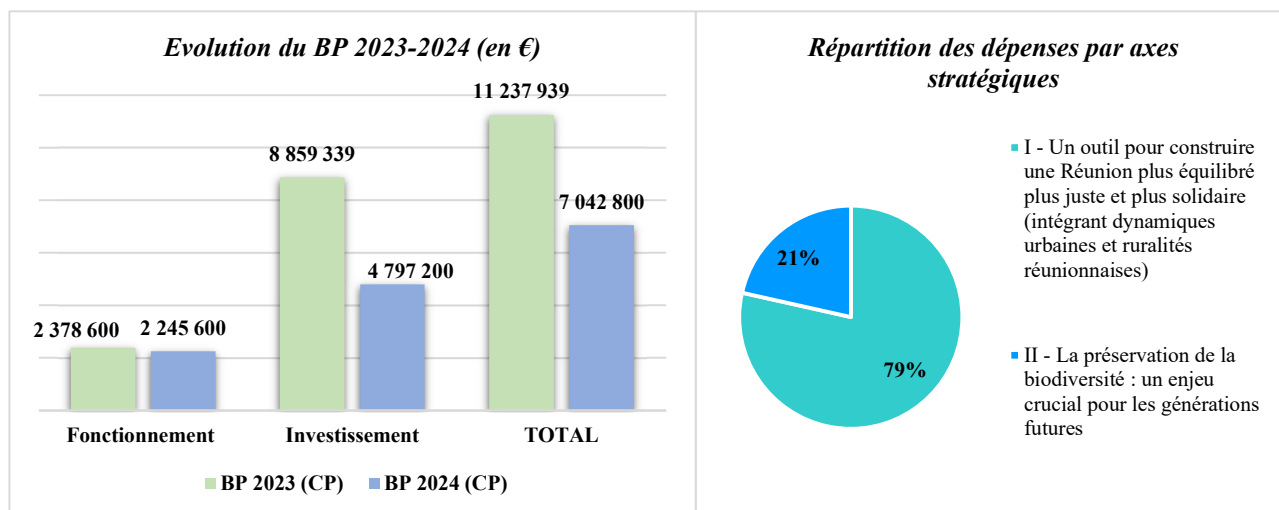
Les travaux de restauration du pont suspendu de la rivière de l’Est, à Sainte-Rose, s’achèveront fin 2023. L’UE, l’État, la Fondation du Patrimoine et la Région, qui pilote le projet, participent au financement de ces travaux de sauvegarde d’un patrimoine réunionnais unique. La CIREST a en charge, pour sa part, le projet de mise en valeur touristique de l’ouvrage et de ses environs immédiats.

IV – AUTRES INTERVENTIONS

Il s’agit de dépenses liées à des opérations réalisées hors réseau routier, des opérations-supports ou de mesures d’accompagnement et qui nécessitent les crédits suivants :

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Opérations support – mesures d’accompagnement	200 000	200 000	50 000	50 000
Maintien en état piste rivière des Galets	-	-	250 000	50 000
TOTAL	200 000	200 000	300 000	100 000

POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 222 800	2 378 600	2 118 300	2 245 600	- 4,7 %	- 5,6 %
Investissement	922 000	8 359 339	5 450 700	4 797 200	491,2 %	- 42,6 %
TOTAL	3 144 800	11 737 939	7 569 000	7 042 800	140,7 %	- 40 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au rééquilibrage harmonieux du territoire se traduit par un budget de **7 569 000 € en AE/AP** et à **7 042 800 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – L'aménagement du territoire : un outil pour construire une réunion plus juste et plus solidaire intégrant simultanément les dynamiques urbaines et les ruralités réunionnaises	1 322 300	1 479 600	4 325 500	4 088 800
II – La préservation de la biodiversité : un enjeu crucial pour les générations futures	796 000	766 000	1 125 200	708 400
TOTAL	2 118 300	2 245 600	5 450 700	4 797 200

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. En effet, l'enjeu est de pouvoir faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il réponde aux besoins essentiels et aux aspirations des réunionnais, liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer, de se déplacer.

Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et faire partager une vision de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux.

L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement, pour une île solidaire. L'aménagement du territoire réunionnais devra privilégier notamment l'espace rural dans toutes ses dimensions.

De plus, La Réunion fait partie des Hotspot de la biodiversité mondiale et le cœur du Parc National créé en 2007 couvre 42% du territoire. Cette richesse a permis de classer les « Pitons cirques et remparts » au Patrimoine Mondiale de l'Unesco en 2010. Le territoire est très riche en biodiversité avec un taux d'endémisme très élevé, mais celui-ci est restreint, sous pression de nombreuses menaces et de gestion des multiples usages.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Réussir la révision du SAR, conférer aux Hauts et à l'Est un caractère prioritaire, en soutenant la ruralité ;
- Assumer pleinement toutes nos responsabilités dans l'agence de la biodiversité et accélérer sa mise en œuvre opérationnelle.

I - L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS EQUILIBREE, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE INTÉGRANT SIMULTANÉMENT LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES RURALITES REUNIONNAISES

La Région détient, à travers une de ses compétences premières en aménagement du territoire, un outil essentiel de planification : le Schéma d'Aménagement Régional. Celui-ci fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire, et de protection de l'environnement.

L'évaluation du SAR rendue en 2021 a démontré la nécessité de le mettre en révision au regard notamment de la persistance ou l'accentuation des déséquilibres sur le territoire (logement, déplacements, polarisation des activités...), combinée à d'importantes évolutions législatives et contextuelles récentes. Aussi, le Conseil Régional a décidé, par délibération du 22 novembre 2021, de mettre en révision générale le SAR 2011.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)				
La procédure de révision du SAR	430 000	341 000	100 000	860 000
La trajectoire du Zéro Artificialisation Nette	-	-	-	-
La mise en œuvre et le suivi du SAR en vigueur	-	-	-	-
Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire, en redonnant notamment à l'espace rural réunionnais toute sa place				
Mettre en place une instance de gouvernance de l'aménagement	-	-	-	-
Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais	745 300	889 600	200 000	211 400
Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise	20 000	32 000	4 000 000	2 626 500
Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire	127 000	217 000	25 500	390 900
TOTAL	1 322 300	1 479 600	4 325 500	4 088 800

A - Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

1) La procédure de révision du SAR

La Commission d'Élaboration du SAR (CESAR), telle que définie par l'article R 4433-7 du CGCT, a été installée le 22 juin 2022, puis s'est à nouveau réunie le 14 juin 2023 pour valider la méthodologie d'élaboration et de concertation, ainsi que la méthodologie de suivi de la consommation foncière. L'objectif fixé par la mandature est d'approuver la SAR révisé en 2026.

L'année 2024 sera une année cruciale dans le processus de révision du SAR 2011 avec :

- La définition et la validation des principes d'aménagement par la CESAR en juin 2024 ;
- L'élaboration des chapitres individualisés, du fascicule des règles, la carte de destination générale des sols, et l'évaluation environnementale ;
- L'organisation de la concertation préalable au titre du code de l'environnement.

2) La trajectoire du Zéro Artificialisation Nette

En application de la loi relative à la mise en œuvre facilitée des objectifs du Zéro Artificialisation Nette du 21 juillet 2023, la Région Réunion doit créer une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. Une proposition de composition sera transmise par la Région avant le 21 octobre 2023.

En 2024, la Région installera la conférence de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, après avis de la majorité des organes délibérants compétents en matière de PLU (Communes, EPCI et SMEP Grand Sud).

3) La mise en œuvre et le suivi du SAR en vigueur

Le SAR actuel restera en vigueur jusqu'à l'approbation du prochain SAR révisé. Celui-ci prend en compte une mise à jour du SAR 2011 suite au jugement du 12 juillet 2022 d'annulation partielle de sa modification, validée par délibération du 27 juin 2023 du Conseil Régional, avec l'ajout d'un addendum à diffuser à l'ensemble des acteurs associés aux processus d'évolution du SAR. La Région poursuivra également son travail de suivi de la mise en œuvre du SAR 2011, et du suivi des indicateurs environnementaux.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Poursuivre l'accompagnement des Communes et des EPCI dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SAR en vigueur ;
- Participer à diverses instances en lien avec les problématiques d'aménagement du territoire (cas notamment de la CDPENAF).

B - Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire, en redonnant notamment à l'espace rural réunionnais toute sa place

1) Mettre en place une instance de gouvernance de l'aménagement

Au regard de ces difficultés de mise en œuvre des projets d'aménagement, et compte tenu que l'aménagement est une compétence partagée, les acteurs de l'aménagement souhaitent la mise en place d'une « Gouvernance de l'Aménagement », pour aborder des sujets centraux telles que :

- La politique foncière et les stratégies foncières (partenariat avec l'EPFR) ;
- L'identification et l'optimisation des outils financiers de mise en œuvre de l'aménagement ;
- L'adaptation du cadre législatif et réglementaire au contexte local.

La Région dispose de participations sein de plusieurs SEM (SEDRE, SEMAC, SODEGIS et SODIAC) et SPL (Maraïna, Avenir Réunion). En tant qu'actionnaire principal de la SPL Maraïna, la Région apporte son soutien pour son développement.

A ce titre, en 2021 notre collectivité a procédé à l'augmentation du capital de la SPL à hauteur de 1,6 M€, suite aux délibérations autorisant la SPL Maraïna à procéder à son augmentation de capital à hauteur de 3,3 M€.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Définir une gouvernance des acteurs et projets d'aménagement à l'échelle régionale, en lien avec une politique foncière repensée (y compris la participation éventuelle de la Région au projet d'Office Foncier Solidaire), avec l'appui de l'Agorah (volet animation) ;
- Engager une réflexion stratégique sur la participation et les missions confiées par la Région à des SEM et SPL d'aménagement.

2) Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais

Il est envisagé de mettre en place un comité stratégique dédié aux Hauts et de constituer un observatoire des hauts.

Parallèlement, à l'initiative du TCO, de ses communes, et de la Sous-préfecture de Saint-Paul, un GIP pour le cirque de Mafate est en projet de création. La Région, le Département et le PNR sont appelés à contribuer à ce GIP.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Accompagner le développement de ces territoires ruraux et des Hauts à travers notamment son apport en contre parties financières aux financements européens, en clôturant le programme en cours et en engageant la nouvelle programmation 2021/2027 ;
- Soutenir les GALs en veillant à la cohérence des fiches actions en cours d'élaboration avec celles du PO FEDER 2021-2027 dont la majeure partie a déjà été validée ;
- Maintenir une animation territoriale sur les Hauts ;
- Contribuer à la mise en place du Comité Stratégique partenarial des Hauts ;
- Contribuer au GIP Mafate en cours de constitution.

3) Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise

La Région poursuivra le suivi et le solde des projets engagés précédemment au titre du Plan Régional de Relance (encours de 13,6 M€ pour 55 projets).

En 2024, la Région interviendra pour :

- Préciser son positionnement et son intervention au regard des programmes Petites villes de demain et Action Cœur de ville ;
- Solder 90% du Plan Régional de Relance ;
- Participer à l'opération de démarrage et de démonstration de l'Ecocité à Cambaie (Pôle vélo-glisse et village des initiatives)

C - Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire

La Région participe au programme d'actions de l'AGORAH, agence d'urbanisme, financé conjointement par des collectivités locales et l'Etat, en vue de réaliser des études d'urbanisme, d'aménagement et de développement territorial.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Soutenir le programme d'actions de l'AGORAH et s'appuiera sur ses compétences pour l'accompagner dans le projet de révision du SAR ou encore pour contribuer à la définition de la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette ;
- Acheter le Mode d'occupation des Sols de La Réunion ;
- Poursuivre et maintenir opérationnel la plateforme Observatoire Virtuel de la Réunion, dans le but d'en faire un centre régional de ressource en géomatique ;
- Solde des 2 projets de coopération régionale (PALM et SIG OI).

II - LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU CRUCIAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages confère la possibilité aux régions et à l'OFB de créer conjointement des Agences Régionales de la Biodiversité (ARB). Celle-ci doit couvrir l'ensemble des milieux et mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans quatre registres au moins issus des missions de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), à l'exception des missions de police : Information, sensibilisation, éducation à l'environnement et au développement durable / Connaissance / Animation et appui des réseaux / Suivi et mise en cohérence des politiques publiques.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée	300 000	300 000	-	-
Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels	10 000	10 000	-	-
Accompagner les acteurs du territoire	336 000	306 000	925 200	508 400
Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens	60 000	60 000	-	-
Mener des actions interne en faveur de la biodiversité	90 000	90 000	200 000	200 000
Mettre en œuvre les mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral	-	-	-	-
TOTAL	796 000	766 000	1 125 200	708 400

A – Accompagner l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée

L'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion a été créée par arrêté préfectoral n°873 du 26 avril 2023, sous la forme d'un établissement public de coopération environnementale. Il a pour objet d'être un outil intervenant sur les milieux terrestres, aquatiques et marins, et d'apporter une plus-value opérationnelle en matière de coordination, d'appui, et de mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité

En 2024, la Région interviendra pour :

- Apporter sa contribution financière à l'ARB de La Réunion ;
- Participer aux instances de gouvernance, à la mise en place de l'équipe et à la préparation du plan d'action de la structure ;
- Proposer un événement régional de sensibilisation en faveur de la préservation de la biodiversité à destination du grand public ;

B - Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et viser la reconquête des milieux naturels

La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité a été validée en octobre 2014 et sa mise en œuvre couvre la période 2013-2020. Cette stratégie comprend 6 axes tels que l'observation et la connaissance, la protection et la gestion de la biodiversité remarquable, ou encore la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les espèces invasives.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Réaliser le bilan de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité en s'appuyant sur les travaux menés lors de la mission de préfiguration de l'ARB et des réflexions locales sur la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) ;
- Elaborer la nouvelle Stratégie Régionale de la Biodiversité, en cohérence avec la Stratégie Nationale de la Biodiversité et la SNAP qui doivent être finalisées fin 2023 ;
- Collecter et mettre en ligne (open data) des études réalisées en matière de biodiversité.

C - Accompagner les acteurs du territoire

La Région est membre de plusieurs structures (GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion, GIP Réserve Nationale Naturelle de l'Étang Saint-Paul, Parc National de La Réunion, associations...) qu'elle accompagne dans la définition de leurs objectifs annuels ou encore en cofinçant des actions sur fonds propres et/ou en mobilisant les crédits du FEDER. La Région est également membres de diverses instances auxquelles elle participe aux travaux (Comité Eau Biodiversité...).

En 2024, la Région interviendra pour :

- Lancer un appel à manifestation d'intérêt en mobilisant le FEDER, en ciblant les actions opérationnelles sur la reconquête de la biodiversité (restauration des habitats, lutte contre les invasives...) ;
- Participer à l'organisation de l'évènement Zones humides 2024 du GIP Réserve de l'Étang Saint-Paul ;
- Renouveler la convention cadre de partenariat avec le Parc National arrivant à échéance en 2023.

D – Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens

L'éducation et la formation au développement durable, la sensibilisation des citoyens permet de faire évoluer les comportements et modes de vies faces aux défis du développement durable.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Mener des actions relatives à l'éducation à l'environnement, au développement des sciences de la société et en faveur de la biodiversité, le cadre d'une démarche transversale en interne, et en lien avec ses partenaires ;
- Développer des actions de sensibilisation et de formation au sein des lycées et à destination des agents (exemples : SEOR, SREPEN...) ;
- Réduire l'impact écologique de la collectivité (tri des déchets et notamment déchet organique, incitation à l'abandon des bouteilles en plastiques ...).

E – Mener des actions interne en faveur de la biodiversité

La Région Réunion se doit d'être exemplaire et élabore chaque année un rapport sur sa situation en matière de développement durable en tenant compte des politiques internes et des politiques publiques menées. Une attention particulière sera portée sur les forêts et espaces régionaux ainsi qu'une démarche transversale d'aménagement des lycées à travers la préparation d'un AMI dit « Lycées OASIS ».

En 2024, la Région interviendra pour :

- Réaliser un inventaire de l'état des forêts régionales dans une perspective de préservation des espèces indigènes, endémiques et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et renforcer les actions d'entretien des forêts, notamment avec l'Office Nationale des Forêts ;
- Réaliser un inventaire floristique des espaces régionaux (MOCA, ex-ARDA et MADOI) et valoriser ces espaces dans une perspective de préservation de la biodiversité et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Amplifier le programme « VERDIR » de la Direction Patrimoine et Bâtiments sur la végétalisation de certains espaces dans les lycées (4 sites pilotes) permettant à la fois de créer des îlots de fraîcheurs en réduisant les surfaces artificialisées et de contribuer à la préservation des espèces indigènes, tout en améliorant l'aménagement des espaces dédiés.

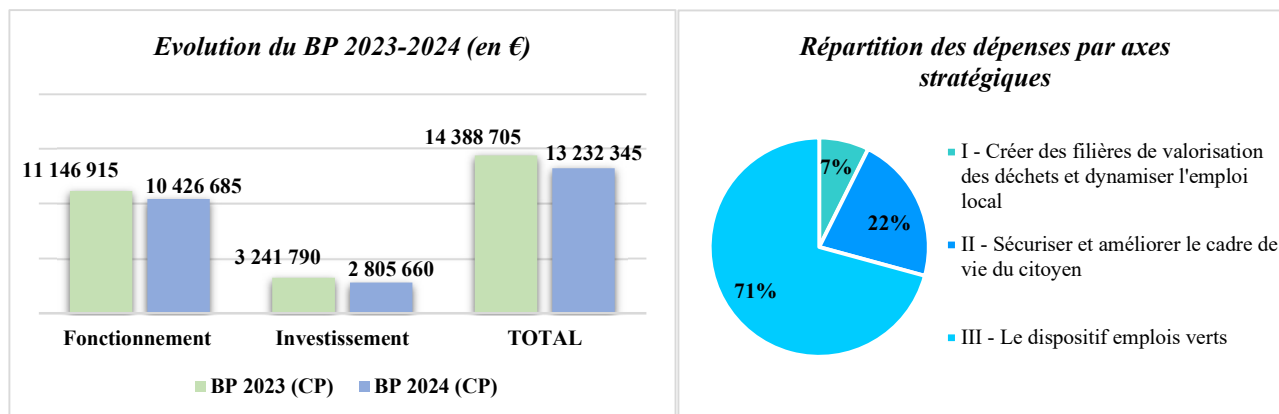
F – Mettre en œuvre les mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral

En lien avec la réorganisation des services, la Direction de la Transition Ecologique a pris en charge en 2023 la poursuite de la mise en œuvre des mesures compensatoires de la Nouvelle Route du Littoral localisées hors du périmètre direct de l'opération et s'inscrivant au sein de problématiques générales de préservation de la biodiversité à l'échelle de l'île.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Mettre en œuvre des actions des Plans Directeurs de Conservation (PDC) et Plans Nationaux d'Actions en faveur des mammifères marins, des espèces végétales remarquables de la falaise littorale et des oiseaux marins ;
- Réaliser une étude de faisabilité en vue de la définition et de la création d'une zone de protection d'habitats remarquables en bordure du littoral réunionnais ;
- Installer des gîtes artificiels pour la nidification des oiseaux marins et leur préservation vis-à-vis des prédateurs ;
- Poursuivre les études en vue de l'approfondissement des connaissances sur les moyens de lutte contre la liane papillon.

POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	11 093 415	11 146 915	10 319 985	10 426 685	- 7 %	- 6,4 %
Investissement	206 000	3 241 790	1 586 000	2 805 660	669,9 %	- 13,5 %
TOTAL	10 319 985	14 388 705	11 905 985	13 234 345	15,4 %	- 8,7 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées aux traitement des déchets se traduit par un budget de **11 905 985 € en AE/AP** et à **13 234 345 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe (FEDER) sur la politique publique de l'environnement et des déchets s'élèvera à **41 M€ en 2024**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Créer des filières de valorisation des déchets et dynamiser l'emploi local	845 100	916 500		57 300
II – Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen	700 000	737 300	996 000	2 158 360
III – Le dispositif emplois-vert	8 774 885	8 774 885	590 000	590 000
TOTAL	10 319 985	10 428 685	1 586 000	2 805 660

Il est urgent de réduire la production de déchets en améliorant la gestion de proximité des déchets par la prévention et la sensibilisation. Le zéro déchet, est une démarche globale visant à réduire à la source la production de déchets.

Il s'agit d'intervenir à trois niveaux : produire sobrement, via l'éco-conception notamment, optimiser et allonger l'usage, via l'économie du partage, le réemploi par exemple, et en dernier lieu préserver la matière grâce au compostage ou au recyclage.

Du fait de son caractère insulaire tropical dans la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien, La Réunion est un territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique longtemps annoncés et aujourd'hui avérés. Cela représente un défi majeur pour La Réunion, qui doit mettre en place des stratégies d'adaptations pour faire face à ces enjeux.

Enfin, il est important de préserver les ressources, notamment les ressources en eau, afin de permettre la distribution d'une eau de qualité aux usagers, de réduire les pertes et les consommations.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030, développer et sécuriser le fonctionnement des filières de l'économie circulaire à travers l'élaboration d'un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) ;
- Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen, en prévenant les risques et en distribuant une eau de qualité.

I - CRÉER DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DYNAMISER L'EMPLOI LOCAL

La loi NOTRe de 2015 confère aux régions la compétence en matière de planification des déchets avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui comprend un Plan d'Actions Régional en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC). Ce plan unique couvre l'ensemble du territoire et l'ensemble des déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques, déchets du BTP, déchets dangereux).

La Région a un rôle de coordination de l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs qui auront été définis dans le Plan (horizon de 6 ans et à 12 ans).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, la Région accompagne la création et la structuration des entreprises pour le développement de l'économie circulaire, notamment par la mobilisation des fonds du FEDER.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Doter l'île d'un document de planification et de gestion des déchets	-	-	-	27 300
Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	10 000	10 000	-	-
Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets	835 100	906 500	-	30 000
TOTAL	845 100	916 500	-	57 300

A – Doter l'île d'un document de planification et de gestion des déchets

La gestion des déchets sur l'île est préoccupante et il est urgent de valider le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Il s'agit d'un plan unique qui concerne tous les types de déchets, couvre l'ensemble du territoire et tient compte du respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Réaliser l'enquête publique, après réception de l'avis de l'autorité environnementale, puis approuver définitivement le projet de plan et son rapport environnemental ;
- Œuvrer pour structurer une filière sur les biodéchets à l'échelle de l'île, en complément des actions des acteurs compétents en matière de collecte, en proposant des solutions adaptées en fonction des types de producteurs (administrés, collectivités, entreprises, ...) et en favorisant les échanges d'expériences entre les différents acteurs ;
- Mettre en place d'un groupe de travail de concertation pour la communication sur la prévention et la réduction des déchets, en lien avec les EPCI/SMTD et en mutualisant les plans de communication ;
- Poursuivre des échanges avec les acteurs pour optimiser la collecte (encourager l'installation de bornes de collectes enterrées et d'apports volontaires) ;
- Suivre et animer la filière sur les déchets dangereux, et accompagnant la réalisation d'une installation de stockage des déchets dangereux ;
- Réunir à nouveau la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi pour faire un bilan annuel de la prévention et de la gestion des déchets et un point d'avancement du plan.

B - Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours de finalisation comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Celui-ci permettra d'identifier les filières locales à structurer et d'orienter les appels à projets.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Accompagner la création et la structuration des entreprises et autres acteurs (associations, coopératives...) pour le développement de l'économie circulaire (actions en lien avec la Direction FEDER Entreprise et la Direction Economie) ;
- Suivre le déploiement (plans d'actions en cours d'élaboration) et les résultats atteints sur le territoire par les filières dites à Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), en lien avec l'ADEME qui doit assurer un contrôle renforcé de leurs actions ;
- Renouveler l'adhésion de la Collectivité au cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement), et à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC) ;
- Proposer des actions à réaliser lors d'événements tels que la Semaine Européenne du Développement Durable ou encore la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

C - Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets

La Région accompagne les acteurs publics et privés à plusieurs niveaux :

- La Région est membres des deux Syndicats Mixtes de Traitement des Déchets (ILEVA et SYDNE) et contribue à leur frais de fonctionnement, en tenant compte de la part de la population concernée ;
- La Région soutien l'animation des filières du BTP (CER BTP), des déchets agricoles non organiques et organiques (Eco-agri Réunion, Chambre d'Agriculture) et contribue au suivi du programme d'actions de l'observatoire réunionnais des déchets (AGORAH) ;

En 2024, la Région interviendra pour :

- Lancer des AMI FEDER sur la Gestion et valorisation des déchets ménagers, sur la transformation des déchets verts (et biodéchets) ;
- Apporter une contribution à l'animation des filières du BTP et des déchets agricoles, ainsi qu'à l'observatoire des déchets ;
- Contribuer aux frais administration des deux syndicats mixtes de traitement des déchets.

II - SÉCURISER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU CITOYEN

La collectivité régionale s'engage d'ores et déjà dans la réponse régionale au changement climatique en se positionnant sur la stratégie du territoire au travers le Schéma d'Aménagement Régional en cours de révision, en mobilisant des aides en tant qu'Autorité de gestion du FEDER du PO 2021/2027 et enfin, pour mettre en place sur le territoire de nouveaux outils de connaissance et de coordination des acteurs locaux pour faire face aux défis et enjeux qui se posent.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens	700 000	737 300	646 000	380 500
Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens	-	-	350 000	1 777 860
TOTAL	700 000	737 300	996 000	2 158 360

A - Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

La Réunion est soumise à divers risques naturels (cyclones, inondations, mouvements de terrain, submersions marines, éruptions volcaniques...) et au risque requin.

En 2024, la Région interviendra pour :

- Installer et accompagner la mise en œuvre d'un Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) à La Réunion ;
- Accompagner les actions d'adaptation à l'évolution du trait de côte (nouveau dispositif de soutien à élaborer dans le cadre du prochain Contrat de convergence territorial) ;
- Poursuivre le programme de gestion des risques d'inondation (PGRI), en soutenant des actions de prévision, de prévention et de protection (fiche action 2.4.1 du PO FEDER) ;
- Contribuer à la révision du schéma de prévention des risques naturels de La Réunion 2018-2022 ;
- Contribuer à une démarche de contractualisation avec (IPGP) Institut Physique du Globe de Paris / (OVPF) Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise ;
- Apporter sa contribution au GIP Centre Sécurité Requin pour la gestion du risque requin et à la Ligue de Surf (dispositif Vigies Requins Renforcés) pour lequel la Région rappelle le souhait exprimé en 2022 d'un transfert du dispositif au GIP, et en réduisant progressivement la contribution de la Région.

B - Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens

Le Plan Eau DOM à La Réunion vise à accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration des services rendus en matière d'eau potable et d'assainissement. Il permet de renforcer la gouvernance des collectivités avec un mode de contractualisation pluriannuel dit « contrat de progrès » (ils ont tous été signés par les EPCI en 2020).

S'agissant de la préservation de la santé des citoyens, la Région contribue au financement des équipements de surveillance de la qualité de l'air de l'ATMO Réunion et participe à la mise en œuvre d'actions du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 3).

En 2024, la Région interviendra pour :

- Soutenir la création et l'extension d'usines de potabilisation de l'eau (de plus de 5 000 équivalents/habitants), contribuer à limiter les fuites dans les réseaux d'eau pour économiser la ressource en eau, réaliser des stations de traitement des eaux usées (fiches actions du PO FEDER 2021-2027) ;
- Mettre en place un dispositif d'aide pour le stockage de l'eau pluviale chez les particuliers ;
- Soutenir les investissements d'ATMO Réunion
- Suivre le Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4), en lien avec les services de l'État (ARS et DEAL).

III – AMELIORER QUALITATIVEMENT LE DISPOSITIF EMPLOIS-VERTS

Dans le cadre des Emplois-verts, il s'agira en 2024 de poursuivre la rénovation du dispositif avec l'ouverture de nouveaux chantiers et de disposer d'un fond d'aide d'urgence dédié à la lutte antivectorielle.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts	8 724 885	8 724 885	540 000	540 000
Valoriser le dispositif, les acteurs et les réalisations	-	-	50 000	50 000
Construire un parcours d'insertion pour les Emploi-Verts	50 000	50 000	-	-
TOTAL	8 774 885	8 774 885	590 000	590 000

A - Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts

Le dispositif Emplois-verts au-delà de ses fonctions de création d'emplois, d'entretien et d'aménagement du territoire réunionnais, valorise les paysages, et contribue au développement économique et touristique de La Réunion.

Il est par conséquent nécessaire de reconsidérer l'orientation de certains chantiers vers des sites d'intérêt patrimonial et touristique, mais également à travers un rééquilibrage des moyens sur le territoire en fonctions des budgets alloués chaque année par l'État.

La collectivité régionale poursuivra l'accompagnement des associations avec les professionnels du secteur et le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables (CROEC), pour la gestion administrative et financière de leurs structures, la diversification des sources de financement (mécénat, recherche de partenariat ...) et la valorisation le bénévolat associatif.

Des pistes d'optimisation et d'économie seront recherchées pour les associations tout en explorant les pistes d'évolution du dispositif pour prendre en compte l'inflation.

Faciliter les démarches administratives, fluidifier l'obtention des Autorisations d'Occupation Temporaire, engager le dialogue avec les intercommunalités sur la gestion des déchets autant de points à travailler pour fluidifier la gestion quotidienne des associations porteuses.

B - Valoriser le dispositif, les acteurs et les réalisations

Il s'agit de mettre en lumière régulièrement les réalisations et l'engagement des Emplois-verts sur le terrain. Tous les supports de communication de la Région seront mobilisés à plusieurs reprises ainsi que des réalisations spécifiques comme les portraits de femmes. Cela passe également par l'actualisation qualitative des panneaux de chantier pour rendre lisible l'intervention de la Région et de ses partenaires sur les sites de La Réunion.

C - Construire un parcours d'insertion pour les Emploi-Verts

1) La formation professionnelle

Les obligations de l'État pour la signature des contrats PEC imposent aux associations de s'engager sur un triptyque : mise en situation professionnelle, accompagnement et, surtout, formation. A charge pour les conseillers de Pôle emploi, de s'en assurer.

Dans ce contexte, la collectivité régionale souhaite renforcer le parcours de formation des publics afin qu'il soit adapté et individualisé à chaque individu. Il sera ainsi proposé aux Emplois-Verts, un salon de la formation qui rassemble les acteurs du domaine.

Il est pour cela primordial de collaborer avec les acteurs de la formation concernés (État, acteurs de la formation et de l'insertion, OPCO) et les collectivités locales, pour construire ensemble une politique pour l'emploi qui va permettre d'augmenter le nombre d'emplois dans le secteur marchand et de maintenir le rythme de création d'emplois dans le secteur non marchand. L'objectif étant de proposer un programme de formations certifiantes voire diplômantes.

2) L'accompagnement des PEC dans leur sortie du dispositif Emplois Verts

Parallèlement au renforcement des formations des PEC en contrat, il s'agira de les accompagner dans leur sortie du dispositif (y compris les encadrants techniques) et de leur faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé « post contrat Emplois-verts ».

D - Développer la lutte antivectorielle et la lutte contre les espèces invasives

En 2024, une réflexion sera menée avec les acteurs institutionnels concernés par la lutte anti vectorielle à la meilleure stratégie à avoir pour le territoire réunionnais pour lutter efficacement contre la prolifération des maladies vectorielles, notamment la dengue.

Dans cette perspective, la collectivité régionale pourrait s'engager à mobiliser ses ressources pour :

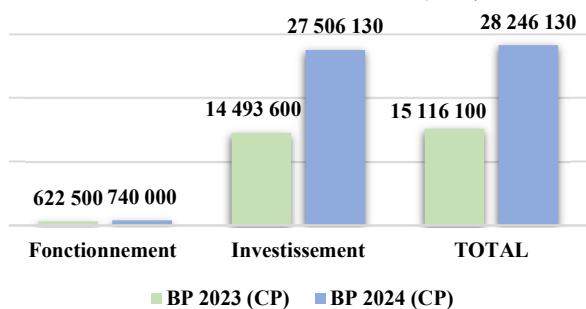
- Le financement de la part résiduelle des salaires des contrats aidés affectés à ce dispositif ;
- La formation des équipes affectées à ces missions avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- La mutualisation des moyens pour l'enlèvement et le transport des déchets.

Par ailleurs, dans cette même optique, un fond d'aide d'urgence dédié à la lutte anti vectorielle, sera mis en place, permettant ainsi d'équiper rapidement les équipes d'Emplois verts, si une épidémie de dengue apparaît sur le territoire.

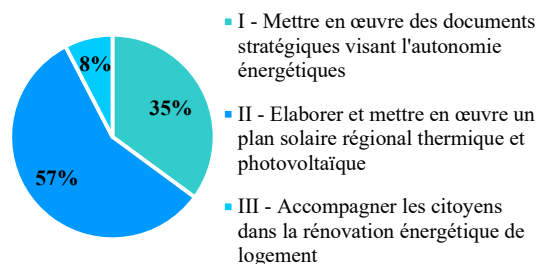
Un dispositif spécifique de lutte contre les espèces invasives sera envisagé avec la collaboration du fonds vert.

ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

Evolution du BP 2023-2024 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	427 500	622 500	400 000	740 000	- 6,4 %	18,9 %
Investissement	15 710 000	14 493 600	30 750 000	27 506 130	95,7 %	89,8 %
TOTAL	16 137 500	15 116 100	31 150 000	28 246 130	94,6 %	86,9 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au développement de l'autonomie énergétique se traduit par un budget de **31 150 000 € en AE/AP** et à **28 246 130 € en CP**.

En complément de l'intervention régionale en fonds propres, la participation de l'Europe (FEDER) sur la politique publique de l'Energie s'élèvera à **14 M€ en 2024**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Mettre en œuvre des documents stratégiques visant l'autonomie énergétique	400 000	740 000	7 412 500	9 165 130
II – Elaborer et mettre en œuvre un plan solaire régional thermique et photovoltaïque	-	-	21 187 500	16 191 000
III – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	-	-	2 150 000	2 150 000
TOTAL	400 000	740 000	30 750 000	27 506 130

L'île de La Réunion reste encore très dépendante de l'importation d'énergie fossile avec un taux de dépendance énergétique de 85,8% en 2022. En tant que Zone Non Interconnectée (ZNI) à un réseau continental d'électricité, des dispositions particulières s'appliquent, avec notamment la co-élaboration par l'État et la Région Réunion d'une Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) distincte de celle nationale. Celle-ci fixe les priorités de territoire en matière énergétique et a été approuvée en avril 2022 pour la période 2019-2028.

La part des énergies renouvelables augmente dans le mix électrique est de 37,7% en 2022 (contre 28,2% en 2021) et varie en fonction des conditions climatiques qui influent sur la quantité de bagasse et sur l'hydraulique.

La volonté de la mandature est d'assurer une souveraineté énergétique durable pour l'île qui poursuit sa transition démographique et comptera un million d'habitants dans 20 ans, et considère l'objectif d'autonomie énergétique comme le fil rouge. Cette autonomie énergétique intègre tous les champs énergétiques du territoire : la mobilité, l'électricité ou la chaleur. Cette souveraineté énergétique durable de La Réunion, elle suppose que les ressources énergétiques utilisées pour l'ensemble des usages soient tout à la fois renouvelables et locales.

Les priorités de la Région dans ce domaine se déclinent autour de deux axes :

- Accélérer l'autonomie énergétique en amplifiant les actions en faveur de la transition énergétique, tout en contribuant à la relance de l'économie ;
- Développer le mix énergétique en instaurant une instance partenariale de gouvernance et en développant les filières correspondant au mix énergétique (solaire, en particulier le photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines, ...) ;
- Déployer un plan solaire régional ambitieux pour La Réunion et transformer les toits de l'île en « toitures solaires thermiques et électriques » sur la base de technologies matures et disponibles ;
- Contribuer à la sobriété et à la rénovation énergétique à travers le programme du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARé).

I – METTRE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES VISANT L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) s'inscrit dans une perspective de mix électrique 100% énergies renouvelables dès 2024. Ses objectifs s'appuient sur des ambitions de réduction de la consommation d'énergie, sur la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables pour la production d'électricité, également sur un développement très ambitieux de la production d'énergies renouvelables notamment dans le solaire (photovoltaïques). Une impulsion forte sera également donnée à la filière hydrogène et pour développer les filières géothermie et éolien off-shore.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Mettre en œuvre et initier la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et du Schéma Régional Biomasse, en s'appuyant sur la gouvernance de l'énergie	-	-	100 000	172 000
Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie	290 000	540 000	-	-
Soutenir les énergies renouvelables locales	110 000	200 000	7 312 500	8 993 130
TOTAL	400 000	740 000	7 412 500	9 165 130

A – Mettre en œuvre et initier la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et du Schéma Régional Biomasse, en s'appuyant sur la gouvernance de l'énergie

La PPE révisée pour la période 2019 - 2028 approuvée par décret du 20 avril 2022, fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire, et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique.

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) 2018-2023 constitue le plan de développement de la biomasse pour la PPE. Il a été approuvé par arrêté préfectoral du 2 mars 2022.

En 2024, il s'agira donc de :

- Assurer le suivi régulier de l'atteinte des objectifs de la PPE révisée dans le cadre de la Gouvernance de l'Énergie sous pilotage de la Région et de l'État ;
- Initier une évolution de la PPE révisée en 2022 pour la période 2024/2033 en veillant à y maximiser le recours aux énergies locales matures et prévoir un projet éolien off-shore flottant de grande capacité (150 à 200 MW) ;
- Faire le lien avec le SAR en révision pour lequel la PPE constituera le volet énergie ;
- Piloter la révision du Schéma Régional Biomasse et suivre la mise en œuvre de ses orientations en focalisant sur les filières à enjeux (cas notamment de la bagasse et des effluents d'élevage) ;
- Participer à la définition du nouveau Cadre Territorial de Compensation (CTC) pour financer les actions de MDE à maintenir, en demandant d'inclure un volet de communication d'ampleur sur la sobriété énergétique, d'anticiper sur le renouvellement des chauffe-eaux anciens et d'étudier une reprise de l'instruction des aides du CTC dédiée aux chauffe-eaux solaires par la Région (environ 10 000 par an) ;
- D'organiser un forum Energie Océan-Indien.

B – Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie

Les travaux d'élaboration de la PPE se sont appuyés sur la gouvernance énergie qui a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs et de définir les objectifs. La SPL Horizon Réunion assure le secrétariat et l'animation de la gouvernance de l'énergie et établit le bilan énergétique annuel de La Réunion à travers l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion.

En 2024, il s'agira de poursuivre les travaux au sein de la gouvernance énergie et notamment de :

- Assurer le fonctionnement de la Gouvernance de l'Énergie et de ses différents Comités thématique, avec l'appui de la SPL Horizon Réunion ;
- S'appuyer sur la gouvernance énergie pour faire un bilan et avoir un suivi régulier sur l'atteinte des objectifs de la PPE révisée et de décliner les objectifs dans la feuille de route des comités thématiques (Énergies renouvelables, Maîtrise de l'Énergie, Mobilité/Déplacement, précarité énergétique et notamment de la mobilité (consommation et déploiement du véhicule électrique) ;
- Mettre en œuvre les outils de suivi de la mise en œuvre de la PPE ;
- Analyser le bilan énergétique annuel et notamment l'évolution de la consommation d'énergie, du mix énergétique, en incluant les mobilités.

C – Soutenir les énergies renouvelables locales

La Région maintient sa volonté d'inscrire ses actions dans une trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire, en favorisant le développement des énergies renouvelables locales et en s'appuyant sur des technologies matures.

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027 :

- Projets de valorisation énergétique de la biomasse et déchets organiques selon différentes voies (combustion, méthanisation, gazéification...) (fiche action 2.2.4) ;
- Etudes sur les énergies renouvelables (fiche action 2.2.5) qui permettent de prendre en compte les études de faisabilité qui contribueront à la diversification des sources composant le mix énergétique de l'île et d'augmenter la part des énergies renouvelables locales.

En 2024, la collectivité va mettre en œuvre les moyens et mobiliser les acteurs pour la transition énergétique du territoire et notamment :

- Commencer la mise en œuvre du **plan Hydrogène** pour La Réunion, en soutenant la définition et de premiers projets en lien avec la mobilité. La plateforme d'innovation et de développement sur l'énergie intelligente envisagée sur le territoire du TCO fera l'objet d'une animation confiée à la SPL Horizon Réunion ;

- Accélérer le développement de **l'éolien off-shore** en favorisant le dérisquage des projets par l'acquisition par l'État et le partage de données permettant de faciliter son implantation au large des côtes de La Réunion ;
- Contribuer auprès de l'Etat à l'installation d'un comité énergie marines réunissant les acteurs de l'énergie et du milieu marin pour valoriser le potentiel énergétique marin ;
- Relancer l'Etat sur l'attribution des Permis Exclusifs de Recherches en **géothermie** aux porteurs de projet et suivre la mise en œuvre des études préalables aux forages exploratoires ;
- S'appuyer sur la SPL Horizon Réunion pour décliner les actions régionales qui contribuent à l'autonomie énergétique du territoire (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines...)
- La réhabilitation complète des micro-centrales du Bras des Lianes sera également lancée sur la base de l'audit initié en 2023 ;
- Engager une réflexion sur l'opportunité de **créer une Société d'Economie Mixte « Energie »** avec d'autres partenaires locaux, qui soit en mesure de développer et d'exploiter des unités de production d'énergie renouvelable pour le compte des acteurs publics sur l'île (logique de mutualisation de l'outil) ;
- Soutenir des études qui contribueront à la diversification des sources composant le mix énergétique de l'île.

II – ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN SOLAIRE RÉGIONAL THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE

En déclinaison des priorités de la PPE révisée, la Région souhaite promouvoir une politique énergétique forte, centrée sur le développement des énergies renouvelables locales et favorisant la création d'emploi local. La PPE révisée validée en 2022 prévoit un objectif d'installer entre 250 à 310 MW de puissance en photovoltaïque en 2028 et un objectif de développement de la chaleur (solaire thermique) permettant d'éviter 419 GWh/an en cumulé en 2028. La PPE précise que « *Outre les appels d'offre CRE, les dispositifs locaux financés par la Région Réunion, l'ADEME et le financement européen (chèque photovoltaïque et appel à projets Autoconsommation tertiaire – industriel) contribueront à atteindre ces objectifs* » ».

Pour cela, la collectivité poursuivra en 2024, le déploiement du plan régional solaire décliné en « un toit solaire pour chaque réunionnais », sur la base de technologies matures et disponibles, afin d'accélérer le déploiement des projets solaires sur le territoire. Le périmètre de ce plan solaire inclura également le solaire thermique.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Déployer le programme « MonToitSolaire »	-	-	16 000 000	10 587 000
Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique	-	-	4 400 000	5 229 000
Élaborer et développer un réseau de recharge électriques des véhicules modernes	-	-	787 500	375 000
Chauffage des écoles des Hauts	-	-	-	-
TOTAL	-	-	21 187 500	16 191 000

A – Déployer le programme « MonToitSolaire »

Le plan « un toit solaire pour chaque Réunionnais » est le premier axe de déclinaison du « plan régional solaire ».

1) Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers

L'action cible le soutien à l'installation de centrales photovoltaïques chez les particuliers d'une puissance comprise entre 0,3 et 9 kWc (avec ou sans stockage). L'objectif de viser entre 50 et 100 000 logements équipés en 2035.

En 2024, le dispositif d'aide « MonToitSolaire » (ex-Chèque Photovoltaïque) continuera à se déployer sur le territoire en mobilisant les fonds du programme opérationnel FEDER 21-27. Après une année 2023 en forte croissance par rapport à 2022, l'année 2024 devrait permettre d'atteindre 4 000 dossiers de demande enregistrées avec l'élargissement des aides aux petites installations.

En matière d'autoconsommation collective, une expérimentation sera également soutenue à l'échelle d'un quartier pour valider le bien-fondé de cette solution pour le déploiement du photovoltaïque. Les crédits du FEDER seront recherchés pour accompagner cette innovation.

2) Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics

Il s'agit de soutenir la réalisation de centrales photovoltaïques en autoconsommation sans stockage dans les secteurs tertiaires, publics et industriels (y compris lorsque l'énergie produite est destinée aux bornes de recharge IRVE pour une flotte captive, ou autres usages tels que la climatisation).

La Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2021-2027 :

- Installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires (y compris bâtiments publics) et industrielles (fiche action 2.2.3) ;
- Infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (accessibles au public) (fiche action 2.2.2).

En 2024, des appels à manifestation d'intérêt seront lancés pour faire émerger plusieurs projets d'installations photovoltaïques en autoconsommation tertiaires & industrielles et d'infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire.

3) Mesures d'accompagnement

En déclinaison du SRDEII, un contrat de filière Energie Renouvelables a été élaboré, avec un sous-contrat pour le photovoltaïque. Le plan d'action et d'animation mis en place avec la filière, sera mis en œuvre. De plus, le développement du cadastre solaire sera poursuivi en tant qu'outil permettant d'accompagner le déploiement d'installations photovoltaïques sur l'ensemble du territoire.

B – Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) est mené en partenariat avec EDF. En réponse à un appel à programme national lancé par le CLER (Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables), le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) Réunion a été reconduit pour la période 2022-2025 et permet de mobiliser des financements apportés via les Certificats d'Économies d'Énergie.

Le dispositif Ecosolidaire permet d'installer des chauffe-eaux solaires avec un reste à charge minime pour les foyers modestes. A cet effet, la fiche action 2.1.4 a été inscrite au PO FEDER 2021-2027 pour les Chauffe-eaux solaires chez les particuliers en situation de difficulté économique.

En 2024, il s'agira pour la collectivité :

- De poursuivre le dispositif SLIME sera donc poursuivi et permettra à 4 500 foyers environ de bénéficier de diagnostics conseils. La région prendra en charge dans ce cadre les petits équipements économes qui sont fournis dans le cadre des visites diagnostics ;
- De poursuivre le dispositif ECOSOLIDAIRE.

C – Élaborer et développer un réseau de recharge électriques des véhicules modernes

La Région contribuera, avec le SIDELEC, à définir une stratégie permettant la recharge optimisée pour le réseau électrique des véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables sur le territoire, avec l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

En 2024, il s'agira pour la collectivité :

- De participer au comité de pilotage du SDIRVE et de mobiliser les aides FEDER pour favoriser le déploiement de réseaux de bornes ;
- De participer également aux travaux menés par l'association AVERE pour accompagner le développement du véhicule électrique et les changements induits.

D – Chauffage des écoles des Hauts

L'expérimentation prévue en 2023 pour mettre en œuvre sur quelques écoles primaires une réhabilitation globale intégrant la mise en place d'isolation et de systèmes de chauffage afin de répondre aux besoins énergétiques liés au confort thermique sera menée en 2024 pour se coordonner avec la mesure n°32 du CIOM :

- Pour les écoles des Hauts, le chauffage solaire et au bois feront l'objet d'une expertise pour envisager d'être aidé ;
- Un travail sera mené pour développer avec l'ONF une filière de production de plaquettes de bois pour alimenter les chauffages dans les écoles.

En 2024, il s'agira pour la collectivité de lancer l'expérimentation pour le chauffage d'écoles dans les Hauts.

III – ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

En matière de maîtrise de la demande en énergie, les actions à mener constituent un gisement considérable d'économies d'énergies et d'amélioration des conditions de vie, en particulier à travers les aides financières renforcées pour les foyers précaires et très précaires. Il s'agit aussi de création d'activité et d'emploi local dans le secteur du froid, de l'éclairage, de la rénovation thermique des bâtiments, etc. La PPE révisée en 2022 affiche des objectifs très ambitieux en matière de maîtrise de la demande en énergie dans les secteurs résidentiel (individuel et collectif), tertiaire et industriel (263 GWh évités par an en cumulé en 2023 et 438 GWh en 2028)

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours de la rénovation énergétique pour les habitants et de faciliter la mobilisation des différents dispositifs existants (financements : Certificats d'Economies d'Energie, Cadre Territorial de Compensation, aides du FEDER...).

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	-	-	2 150 000	2 150 000
Réduire les dépenses énergétiques des ménages modestes et vulnérables	-	-	-	-
TOTAL	-	-	2 150 000	2 150 000

A – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

La Région Réunion a été désignée en tant que Porteur Public associé pour déployer le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours d'accompagnement des demandeurs pour la rénovation énergétique de leur logement. Initialement voué à s'achever en fin 2023, le programme a été prorogé d'une année à fin 2024.

En 2024, il s'agira de poursuivre le déploiement du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), en s'appuyant notamment sur les EPCI qui souhaitent intégrer le dispositif, et sur les partenaires recrutés pour l'animation et l'apport de conseil auprès des professionnels suite à appel à manifestation d'intérêt.

Le solde du programme sera à préparer et une réflexion sur la poursuite du dispositif au-delà de 2024 devra être menée pour assurer une cohérence avec les évolutions annoncées par l'État, avec le pilotage de la rénovation énergétique par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et le dispositif « Mon Accompagnateur Rénov' ». Une approche spécifique pour les actes visant le petit tertiaire sera à mener avec l'Agence de la Transition Écologique (ADEME).

Les actes A du SARE (conseils et accompagnement des particuliers) seront déployés sur l'ensemble du territoire par la SPL Horizon Réunion, le TCO et la CASUD (pour leurs territoires). Les échanges se poursuivront avec les autres EPCI qui souhaitent intégrer la démarche.

Les actes B du SARE (Conseils au petit tertiaire) seront déclinés par les structures avec lesquelles la Région a contractualisé (Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Eco CO2, Leu Réunion et SPL Horizon Réunion).

Le dispositif d'aide à la réalisation de diagnostics énergétiques EFFI'KAZ sera également déployé en 2024.

B – Réduire les dépenses énergétiques des ménages modestes et vulnérables

La Région souhaite mettre en place un nouveau dispositif permettant d'apporter une solution globale et concertée, avec un reste à charge réduit pour les ménages modestes et vulnérables.

En 2024, il s'agira de définir le dispositif et de mettre en place une animation territoriale ainsi qu'une ingénierie afin d'apporter une solution globale pour réduire la consommation électrique de la cible visée (installation d'un panneau solaire de moins de 1,5 kWc en autoconsommation et d'un chauffe-eau solaire) et de mobiliser les autres dispositifs existants pour améliorer le confort thermique (isolation, installation de brasseurs d'airs, climatisation performante...).

Il s'agira en complément de cette offre de proposer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les foyers concernés leur permettant de coordonner les différents travaux à réaliser et la mobilisation des aides correspondantes. La mobilisation de programmes CEE pour financer cette mission sera recherchée.

LES MISSIONS TRANSVERSALES

PRÉAMBULE

La mise en œuvre de la nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2023 a permis de conforter les effectifs au sein des services de la Région. Cette démarche permettra en 2024 d'insuffler une nouvelle dynamique dans la gestion de l'activité régionale et de valoriser au mieux les projets prévus par le plan de mandature 2023-2028.

2024 sera particulièrement consacré au renforcement des outils de pilotage et à l'optimisation des process internes pour une meilleure maîtrise des risques, notamment avec la mobilisation des services d'appui au pilotage.

La collectivité s'attachera également à poursuivre son redressement financier par la rationalisation des moyens maîtrise des dépenses des frais généraux ainsi que par le développement de la culture de la recette.

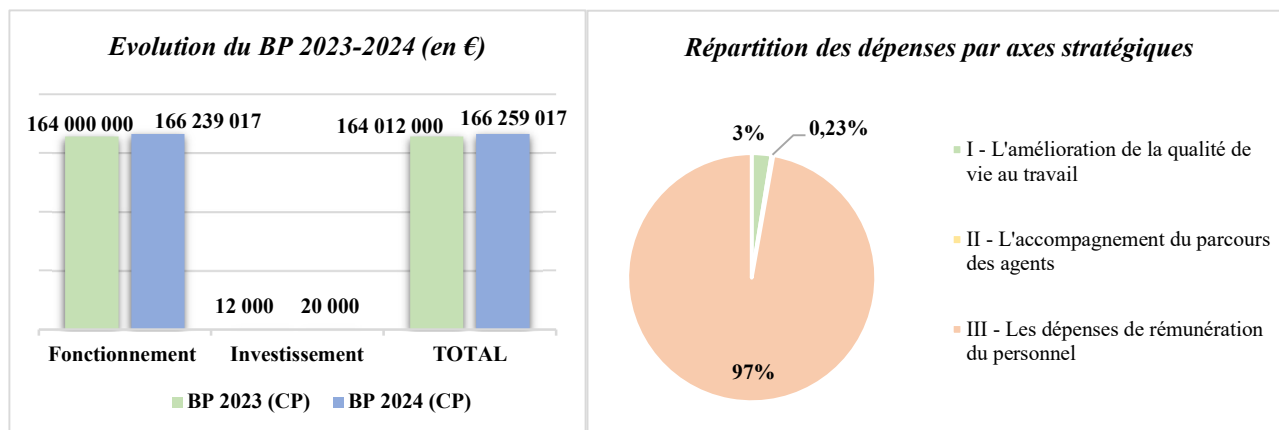
2024, sera par ailleurs marquée par la clôture des programmes européens 2024-2020 et le démarrage effectif des programmes opérationnels 2021-2027.

Pour la mise en œuvre des missions transversales au titre de l'année 2024, la collectivité consacrera des crédits de paiement à hauteur de 200 173 080 € :

SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	14 928 774	174 874 181	16 261 881	177 948 260	8,9 %	1,8 %
Investissement	22 978 423	27 078 224	12 590 500	22 224 820	- 45,2 %	- 17,9 %
TOTAL	37 907 197	201 952 405	28 852 381	200 173 080	- 23,9 %	- 0,9 %

LES RESSOURCES HUMAINES



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	4 405 000	164 000 000	4 578 547	166 239 018	3,9 %	1,4 %
Investissement	12 000	12 000	20 000	20 000	66,7 %	66,7 %
TOTAL	4 417 000	164 012 000	4 598 547	166 259 018	4,1 %	1,4 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées aux ressources humaines se traduit par un budget de **4 598 547 € en AE/AP** et à **166 259 018 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – L'amélioration de la qualité de vie au travail	4 119 480	4 119 480	-	-
	-	-	20 000	20 000
II – L'accompagnement du parcours des agents	459 067	459 068	-	-
III – Les dépenses de rémunération du personnel	-	161 660 470	-	-
TOTAL	4 578 547	166 239 018	20 000	20 000

Les dépenses de personnel représentent le 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement de la collectivité. De ce fait, dans un contexte budgétaire contraint, les économies peuvent être substantielles en valeur, mais, dans le même temps, il s'agit d'un poste de dépenses rigide pour lequel les choix de gestion de la collectivité sont susceptibles d'avoir un impact majeur à l'échelle d'une programmation pluriannuelle de fonctionnement (PPF).

Aussi, la maîtrise des dépenses de personnel constitue un enjeu fort de la soutenabilité du financement de projet de mandature.

I – L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Les dépenses liées à la qualité de vie au travail relèvent à la fois de crédits spécifiques du budget des Ressources Humaines mais également des crédits de fonctionnement ou d'investissement pour la construction, la maintenance et l'équipement des espaces et des postes de travail ou encore l'évolution des process notamment ceux en lien avec la dématérialisation.

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Comité des œuvres sociales	1 000 000	1 000 000
Conditions de travail	80 000	80 000
Tickets restaurant	2 024 480	2 024 480
Médecine	540 000	540 000
Autres dépenses (Contrats de prestations de services, Annonces et insertions, frais de changement de résidence, autres charges...)	475 000	475 000
TOTAL	4 119 480	4 119 480

A – Comité des œuvres sociales

La collectivité verse une subvention au comité des œuvres sociales des agents de la Région pour la mise en œuvre d'une partie des prestations d'action sociale. Le volet relatif à la prestation « Arbre de Noël » sera en augmentation en 2024.

B – Tickets restaurant

Les agents peuvent bénéficier de 17 tickets par mois dont la valeur faciale passera de 7 à 8 € financés à 50 % par la collectivité.

C – Conditions de travail

La collectivité poursuit son plan Handicap auquel est consacrée la somme de 80 000 €.

D – Médecine

La collectivité change de prestataire en matière de médecine du travail à compter du 1^{er} janvier 2024 ce qui permet une diminution des dépenses de 40 %. Un budget de 540 000 € y est consacré contre 900 000 € en 2023.

II – L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DES AGENTS

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Formation	220 000	220 000
Frais de transport	239 067	239 068
TOTAL	459 067	459 068

A – Formation

Les dépenses de formation se composent du prélèvement obligatoire, de 0,90 % sur la masse salariale pour les fonctionnaires et contractuels (665 000 €) et de 0,10 % pour les apprentis (75 000 €), soit un total de 40 000 € au profit du CNFPT (inclus dans la masse salariale) et de paiements à divers organismes de formation.

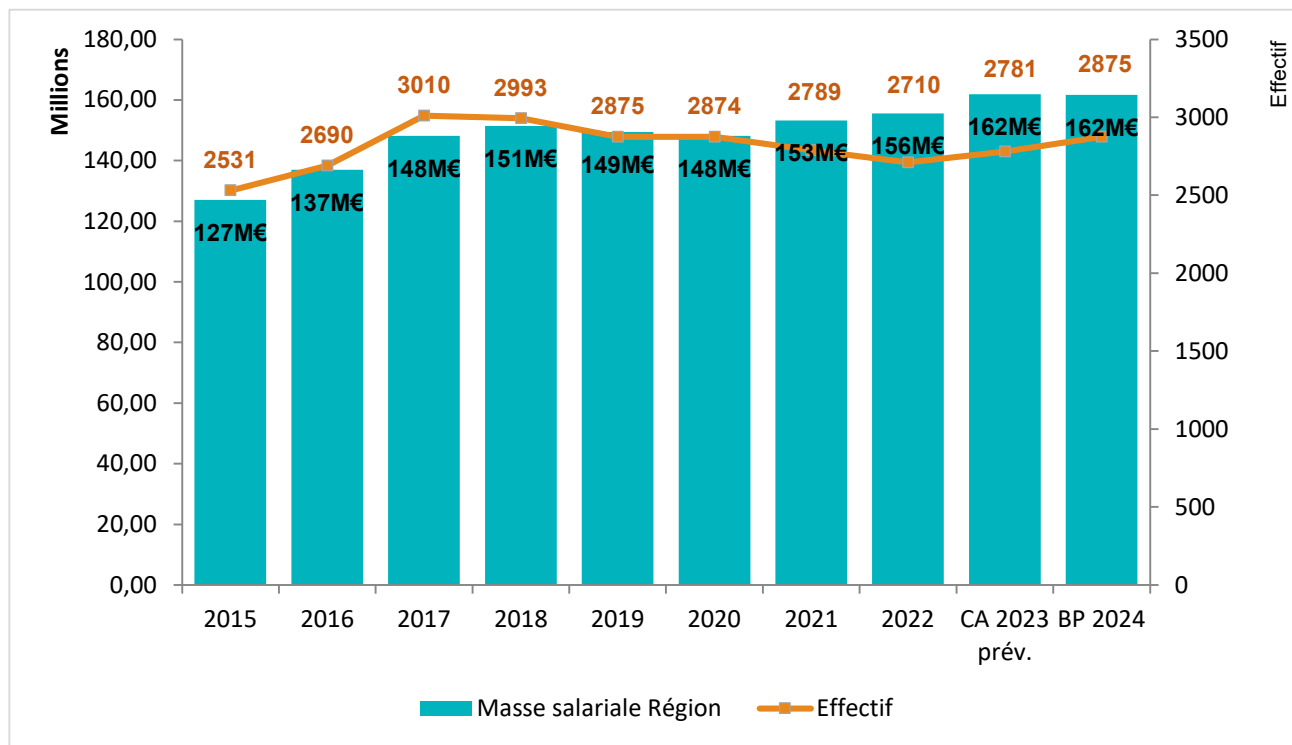
Les dépenses de formation seront en augmentation de 29 % en 2024 afin de mieux accompagner les agents dans l'adaptation au poste et dans leurs projets d'évolution professionnelle.

B – Frais de transport

Il s'agit des dépenses de billets d'avion pour les déplacements pour mission ou formation. Elles sont en augmentation de 32%.

III – LES DEPENSES DE REMUNERATION DU PERSONNEL

INTITULE ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Masse salariale	-	131 158 960
NBI	-	406 000
Régime indemnitaire et autres indemnités	-	17 290 000
Heures supplémentaires	-	936 000
CET	-	600 000
Contribution Allocation Retour à l'Emploi	-	3 840 000
Recrutements	-	7 429 510
TOTAL	-	161 660 470



A – Masse salariale (131,1 M€)

La masse salariale correspond aux traitements de base, indexations, majorations et cotisations aux régimes de sécurité sociale et de retraite.

En 2023, plusieurs revalorisations nationales sont venues fortement impacter la masse salariale de la collectivité. La revalorisation de l'indice minimum de traitement au 1^{er} mai et au 1^{er} juillet 2023 a eu un impact de 850 000 € en 2023 et représentera en 2024, en année pleine, la somme de 1 567 000 €. Au 1^{er} janvier 2024, la revalorisation de 5 points d'indice pour tous les agents représentent un coût supplémentaire 1 900 000 €.

B – NBI (0,406 M€)

La Nouvelle Bonification Indemnitaire (NBI) s'ajoute au traitement pour tenir compte du niveau de technicité ou de responsabilité de certains emplois ou fonctions.

C – Régime indemnitaire et autres indemnités (17,2 M€)

Le régime indemnitaire correspond au RIFSEEP à savoir la part IFSE (11 520 000 €), la part CIA (2 270 000 €) ainsi que les indemnités (Indemnités de Sujétion Horaire, indemnités kilométriques et astreintes) qui représentent 2 270 000 €. Un réexamen du RIFSEEP et du CIA est en cours ; à ce titre une enveloppe prévisionnelle de 1 500 000 € est prévue pour 2024 afin de revaloriser certains métiers dont l'attractivité est en déclin et/ou nécessitant une technicité ou expertise particulière.

D – Heures supplémentaires (0,936 M€)

Les indemnités pour heures supplémentaires sont versées au personnel de catégorie B ou C. Une maîtrise et une rationalisation des paiements des heures supplémentaires sera poursuivie en 2024.

E – CET (0,6 M€)

Les Comptes Epargne Temps (CET) peuvent faire l'objet soit d'une utilisation des jours épargnés, soit d'un versement sur le régime de retraite (RAFP), soit d'une indemnisation. Le montant des indemnisations reste stable d'une année sur l'autre. Néanmoins, dans le cadre des mesures salariales décidées au niveau national, le barème de monétisation des CET est revalorisé de 10 % pour chaque catégorie :

- Agent de catégorie A : de 135 € brut à 150 € ;
- Agent de catégorie B : de 90 € brut à 100 € ;
- Agent de catégorie C : de 75 € brut à 83 €.

F – Contribution Allocation Retour à l'Emploi (3,8 M€)

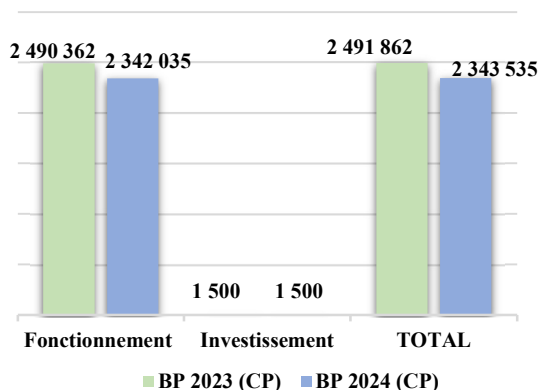
Les allocations chômage sont versées aux apprentis et aux contractuels en fin de contrat selon une durée égale à la durée d'affiliation à l'assurance chômage dans une limite de deux ans. Ce montant sera stable en 2024.

G – Recrutements (7,4 M€)

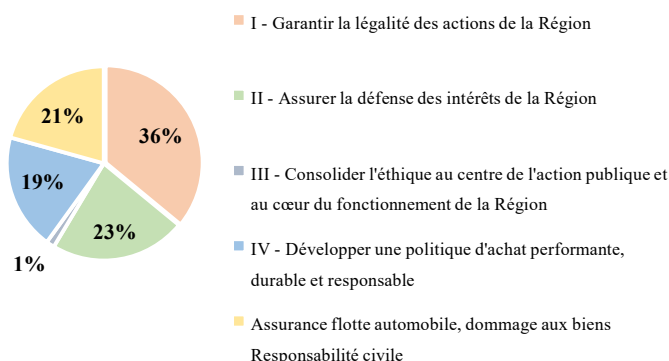
L'effet report en année pleine des recrutements réalisés en 2023 est prévu à hauteur de 7 429 000 € et l'enveloppe prévisionnelle pour les recrutements à réaliser en 2024 est de 1 900 000 €.

LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE

Evolution du BP 2023-2024 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 362 655	2 490 362	2 347 655	2 342 035	- 0,6 %	- 6 %
Investissement	1 500	1 500	1 500	1 500	-	-
TOTAL	2 364 155	2 491 862	2 349 155	2 343 535	- 0,6 %	- 6 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées aux affaires juridiques et à la commande publique se traduit par un budget de **2 349 155 € en AE/AP** et à **2 343 535 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Garantir la légalité des actions de la Région	900 000	842 380	-	-
II – Assurer la défense des intérêts de la Région	500 000	530 000	-	-
III – Consolider l'éthique au centre de l'action publique et au cœur de fonctionnement de la Région	32 655	32 655	-	-
IV – Développer une politique d'achat performante, durable et responsable	430 000	452 000	-	-
V – Divers (assurances flotte automobile, dommage aux biens / responsabilité civile / protection de l'image)	485 000	485 000	1 500	1 500
TOTAL	2 347 655	2 342 035	1 500	1 500

La Direction des Affaires Juridiques et la Commande Publique (DAJCP) recouvre trois volets :

- Les affaires juridiques visent à sécuriser les actions des politiques publiques et d'assurer la défense des intérêts de la collectivité régionale dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions ;
- La commande publique qui assure le support de la fonction achat de la collectivité en conciliant des logiques de sécurité juridique et de performance économique, écologique et sociale des achats ;
- La conformité travaille sur les questions de gouvernances de l'éthique que la nouvelle mandature a placé au cœur qui de son action.

I – GARANTIR LA LEGALITE DES ACTIONS DE LA REGION

La légalité des actions de la Région Réunion est garantie par l'accompagnement et le contrôle interne effectués par le service juridique et par un recours ponctuel à des prestataires extérieurs sur des questions techniques dont les enjeux nécessitent un avis d'expert.

Les crédits alloués au titre de l'année 2024 pour cet accompagnement se déclinent comme suit :

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Sécurisation des actions de la Région	900 000	842 380
TOTAL	900 000	842 380

II – ASSURER LA DEFENSE DES INTERETS DE LA REGION

La défense des intérêts s'effectue par le traitement des réclamations préalables et des recours gracieux contre les décisions, les actions ou les inactions de la collectivité.

La défense des intérêts de la collectivité aux contentieux est assurée soit par les services de la collectivité soit par les avocats. La défense des intérêts nécessite parfois l'introduction des actions contentieuses.

Pour la mise en œuvre de cet accompagnement, les crédits alloués au titre de l'année 2024 se déclinent comme suit :

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Défendre les intérêts de la collectivité	500 000	530 000
TOTAL	500 000	530 000

III – CONSOLIDER L'ÉTHIQUE AU CENTRE DE L'ACTION PUBLIQUE ET AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION

La conformité continue son travail sur les questions de gouvernance de l'éthique que la mandature a placé au cœur de son action.

Conformément aux dernières recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) et de la norme ISO 37001, la cellule conformité poursuit sa démarche sur les dispositifs de la loi Sapin II par la mise à jour de la cartographie des risques par processus opérationnels, la politique de la gestion et de prévention des conflits d'intérêts, la mesure et procédures de maîtrise des risques, le contrôle comptable, le contrôle interne et les outils et certifications.

Les crédits alloués au titre de l'année 2024 pour la poursuite de la mise en œuvre des dispositifs en matière d'éthique se déclinent comme suit :

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Défendre les intérêts de la collectivité	32 655	32 655
TOTAL	32 655	32 655

IV - DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANTE, DURABLE ET RESPONSABLE

La Région intègre dans ses objectifs opérationnels, une démarche d'achat plus performante, durable et responsable qui se traduit pour la DAJCP par la garantie de l'accès des TPE/PME à la commande publique, une meilleure connaissance de l'offre territoriale, une planification des achats et une stimulation du tissu économique local par des méthodes d'achat innovantes et l'intégration du volet développement durable.

La transparence et la publicité étant au cœur d'une politique d'achat sécurisée et performante, la mise en œuvre de ces objectifs se traduit par la publication d'avis d'appels publics à la concurrence, avis rectificatifs le cas échéant, avis d'attribution et avis de modification de marché ainsi que des actions de formation ciblées à haute valeur opérationnelle.

En outre, afin de permettre à la cellule contrôle et évaluation de poursuivre l'externalisation d'une partie de ses audits, le marché a été reconduit.

Les crédits alloués au développement d'une politique d'achat au titre de l'année 2024 se déclinent comme suit :

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT	
	AE	CP
Mettre en œuvre une politique d'achat sécurisée et performante	400 000	422 000
Audit marché	30 000	30 000
TOTAL	430 000	452 000

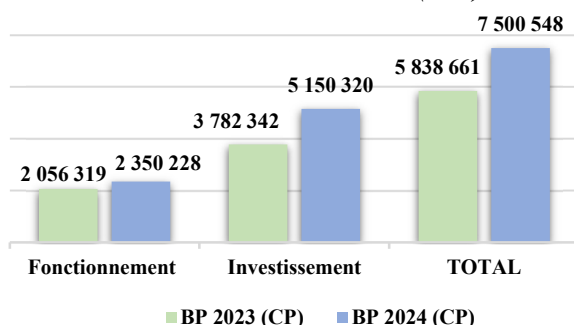
V – DIVERS

Afin d'assurer le personnel, les élus, les véhicules et les bâtiments, la collectivité a souscrit des contrats d'assurances tels que assurances "dommage aux biens et risque annexées" et "responsabilité civile" ainsi qu'une assurance de la flotte automobile et risques annexes.

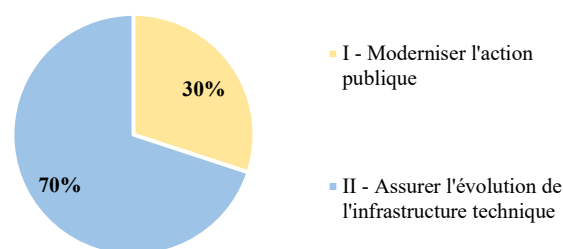
INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Assurances automobiles	185 000	185 000	-	-
Assurances dommages aux biens et responsabilité civile	300 000	300 000	-	-
Protection de l'image	-	-	1 500	1 500
TOTAL	485 000	485 000	1 500	1 500

LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION

Evolution du BP 2023-2024 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 037 619	2 056 319	2 903 200	2 350 228	42,5 %	14,3 %
Investissement	2 367 541	3 782 342	5 780 000	5 150 320	144,1 %	36,2 %
TOTAL	4 405 160	5 838 661	8 683 200	7 500 548	97,1 %	28,5 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées aux systèmes d'information se traduit par un budget de **8 683 200 € en AE/AP** et à **7 500 548 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
I – Moderniser l'action publique	654 800	669 800	1 835 000	1 583 500
II – Assurer l'évolution de l'infrastructure technique	2 248 400	1 680 428	3 945 000	3 566 820
III – Améliorer la qualité du service	-	-	-	-
TOTAL	2 903 200	2 350 228	5 780 000	5 150 320

Le fonctionnement des collectivités territoriales s'articule de plus en plus autour de la circulation de l'information. La prise en charge d'un volet « Organisation » à la Direction des Systèmes d'Information lui a ajouté un rôle important en 2023.

La Direction des Systèmes d'Information et Organisation (DSIO) se positionne donc au centre de l'ensemble des actions menées par la Région Réunion. Elle se doit d'être le garant de la circulation de l'information et son positionnement lui permet d'avoir une vision transversale du fonctionnement de la collectivité.

I – MODERNISER L’ACTION PUBLIQUE

La Région Réunion s’est engagée dans une démarche de modernisation de l’action publique pour permettre une meilleure communication, avec le citoyen, d’une part, et en interne, d’autre part.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur informatique	-	-	150 000	150 000
Moderniser les outils informatique (Gestion électronique de documents, Mafate)	518 800	533 800	350 000	200 000
Dématérialiser les processus métiers et des dispositifs d’aide et de subvention	120 000	120 000	1 135 000	1 063 000
Généraliser l’usage de l’informatique décisionnelle (Finances, Ressources Humaines, Marchés)	16 000	16 000	200 000	170 000
TOTAL	654 800	669 800	1 835 000	1 583 500

A – Simplifier et fluidifier la circulation de l’information

1) La définition et la déclinaison d’un schéma directeur stratégique des systèmes d’information

La mise en place d’un schéma directeur informatique (2024-2028) permettra une ligne de conduite dans l’évolution de la DSIO pour les années à venir, tant sur le plan technique, fonctionnel et organisationnel.

2) La modernisation des outils informatiques

Un projet doit être mené pour éliminer la dette technique autour de MAFATE (gestion des subventions et tiers), et de nouveaux outils doivent être déployés pour simplifier le travail collaboratif (partages de fichiers, gestion électronique des documents GED, drive...).

Une réflexion sera menée sur le remplacement de MAFATE à hauteur de 100 k€ ainsi qu’une étude sur la mise en place de la GED pour 50 k€. La solution de gestion de courrier sera revue pour un montant de 150 k€ alors que le projet de suivi énergétique s’élèvera à 200 k€. Au niveau des finances, un budget d’environ 300 k€ sera alloué pour la mise à jour de la solution Astre.

3) La dématérialisation des processus métiers et des dispositifs d’aide et de subvention

Les efforts de dématérialisation seront poursuivis afin d’améliorer le service public rendu. Plusieurs dispositifs seront impactés en 2024. Le portail FEDER et la GED FEDER seront repris à hauteur de 250 k€.

4) La mise à disposition d’outils d’aide à la décision

Le choix du nouvel outil Microsoft PowerBI nécessite une reprise des tableaux de bord existant. L’outil sera mis à disposition des directions métiers qui auront la possibilité d’être autonome même sur les développements. Il sera donc nécessaire de reprendre et de consolider sur cette nouvelle plateforme technologique les états et tableaux de bord développés sur les autres outils (Vanilla, Maïdo, Suadeo).

II – ASSURER L'ÉVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

La DSIO est garante de la bonne circulation de l'information au sein de la collectivité et auprès de ses agents. Pour cela, elle assure le fonctionnement technique de l'infrastructure et son évolution constante en s'appuyant sur une infrastructure technique moderne et fiable.

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Modernisation des équipements utilisateurs	709 000	400 000	1 275 000	1 421 670
Modernisation et sécurisation des réseaux informatiques	850 000	700 000	1 270 000	1 045 250
Renouvellement de l'infrastructure serveurs	-	-	850 000	650 000
Modernisation des systèmes de communication	689 400	580 428	550 000	450 000
TOTAL	2 248 400	1 680 428	3 945 000	3 566 820

A – Maintenir une infrastructure technique performante

1) La modernisation des équipements utilisateurs

Les équipements obsolètes sont remplacés à hauteur de 20% du parc par an. Il en est de même pour les mises à jour des licences des solutions logicielles en place.

À titre d'exemple, le renouvellement des ordinateurs postes clients lourds se fera pour un montant de 250 k€, celui des moniteurs à hauteur de 200 k€, un budget de 80 k€ d'équipements sera alloué pour les besoins des élus, alors que l'enveloppe de remplacement du système global de visioconférence est estimée à 500 k€.

Aussi, 150 k€ seront alloués au renouvellement des photocopieurs.

La maintenance régulière des solutions logicielles en service s'élève à plus de 600 k€, dont 280 k€ pour les photocopieurs.

2) La modernisation et sécurisation des réseaux informatiques

Garante de la bonne circulation des informations pour l'ensemble des services de la collectivité, la DSIO s'emploie à maintenir un haut niveau de sécurité pour l'ensemble de ses réseaux informatiques, qui sont constamment adaptés aux nouveaux besoins. Cela permet de garantir une disponibilité des services, des débits acceptables, ou encore, facilité la mobilité des agents (télétravail, travail distanciel).

La sécurisation sera mise en œuvre via un système de pare-feu à hauteur de 500 k€, 100 k€ seront nécessaire pour la gestion des onduleurs ou encore, 200 k€ permettront le renouvellement de la baie de serveur et des équipements réseaux et 100 k€ permettront la sécurisation des sauvegardes.

En fonctionnement, de nombreuses licences doivent être renouvelées chaque année pour maintenir les solutions existantes.

3) Le renouvellement de l'infrastructure serveur

Corollaire du point précédent, le renouvellement de l'infrastructure des serveurs est primordial pour maintenir un niveau de fiabilité globale. Cette opération, menée en fonction des évolutions des technologies et des besoins, est devenue nécessaire, aujourd'hui, afin d'apporter une meilleure résilience et toujours une grande disponibilité des solutions installées aux utilisateurs et au public.

4) La modernisation des systèmes de télécommunication

Les outils de télécommunication doivent répondre aux enjeux actuels tels que la mobilité ou le télétravail. Aussi, il faut repenser la téléphonie, avec la possibilité de se déplacer « avec » sa ligne fixe, la mise en place d'outils de support téléphonique, mais aussi des outils de visioconférence modernes et fiables.

Budgétairement, plus de 50 k€ seront utilisés pour la mise à jour de la solution téléphonique actuelle alors que 290 k€ des dépenses sont prévues en frais de communication.

III – AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE

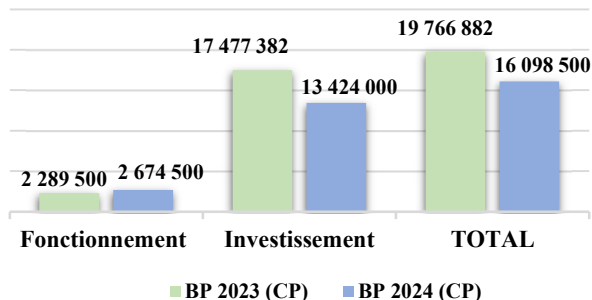
La DSIO est une direction au service des directions de la Région Réunion.

En tant que tel, il est nécessaire de mesurer **la qualité de service rendu par le support utilisateur pour s'assurer de répondre efficacement aux attentes.**

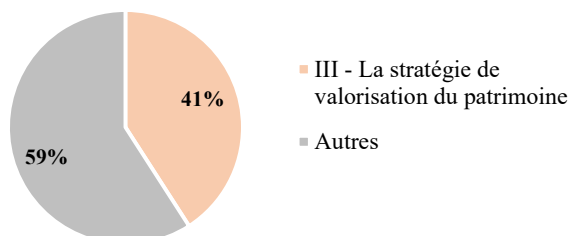
Pour évaluer le taux de satisfaction des utilisateurs, il convient de s'appuyer sur les relais dans les directions métiers : **les correspondants des Systèmes d'Information Métier**. Il faudra donc compléter ce réseau, et l'animer via des réunions périodiques afin de rendre plus efficace et lisible l'action de la DSIO.

LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER

Evolution du BP 2023-2024 (en €)



Répartition des dépenses par axes stratégiques



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 085 500	2 289 500	2 090 000	2 674 500	0,2 %	16,8 %
Investissement	16 592 382	17 477 382	3 640 000	13 424 000	- 78,1 %	- 23,2 %
TOTAL	18 677 882	19 766 882	5 730 000	16 098 500	- 69,3 %	- 18,6 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées au patrimoine et à l'immobilier se traduit par un budget de **5 730 000 € en AE/AP** et à **16 098 500 € en CP**.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – La fiabilisation de l'inventaire physique	-	-	-	-
II – La régularisation des situations illégales	-	-	-	-
III – La stratégie de valorisation du patrimoine	1 840 000	2 424 500	3 200 000	4 157 000
Autres	250 000	250 000	440 000	9 267 000
TOTAL	2 090 000	2 674 500	3 640 000	13 424 000

Selon l'état de l'actif figurant au compte de gestion 2022, la **valeur comptable** du patrimoine régional (hors domaine public routier, biens mobiliers, et actifs financiers) s'élève à un peu **plus de 1 milliard d'euros**.

Le foncier non bâti, propriété de la Région, compte environ **2 500 parcelles identifiées** à ce jour. Il couvre une superficie d'environ **3 500 hectares** dont 1 335 hectares de forêts et 1 000 hectares de terres agricoles exploitées.

Le foncier bâti s'étend sur une superficie de l'ordre de **93 hectares** dont près de 67 hectares pour les lycées (70 % du parc immobilier) et 12 hectares dédiés aux activités de formation (13,44 % du parc immobilier).

I- LA FIABILISATION DE L'INVENTAIRE PHYSIQUE

En réponse à la recommandation de la Cour des Comptes, figurant dans le Diagnostic Global d'Entrée (DGE) réalisé dans le cadre de l'expérimentation du dispositif expérimental de certification des comptes, la collectivité s'est engagée en 2021 dans une démarche de connaissance de son patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire.

A- La démarche de connaissance du patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire

1) Poursuivre les opérations de rapprochement physico-comptable menées par la cellule inventaire

La collectivité a créé en 2021 une cellule intitulée « Gestion Dynamique du Patrimoine » chargée de réaliser l'**inventaire physique**. Ses missions consistent à recenser les actifs de la collectivité, en priorité le foncier, les bâtiments, les plus significatifs ainsi que les véhicules et les œuvres d'art et d'opérer un rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable.

Les tâches principalement dévolues à cette équipe consistent à rassembler les actes de propriété, à identifier les références cadastrales qui sont parfois erronées, à renseigner les superficies, l'usage du bien, le montant des travaux réalisés.

La cible 2024 a été réduite pour tenir compte de l'avancée des travaux de fiabilisation du recensement des parcelles régionales, en supprimant les doublons.

A cela s'ajoute le travail de rapprochement physico-comptable des œuvres d'art (690 hors collections muséales) et des biens du parc automobile, à ce jour achevé.

Impacts attendus : disposer d'un inventaire physique exhaustif, condition indispensable pour la mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale éclairée et performante.

B- La constitution d'une Base Unique du Patrimoine

1) Doter la collectivité d'outils dédiés à la valorisation des données patrimoniales (GED SI)

En 2021 et 2022, la collectivité a été accompagnée par un prestataire (le cabinet ARTIMON) pour une mission de conseil et d'expertise technique en organisation et ingénierie des process en vue :

- de réaliser un diagnostic sur la gestion patrimoniale ;
- d'identifier les potentialités d'amélioration ;
- de poser des scénarios organisationnels opérants.

La mission qui s'est achevée fin 2022 a permis de dessiner les outils et process à **déployer pour une fonction patrimoniale et immobilière performante**.

Dès 2023 a été lancée, en collaboration inter-service, la première étape de recensement des applications existantes. Cette première étape a permis d'identifier les fichiers et logiciels métiers existants en interne, à interfacer avec le futur SI patrimoine.

Parallèlement, l'équipe projet a mené une démarche de sourcing opérationnel dans le respect des principes de la commande publique, afin d'adapter au mieux le besoin au regard du marché fournisseurs.

La deuxième étape a consisté à élaborer le cahier des charges en vue de la passation du marché d'acquisition, avec l'accompagnement et le soutien de la DSIO. Le marché sera attribué au premier trimestre 2024.

Objectif 2024 : à partir du deuxième trimestre 2024, déploiement de la Base Unique du Patrimoine par phase.

Impact attendu : constituer un inventaire physique fiable réunissant l'ensemble des données patrimoniales de la collectivité

2) Elaborer les procédures internes en lien avec le déploiement de la Base Unique du Patrimoine

L'objectif consiste à fluidifier et à systématiser le recueil, le suivi et l'actualisation en continu des données patrimoniales.

Impacts attendus 2024 :

- Disposer d'une cartographie précise et actualisée du patrimoine immobilier et, en particulier du foncier bâti en intégrant les données physiques (surfaces et caractéristiques), l'état des bâtiments, l'occupation, les données financières etc ;
- Accroître la performance de la gestion immobilière (**tableaux de bord de pilotage**), maîtriser les coûts d'entretien courant et des grosses réparations et faciliter la gestion administrative et juridique des dossiers en termes d'indemnisation des sinistres, de gestion locative et de cession.

II- LA RÉGULARISATION DES SITUATIONS IRREGULIERES

A- Les occupations sans titre (OST)

Un certain nombre d'occupations illégales ont été identifiées sur plusieurs propriétés régionales. Des occupants sans titre ont édifié ou fait édifier, des constructions à usage d'habitation, voire professionnel sur du foncier appartenant à la Région et ce, sans autorisation et sans s'acquitter d'une quelconque redevance.

Pour certaines d'entre elles, il s'agit d'OST isolés, pour d'autres il s'agit d'OST groupés.

C'est le cas notamment :

- Au Tampon sur le rond-point dit des Azalées, sur 5000 m² sur le domaine Public routier (RN3) ;
- A Saint-Denis, un occupant sur une parcelle de 506 m² en zone U ;
- A Petite Île, deux occupants sur des parcelles de 226 et 395 m² en zone U ;
- A Saint-Louis, Domaine de Maison Rouge en zone U et A (maison de 150 m²) occupation d'une maison individuelle située sur le domaine par un administré (installé sur le site avant acquisition du bien par la Région) ;
- A Saint-Leu Pointe des Châteaux, une habitation de 100 m² avec un jardin privatif de 860 m² en zone Aut (vocation touristique), situation qui pré existait au moment de l'acquisition par la Région ;
- A Saint-Leu Stella Matutina, 11 familles sur un espace de 17 365 m². La Région a acquis les parcelles concernées en toute connaissance de cause (terrains occupés) ;
- A Saint-Paul La Saline les Bains (Bellevue), une trentaine d'OST est installée sur environ 10 hectares en zone AU2h et N.

1) Poursuivre les actions de régularisation précontentieuses ou par la voie judiciaire si nécessaire

Des actions ont été engagées en 2022 et 2023, en particulier sur le MADOI à Saint Louis, sur Saint-Denis, sur les sites de Bellevue et de Stella. Mais, compte tenu de la complexité des procédures et de la spécificité de chacune des situations, les solutions de régularisation ne peuvent s'appréhender qu'au cas par cas et le traitement de ces situations ne peut se concevoir que sur un temps relativement long.

Impacts attendus : prévenir les risques juridiques, voire y remédier, étant précisé que toute occupation privative du domaine public doit donner lieu au paiement d'une redevance, sauf lorsqu'un intérêt public le justifie, l'absence d'autorisation et de paiement d'une redevance pouvant constituer un délit sanctionné par la loi.

B- Les empiétements sur les délaissés routiers

Les délaissés de voirie constituent des parcelles qui faisaient préalablement partie du domaine public routier mais qui ne sont plus utilisées pour la circulation en raison d'une modification du tracé ou d'un alignement.

Selon le rapport d'étude produit par un cabinet de géomètres pour le compte de la Région Réunion en 2019, le Conseil Régional serait propriétaire de 2600 « délaissés routiers » qui représenteraient une surface totale de près de 220 hectares dont :

- 101 en zone A ;
- 62.3 en zone N ;
- 41.5 en zone U ;
- 14.4 en zone AU.

1) Identifier les délaissés faisant l'objet d'un empiétement par les riverains

Des surplus d'emprises des routes nationales sont ainsi parfois « captés », sans autorisation, par des riverains. Il s'agit, donc, de situations qui doivent faire l'objet de régularisation, d'autant que ces parcelles peuvent être valorisées.

2) Mettre en œuvre les procédures de déclassement du domaine public

Il s'agit de déclasser des parcelles du domaine public routier lorsqu'elles ne présentent plus d'intérêt pour le réseau routier vers le domaine privé de la Région en vue de leur valorisation (cessions, AOT...).

Impacts attendus : générer des recettes de cession

C- Modélisation des procédures de gestion du foncier bâti concernant tout particulièrement les logements de fonction

Les EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement) sont dotés d'un parc de logements de fonction attribués au personnel de l'État et aux ATTEE (Adjointes techniques Territoriales des Établissements d'Enseignement) exerçant dans les lycées.

Pour assurer un meilleur suivi des modalités d'occupation et optimiser la gestion du parc des logements de fonction il y a lieu de :

- **Renforcer la collaboration entre les différents intervenants** dans ce domaine (Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne/ Direction des Moyens Généraux / Direction des Bâtiments et du Patrimoine) ;
- **Formaliser dans les conventions d'occupation les responsabilités et obligations incombant aux bénéficiaires des logements de fonction.**

Impacts attendus : disposer d'un état d'occupation exhaustif des logements de la collectivité, clarifier la répartition des obligations entre propriétaires / occupants, réduire les charges supportées par la Région (notamment le coût de certains travaux) et assurer un meilleur suivi dans la gestion et la maintenance des bâtiments.

III- LA STRATEGIE DE VALORISATION DU PATRIMOINE

A- Enrichissement des actifs immobiliers

1) Les acquisitions immobilières

Certaines opérations d'acquisition sont d'ores et déjà validées, notamment l'achat sous forme de VEFA (Vente en l'Etat de Futur Achèvement) de bureaux dans d'un ensemble immobilier à Saint-Paul en vue, d'une part, d'accroître le patrimoine immobilier régional et, d'autre part, d'offrir aux agents de l'antenne Ouest, de l'IRT et des SPL de nouveaux espaces de travail. Le montant est de 17 M€. Conformément aux modalités de paiement propres à la VEFA et au calendrier des travaux, le montant des échéances s'élève à 6 M€ pour 2024. Cette opération de construction devrait être livrée en fin d'année 2024.

De nouvelles opérations s'inscrivent dans cette stratégie :

L'acquisition de :

- L'Hôtel Bellepierre à Saint-Denis ;
Le bâtiment sera agrandi et transformé pour y implanter l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). L'opération de travaux est estimée à 18 M€, pour 5500 m² de surfaces utiles.
- Le foncier sur lequel est installée la MFR de la Plaine Des Palmistes ;
- Des parcelles qui accueillent l'Observatoire du Volcan du Piton de la Fournaise (OVPF) qui devraient être transférées à l'euro symbolique par l'Etat et l'Institut Physique du Globe (IPGP).

Impacts attendus : Accroissement des actifs patrimoniaux ;
Réduction des coûts des locations ;
Sécurisation de l'implantation des services.

2) Le Programme de construction et de réhabilitation

La Direction des Bâtiments et du Patrimoine agit plus particulièrement à la concrétisation des projets définis par les directions opérationnelles. Elle prend en charge le montage des opérations, depuis la définition du besoin et de la programmation, en passant par l'élaboration des dossiers de consultation, le suivi d'exécution des travaux jusqu'à leur réception.

La Direction des Bâtiments et du Patrimoine agit plus particulièrement à la concrétisation des projets définis par les directions opérationnelles. Elle prend en charge le montage des opérations, depuis la définition du besoin et de la programmation, en passant par l'élaboration des dossiers de consultation, le suivi d'exécution des travaux jusqu'à leur réception.

Les projets majeurs concernent l'enseignement secondaire, la formation professionnelle, les bâtiments culturels et sportifs.

D'autres lignes de crédits sont programmées pour les bâtiments administratifs, les équipements à vocation économique ou de recherche.

B – Une gestion maîtrisée

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
TOTAL	1 840 000	2 424 500	3 200 000	4 157 000

1) Rationalisation de l'occupation

Il s'agit de procéder au regroupement des services et directions sur le même site que la Direction Générale Adjointe à laquelle ils sont rattachés afin de gagner en efficacité.

Cette démarche doit s'accompagner d'une amélioration qualitative des locaux, en particulier ceux de la MRST et de CHATEL.

Impact attendu :

- Améliorer qualitativement les locaux ;
- Rationaliser le fonctionnement des Directions au sein des DGA ;
- Optimiser l'occupation des sites.

2) Optimisation et sécurisation des revenus patrimoniaux (Baux, AOT...)

- Adoption d'un nouveau règlement tarifaire de manière à prendre en compte dans la détermination du montant de la redevance, outre la surface occupée, la situation des emplacements, la nature et la rentabilité de l'activité exercée, au regard du chiffre d'affaires réalisé par l'occupant.

Impacts attendus : optimisation des recettes d'occupation par la mise en œuvre de tarifs plus favorables à la collectivité et reflétant la réalité des avantages procurés aux occupants et ce, en conformité avec l'esprit de l'article L.2125-3 du CG3P « *La redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature procurée au titulaire de l'autorisation* ».

3) Une stratégie de cession de certains biens immobiliers

Un bien vacant et inutile ou qui ne présente que peu d'intérêt économique pour la collectivité constitue un poste de dépenses important, sans aucun retour financier.

Leur cession est de nature à procurer des recettes exceptionnelles qui peuvent être investies dans d'autres champs de compétences de la collectivité régionale ou servir à contribuer au financement des investissements (nouvelles acquisitions ou réhabilitation).

Ainsi un certain nombre d'actifs du parc immobilier de la collectivité (bâtis et non bâtis) pourraient être soumis à arbitrage en vue de déterminer un plan de cessions.

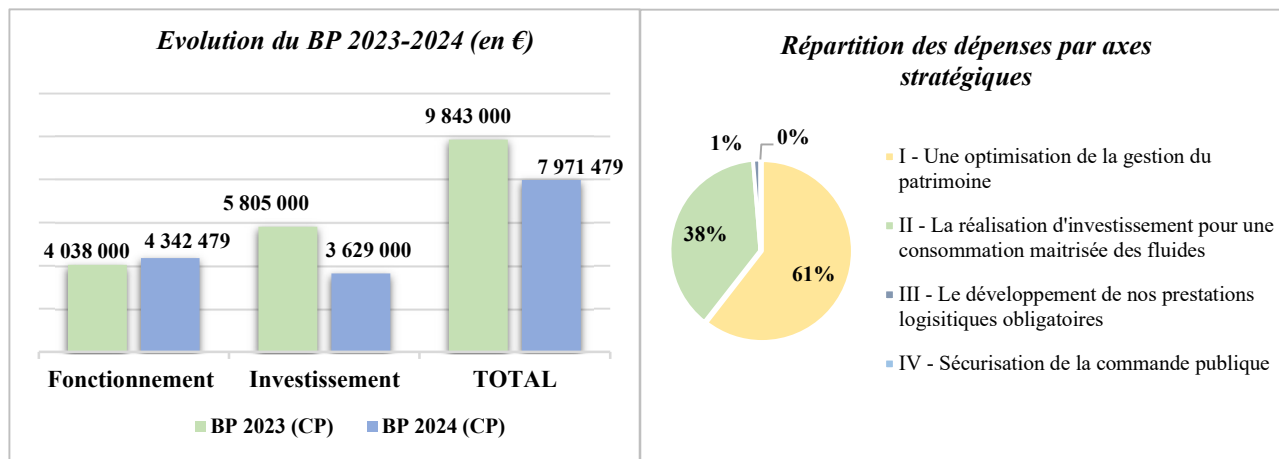
- Les délaissés routiers ou de voirie

Une étude a été réalisée par un cabinet de géomètres pour le compte de la Région en 2019. Près de 2 600 délaissés de voiries seraient potentiellement valorisables, bien que très morcelés. Ils se répartissent notamment en :

- 41,5 hectares en zone U ;
- 14,4 hectares en zone AU ;
- 101 hectares en zone A ;
- 62,3 hectares en zone N.

Ces parcelles faisant actuellement partie du domaine public, elles devront faire l'objet d'une procédure de déclassement/délimitation, extraction du domaine public routier (DPR) avant toute opération de valorisation.

LES MOYENS GENERAUX



SYNTHESE FINANCIERE

	BP 2023		BP 2024		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	4 038 000	4 038 000	4 342 479	4 342 479	7,5 %	7,5 %
Investissement	4 005 000	5 805 000	3 149 000	3 629 000	- 21,4 %	- 37,5 %
TOTAL	8 043 500	9 843 000	7 491 479	7 971 479	- 6,9 %	- 19,0 %

La déclinaison opérationnelle des orientations destinées aux moyens généraux se traduit par un budget de 7 491 479 € en AE/AP et à 7 971 479 € en CP.

Pour 2024, les principales actions qui seront mises en œuvre par la Région (fonds propres) se déclinent comme suit :

SYNTHESE DES AXES STRATEGIQUES

INTITULE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
I – Une optimisation de la gestion du patrimoine	3 886 979	3 886 979	940 000	940 000
II – La réalisation d'investissement pour une consommation maîtrisée des fluides	350 000	350 000	2 209 000	2 689 000
III – Le développement de nos prestations logistiques obligatoires	105 500	105 500	-	-
IV – Sécurisation de la commande publique	-	-	-	-
TOTAL	4 342 279	4 342 479	3 149 000	3 629 000

La Région Réunion est une collectivité de 2 800 agents répartis sur 58 sites (115 000 m2).

En 2024, l'enjeu financier sera de maintenir notre objectif de rigueur dans la gestion de nos budgets relatifs aux moyens généraux. La réalisation d'investissements précis dans certains dispositifs techniques devrait d'ailleurs nous aider à pérenniser cet objectif. Au-delà, il conviendrait que cette gestion rigoureuse devienne vertueuse.

I – UNE OPTIMISATION DE LA GESTION DU PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE

La collectivité dispose d'un patrimoine exceptionnel composés d'espaces très différents qu'elle doit gérer efficacement, mais qu'elle doit aussi valoriser afin que leur occupation soit maximale et fonctionnelle. A cette fin, un travail d'optimisation des recettes est à mener sur les sites du MoCA et du CPOI. De même, il est important que la maintenance et l'entretien bâtimementaires soient rationalisés.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
TOTAL	3 886 979	3 886 979	940 000	940 000

A – L'optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA et le CPOI

Les sites exceptionnels que sont le MoCA et le CPOI par leur taille, mais également par leur fonction et le nombre de personnes qu'ils accueillent, doivent être gérés de manière rigoureuse pour dégager des recettes qui permettent, à terme, de quasiment autofinancer leur entretien annuel.

INTITULE DES ACTIONS	RECETTES
Optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA	200 000
Optimisation des recettes générées par le domaine du CPOI	10 000
TOTAL	210 000

1) Le MoCA

Le domaine du MoCA est un site qui n'a pas d'équivalent sur l'île en termes d'espaces et d'équipements et de positionnement géographique.

Il permet à la Collectivité d'organiser ses propres événements sans avoir à recourir à la location de salles ou de sites d'envergure.

Surtout, ces espaces sont mis à disposition de tiers extérieurs pour des événements privés dans le cadre d'une convention qui fixe des barèmes au m².

2) Le CPOI

Le Campus Professionnel Océan Indien (CPOI) est un site exceptionnel qui s'étend sur 7 ha d'emprise foncière et qui accueille 6 organismes de formation, la Cité des Métiers, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, des services administratifs régionaux et 2500 apprenants.

La location des salles d'enseignement ou de bureaux à ces différents organismes est évidemment source de recettes. Mais un travail de communication auprès des organismes privés et publics sur nos espaces et sur le potentiel de location pour leurs activités nous permettra d'augmenter notre taux d'occupation et nos recettes.

B – La maîtrise des dépenses d'entretien et de maintenance bâtimementaire par l'internalisation de certaines prestations (nettoyages, espaces verts, dépannage...)

En termes de dépenses de maintenance et d'entretien, l'objectif consistera à accentuer l'internalisation de certaines prestations et à s'adapter aux surcoûts qui nous seront opposés sur toutes nos prestations, compte tenu de l'augmentation des matières premières.

II – LA REALISATION D'INVESTISSEMENT POUR UNE CONSOMMATION MAITRISEE DES FLUIDES

Qu'il s'agisse de notre consommation de carburant, d'eau et d'électricité, l'acquisition nouvelle de certains dispositifs ou de véhicules propres devraient nous permettre de la maîtriser, voire de la réduire.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP
Achat de véhicules (La maîtrise de la consommation de carburant)	350 000	350 000	2 039 000	2 519 000
Déploiement de dispositifs de télérelève sur les compteurs d'eau	-	-	30 000	30 000
Réalisation de relamping avec ampoules basses consommation (LED)	-	-	50 000	50 000
Installation de luminaires solaires	-	-	90 000	90 000
TOTAL	350 000	350 000	2 209 000	2 689 000

A – La maîtrise de la consommation de carburant

Le carburant est un poste de dépenses important pour une collectivité comme la Région Réunion puisque l'exercice de ses missions impose à ses agents et représentants de se déplacer sur tout le territoire et de manière constante.

Aussi, afin de réduire la consommation de carburant (et les émissions de gaz polluants), la collectivité va continuer en 2024 à renouveler sa flotte automobile qui, pour partie, se composera dorénavant de véhicules électriques et hybrides.

En lien avec cet achat, des bornes électriques acquises en 2023 permettront une parfaite autonomie des utilisateurs (acquisitions partiellement financées par le FEDER).

B – La maîtrise de la consommation d'eau et d'électricité

L'exploitation quotidienne et habituelle des bâtiments emporte une consommation, qui peut être très importante, en eau et en électricité. Il s'agit donc d'une dépense incontournable qu'il convient de maîtriser sur l'ensemble de notre patrimoine.

1) Poursuivre le déploiement de dispositifs de télérelève sur les compteurs d'eau

Cette mesure permet de suivre la consommation en eau et détecter immédiatement les fuites, d'autant que nombre d'entre elles ne sont pas physiquement identifiables (fuites souterraines). Elles peuvent alors être traitées de manière beaucoup plus rapide qu'avant et nous éviter des dépenses importantes.

En 2024, ce déploiement (déjà opérationnel sur les sites à forte influence que sont l'Hôtel de Région, le CPOI et le MoCa) va se poursuivre sur les autres sites régionaux et particulièrement sur ceux des routes.

2) Réalisation de relamping avec ampoules basses consommation (LED) sur nos sites

Initiée depuis déjà quelques années, cette mesure permet de diminuer la consommation en électricité des bâtiments. Elle va se poursuivre en 2024 et se généraliser.

3) Installation de luminaires solaires sur les sites de la collectivité

Cette mesure permet de diminuer la consommation en électricité, particulièrement sur les sites très sollicités comme celui du MoCA.

III - LE DEVELOPPEMENT DE NOS PRESTATIONS LOGISTIQUES OBLIGATOIRES

D'un point de vue réglementaire, la Collectivité a l'obligation de faire procéder au tri de ses déchets recyclables (2016) et d'assurer un service de gestion des organismes vivants qui sont indésirables dans les lieux publics (1978). Aussi, depuis le second semestre 2023, des bornes de tri ont été installées dans certains bâtiments administratifs et un marché « 3D » (Dératisation, désinsectisation, désinfection) a été passé avec un prestataire.

INTITULE DES ACTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AE	CP
Généralisation de la pose de bornes de tri des déchets recyclables	55 500	55 500	-	-
Mise en place un plan de traitement 3D sur l'ensemble du patrimoine bâti régional	50 000	50 000	-	-
TOTAL	105 500	105 500	-	-

A – La mise en place de bornes de tri des déchets recyclables

Afin de valoriser une plus grande proportion des déchets qu'elle produit, la collectivité a contractualisé depuis 2023 avec un prestataire (Fourmize) pour la pose de bacs de collecte à l'Hôtel de Région et Annexe (Papier, plastiques, canettes aluminium, cartons et DIB). Il se charge de l'enlèvement et de la revalorisation des déchets déposés, nous permettant ainsi de répondre à notre obligation de tri de nos déchets.

En 2024, ce dispositif sera étendu à l'ensemble des sites de l'administration régionale.

B – La mise en place d'une mission 3 D (Dératisation, désinsectisation, désinfection)

Le traitement 3D des bâtiments régionaux relève d'une obligation légale et fait partie, en termes organisationnels, des missions de maintenance de notre organisation.

Dans le cadre du marché de maintenance notifié en 2023, la collectivité a mis en place un plan de traitement 3D sur l'ensemble de son patrimoine bâti afin de garantir cette obligation tout au long de l'année et selon les fréquences demandées par le cadre réglementaire.

IV - SECURISATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Au titre de la réorganisation de l'achat public au sein de la Collectivité, la DMG s'est vue attribuer 22 accords-cadres. Aussi, cette charge importante va imposer de réorganiser la cellule marchés publics.

A – Une organisation de service pour le pilotage de 22 accords-cadres

Au second semestre 2023, la DMG est devenue direction pilote sur de nombreux segments d'achat. Elle devra ainsi porter 22 accords-cadres.

B – Une fonction achat repensée pour une gestion rigoureuse et vertueuse de nos ressources

Dans le cadre de cette réorganisation globale des marchés publics au sein de la Collectivité pour une plus grande sécurisation juridique, il conviendra au sein de la DMG de repenser l'évaluation et le recensement des besoins et de mettre en place de process qui rendent nos achats et donc nos consommations (de services et prestations) vertueuses.

En 2024, seront initiées certaines pratiques permettant de rationaliser nos dépenses, mais également de faire évoluer les habitudes des « agents-consommateurs » régionaux.